**BURKINA FASO**

***Unité – Progrès - Justice***



**RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE 2023 DE LA POLITIQUE NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT**

Avril 2024

# Sommaire

[Sommaire i](#_Toc164692879)

[Liste des tableaux ii](#_Toc164692880)

[Sigles et abréviations vii](#_Toc164692881)

[Résumé x](#_Toc164692882)

[Introduction 1](#_Toc164692883)

[I. Evolution de l’économie burkinabè en 2023 2](#_Toc164692884)

[II. Performances au 31 décembre 2023 de la mise en œuvre du PA-SD par pilier 4](#_Toc164692885)

[II.1. Pilier 1 : Lutter contre le terrorisme et restaurer l’intégrité territoriale 4](#_Toc164692886)

[II.2. Pilier 2 : Répondre à la crise humanitaire 22](#_Toc164692887)

[II.3. Pilier 3 : Refonder l’Etat et améliorer la gouvernance 37](#_Toc164692888)

[II.4. Pilier 4 : Œuvrer à la réconciliation nationale et à la cohésion sociale 117](#_Toc164692889)

[III. Dispositions de mise en œuvre, du suivi et d’évaluation de la politique nationale de développement en 2023 125](#_Toc164692890)

[III.1. Fonctionnement des organes et instance du dispositif 125](#_Toc164692891)

[III.2. Financement de la Politique nationale de développement au 31 décembre 2023 127](#_Toc164692892)

[III.3. Analyse de l'efficacité de la coopération au développement 129](#_Toc164692893)

[Conclusion 132](#_Toc164692894)

# Liste des tableaux

[**Tableau 1**: situation des indicateurs de produits de l’action « amélioration de la participation citoyenne dans la lutte contre le terrorisme » au 31 décembre 2023 5](#_Toc164503588)

[**Tableau 2**: situation des indicateurs de produits de l’action « renforcement des capacités opérationnelles des Forces de défense et de sécurité en vue de libérer les localités occupées par les terroristes », volet constructions. 6](#_Toc164503589)

[**Tableau 3:** situation des indicateurs de produits de l’action « renforcement des capacités opérationnelles des Forces de défense et de sécurité en vue de libérer les localités occupées par les terroristes », réorganisation du dispositif sécuritaire 7](#_Toc164503590)

[**Tableau 4**: situation des indicateurs de produits de l’action « renforcement des capacités opérationnelles des Forces de défense et de sécurité en vue de libérer les localités occupées par les terroristes », volet recrutement de personnel 8](#_Toc164503591)

[**Tableau 5**: situation des indicateurs de produits de l'action «renforcement des capacités opérationnelles des FDS en vue de libérer les localités occupées par les terroristes», volet équipements 9](#_Toc164503592)

[**Tableau 6**: situation des indicateurs de produits de l’action « intensification de la lutte contre la criminalité et le grand banditisme » 10](#_Toc164503593)

[**Tableau 7**: situation des indicateurs de produits de l’action « amélioration de la participation des Volontaires pour la défense de la patrie dans la lutte contre le terrorisme » 11](#_Toc164503594)

[**Tableau 8**: situation des indicateurs de produits de l’action « assèchement des sources d'approvisionnement des groupes armés terroristes en ressources de tout genre » 12](#_Toc164503595)

[**Tableau 9**: situation des indicateurs de produits de l’action « sécurisation des juridictions et établissements pénitentiaires » 14](#_Toc164503596)

[**Tableau 10:** situation des indicateurs de produits de l’action « amélioration de la gestion du système pénitentiaire » 15](#_Toc164503597)

[**Tableau 11**: situation des indicateurs de produits de l’action « opérationnalisation de la Stratégie nationale de prévention de la radicalisation et de la lutte contre l'extrémisme violent » 16](#_Toc164503598)

[**Tableau 12**: situation des indicateurs de produits de l’action « soutien à la diversification des partenariats en matière de défense et sécurité » 18](#_Toc164503599)

[**Tableau 13**: situation des indicateurs de produits de l’action 02001 du secteur TEPS au 31 décembre 2023 23](#_Toc164503600)

[**Tableau 14**: situation des indicateurs de produits de l’action « soutien au retour volontaire des personnes déplacées dans leurs zones d'origine et garantie de leur sécurité » 23](#_Toc164503601)

[**Tableau 15**: situation des indicateurs de produits dans le domaine agro-sylvo-pastoral dans les zones affectées par le terrorisme dans le cadre de la mise en œuvre de l’action 02001 24](#_Toc164503602)

[**Tableau 16**: situation des indicateurs de produits de l’action « prise en charge psycho-sociale des victimes et personnes affectées par le terrorisme » 25](#_Toc164503603)

[**Tableau 17**: situation des indicateurs de produits en matière de prise en charge psychosociale des victimes et personnes affectées par le terrorisme au 31 décembre 2023 26](#_Toc164503604)

[**Tableau 18**: situation des indicateurs de produits relatifs à la « mise en place d'un plan de soutien à la réinstallation des PDI et autres personnes affectées par le terrorisme » au 31 décembre 2023 27](#_Toc164503605)

[**Tableau 19**: situation des indicateurs de produits relatifs à la continuité de l’éducation en situation d’urgence au 31 décembre 2023 29](#_Toc164503606)

[**Tableau 20**: situation des indicateurs de produits relatifs à la « mise en place d'un plan de soutien aux Personnes déplacées internes, aux personnes pauvres et vulnérables et autres personnes affectées par le terrorisme » 30](#_Toc164503607)

[**Tableau 21**: situation des indicateurs de produits de l’action 02010 portés par le secteur CSM au 31 décembre 2023 33](#_Toc164503608)

[**Tableau 22:** situation des indicateurs de produits relatifs à l’action 02010 portés par le secteur PASP au 31 décembre 2023 33](#_Toc164503609)

[**Tableau 23** : situation des indicateurs de produits au 31 décembre 2023 de l’action « modernisation et sécurisation des documents d’état civil » 38](#_Toc164503610)

[**Tableau 24**: situation des indicateurs de produits de l'action « définition d'une orientation de la politique étrangère » au 31 décembre 2023 41](#_Toc164503611)

[**Tableau 25**: situation des indicateurs de produits au 31 décembre 2023 de l’action « amélioration du fonctionnement des juridictions » 42](#_Toc164503612)

[**Tableau 26**: situation des indicateurs de produits au 31 décembre 2023 de l’action : « amélioration de l’accès à la justice » 43](#_Toc164503613)

[**Tableau 27**: : situation des indicateurs de produits au 31 décembre 2023 de l’action « renforcement de l’indépendance de la justice » 44](#_Toc164503614)

[**Tableau 28**: : situation des indicateurs de produits au 31 décembre 2023 de l’action « renforcement de l'effectivité des droits humains » 45](#_Toc164503615)

[**Tableau 29:** situation des indicateurs de l’action 03082 du PA-SD du secteur ITCH 46](#_Toc164503616)

[**Tableau 30:** situation des indicateurs de produits de l’action 03082 au 31 décembre 2023 46](#_Toc164503617)

[**Tableau 31** : situation des indicateurs de produits de l'action « gestion efficace des ressources humaines de l'administration publique » au 31 décembre 2023 48](#_Toc164503618)

[**Tableau 32**: situation des indicateurs de produits de l'action « modernisation et performance de l'administration publique » au 31 décembre 2023 49](#_Toc164503619)

[**Tableau 33 :** situation des indicateurs de produits de l’action 03020 au 31 décembre 2023 50](#_Toc164503620)

[**Tableau 34** : situation des indicateurs de produits de l'action « promotion de la communication gouvernementale » au 31 décembre 2023 51](#_Toc164503621)

[**Tableau 35**: situation des indicateurs de produits relatifs à l’allégement des conditions d'accès au financement des PME/PMI au 31 décembre 2023 52](#_Toc164503622)

[**Tableau 36**: situation des indicateurs de produits de l’action « informatisation du cadastre foncier national et détermination d'une autorité unique de rattachement » 53](#_Toc164503623)

[**Tableau 37**: situation des indicateurs de produits de l’action « informatisation du système des marchés publics et de la comptabilité matière » 54](#_Toc164503624)

[**Tableau 38** : situation des indicateurs de l’action « amélioration de la gestion budgétaire et du patrimoine » 54](#_Toc164503625)

[**Tableau 39**: situation des indicateurs de produits de l’action « amélioration de la gestion budgétaire et du patrimoine de l’Etat » au 31 décembre 2023 55](#_Toc164503626)

[**Tableau 40**: situation des indicateurs de produits de l’action « assainissement du marché intérieur » au 31 décembre 2023 56](#_Toc164503627)

[**Tableau 41**: situation des indicateurs de produits de l’action « élaboration d’une nouvelle Etude nationale prospective » au 31 décembre 2023 57](#_Toc164503628)

[**Tableau 42**: situation des indicateurs de produits de l’action « audit des ministères et Institutions » au 31 décembre 2023 58](#_Toc164503629)

[**Tableau 43**: situation des indicateurs de produits de l’action « optimisation de la mobilisation des ressources » au 31 décembre 2023 59](#_Toc164503630)

[**Tableau 44**: situation des indicateurs de produits de l’action 03039 au 31 décembre 2023 60](#_Toc164503631)

[**Tableau 45**: situation des indicateurs de produits de l'action « renforcement et élargissement des liens d'amitié et de coopération du Burkina Faso » au 31 décembre 2023 61](#_Toc164503632)

[**Tableau 46**: situation des indicateurs de produits de l’action « amélioration de la participation des Burkinabè de l’extérieur au processus de développement socio-économique et politique du Burkina Faso » 62](#_Toc164503633)

[**Tableau 47**: situation des indicateurs de produits de l’action « poursuite du développement des économies locales » 63](#_Toc164503634)

[**Tableau 48**: situation des indicateurs de produits de l’action « réforme du dispositif de financement de la décentralisation » 65](#_Toc164503635)

[**Tableau 49**: situation des indicateurs de produits de l'action « amélioration de la gouvernance des collectivités territoriales » au 31 décembre 2023 66](#_Toc164503636)

[**Tableau 50**: situation des indicateurs de produits de l'action « accroissement des ressources mobilisées au profit des CT » au 31 décembre 2023 67](#_Toc164503637)

[**Tableau 51**: situation des indicateurs de produits de la poursuite des réformes en matière de santé (03049) au 31 décembre 2023 70](#_Toc164503638)

[**Tableau 52**: situation des indicateurs de produits de la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de santé communautaire (03050) au 31 décembre 2023 71](#_Toc164503639)

[**Tableau 53**: situation des indicateurs de produits en matière de poursuite des investissements en matière de santé (A3051) au 31 décembre 72](#_Toc164503640)

[**Tableau 54**: situation des indicateurs de produits de l’action « amélioration de la qualité et accès au système éducatif » au 31 décembre 2023 74](#_Toc164503641)

[**Tableau 55**: situation des indicateurs de produits de l’action **«** renforcement de la gouvernance de l'enseignement supérieur » 76](#_Toc164503642)

[**Tableau 56**: situation des indicateurs de produits de l’action « amélioration de l’offre et de la qualité de l’enseignement supérieur » 77](#_Toc164503643)

[**Tableau 57**: situation des indicateurs de produits de l’action 03073 « promotion de la recherche et de l’innovation » 78](#_Toc164503644)

[**Tableau 58**: situation des indicateurs de produits de l’action « promotion de l’utilisation des résultats de la recherche, des inventions et des innovations » 79](#_Toc164503645)

[**Tableau 59**: situation des indicateurs de produits de l’action « amélioration de l'employabilité des jeunes » 81](#_Toc164503646)

[**Tableau 60:** situation des indicateurs de produits en lien avec l’autonomisation des femmes et des filles 82](#_Toc164503647)

[**Tableau 61**: situation des indicateurs de l’action A03068 83](#_Toc164503648)

[**Tableau 62**: situation des indicateurs de produits relatifs à l’approvisionnement en eau potable au 31 décembre 2023 84](#_Toc164503649)

[**Tableau 63**: situation des indicateurs de produits en lien avec l’assainissement au 31 décembre 2023 84](#_Toc164503650)

[**Tableau 64**: situation des indicateurs de produits en lien avec l’accès des populations à l’énergie de qualité 85](#_Toc164503651)

[**Tableau 65**: situation des indicateurs de produits relatifs à l’accès des ménages aux logements décents 86](#_Toc164503652)

[**Tableau 66**: situation des indicateurs de produits du domaine de la production végétale au 31 décembre 2023 89](#_Toc164503653)

[Tableau 67: situation des indicateurs de produits du domaine de la production animale 91](#_Toc164503654)

[**Tableau 68:** situation des indicateurs de produits du domaine de la production forestière au 31 décembre 2023 92](#_Toc164503655)

[**Tableau 69**: situation des indicateurs de produits des actions du domaine de la sécurisation foncière au 31 décembre 2023 93](#_Toc164503656)

[**Tableau 70** : situation des indicateurs de produits de l’action 03084 au 31 décembre 2023 95](#_Toc164503657)

[**Tableau 71**: situation des indicateurs de produits de l’action 03085 au 31 décembre 2023 96](#_Toc164503658)

[**Tableau 72**: situation des indicateurs de produits de l’action 03086 au 31 décembre 2023 97](#_Toc164503659)

[**Tableau 73**: situation des indicateurs de produits de l’action 03090 au 31 décembre 2023 98](#_Toc164503660)

[**Tableau 74**: situation des indicateurs de produits de l’action 03095 au 31 décembre 2023 100](#_Toc164503661)

[**Tableau 75**: situation des indicateurs de produits des actions relatives aux industries culturelles, touristiques et sportives au 31 décembre 2023 101](#_Toc164503662)

[**Tableau 76**: situation des indicateurs de produits de l’action 03100 au 31 décembre 2023 103](#_Toc164503663)

[**Tableau 77**: situation des indicateurs de produits de l’action 03102 au 31 décembre 2023 104](#_Toc164503664)

[**Tableau 78** : situation des indicateurs de produits de la promotion de l’inclusion financière au 31 décembre 2023 105](#_Toc164503665)

[**Tableau 79**: situation des indicateurs des actions du domaine des infrastructures hydrauliques 106](#_Toc164503666)

[**Tableau 80**: situation des indicateurs de produits en lien avec le domaine des infrastructures hydrauliques 106](#_Toc164503667)

[**Tableau 81**: situation des indicateurs des actions du domaine des infrastructures routières au 31 décembre 2023 108](#_Toc164503668)

[**Tableau 82**: situation des indicateurs de produits de l’action 03104 au 31 décembre 2023 108](#_Toc164503669)

[**Tableau 83** : situation des indicateurs de produits de l’action 03105 au 31 décembre 2023 109](#_Toc164503670)

[**Tableau 84** : situation des indicateurs de produits de l’action 03106 au 31 décembre 2023 111](#_Toc164503671)

[**Tableau 85**: situation des indicateurs de produits des actions 03112 et 03113 au 31 décembre 2023 112](#_Toc164503672)

[**Tableau 86** : situation des indicateurs de produits au 31 décembre de l’action « prévention et gestion des conflits communautaires et intercommunautaires » 118](#_Toc164503673)

[**Tableau 87**: situation des indicateurs de produits de l'action « finalisation et mise en œuvre de la stratégie de communication gouvernementale en temps de crise » au 31 décembre 2023 119](#_Toc164503674)

[**Tableau 88**: situation des indicateurs de produits au 31 décembre de l’action « renforcement de la citoyenneté et l'insertion socio-économique des jeunes et des femmes exposés au risque de basculement dans l'extrémisme violent dans les zones à fort défi sécuritaire » 120](#_Toc164503675)

[**Tableau 89**: situation des indicateurs de produits de l’action « accélération du traitement des dossiers pendants en justice » au 31 décembre 2023 122](#_Toc164503676)

[**Tableau 90:** situation des exécutions physiques des PA-SD régionaux en 2023 123](#_Toc164503677)

[**Tableau 91**: état du fonctionnement des CSD en 2023 126](#_Toc164503678)

[**Tableau 92** : état du fonctionnement des CRD en 2023 127](#_Toc164503679)

[**Tableau 93**: décaissement et exécution des ressources budgétaires au 31 décembre 2023 128](#_Toc164503680)

[**Tableau 94**: décaissement et exécution des ressources des projets et programmes en 2023 129](#_Toc164503681)

[**Tableau 95**: contribution financière des CT au développement en 2023 130](#_Toc164503682)

# Sigles et abréviations

| Sigle | : | Signification |
| --- | --- | --- |
| AEPS | : | Adduction d’eau potable simplifiée |
| AFP-PME | : | Agence de finance des promoteurs des petites et moyennes entreprises |
| AGR | : | Activité génératrice de revenus |
| AIRP | : | Agricoles innovants, résilients et performants |
| ALT | : | Assemblée législative de transition |
| APS | : | Appui psychosocial |
| ASA | : | Accords de services aériens |
| ASBC |  | Agent de santé à base communautaire |
| ASPHF | : | Agro-sylvo-pastoral halieutique et faunique |
| CAF | : | Chantiers d’aménagements forestiers |
| CAIMA | : | Centrale d’achat des intrants et de matériels agricoles |
| CARFO | : | Caisse autonome de retraite des fonctionnaires |
| CAST/FSDEB | : | Compte d’affectation spéciale du trésor/Fonds de soutien au développement de l’enseignement de base |
| CCNIT | : | Commission consultative sur les normes internationales du travail |
| CCT | : | Commission consultative du travail |
| CEG | : | Collège d’enseignement général |
| CEGECI | : | Centre de gestion des cités |
| Cf. | : | Confer |
| CHR | : | Centre hospitalier régional |
| CHU | : | Centre hospitalier universitaire |
| CIM | : | Circuit intégré des missions |
| CIS | : | Carte d'identité scolaire |
| CM | : | Centre médical |
| CMA | : | Centre médical avec antenne chirurgicale |
| CNAMU | : | Caisse nationale d’assurance maladie universelle |
| CNPB | : | Conseil national du patronat burkinabè |
| CNRST | : | Centre national de la recherche scientifique et technologique |
| CNSS | : | Caisse nationale de sécurité sociale |
| CNV | : | Commission nationale de validation des projets et programmes |
| CODESP | : | Cadre de concertation et d’orientation pour le dialogue Etat-Secteur privé |
| CSD | : | Cadre sectoriel de dialogue |
| CSM | : | Commerce et services marchands |
| CSPS | : | Centre de santé et de promotion sociale |
| CTNCSST | : | Comité technique national consultatif de santé et sécurité au travail |
| CTSL | : | Culture, tourisme, sport et loisir |
| DIN | : | Dispensation individuelle nominative |
| eCM | : | e-conseil des ministres |
| EEA | : | Environnement, eau et assainissement |
| EF | : | Education et formation |
| EFTP | : | Enseignement et formation techniques et professionnels |
| ENO | : | Espace numérique ouvert |
| ESU | : | Education en situation d’urgence |
| ETA | : | Espace temporaire d’apprentissage |
| FACE | : | Festivals des arts et de la culture de l’éducation |
| FAIJ | : | Fonds d’appui aux initiatives des jeunes |
| FAPE | : | Fonds d’appui à la promotion de l’emploi |
| FASI | : | Fonds d’appui au secteur informel |
| FCFA | : | Franc de la communauté financière d’Afrique |
| FDCT | : | Fonds de développement culturel et touristique |
| FESTIMA | : | Festival international des masques et des arts de Dédougou |
| FIUE-BF | : | Fichier d’identification unique des élèves du Burkina Faso |
| FMI | : | Fonds monétaire international |
| FRE | : | Fonds de restructuration des entreprises |
| HPV | : | Human papillomavirus |
| IESR | : | Institut d’enseignement supérieur et de recherche |
| IRCP | : | Initiative de renforcements des capacités productives |
| ITCH | : | Infrastructure de transport, de communication et d’habitat |
| JCFA | : | Journées cinématographiques de la femme africaine |
| MEFP | : | Ministère de l’Economie, des Finances et de la Prospective |
| MESRI | : | Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation |
| MFPTPS | : | Ministère de la Fonction publique, du Travail et de la Protection sociale |
| MNC | : | Maladie de Newcastle |
| MOD |  | Maîtrise d’ouvrage déléguée |
| MOU | : | Mémorandums d’entente |
| MSJE | : | Ministère des Sports, de la Jeunesse et de l’Emploi |
| MTMUSR | : | Ministère des Transports, de la Mobilité urbaine et de la Sécurité routière |
| MUAFH | : | Ministère de l’Urbanisme, des Affaires foncières et de l’Habitat |
| NA | : | Sécurité routière |
| NBF | : | Norme Burkina Faso |
| ND | : | Non disponible |
| OHADA | : | Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires |
| ONG/AD | : | Organisations non gouvernementales/Associations de développement |
| PACAO | : | Programme d’appui à la compétitivité de l’Afrique de l’Ouest |
| PAEA | : | Programme d’approvisionnement en eau et d’assainissement |
| PAMPV | : | Programme d’autonomisation des ménages pauvres et vulnérables |
| PANI/FPS) | : | Plan d’actions national intégré de l’agenda femmes paix et sécurité |
| PAO | : | Plan d’action opérationnel |
| PA-SD | : | Plan d’action pour la stabilisation et le développement |
| PASP | : | Production agro-sylvo-pastorale |
| PDI | : | Personnes déplacées internes |
| PEA | : | Poste d’eau autonome |
| PF | : | Planification familiale |
| PFNL | : | Produit forestier non ligneux |
| PGES | : | Plan de gestion environnementale et sociale |
| PIB | : | Produit intérieur brut |
| PME/PMI | : | Petite et moyenne entreprise / Petite et moyenne industrie |
| PMH | : | Pompe à motricité humaine |
| PMUGO | : | Projet de mobilité du Grand Ouaga |
| PNCL | : | Programme national de construction de logements |
| PND | : | Politique nationale de développement |
| PPCB | : | Péripneumonie contagieuse bovine |
| PPR | : | Peste des petits ruminants |
| PRéCA | : | Projet de résilience et de compétitivité agricole |
| PRSPV | : | Plan de réponse et de soutien aux personnes vulnérables |
| PSC | : | Poste de santé communautaire |
| PTF | : | Partenaires techniques et financiers |
| PUS-BF | : | Programme d’urgence pour le Sahel au Burkina Faso |
| PV-VIH | : | Personnes vivant avec le VIH |
| RAMU | : | Régime d’assurance maladie universelle |
| RESINA | : | Réseau informatique national de l’administration |
| RI | : | Recherche et innovation |
| RTB | : | Radiodiffusion télévision du Burkina |
| SAMU | : | Service d’aide médicale d’urgence |
| SDAGE | : | Schéma directeur d’aménagement et de gestion de l’eau |
| SDAU | : | Schéma directeur d’aménagement et d’urbanisme |
| SDC | : | Salle de classe |
| SENAC | : | Semaine nationale de la citoyenneté |
| SIB | : | Semaine de l’industrie burkinabè |
| SIGED | : | Système de gestion électronique et d'archivage de documents |
| SNC | : | Semaine nationale de la culture |
| SNR | : | Stratégie nationale de relèvement |
| STBV | : | Station de traitement des boues de vidange |
| TdH | : | Terre des Hommes |
| TEPS | : | Travail emploi et protection sociale |
| TIA | : | Transformation industrielle et artisanale |
| TIC | : | Technologie de l’information et de la communication |
| TNT | : | Télévision numérique de terre |
| TRE | : | Technique de recherche d’emploi |
| UEMOA | : | Union économique et monétaire ouest-africaine |
| UTL | : | Unité de transformation de lait |
| UTS | : | Université Thomas SANKARA |
| VBG | : | Violences basées sur le genre |
| VIH | : | Virus de l'immunodéficience humaine |
| VN-ASBC | : | Volontaires nationaux/ Agent de santé à base communautaire |
| WHH | : | Welthungerhilfe |
| ZADS | : | Zone à défi sécuritaire |

# Résumé

1. Le rapport annuel de performance 2023 de la Politique nationale de développement (PND) 2021-2025 a pour objectif d’informer les acteurs du développement, des résultats atteints dans le cadre de la mise en œuvre en 2023 de son instrument d’opérationnalisation, à savoir le Plan d’action pour la stabilisation et le développement (PA-SD). Elaboré sur la base des 14 rapports sectoriels et des 13 rapports régionaux de performance 2023, ce rapport présente les acquis et les difficultés de mise en œuvre du PA-SD, les perspectives d’actions envisagées à moyen terme étant déclinées dans le PA-SD 2024-2026 actualisé.
2. La mise en œuvre du PA-SD en 2023 s’est déroulée dans un contexte difficile. Sur le plan international, la crise russo-ukrainienne, les tensions géostratégiques, la poursuite du resserrement monétaire, les dysfonctionnements dans les chaînes d’approvisionnement en matières premières continuent de peser sur l’activité économique mondiale qui enregistrerait un ralentissement.
3. Au niveau national, grâce aux efforts en cours dans la dynamique de reconquête du territoire et la campagne agro-sylvo-pastorale jugée favorable, l’activité économique a connu une accélération de son rythme de croissance pour reprendre en 2023 comparativement à l’année 2022. Aussi, le taux de croissance du PIB réel a atteint 3,6% en 2023 contre 1,8% en 2022 du fait de la croissance de la valeur ajoutée des secteurs tertiaire (4,9%), secondaire (3,7%) et primaire (1,8%).
4. Concernant l’inflation, elle est maitrisée à 0,7% en moyenne annuelle en 2023 contre 14,1% une année plutôt. Cette situation est expliquée par la bonne campagne agricole, la poursuite des mesures gouvernementales de lutte contre la vie chère, conjuguée à la baisse des cours mondiaux de certains produits de base, notamment ceux de l’énergie.
5. S’agissant des finances publiques, les recettes budgétaires enregistreraient au 31 décembre 2023, une hausse de 10,4% comparativement à fin décembre 2022. Les dépenses ont connu une hausse de 11,5%.
6. En matière de dette publique, l’encours total est ressorti à 7 655,3 milliards FCFA au 31 décembre 2023, contre 6 737,2 milliards FCFA au 31 décembre 2022, soit une hausse de 13,6%.
7. En dépit de ce contexte difficile, la mise en œuvre du PA-SD en 2023 a tout de même permis d’engranger des acquis fort appréciables. Le bilan de l’exécution physique de l’ensemble des quatre piliers ressort à 73,39% pour une réalisation financière de 59,21%. Les principaux résultats sont analysés par pilier et par action en évoquant les difficultés rencontrées et les actions majeures à engager à court et moyen terme.
8. Ainsi, concernant la lutte contre le terrorisme et la restauration de l’intégrité territoriale (Pilier 1 du PA-SD), le taux moyen d’exécution physique est de 82,75% pour une exécution financière de 63,16%. Les progrès les plus importants ont été notés au niveau de l’exécution des actions suivantes : (i) en matière de renforcement des capacités opérationnelles des Forces de défense et de sécurité en vue de libérer les localités occupées par les terroristes avec le recrutement et la formation de 63 699 VDP, la mise à disposition d’environ 10 500 FDS (militaires, policiers, gendarmes, GSP, sapeurs-pompiers) , la construction des CPD, la création de 6 Groupements d'unités mobiles d'intervention (GUMI) et de 46 UMI à la Police nationale ainsi que la création de 20 Bataillons d’intervention rapide (BIR) et  ;(ii) en matière d’intensification de la lutte contre la criminalité et le grand banditisme avec la baisse du nombre d’agressions/attaques à main armée enregistrée sur le territoire qui est passée de 832 cas en 2022 à 655 cas en 2023; (iii) en matière de réinstallation des services de l'Etat dans les localités libérées de l'emprise des groupes armés terroristes avec la réouverture de six (06) services de police, de cinq (05) sièges de circonscription administrative, d’un (01) siège de collectivité territoriale et de deux (02) juridictions et la réinstallation de plus 140 villages.
9. Pour ce qui est de la réponse à la crise humanitaire (Pilier 2 du PA-SD), le taux moyen d’exécution physique est de 86,16% pour une exécution financière de 75,47%. Les avancées majeures portent sur l’opérationnalisation des actions de (i)soutien au retour volontaire des personnes déplacées dans leurs zones d'origine et garantie de leur sécurité, et (ii)la prise en charge psycho-sociale des victimes et personnes affectées par le terrorisme. Il s’agit notamment de la dotation des non-vivres (Kits AME) à 39 718 bénéficiaires, de l’aménagement de 275 hectares de terres agricoles, de l’octroi d’intrants agricoles au profit de 37 000 agriculteurs, de la réalisation d’infrastructures sanitaires, scolaires, marchandes, d’élevage pour 200 000 personnes, et la prise en charge sur le plan psycho-social de la totalité des gendarmes et policiers blessés ainsi que la prise en charge des familles de gendarmes et policiers portés disparus.
10. En dépit de ces acquis, des efforts restent à fournir afin de faire de la mise en œuvre du Plan de soutien à la réinstallation des PDI et des autres personnes affectées par le terrorisme une réussite et de permettre une mise en œuvre optimale des projets de stabilisation dans le cadre du soutien au retour volontaire des PDI dans leurs zones d’origine et la garantie de leur sécurité.
11. La mise en œuvre des actions programmées au niveau du Pilier 3 du PA-SD a également permis d’enregistrer des acquis notables en matière de réformes institutionnelles et de modernisation de l’administration publique (axe 2 de la PND), de développement du capital humain (axe 3 de la PND) ou encore de dynamisation des secteurs porteurs pour l’économie et les emplois (axe 4 de la PND). Pour l’ensemble des actions du Pilier 3, le taux moyen d’exécution physique est de 67,54% et le taux d’exécution financière de 55,47%.
12. Relativement aux actions de l’axe 2 de ce pilier, portant sur les réformes institutionnelles et de modernisation de l’administration publique, et s’agissant de promouvoir la démocratie et la bonne gouvernance politique, les performances au 31 décembre 2023 concernent (i) l’amélioration du fonctionnement des juridictions avec l'exécution à 100% du programme d'équipement des juridictions et le recouvrement à 84,5% des amendes pénales ; (ii) l’amélioration de l’accès à la justice avec l’octroi de l’assistance judiciaire à 1 233 personnes, la réhabilitation à 98% du palais de justice de Bobo-Dioulasso et (iii) le renforcement de l'effectivité des droits humains par la formation des acteurs en droits humains et en droit international humanitaire et le traitement de 100% des plaintes des victimes de violation des droits humains.
13. Au titre de l’objectif de la promotion de la bonne gouvernance administrative et la modernisation de l’administration publique, les principaux résultats concernent : (i) la réception en ligne des candidatures de tous les concours directs et professionnels, la composition de 89,06% des concours professionnels en ligne et la signature dans les délais des actes de carrière (intégration, reclassement, retraite) de 61,8%; (ii) la dépolitisation de l'administration publique et promotion du mérite avec l’adoption de la loi n°002-2023/ALT du 16 mars 2023 portant renforcement de la neutralité politique et de la méritocratie dans l’administration publique.
14. Au titre de la promotion de la bonne gouvernance économique, financière et les coopérations régionale et internationale, les résultats au 31 décembre 2023 portent sur : (i) l’informatisation du cadastre foncier national avec la numérisation de 848 903 références cadastrales et le déploiement de la plateforme e-cadastre ; (ii) l’informatisation du système des marchés publics et de la comptabilité matière ; (iii) l’assainissement du marché intérieur par la répression de 307 cas de fraude et d'usage de faux; (iv) l’audit des ministères et Institutions avec la réalisation des audits de 12 ministères, 6 entreprises publiques, 10 établissements publics et 21 projets et programmes ; (vi) l’optimisation de la mobilisation des ressources financières avec un taux de réalisation du recouvrement des recettes intérieures de 99,23%.
15. Pour ce qui est du renforcement de la décentralisation et la bonne gouvernance locale, les principaux résultats sont liés à la poursuite du développement des économies locales avec entre autres la réalisation de 300 infrastructures, l’aménagement de 36 de km de pistes rurales, la construction de 100 salles de classe et la réalisation de 41 forages positifs et d’AEPS.
16. D’autres acquis majeurs sont enregistrés dans cet axe et portent sur : (i) la création de 21 787 nouvelles entreprises ; (ii) l’octroi de 41 certificats NBF ; (iii) la création du Fonds national pour les aménagements urbains et le logement (FONAUL) ; (iv) l’adoption de la loi N°008-2023/ALT du 20 juin 2023 portant promotion immobilière au Burkina Faso ; (v) le contrôle de 200 aménagements et de 2 750 constructions.
17. En dépit de ces acquis, des défis majeurs restent, notamment en matière de la systématisation du recrutement par appel à candidatures des Directeurs généraux des entreprises et des établissements publics , la stabilisation du nombre et de la nomenclature des ministères dans une loi organique et à terme, dans la Constitution ; l’accélération du processus de redécoupage administratif du territoire ; l’opérationnalisation de la dépolitisation de l'administration publique et la promotion du mérite, la révision du code électoral  et la réforme du système partisan.
18. Consolider le développement du capital humain constitue l’une des parties du Piler 3 du PA-SD. En dépit du contexte difficile qui a impacté la mise en œuvre des actions, des résultats notables sont enregistrés en 2023.
19. En matière de promotion de la santé de la population et d’accélération de la transition démographique, les principales avancées concernent : (i) la poursuite des réformes en matière de santé (03049), avec notamment l’octroi de prestations gratuites de santé à 10 306 739 enfants de moins de 05 ans et à 9 228 233 femmes, l’administration à 95,18% des enfants de doses de vaccin contre l’hépatite B et à 95,6% des enfants de doses contre le Human papillomavirus (HPV), (ii) la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de santé communautaire (03050) avec la disponibilité des ressources humaines en santé communautaire et l’offre d’interventions de service de santé de qualité à la population ; (iii) la poursuite des investissements en matière de santé (03051) avec la construction de 50 nouveaux CSPS , la réalisation des travaux de construction de la première phase du centre de cancérologie de Tengandogo à 98% et du CHR de Manga à 95,54%.
20. Au titre de l’accroissement de l’offre et l’amélioration de la qualité de l’éducation, de l’enseignement supérieur et de la formation, les principales avancées portent sur : (i)l’amélioration de la qualité et l'accès au système éducatif (03053) avec la formation de 5 847 dont 1 573 femmes dans les centres de formation professionnelle ; (ii) la mise en œuvre du fichier national des élèves (03054), de l’inscription en ligne des élèves; (iii) le renforcement de la gouvernance de l'enseignement supérieur (03055) avec le recrutement de 187 assistants, assistants hospitalo-universitaires et attachés de recherche ; (iv) l’amélioration de l’offre et de la qualité de l’enseignement supérieur (03056) avec l’accord des aides et des prêts à 98 467 étudiants, des bourses à 8 630 étudiants, l’hébergement de 7 812 étudiants, la fourniture de 12 139 668 plats par les restaurants universitaires et la subvention de 10 294 ordinateurs au profit des étudiants.
21. S’agissant de la promotion de la recherche et l’innovation et du renforcement de leur utilisation en faveur de la transformation de l’économie, les principaux résultats de l’année 2023 portent, entre autres, sur la génération de 59 technologies, procédés, méthodes et innovations, l’opérationnalisation de la station spatiale Burkina SAT, l’incubation de dix technologies, innovations et inventions et la construction d’une vitrine d’exposition de technologies, inventions et innovations.
22. Sur la promotion de l’emploi décent et la protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes, les résultats notables au 31 décembre 2023 portent sur la (i) promotion du dialogue social en milieu de travail avec 72,72% des cadres de concertation tenus au 31 décembre 2023 ;(ii) le renforcement de la protection des enfants en difficulté avec 8 857 enfants victimes de violence pris en charge dont 5 187 filles ; 21 073 enfants victimes de violences et d'abus divers dont 8 256 filles prises en charge et 1 215 bourses accordées aux orphelins des pensionnés de la CARFO et CNSS et (iii) l’adoption de cinq (5) des six (6) décrets d’application de la loi portant sur le RAMU.
23. Concernant la promotion de l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes et des filles, les principales avancées concernent la mise à disposition de technologies de production, de transformation et de conservation à 211 femmes, l’octroi de crédits par les fonds nationaux de financement à 100 457 femmes et la formation de 4 800 femmes bénéficiaires de crédits.
24. Au titre de l’amélioration du cadre de vie, de l’accès à l’eau potable, à l’assainissement et aux services énergétiques de qualité, les principaux résultats obtenus en 2023 concernent : (i) l’accès des populations à l’eau potable et à l’assainissement avec la réalisation de 1 566 forages équipés de PMH et 181 PEA, la réalisation de 389 AEPS, de 1 262 latrines communautaires et institutionnelles ainsi que de 26,7 hectares de superficie reboisée, (ii) le suivi de 109 plans de gestion environnementale et sociale ;  (iii) l'accès des populations à l'énergie de qualité avec le raccordement à l’électricité de 1 200 547 ménages ; (iv) l’amélioration de l'accès des ménages aux logements décents avec la construction de 904 logements tous types confondus.
25. Le Pilier 3 du PA-SD renferme également des actions visant la dynamisation des secteurs porteurs pour l’économie et les emplois (axe 4 de la PND).
26. Au titre de l’amélioration de la production végétale, les efforts au cours de l’année 2023 ont permis : (i)le développement de la production agricole sous maîtrise d’eau (03071), avec l’aménagement de 1 624,5 ha de bas-fonds et de 374,6 ha de périmètres irrigués, (ii) l’amélioration de l’accès des ménages aux intrants et équipements de qualité (03072) en raison de la subvention de 32 687,60 tonnes d’engrais et de 7 078,57 tonnes de semences améliorées accordée aux producteurs.
27. En revanche, au vu de l’engagement du gouvernement de la transition pour une souveraineté alimentaire, des efforts doivent être faits dans l’équipement (motorisé ou à traction animale) mis à la disposition des producteurs et dans l’opérationnalisation des réformes du secteur agro-sylvo-pastoral.
28. Au titre du renforcement de la transformation des Produits forestiers non ligneux (03078), on note la mise en place de 9 unités de transformation de PFNL et l’accroissement de la production des ressources forestières et fauniques (03079) avec la création de 153 jardins nutritifs.
29. La mise en œuvre des actions programmées dans le Pilier 3 du PA-SD a également permis d’impulser des progrès dans le domaine industriel, artisanal, culturel et sportif. Ces progrès sont enregistrés notamment à travers les actions que sont : (i) la relance des unités industrielles (03084) avec la restructuration de 40 entreprises en difficulté dont 15 du secteur de l’énergie solaire et 25 du domaine de l’huile de coton et dérivés, et l’accompagnement de 15 incubés.
30. S’agissant du domaine du développement de l’industrie minière, on note des résultats sur (i) la promotion de la fourniture locale des biens et services miniers et la responsabilité sociale des entreprises avec l’adoption de la loi sur le contenu local ; (ii) le démarrage de projets miniers tel que le lancement des travaux de construction de la raffinerie d’or et l’installation de l’unité de traitement des rejets des mines.
31. Relativement au « Financement et promotion commerciale des produits de l’artisanat » (03086), les efforts déployés ont permis l’organisation de deux manifestations promotionnelles de l’artisanat, à savoir la 16e édition du Salon international de l’artisanat de Ouagadougou (SIAO) et la 4e édition du Salon régional de l’artisanat (SARA), l’octroi de 943,79 millions FCFA de crédit aux artisans et le port du Faso dan fani comme uniforme dans deux institutions.
32. Sur le plan du développement des infrastructures hydrauliques, routières, aéroportuaires et de télécommunication, les avancées les plus nettes se situent au niveau de l’exécution des actions que sont : (i) la relance des travaux d’infrastructures hydrauliques (03109) avec la réalisation de trois (03) nouveaux barrages ; (ii) l’entretien et la maintenance des ouvrages de mobilisation et de valorisation des ressources en eau (03110) en raison de l’entretien de 17 barrages et de la sécurisation de 2 autres ; (iii) la sauvegarde du patrimoine routier (03104), avec l’exécution a permis l’entretien courant de 7 500 km de routes classées.
33. En dépit de ces acquis ci-dessus engrangés par domaine et en matière de dynamisation des secteurs porteurs pour l’économie et les emplois, l’exécution de certaines actions attend d’être accélérée. Il s’agit notamment: (i)  de la sécurisation foncière des aménagements et des exploitations (03073) ; (ii) du renforcement de l’accès à un marché sécurisé (03074) ; (iii) de l’amélioration de la santé animale et la gestion durable des ressources animales (03076) ; (iv) de la relance des travaux d’infrastructures industrielles (03083)  et de la promotion de l’activité industrielle (03085) ; (v) de la promotion de l’exploitation minière industrielle et de l’investissement national (03090) ; (vi) de la poursuite de la protection et de la gestion des ressources en eau (03111) ; (vii) de la réduction de la surcharge sur les axes routiers (03107) ; (viii) de la réalisation des infrastructures ferroviaires et aéroportuaires (03108) et (xiii) de la construction du centre d’opération du réseau backbone national de Ouagadougou (03106).
34. Les principales difficultés entravant les progrès en matière de dynamisation des secteurs porteurs pour l’économie sont notamment, l’insécurité qui limite l’accès aux sites de certains chantiers, l’insuffisante mobilisation des financements, les faiblesses de certains prestataires dans l’exécution des PGES et des chantiers.
35. Le bilan de l’exécution physique des actions du Pilier 4 au 31 décembre 2023 se chiffre à 90,97% pour une exécution financière de 57,99%. Les principaux acquis par objectif stratégique de ce pilier se résument comme suit.
36. En matière de renforcement de la cohésion sociale, des résultats sont notés au niveau de : (i) la prévention et la gestion des conflits communautaires et intercommunautaires (04004) avec la formation de 1 492 membres des démembrements de l'ONAPREGECC et (ii) la sensibilisation de 180 000 membres des différentes catégories socio-professionnelles sur les thématiques liées à la prévention et à la gestion des conflits communautaires.
37. Dans le cadre de l’accélération du traitement des dossiers pendants en justice (A4008), on note le jugement de 04 dossiers emblématiques, la tenue de 54 audiences foraines, le jugement de 87 dossiers par les pôles ECOFI et la tenue de 03 audiences du pôle anti-terro.
38. Au titre de la participation aux instances statutaires de l'OHADA, le Burkina Faso a participé à une rencontre statutaire, à la Table ronde africaine sur « l’insolvabilité en termes de faible croissance et d’inflation » tenue à Kigali au Rwanda, aux 44e et 45e sessions du Groupe de Travail III sur le Règlement des différends entre investisseurs et Etats (RDIE) à Vienne en Autriche et à New York aux Etats-Unis. En outre, la Commission nationale OHADA a également formé les acteurs judiciaires et économiques aux actes uniformes.
39. Du point de vue de gestion des politiques publiques, malgré les changements institutionnels intervenus en 2022, le dispositif de suivi et d’évaluation de la Politique nationale de développement a globalement bien fonctionné, permettant de dérouler le Plan d’action pour la stabilisation et le développement en 2023.
40. Les instances du dispositif que sont les sessions des CSD et des CRD se sont régulièrement tenues lors de la revue à mi-parcours 2023 de la PND en juillet-août 2023 et lors de la revue annuelle 2024 en février et mars 2024.
41. Toutefois, le fonctionnement de ces cadres est apparu comme devant être amélioré avec l’animation des groupes thématiques.
42. Sur le plan du financement du PA-SD, on note un renforcement des ressources endogènes en 2023. En effet, à la suite du rétrécissement de l’enveloppe des dons et des appuis budgétaires, des efforts ont été déployés pour relever le niveau des recettes fiscales. Concernant l’exécution des projets et programmes, l’absorption des financements obtenus par les CSD s’est fait à hauteur de 85%, tandis que le niveau de décaissement, lui, est resté davantage modeste (74%). Concernant les interventions des collectivités, le taux d’exécution physique des PA-SD régionaux est ressorti à 63,6% en moyenne, le niveau relatif à l’investissement n’étant que de 34%, en raison principalement des délais de mise en place des délégations spéciales.
43. Au regard des différents constats, la revue annuelle de performance formule les principales recommandations transversales suivantes : ((i) poursuivre les efforts engagés dans la dynamique de sécurisation et de reconquête du territoire ainsi que la réinstallation des populations et des services de l’Etat  ; (ii) renforcer la sécurisation des investissements ; (iii) achever la réalisation des chantiers en cours pour soutenir la relance économique et améliorer le bien-être des populations ; (iv) maintenir la dynamique de dématérialisation des procédures afin d’améliorer la productivité de l’administration et la compétitivité des services ; (v) combler le gap du financement du PA-SD à travers l’accompagnement des PTF en sus de la mobilisation des ressources domestiques, la mise en place d’un mécanisme de suivi concerté avec les partenaires, les délais de réaction aux demandes d’Avis de non objection, l’attrait de l’investissement privé ; (vi) restructurer la dette publique en vue de dégager un espace budgétaire favorable à l’investissement  ; (vii) renforcer la contribution des CT dans la mise en œuvre du PA-SD à travers l’amélioration des ressources transférées aux collectivités territoriales et le renforcement des capacités des délégations spéciales en vue d’exécuter efficacement les investissements sous leur maîtrise d’ouvrage et (viii) poursuivre les efforts de renforcement du dispositif de suivi - évaluation à travers un meilleur fonctionnement des groupes thématiques, l’amélioration de la production statistique, le financement des organes du dispositif ainsi que la représentativité des différents acteurs aux instances.

# Introduction

1. La conduite de l’action publique de développement s’est faite dans un contexte demeuré difficile en 2023. En effet, au contexte sécuritaire préoccupant sur le plan national et sous régional, des chocs exogènes résultant du conflit russo-ukrainien ont persisté, affectant à la fois l’économie et la conduite du développement.
2. Toutefois, en raison des efforts en cours de sécurisation du territoire et de la relative bonne campagne agro-sylvo-pastorale 2023-2024, l’activité économique a connu une accélération de son rythme de croissance pour se reprendre en 2023 comparativement à l’année 2022. Aussi, le taux de croissance du PIB réel est ressorti à 3,6% en 2023 contre 1,8% en 2022 du fait de la croissance de la valeur ajoutée des secteurs tertiaire (4,9%), secondaire (3,7%) et primaire (1,8%).
3. L’opérationnalisation de la Politique nationale de développement en 2023, à travers l’exécution du Plan d’action pour la stabilisation et le développement (PA-SD), s’est déroulée dans ce contexte et a permis d’engranger de nombreux résultats escomptés.
4. Ces résultats ainsi que les difficultés d’opérationnalisation du Plan d’action et les recommandations sont consignés dans le présent rapport de performance globale 2023 qui est établi sur la base des rapports sectoriels et régionaux de performance 2023, validés lors des revues sectorielles et régionales 2024, tenues sur la période allant de fin février à mars 2024. Le rapport de performance globale n’a pas vocation à rendre compte de toutes les réalisations des ministères et des collectivités territoriales, ou de tous les acquis engrangés par la mise en œuvre des 14 Politiques sectorielles et des Plans locaux de développement en vigueur dans les 13 régions administratives du Burkina Faso, mais de synthétiser les performances réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du PA-SD.
5. Outre le bilan de mise en œuvre des actions inscrites dans le PA-SD, le rapport de performance analyse également le fonctionnement des Cadres sectoriels et régionaux de dialogue (CSD et CRD) ainsi que l’efficacité dans l’exécution du financement des projets et réformes prioritaires. Il est articulé autour des sections suivantes : (i) évolution de l’économie burkinabè en 2023 ; (ii) performances 2023 de la mise en œuvre du PA-SD par pilier ; (iii) et dispositions de mise en œuvre, du suivi et d’évaluation du PA-SD.
6. Evolution de l’économie burkinabè en 2023
7. La mise en œuvre du PA-SD en 2023, s’est déroulée dans un environnement international et national où persistent les difficultés que rencontrent le pays et le monde depuis quelques années.
8. Ainsi, au niveau international, le taux de croissance de l’économie mondiale s’est situé à 3,0% en 2023 contre 3,5% en 2022, soit une contraction de 0,5 point de pourcentage. Ce repli du rythme de croissance est dû au ralentissement prononcé de la croissance dans les « pays avancés » à 1,5% en 2023 contre 2,6% en 2022 et à la baisse modérée de son niveau dans les pays émergents et en développement à 4,0% contre 4,1% en 2022. La crise russo-ukrainienne, l’apparition de nouvelles tensions géostratégiques et le resserrement des politiques monétaires à travers le monde, participent de la décélération du rythme de la croissance économique mondiale.
9. En Afrique subsaharienne, la croissance économique est en décélération et s’établirait à 3,3% en 2023 contre 4,0% en 2022, expliquée par les crises socio-politiques en Afrique de l’Ouest, la survenue d’évènements climatiques extrêmes et la persistance des dysfonctionnements des chaînes d’approvisionnement intérieur, notamment énergétique.
10. Au niveau national, en dépit du contexte caractérisé par la dynamique de reconquête du territoire malgré la persistance des attaques terroristes, la transition politique en cours et la campagne agro-sylvo-pastorale jugée favorable, l’activité économique en 2023 a connu une accélération de son rythme de croissance comparativement à l’année 2022. Aussi, le taux de croissance du PIB réel est ressorti à 3,6% en 2023 contre 1,8% en 2022 du fait de la croissance de la valeur ajoutée des secteurs tertiaire (4,9%), secondaire (3,7%) et primaire (1,8%).
11. Par rapport à la demande, la croissance du PIB est portée principalement par les investissements (+2,8 points de pourcentage) et la consommation finale (+2,4 points de pourcentage). Quant aux exportations nettes, elles ont contribué négativement à la croissance (-1,6 point de pourcentage). Le PIB nominal s’établirait à 12 587,3 milliards FCFA en 2023 contre 11 969,5 milliards FCFA en 2022.
12. Concernant l’inflation en moyenne annuelle, elle est maitrisée à 0,7% en 2023 contre 14,1% une année plus tôt. Cette situation est expliquée par la bonne campagne agricole, la poursuite des mesures gouvernementales de lutte contre la vie chère, conjuguée à la baisse des cours mondiaux de certains produits de base, notamment ceux de l’énergie.
13. S’agissant des finances publiques, les recettes budgétaires enregistreraient au 31 décembre 2023, une hausse de 10,4% comparativement à fin décembre 2022. Cette hausse résulterait principalement de l’accroissement des recettes fiscales de 145,2 milliards FCFA et des autres recettes de 50,8 milliards FCFA, atténuée par la baisse des dons de 11,9 milliards FCFA. Les dépenses ont connu une hausse de 11,5%. Ce niveau est expliqué principalement par l’augmentation spéciale de 232 milliards FCFA des acquisitions nettes d’actifs non financiers.
14. En matière de dette publique, l’encours total est ressorti à 7 655,3 milliards FCFA au 31 décembre 2023 contre 6 737,2 milliards FCFA au 31 décembre 2022, soit une hausse de 13,6%. Cette évolution est imputable à ses deux composantes intérieure et extérieure qui affichent des hausses respectives de 627,1 milliards FCFA (+16,9%) et de 291 milliards FCFA (+9,6%) comparativement à fin décembre 2022. Le taux d’endettement se situerait à 60,8% à fin 2023 contre 56,3% à fin 2022.
15. Quant aux échanges extérieurs, l’année 2023 a été marquée par une dépréciation du cours du dollar, une baisse du cours du baril de pétrole, une bonne orientation du cours de l’or et une légère augmentation du cours du coton fibre projeté par les sociétés cotonnières. Le solde des transactions courantes serait en détérioration sur un an. En revanche, le compte de capital ressortirait excédentaire et les entrées de ressources au titre du compte financier seraient en progression. En somme, le solde global de la balance des paiements demeurerait déficitaire en 2023, en s’affichant à 217,0 milliards FCFA contre 666,7 milliards FCFA en 2022, soit une amélioration de 67,5% sur un an.

**Graphique 1 :** Evolution du taux de croissance du PIB réel et des contributions des valeurs ajoutées sectorielles

**Source***: Comité de prévision et de conjoncture, décembre 2023*

1. Performances au 31 décembre 2023 de la mise en œuvre du PA-SD par pilier
2. Cette section est consacrée à la présentation des performances enregistrées en 2023 dans la mise en œuvre des actions programmées à travers les 4 piliers du PA-SD.
   1. Pilier 1 : Lutter contre le terrorisme et restaurer l’intégrité territoriale
3. Les actions à mettre en œuvre dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et la restauration de l’intégrité du territoire se répartissent dans les deux axes ci-après de la PND, à savoir, Consolider la résilience, la sécurité, la cohésion sociale et la paix (Axe 1) et Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois (Axe 4).
   * 1. Axe 1 : Consolider la résilience, la sécurité, la cohésion sociale et la paix
4. Le premier axe stratégique de la PND se met en œuvre à travers les actions programmées en vue de la réalisation de son objectif stratégique 1.2 : renforcer la sécurité intérieure du pays et la défense du territoire.
   * + 1. Objectif stratégique 1.2 : Renforcer la sécurité intérieure du pays et la défense du territoire national
5. Le renforcement de la sécurité intérieure du pays et de la défense du territoire national se concrétise à travers la mise en œuvre de dix-sept (17) actions déclinées dans le PA-SD et au niveau sectoriel dont les niveaux de réalisation au 31 décembre 2023 se présentent ci-après.
6. La première action est relative **à l’amélioration de la participation citoyenne dans la lutte contre le terrorisme (01001)**. Elle est mise en œuvre par les CSD-DS et JDH. A fin décembre 2023, la cible de l’indicateur d’action a été atteinte, car 51 initiatives de participation citoyenne ont été promues pour seulement 20 attendues. Cette performance a été rendue possible grâce au bon niveau d’exécution de six (6) des huit (8) extrants programmés dans le tableau ci-dessous. Ces six extrants ont essentiellement trait à la cohésion et à la prévention des conflits. L’atteinte des cibles desdits extrants s’explique par l’engouement des bénéficiaires pour les activités et l’appui des partenaires. Quant aux deux (2) autres produits, portant respectivement sur la conception et la diffusion d’outils de communication sur la radicalisation et l’extrémisme violent et la diffusion du recueil de bonnes pratiques de citoyenneté, ils n’ont pas connu un début de réalisation, en raison de l’insuffisance de ressources financières et l’opérationnalisation tardive de la Direction générale des affaires religieuses, coutumières et traditionnelles (DGARCT).
7. Le tableau ci-dessous fait la synthèse de la situation des indicateurs de l’action « amélioration de la participation citoyenne dans la lutte contre le terrorisme (01001)».

**Tableau 1**: situation des indicateurs de produits de l’action « amélioration de la participation citoyenne dans la lutte contre le terrorisme » au 31 décembre 2023

| Indicateurs | Réal. 2022 | Réal. 2023 | Cible 2023 |
| --- | --- | --- | --- |
| Nombre de régions touchées par la diffusion du recueil de bonnes pratiques en matière de de citoyenneté |  | 0 | 13 |
| Nombre d’outils (sketchs, spots, films documentaires) de communication sur la radicalisation et l’extrémisme violent conçus et diffusés | 9 | 0 | 3 |
| Taux d'actions civilo-militaires prises en charge | 100 | 100 | 100 |
| Nombre de PDI et acteurs communautaires sensibilisés à la culture de la paix, la prévention de la radicalisation et au renforcement de la résilience | 1100 | 760 | 500 |
| Nombre d'amazones de la cohésion sociale formées aux violences basées sur le genre | ND | 58 | 15 |
| Nombre de leaders PDI et de communautés hôtes formés à la technique de prévention et de médiation des conflits communautaires | ND | 412 | 334 |
| Nombre d'organes de prévention des conflits dont les membres sont sensibilisés et formés | ND | 10 | 10 |
| Tenue de la journée internationale du vivre-ensemble | ND | 1 | 1 |

**Source** : rapport annuel de performance 2023 des CSD-DS et JDH, février 2024

1. Le taux de réalisation physique de l’action est de 75%. Sur un coût prévisionnel de 550 000 000 FCFA, la réalisation financière est de 504 787 000 FCFA, soit un taux d’exécution de 91,78%.
2. La deuxième action qui porte sur le « renforcement des capacités opérationnelles des Forces de défense et de sécurité en vue de libérer les localités occupées par les terroristes » (01002) est implémentée par les CSD-DS et PASP. Les deux indicateurs d’action, à savoir le taux de maillage du territoire en services de sécurité opérationnels et le nombre d’éléments de FDS (EMGN, DGPN, BNSP, DGAP, DGEF), n’ont pas atteint leur cible en 2023. Pour une cible de 73%, le taux de maillage du territoire est 69,23% en 2023, soit le même depuis 2021. Quant au nombre d’éléments de FDS mis à la disposition du secteur, il se chiffrait à 10 185 pour une cible de 12 024 éléments.
3. En 2023, les effets de l’action publique se sont mis progressivement en place avec l’enregistrement de résultats satisfaisants dans l’exécution de produits clés aussi bien en matière de construction d’infrastructures sécuritaires, de réorganisation du dispositif sécuritaire, de renforcement en effectif et de professionnalisation continue des FDS que de fourniture en équipements spécifiques.
4. Relativement au renforcement des capacités en infrastructures sécuritaires, de nombreux chantiers de construction entamés en 2023 sont achevés. Il s’agit, notamment des Commissariats de police de district (CPD) de Bouroum Bouroum, de Dakoro et de Sangha, des Brigades territoriales (BT) de Tema Bokin, Ziga et Samba ainsi que les logements des escadrons de Kaya et la Brigade de prévention routière (BPR) de Kaya. Quant aux réhabilitations, 21 sites l’ont été sur une prévision de 29. Il s’agit des sites de CPD Toussiana, DRPN Centre-Est, GCRS Bobo, CRS Dédougou, GCRS Ouaga, CRS Ouaga-Ouest, DRPN Cascades, DRPN Sud-Ouest, CPD Nagréongo, au profit de la Police nationale et les sites de BR Kaya, BT Tenkodogo, BR Fada, BT Dalo, BT Boudry, BT Dan, BT Koumbia, BT Nako, BT Ouahigouya, BT Boulsa, compagnie Diapaga et compagnie Boromo au profit de la gendarmerie.
5. Pour ce qui est des infrastructures spécifiques au profit des FAN, le taux d’exécution du programme n’est qu’à 53% pour une cible annuelle de 100%. Quant à la construction de la caserne des eaux et forêts dont l’achèvement est prévu en 2024, le niveau de réalisation reste appréciable, passant de 52% en 2022 à de 73% en 2023.
6. Même si les résultats sont appréciables en matière d’infrastructures, il n’en demeure pas moins des difficultés dont les principales sont notamment liées à des litiges avec les propriétaires terriens, l’inaccessibilité de certaines localités, l’insuffisance des crédits budgétaires et les retards dans les passations de marchés. Pour pallier ces difficultés, des échanges ont été menés avec les propriétaires terriens et des cadres de concertation ont été instaurés pour une meilleure exécution des plans de passation des marchés.
7. Le tableau ci-dessous fait le point sur la situation des indicateurs du volet construction de l’action.

**Tableau 2**: situation des indicateurs de produits de l’action « renforcement des capacités opérationnelles des Forces de défense et de sécurité en vue de libérer les localités occupées par les terroristes », volet constructions.

| Indicateurs | Réal. 2022 | Réal. 2023 | Cible 2023 |
| --- | --- | --- | --- |
| Nombre de nouveaux services de sécurité construits au profit de la Gendarmerie nationale | 0 | 5 | 5 |
| Nombre de nouveaux escadrons de gendarmerie construits | 0 | 0 | 1 |
| Nombre de nouveaux groupements de gendarmerie construits | 0 | 0 | 1 |
| Nombre de nouveaux services de sécurité construits au profit de la Police nationale | 1 | 2 | 11 |
| Nombre de services de sécurité réhabilités au profit de la Gendarmerie nationale | 1 | 5 | 12 |
| Nombre de services de sécurité réhabilités au profit de la Police nationale | 0 | 16 | 17 |

**Source** : rapport annuel de performance 2023 du CSD-DS, février 2024

1. S’agissant du volet réorganisation du dispositif sécuritaire, la dynamique s’est poursuivie en 2023 en termes de création d'unités d’intervention et de mise à disposition et la formation du personnel des FDS comme l’illustre **le Tableau 3** ci-dessous. Ainsi, les acquis majeurs ont trait à la création et l’opérationnalisation de 6 GUMI, 46 UMI, 2 USJ, 1 USI-EF et 20 BIR.
2. En outre, treize (13) forêts classées ont été apurées sur quatre (04) prévues et trois (03) aires classées immatriculées (Bissiga, Bounouna et Gonsé) sur quatre (04) programmées pour une exécution financière de 184,41 millions FCFA contre une prévision de 370,31 millions FCFA, correspondant à un taux d’exécution de 49,8%.

**Tableau 3:** situation des indicateurs de produits de l’action « renforcement des capacités opérationnelles des Forces de défense et de sécurité en vue de libérer les localités occupées par les terroristes », réorganisation du dispositif sécuritaire

| Indicateurs | Réal. 2022 | Réal. 2023 | Cible 2023 |
| --- | --- | --- | --- |
| Nombre de GUMI créés | 7 | 6 | 5 |
| Nombre d'unités mobiles d'intervention (UMI) mises en place | 0 | 46 | 31 |
| Nombre de bataillons d’intervention rapide |  | 20 |  |
| Nombre d'USJ créées et opérationnalisées | 7 | 2 | 1 |
| Existence d'une unité spéciale opérationnelle des eaux et forêts | 0 | 1 | 1 |
| Nombre de cantonnements des eaux et forêts réalisés | 0 | 3 | 4 |
| Nombre d'aires classées immatriculées | 3 | 3 | 4 |
| Nombre d’aires classées apurées | 4 | 4 | 4 |

**Source** : rapport annuel de performance 2023 du CSD-DS, février 2024

1. Quant aux effectifs des FDS et VDP, le besoin de couverture a été quasiment atteint hormis celui en personnel de la Gendarmerie nationale. En effet, pour le recrutement spécial de 3000 gendarmes auxiliaires, 1 500 sont en cours de formation et les 1 500 autres sont déjà mis à la disposition de l’Institution. Spécifiquement pour la mobilisation des 63 699 VDP pour une cible de 56 725, le surplus s’explique par les besoins nouveaux du terrain et l’adhésion des populations à cette initiative.

**Tableau 4**: situation des indicateurs de produits de l’action « renforcement des capacités opérationnelles des Forces de défense et de sécurité en vue de libérer les localités occupées par les terroristes », volet recrutement de personnel

| Indicateurs | Réal. 2022 | Réal. 2023 | Cible 2023 |
| --- | --- | --- | --- |
| Nombre de nouveaux agents mis à la disposition de la Gendarmerie nationale | 750 | 2 700 | 4 250 |
| Nombre de militaires mis à la disposition de l'EMGA | 19155 | 6 000 | 6 385 |
| Nombre de VDP recrutés, formés et équipés | 56 725 | 63 699 | 56 725 |
| Nombre de nouveaux agents mis à la disposition de la Brigade nationale de sapeurs-pompiers | 750 | 249 | 250 |
| Nombre de nouveaux agents mis à la disposition de la Police nationale | 750 | 750 | 750 |
| Nombre de nouveaux agents mis à la disposition de la Garde de sécurité pénitentiaire | 377 | 388 | 376 |
| Nombre d’agents des eaux et forêts recrutés | ND | 110 | 110 |
| Nombre d'agents recrutés et formés sur mesure spéciale | 0 | 1 950 | 2 000 |
| Nombre d’agents des FSI formées sur IRAPOL | 115 | 230 | 200 |
| Taux de réalisation de l'instruction et de la formation de la troupe et des cadres | 100 | 100 | 100 |
| Nombre de séances d'aguerrissement et de recyclage organisées au profit des personnels de la Police nationale | 30 | 94 | 30 |

**Source** : rapport annuel de performance 2023 du CSD-DS, février 2024

1. Concernant le volet équipement, des progrès sont enregistrés en 2023 en termes d’acquisition de moyens logistiques et tactiques, composés notamment d’engins à quatre et deux roues sans occulter les équipements spécifiques. Ainsi, au total 156 engins à quatre roues sur une prévision de 82 et 2 332 engins à deux roues sur une prévision de 759 ont été acquis au profit de la gendarmerie, de la police et des eaux et forêts. Ce dépassement des cibles s’explique entre autres par les dotations des partenaires techniques et financiers et les dons des particuliers, les divers dons reçus de personnes physiques et morales et la livraison effective des acquisitions d’engins des commandes de 2022 par la Police nationale. Toutefois, la direction générale des douanes n’a pas pu acquérir des moyens roulants du fait de la suspension de la procédure de passation d’acquisition.
2. Pour ce qui concerne la dotation des structures en équipements spécifiques, du matériel et outillage technique de protection et d'intervention, des moyens de radiocommunication, d'investigation numérique, de géolocalisation et de sécurité informatique, des équipements spécifiques d’analyse scientifique, du matériel spécifique du maintien de l’ordre ont été acquis au profit de l’EMGN, de la DGPN, de la DGEF et de la DGAP.
3. Ces progrès ont été rendus possibles grâce à la mise en œuvre de programmes d’équipements portés par les différentes entités des FDS avec des niveaux d’exécution allant de 0% à 100% comme déclinés dans le tableau ci-après.

**Tableau 5**: situation des indicateurs de produits de l'action «renforcement des capacités opérationnelles des FDS en vue de libérer les localités occupées par les terroristes», volet équipements

| Indicateurs | Réal. 2022 | Réal. 2023 | Cible 2023 |
| --- | --- | --- | --- |
| Taux d'exécution physique du programme d'acquisition de matériel et outillage technique de protection et d'intervention au profit de la Police nationale | 100 | 90 | 100 |
| Nombre d'unités et de commissariats détruits à la suite des attaques terroristes rééquipés | PM | 1 | 5 |
| Taux d'exécution physique du programme d'équipement de la Police nationale | 100 | 100 | 100 |
| Nombre de lots moyens de protection individuelle acquis au profit du personnel de l'EMGN | 1 | 1 | 1 |
| Taux d'exécution physique du programme d'acquisition de matériel de communication au profit de l’EMGN | 100 | 4 | 100 (4 lots) |
| Taux d'exécution physique du programme d'acquisition de matériel spécifique au profit de l’EMGN | 100 | 40 | 100 |
| Taux d'exécution physique du programme d'acquisition de matériel informatique au profit de l’EMGN | 100 | 0 | 100 |
| Taux d'exécution physique du programme d'acquisition d'équipements spécifiques d’analyse scientifique au profit de l’EMGN | 100 | 85 | 100 |
| Taux d’exécution du programme d'équipement de la Douane | ND | 0 | 100 |
| Nombre d'EP et d'unités spéciales d'intervention équipés | 46 | 41 | 44 |
| Taux d’exécution physique du programme d'équipement des FAN | 100 | 100 | 100 |
| Taux d'exécution physique du programme d'équipement des eaux et forêts | 100 | 82 | 100 |

**Source** : rapport annuel de performance 2023 du CSD-DS, février 2024

1. Par ailleurs, l’exécution des projets spécifiques de sécurité intérieure avance avec l’émission de 16 348 visas sur 15 000 prévus sur la plateforme e-visa, l’interconnexion de 28 services de sécurité à la plateforme IRAPOL sur 25 prévus et les réalisations dans le cadre du projet SMART Burkina Faso de 50% des réseaux backbone et métropolitains et la fonctionnalité de 100% de sites caméras pour des cibles respectives de 60% et 100%.
2. Sur le plan financier, au total, 64 330 653 000 FCFA ont été exécutés sur une prévision de 75 192 606 000 FCFA dans le cadre de la mise en œuvre de cette action, soit un taux d’exécution financière de 85,55%.
3. La troisième action de ce pilier est relative à « **l’intensification de la lutte contre la criminalité et le grand banditisme (01003)** ». Mise en œuvre par le CSD-DS, les efforts engagés en 2023 ont permis certes, de faire baisser le nombre d’agressions/attaques à main armée enregistré sur le territoire, toutefois l’évolution des infractions demeure croissante. Au 31 décembre 2023, le nombre d’agressions est passé de 832 cas en 2022 à 655 en 2023, soit une baisse de 21% tandis que les crimes et délits enregistrés par les services de la police et la gendarmerie ont connu une hausse de 2,5%, passant de 79 368 cas en 2022 à 81 376 cas enregistrés en 2023.
4. Les niveaux de réalisation de ces indicateurs d’action s’expliquent par la mise en œuvre des extrants déclinés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 6**: situation des indicateurs de produits de l’action « intensification de la lutte contre la criminalité et le grand banditisme »

| Indicateurs | Réal. 2022 | Réal. 2023 | Cible 2023 |
| --- | --- | --- | --- |
| Nombre de patrouilles de sécurisation organisées | 51 966 | 75 684 | 70 000 |
| Nombre de patrouilles de sécurisation des massifs forestiers effectuées | 15 291 | 10 208 | 20 000 |

**Source** : rapport annuel de performance 2023 du CSD-DS, février 2024

1. Au terme de l’année 2023, même si l’ensemble des opérations planifiées ont été engagées, seule celle ayant trait à l’organisation des patrouilles de sécurisation est au-delà de la cible visée de 70 000 patrouilles. Cette performance s’explique en sus des activités classiques de sécurisation par l’opérationnalisation des orientations de Son Excellence Monsieur le Premier ministre visant à renforcer les patrouilles de nuit dans les quartiers populaires et les zones non loties. En revanche, les opérations de sécurisation des massifs forestiers enregistrent un niveau d’exécution de 51%, dû à l’insuffisance des ressources financières allouées.
2. En termes d’engagement financier pour cette action, 1 120 388 000 FCFA ont été exécutés pour une prévision de 800 000 000 FCFA, soit un taux d’exécution de 140,05%. Ce taux s’explique par le réaménagement budgétaire pour la prise en charge des opérations de patrouille au niveau de la DGPN passant de 300 000 000 FCFA à 846 750 000 FCFA.
3. La quatrième action porte sur **la « réinstallation des services de l'Etat dans les localités libérées de l'emprise des groupes armés terroristes » (01004)**. Mise en œuvre par les CSD-DS et GE, les effets de l’action se sont traduits par la réinstallation de 8 nouveaux services publics au 31 décembre 2023 même si les données se rapportant au nombre de localités libérées et dont les services publics sont fonctionnels ne sont pas encore disponibles.
4. Néanmoins, les progrès tangibles enregistrés au 31 décembre 2023 sont entre autres : (i) l’opérationnalisation de 06 services de police fermés pour cause de terrorisme, notamment ceux de Solenzo, Bagaré, Mané, Yamba, Seytenga et Djibasso ; (ii) la réouverture de trois (3) BT (Ouo, Falangoutou et Solenzo), de cinq (5) sièges de circonscription administrative (Barsalogho, Pisila, Pibaoré, Solenzo et Mané), d’un(01) siège de collectivité territoriale (mairie de Solenzo) et de deux (2) juridictions (Dori et Djibo) ; (iii) la réouverture de dix (10) circonscriptions administratives (La-Todin, Bagaré, Boussou, Leba, Tangaye, Oula, Mangodara, Sidéradougou, Barsalogho, Pisila, Pibaoré, Mané, Ouo, Bilanga, Bogandé, Lankoué, Kouka, Balavé, Ouarkoye, Bodonkui, Yaba, Gossina) et (iv) la réinstallation de plus de 140 villages.
5. Quant aux autres extrants, à savoir la proportion des localités libérées et la construction/la réhabilitation des services au profit des douanes, les données n’ont pu être rendues disponibles. Toutefois, deux postes de douane, à savoir Seytenga et Galgouli ont été délocalisés respectivement à Dori et Kampti
6. La cinquième action, relative à **l’opérationnalisation de la Politique de sécurité nationale (01005)**, est mise en œuvre par le CSD-DS. Les résultats tangibles de l’année 2023 ont trait au renforcement des instruments de planification traduit par l’élaboration de deux (2) des trois documents de stratégie planifiés au rang desquels la Stratégie nationale de protection civile et la Stratégie nationale de lutte contre la fraude, le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme dans le secteur aurifère. Quant à l’élaboration de la loi de programmation de la sécurité intérieure, elle n’est toujours pas effective en 2023 car dépendant des orientations du Secrétariat général de la défense nationale (SGDN) pour en assurer sa cohérence avec la stratégie de sécurité nationale.
7. Concernant, le taux d’exécution du budget d’investissement du ministère de la Défense, second indicateur de l’action, il n’est pas encore disponible. Il en est de même pour l’indicateur d’extrant portant sur le nombre de villages abritant les détachements de la Police nationale pour des raisons de complexité. En effet, la Police nationale ayant opté d’inscrire la mobilité des unités dans ses actions de reconquête du territoire, de ce fait, les positions des unités ne sont pas fixes et sont fonction des besoins du moment.
8. Sur le plan financier, le taux de réalisation des extrants est estimé à 6% pour une exécution physique de 50%.
9. Pour ce qui est de la sixième action, à savoir, **l’« amélioration de la participation des Volontaires pour la défense de la patrie dans la lutte contre le terrorisme (01006)** », mise en œuvre par le CSD-DS, l’objectif de porter à 100% la « proportion de communes à fort défi sécuritaire disposant de cellules VDP a été atteinte au 31 décembre.
10. Les efforts consentis dans le cadre de cette action dont le détail est décliné dans le tableau ci-après sont matérialisés en 2023 par l’atteinte des cibles en matière de prise en charge financière et sanitaire des VDP et de leurs ayants droit.

**Tableau 7**: situation des indicateurs de produits de l’action « amélioration de la participation des Volontaires pour la défense de la patrie dans la lutte contre le terrorisme »

| Indicateurs | Réal. 2022 | Réal. 2023 | Cible 2023 |
| --- | --- | --- | --- |
| Nombre de VDP ayant bénéficié de prise en charge financière | 56 725 | 63699 | 56 725 |
| Proportion des VDP victimes du terrorisme bénéficiaires d’une prise en charge sanitaire | 100 | 100 | 100 |
| Proportion des ayants droit des VDP décédés au combat bénéficiaire d’une prise en charge financière | 100 | 100 | 100 |

**Source** : rapport annuel de performance 2023 des CSD-DS, février 2024

1. L’opérationnalisation du Fonds de soutien patriotique (FSP) qui a mobilisé 99,04 milliards FCFA en 2023 a permis d’atteindre ce résultat.
2. La septième action, « **assèchement des sources d'approvisionnement des Groupes armés terroristes en ressources de tout genre » (01007),** est mise en œuvre à travers les contributions des CSD-GE et CSM. Au 31 décembre 2023, même si la valeur de l’indicateur d’action portant sur le nombre de cas de financement du terrorisme identifiés et supprimés n’est pas disponible, le niveau de réalisation des principaux livrables dont le détail est consigné dans le tableau ci-dessous est satisfaisant. Il s’agit notamment du renforcement effectif du suivi des circuits informels de commercialisation des motos et des produits pétroliers avec l’atteinte des cibles des opérations de démantèlement et quasiment de celles du contrôle ainsi que du renforcement du contrôle des réseaux de transfert informel au titre desquelles le répertoire de réseaux de transfert informel d'argent a été actualisé.

**Tableau 8**: situation des indicateurs de produits de l’action « assèchement des sources d'approvisionnement des groupes armés terroristes en ressources de tout genre »

| Indicateurs | Réal. 2022 | Réal. 2023 | Cible 2023 |
| --- | --- | --- | --- |
| Nombre d’opérations conjointes pour le démantèlement des circuits informels de commercialisation des motos organisées | 0 | 7 | 2 |
| Nombre d'opérations de contrôle des cycles et cyclomoteurs | 0 | 21 | 25 |
| Nombre d’opérations conjointes pour le démantèlement des circuits informels de commercialisation des produits pétroliers organisées | 0 | 7 | 5 |
| Nombre de circuits informels de commercialisation des produits pétroliers démantelés | 12 | 10 | 4 |
| Nombre d'opérations de contrôle des produits pétroliers liquides et gazeux organisées | 0 | 13 | 15 |
| Un répertoire actualisé de réseaux de transfert informel d'argent est disponible | 0 | 1 | 1 |

**Source** : rapports annuels de performance 2023 des CSD-GE et CSM, février 2024

1. Ces différentes opérations ont abouti à la saisie de 176 véhicules, 19 tricycles, 461 motos dans des situations irrégulières et au recouvrement de 26 574 000 FCFA de droits et taxes, d’amendes douanières et de contraventions policières. En outre, ces opérations de contrôle ont concerné 295 acteurs intervenant au niveau des cycles et cyclomoteurs et la verbalisation de six (06) marketeurs et 552 stations-service au niveau pétrolier. Les résultats auraient pu être meilleurs si le parc automobile de la Brigade mobile de contrôle économique et de la répression des fraudes (BMCRF) était renforcé.
2. En termes d’engagement financier, ce sont au total, 79 090 000 FCFA qui ont été exécutés sur une dotation de 201 500 000 FCFA, soit un taux d’exécution d’à peine 39,25%.
3. Concernant la huitième action en lien avec la « **lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme » (01008)**, elle est portée par le CSD-GE. Au 31 décembre 2023, même si la statistique visant à porter à 80% la proportion des personnes suspectées de terrorisme dont les avoirs ont été gelés n’est pas disponible, la conduite de l’action publique a permis d’enregistrer des acquis notables dans l’exécution des produits qui ont atteint leurs cibles. En effet, le rapport de dissémination de l’évaluation national des risques de Financement du terrorisme (FT) et son plan d’action de mitigation des risques ont été rendus disponibles, l’opérationnalisation de la Commission consultative sur gel administratif (CCGA) s’est concrétisée avec l’élaboration de deux (2) listes périodiques nationales des personnes suspectées de terrorisme sur une cible de 1 et la sensibilisation effective des six (6) structures saisissantes prévues en 2023. A cela s’ajoute, la réalisation effective de l’Evaluation nationale des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme (ENR/FT).
4. En termes d’exécution financière, 142 284 544 de FCFA ont été dépensés sur une prévision de 165 000 000 FCFA, soit un taux de réalisation de 86,23%.
5. La neuvième action portant sur « **l’encadrement des sites miniers artisanaux et promotion de l’exploitation semi-mécanisée » (01009)** est mise en œuvre par le CSD-DS. Au terme de l’année 2023, les progrès sont également nets dans la conduite de cette action, matérialisés par l’atteinte de la cible visée de 60% de la proportion de sites miniers artisanaux transformés en exploitation minière semi-mécanisée. Ce résultat est tributaire des avancées enregistrées en termes de formalisation traduit par la couverture de 18 sites miniers actifs en Autorisation d’exploitation artisanale (AEA) pour une cible de 8 sites et dans une moindre mesure, par la poursuite de l’identification des acteurs miniers avec la délivrance d’à peine 2 111 cartes sur une prévision de 5 664.
6. Sur le plan financier pour cette action, 22 906 000 FCFA ont été dépensés sur une prévision financière de 47 000 000 FCFA, soit un taux d’exécution moyen de 49%.
7. La dixième action a trait à **l’« adoption et opérationnalisation d’une stratégie nationale de sécurisation des exploitations minières et renforcement de la résilience des sites miniers (01010) »**. Portée par le CSD-DS, cette réforme qui vise à consolider les retombées des ressources minières peine à se concrétiser. Au 31 décembre 2023, certes l’adoption de ladite stratégie n’a pas pu être effective. Toutefois, l’élan de renforcer le dynamisme du secteur minier s’est maintenu, avec la mise en exploitation d’une des deux nouvelles mines attendues en 2023, portant à 18, le nombre de mines industrielles en exploitation pour une cible de 19.
8. En termes d’engagement financier pour la mise en œuvre de cette réforme, quasiment aucune exécution (13 090 000 F CFA) n’a été faite sur une dotation de 68 000 000 FCFA.
9. La onzième action portant **sur la sécurisation des juridictions et établissements pénitentiaires (01011)**, est mise en œuvre par le CSD-JDH. Au terme de l’année 2023, les acquis se consolident avec l’atteinte de 76,66% de juridictions disposant d’unités spéciales judiciaires opérationnalisées pour une cible de 66%.
10. Des quatre (04) livrables programmés dont le détail est consigné dans le tableau ci-dessous, trois ont atteint un niveau de réalisation satisfaisant, matérialisé par l’atteinte des cibles des indicateurs associés en fin décembre 2023. Il s’agit de : (i) la sécurisation des juridictions avec l’opérationnalisation de deux (2) nouvelles USJ dans les TGI de Léo et de Orodara ; (ii)l’équipement de tous les 28 établissements pénitentiaires en matériel spécifique de sécurité, et (iii) la réouverture de deux (2) tribunaux de grande instance à Dori et Kongoussi.
11. En revanche, le démarrage des travaux de construction du camp de la Brigade d'intervention de l'administration pénitentiaire (BIAP) n’est toujours pas effectif en raison d’une erreur d’attribution du site initialement identifié, plombant du coup l’exécution financière de cette action. Toutefois, un nouveau site a été attribué pour la réalisation du projet.

**Tableau 9**: situation des indicateurs de produits de l’action « sécurisation des juridictions et établissements pénitentiaires »

| Indicateurs | Réal. 2022 | Réal. 2023 | Cible 2023 |
| --- | --- | --- | --- |
| Nombre d'Unités spéciales judiciaires fonctionnelles | 19 | 21 | 20 |
| Nombre d'EP dotés de matériel spécifique de sécurité | 28 | 28 | 28 |
| Taux d'exécution physique des travaux de construction de la Brigade d'intervention de l'administration pénitentiaire (%) | 0 | 0 | 10 |
| Nombre de juridictions ré ouvertes | 0 | 2 | 1 |

**Source** : rapport annuel de performance 2023 du CSD-JDH, février 2024

1. Sur une prévision globale de 395 000 000 FCFA, un montant de 114 217 000 FCFA a été consommé au 31 décembre 2023, soit un taux d’exécution financière de 28,92%.
2. Pour ce qui est de l’action relative **à l’amélioration de la gestion du système pénitentiaire**, des efforts restent à faire car les cibles des indicateurs associés se sont dégradées. Il s’agit du taux d’occupation carcérale qui s’est situé à 166,38% pour une cible de 143% et du nombre d’évadés sous garde qui s’est établi à 24 pour une cible de 16. La non-atteinte de la cible en matière d’occupation carcérale est due à la non-opérationnalisation de la MAC de Pô.
3. En termes de mise en œuvre d’extrants, dont le détail est consigné dans le tableau ci-après, les acquis majeurs ont trait à la réhabilitation ou la réfection d’infrastructures pénitentiaires, l’exécution du programme annuel de formation de la GSP, la commémoration effective de la journée Mandela, la mise en place de mesures de réinsertion sociale au profit des détenus dont des femmes et des mineurs, la normalisation des services de police judiciaire et dans une moindre mesure à la couverture sanitaire des détenus et l’approvisionnement des EP en céréales.
4. En revanche, les travaux d’infrastructures clés rencontrent des difficultés. Il s’agit de la construction de la maison d’arrêt de Boulsa dont les travaux sont suspendus en raison de l’incapacité financière du prestataire d’une part et de l’insécurité dans la zone d’autre part et de la construction de la grande détention de la MAC de Ouagadougou dont les travaux n’ont pas encore démarré.

**Tableau 10:** situation des indicateurs de produits de l’action « amélioration de la gestion du système pénitentiaire »

| Indicateurs | Réal. 2022 | Réal. 2023 | Cible 2023 |
| --- | --- | --- | --- |
| Taux de réalisation physique des travaux de construction de la maison d’arrêt et de correction de Boulsa | 12% | 12% | 70% |
| Taux de réalisation physique des travaux de construction de la grande détention de la MACO | - | 0% | 15% |
| Nombre d'infrastructures pénitentiaires réhabilitées ou réfectionnées | 1 | 5 | 4 |
| La tenue effective de la journée Mandela | 1 | 1 | 1 |
| Taux de couverture sanitaire des détenus | 36,37% | 45,23% | 52,62% |
| Taux d’exécution du programme annuel de formation initiale et continue du personnel GSP | 100% | 100% | 100% |
| Quantité de céréales produite (en Tonnes) par les centres pénitentiaires | 47,38 | 59,23 | 60 |
| Taux de couverture des besoins alimentaires de détenus par la production pénitentiaire | 5% | ND | 15% |
| Nombre de détenus bénéficiaires des mesures de réinsertion sociale | 1 125 | 1 458 | 2 000 |
| Proportion de femmes ayant bénéficié d'une mesure de réinsertion sociale | 100% | 100% | 100% |
| Proportion de services de police judiciaire normalisés | 19,86% | 21,17% | 21,17% |

**Source** : rapport annuel de performance 2023 du CSD-JDH, février 2024

1. Sur une programmation financière de 2 140 000 000 FCFA, le montant exécuté est de 1 774 000 000 FCFA, soit un taux de 82,89%.
2. La douzième action qui porte sur **l’opérationnalisation de la Stratégie nationale de prévention de la radicalisation et de la lutte contre l'extrémisme violent (01012)** est mise en œuvre par les CSD-DS et JDH. Au 31 décembre 2023, la cible de l’action, à savoir, 100% de la tranche annuelle du plan d’actions de la stratégie, a été atteinte.
3. Cette performance s’est traduite par l’atteinte des cibles de quatre (4) des cinq (5) extrants clés programmés dont le détail est consigné dans le tableau ci-dessous. Il s’agit de l’ouverture d’un centre de déradicalisation, la sensibilisation des leaders communautaires, l’organisation d'émissions radiophoniques interactives et de la formation des spécialistes en charge de la déradicalisation. En revanche, le programme de déradicalisation des détenus n’est pas encore disponible, néanmoins le rapport provisoire de l’étude sur la radicalisation, préalable à l’élaboration dudit programme est disponible.

**Tableau 11**: situation des indicateurs de produits de l’action « opérationnalisation de la Stratégie nationale de prévention de la radicalisation et de la lutte contre l'extrémisme violent »

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Indicateurs | Réal. 2022 | Réal. 2023 | Cible 2023 |
| Nombre de centres de déradicalisation ouverts | 2 | 1 | 1 |
| Nombre de sessions de sensibilisation pour l’implication des leaders communautaires dans la prévention et la gestion des conflits locaux organisées | 10 | 5 | 4 |
| Nombre d'émissions radiophoniques interactives sur l’extrémisme violent et la cohésion sociale animées | 10 | 52 | 04 |
| Nombre de spécialistes en charge de la déradicalisation (gardes de sécurité pénitentiaire, psychologues, juristes, éducateurs sociaux, etc.) formés | 20 | 40 | 10 |
| Disponibilité du programme de déradicalisation des détenus | - | 0 | 1 |

**Source** : rapports annuels de performance 2023 des CSD-DS et JDH, février 2024

1. Sur le plan financier, au 31 décembre 2023, le niveau d’exécution de l’action, estimé à 95%, est satisfaisant. En effet, sur une dotation de 642 000 000 FCFA, ce sont 610 016 000 FCFA qui ont été consommés.
2. Quant à la treizième action « **amélioration de la capacité de surveillance électronique du territoire » (01013)**, implémentée par le CSD-CSM, la donnée relative au nombre d’axes, de zones et de sites couverts n’est pas encore disponible. Toutefois, les efforts engagés en 2023 ont permis d’acquérir les 13 cartes prévues pour augmenter la capacité et exploiter le Backbone au profit de l’administration pour un coût financier de 399 670 796 FCFA et une dotation de 400 000 000 FCFA, soit 99,92% de taux d’exécution.
3. En ce qui concerne la quatorzième action « **mise en œuvre de mesures exceptionnelles pour le rétablissement des réseaux et services de communication électronique impactés par l’insécurité » (01014)**, elle est mise en œuvre par le CSD-ITCH. Au 31 décembre 2023, aucune localité n’a connu le rétablissement de services de communication électronique. Aussi, les avancées restent timides dans le cadre du rétablissement effectif du lien de transmission au niveau des localités affectées, traduites par seulement la signature de trois (03) contrats avec les opérateurs de téléphonie mobile et les ordres de service. Cette contreperformance trouve son explication dans la complexité du processus qui nécessite des concertations entre plusieurs acteurs. La réalisation financière pour cette action s’établit à 448,8 millions FCFA sur une prévision de 3,105 milliards FCFA, soit un taux d’exécution de 14,45%.
4. S’agissant de la quinzième action « **mise en exploitation des algorithmes d’analyse des données des médias sociaux pour détecter des menaces pesant sur la sécurité nationale » (01015)**, le bilan au 31 décembre 2023 reste satisfaisant avec l’écriture de deux (02) algorithmes sur un (01) prévu. En outre, les cibles des principaux livrables associés à cette action, à savoir, la disponibilité effective d’un modèle sur la détection des menaces dans le cadre de l’élaboration de modèles d’analyse des données des médias sociaux et la génération de 1 000 échantillons dans le cadre du développement de bases de données de traces de menaces sont atteintes.
5. Sur le plan financier, la mise en œuvre de cette action a coûté 2 377 000 FCFA sur une prévision de 4 600 000 FCFA, soit 51,67% d’exécution.
6. Relativement à la seizième « **renforcement de la supervision de l’infrastructure et mise à disposition de capacités de stockage et de puissance de calcul au profit de l’administration » (01016)**, la disponibilité du datacenter normalisé a été effective au 31 décembre 2023. En termes d’exécution des produits, seule la plateforme de monitoring a été rendue disponible. En revanche, aucune réalisation n’a été enregistrée en termes de livraison des 1 636 composants (disques, barrette mémoire et baies de stockage) prévus pour le renforcement des capacités du Cloud Gouvernemental et pour la mutualisation des 6 datacenters existants prévus.
7. Cette contreperformance s’explique par la poursuite des négociations avec l’Entreprise HUAWEI dans le cadre de la mobilisation des ressources en vue du renforcement des capacités du cloud d’une part et par l’absence de concertation entre l’ANPTIC et les ministères concernés ainsi que la non-identification des datacenters à mutualiser d’autre part.
8. En termes d’engagement financier, sur une dotation globale de 3 550°000°000 FCFA, seulement 47 250°000 FCFA, soit 1,33%, ont été dépensés au 31 décembre 2023 pour la prise en charge de la plateforme.
9. Quant à la dix-septième et dernière action de ce pilier portant sur le **« soutien à la diversification des partenariats en matière de défense et sécurité (01017)** », elle est mise en œuvre par le CSD-DS. Au 31 décembre 2023, un nouveau partenariat en matière de défense et de sécurité spécifiquement dans la lutte contre le terrorisme a été conclu dans le cadre de la création le 16 septembre 2023 de l’Alliance des Etats du Sahel entre le Mali, le Burkina et le Niger.
10. Aussi, dans le cadre de la mise en œuvre de cette action, comme mentionné dans le tableau ci-dessous, les points de satisfaction sont notés pour l’ensemble des quatre (4) indicateurs associés dont trois ont atteint leur cible. Il s’agit notamment de (i) l’accompagnement en document de voyage de 200 éléments des FDS sur100 prévus pour les stages de formation et de perfectionnement, (ii) l’organisation des trois (3) ateliers d’information et de sensibilisation prévus sur le protocole et la libre circulation des personnes et des biens et (iii) la tenue de deux (2) des trois (3) ateliers de sensibilisation sur la qualification de menace terroriste au profit des autorités nationales, des diplomates et la presse. Il en est de même pour l’accompagnement des ministères en charge de la défense et de la sécurité dans la négociation des accords de défense et de sécurité, matérialisé par la signature d’un accord de coopération militaire et technique avec la République de Guinée et la signature de contrats d’armement avec le Maroc, la Turquie, l’Iran et de l’Arabie Saoudite.

**Tableau 12**: situation des indicateurs de produits de l’action « soutien à la diversification des partenariats en matière de défense et sécurité »

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Indicateurs | Réal. 2022 | Réal. 2023 | Cible 2023 |
| Nombre d’éléments FDS bénéficiaires des documents de voyage pour les stages de formation et de perfectionnement | 25 | 200 | 100 |
| Nombre de nouveaux accords en matière de défense et de sécurité négociées ayant bénéficié de l'accompagnement du MAECRBE | 4 | 4 | 4 |
| Nombre d’ateliers de sensibilisation sur la qualification de menace terroriste organisés au profit des autorités nationales, des diplomates et la presse | 0 | 2 | 3 |
| Nombre d’ateliers d’information et de sensibilisation sur le protocole sur la libre circulation des personnes et des biens organisés au profit des agents chargés du contrôle et des stagiaires des écoles et centres de formation | 3 | 3 | 3 |

**Source** : rapport annuel de performance 2023 du CSD-DS, février 2024

1. L’exécution financière de l’action est de 19 350 000 FCFA sur une prévision de 43 000 000 FCFA, soit un taux de 45%.
   * 1. Axe 4 : Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois
2. Un objectif stratégique est lié à cet axe de la PND. Il s’agit de l’OS 4.1 : Développer durablement un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché.
   * + 1. OS 4.1 : Développer durablement un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché
3. Le développement durable d’un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché se fait à travers la mise en œuvre de l’action «**promotion du développement communautaire durable dans les zones minières » (01018)**. Les efforts fournis dans la poursuite de cet objectif ont produit des résultats probants. Ainsi, le pourcentage des sessions des comités de suivi de l’utilisation du FMDL au niveau des communes minières tenues affiche une réalisation de 17,24% pour une cible retenue de 15%. Pour l’indicateur « niveau des taxes superficiaires reversées aux collectivités territoriales », le résultat est de 2,19 milliards FCFA sur une cible de 2,4 milliards FCFA. Quant à l’indicateur relatif au niveau de financement du Fonds minier de développement local (FMDL), il s’affiche à 20,76 milliards FCFA pour une cible de 34,57 milliards FCFA.
4. Cette performance est le résultat de la mise en œuvre de deux (02) produits. Au 31 décembre 2023, la cible de l’indicateur « proportion des zones minières bénéficiaires des investissements conformes à l’utilisation des fonds issus du FMDL » est atteinte s’établissant à 56,75% pour une cible de 40%. Pour le deuxième produit, 20 activités de développement ont été identifiées par communauté locale des zones minières pour être financées par le FMDL.
5. Toutefois, en dépit de ces résultats, des difficultés ont été identifiées, notamment la situation sécuritaire qui a conduit à la fermeture temporaire de six (06) mines, empêché la tenue des sessions par certains comités communaux et la non-évaluation des indicateurs de l’administration pour cause de non-participation.
   * 1. Contribution des collectivités territoriales au renforcement de la sécurité intérieure et à la lutte contre le terrorisme
6. Dans le cadre du renforcement de la sécurité intérieure et de la lutte contre le terrorisme, la contribution des collectivités territoriales a porté en 2023 sur la mise en œuvre des actions relatives : (i) à l’amélioration de la participation citoyenne dans la lutte contre le terrorisme, (ii) au renforcement des capacités opérationnelles des Forces de défense et de sécurité en vue de libérer les localités occupées par les terroristes et (iii) à l’opérationnalisation de la Stratégie nationale de prévention de la radicalisation et de lutte contre l’extrémisme violent.
7. S’agissant de **l’amélioration de la participation citoyenne dans la lutte contre le terrorisme**, les principales réalisations des collectivités ont porté sur la sensibilisation de 9 864 PDI et hôtes ainsi que de 1 593 leaders communautaires sur la culture de la paix, la prévention de la radicalisation et le renforcement de la résilience.
8. Concernant le **renforcement des capacités opérationnelles des Forces de défense et de sécurité en vue de libérer les localités occupées par les terroristes**, les extrants obtenus de la mise en œuvre des plans locaux de développement ont trait à l’acquisition de 284 motos au profit des FDS et 49 au profit des VDP, la construction de 3 commissariats de district et d’une brigade territoriale de gendarmerie, la réhabilitation de 5 bâtiments au profit de la Police nationale et de 6 autres au profit de la Gendarmerie nationale, la construction d’un poste de contrôle au profit des eaux et forêts et la réhabilitation d’un autre poste au profit de la Police nationale.
9. Au titre de **l’opérationnalisation de la Stratégie nationale de prévention de la radicalisation et de lutte contre l’extrémisme violent,** les collectivités territoriales ont contribué à l’organisation de 29 séances de sensibilisation sur la radicalisation et l’extrémisme violent, à la sensibilisation et à la formation de 3 628 jeunes formés au civisme, à la culture de la paix, au vivre ensemble ainsi que la sensibilisation de 1 109 personnes sur la lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent. Les séances de sensibilisation sur la radicalisation et l’extrémisme violent ont permis de toucher 3 975 personnes.
   * 1. Synthèse du Pilier 1 : Lutter contre le terrorisme et restaurer l’intégrité territoriale
10. En 2023, le taux d’exécution physique des actions du Pilier 1 ressort à 80,55% pour une exécution financière de 61,63%. Aussi, d’importants acquis ont été engrangés à travers plusieurs actions de l’objectif stratégique 1.2 de la PND, renforcer la sécurité intérieure du pays et la défense du territoire national. Il en est ainsi du renforcement des capacités opérationnelles des FDS en vue de libérer les localités occupées par les terroristes (01003), où les progrès portent sur : (i) l’accroissement conséquent des effectifs des FDS et des VDP ; (ii) la consolidation de la réorganisation de l’architecture de la sécurité avec la création d’unités spéciales (20 BIR dans l’armée, 6 GUMI et 46 UMI à la Police nationale, une unité spéciale des eaux et forêts) ; (iii) le renforcement en équipements tactiques et en moyens cinétiques ; (iv) la construction des CPD de Bouroum Bouroum, Dakoro et Sangha, des BT de Tema Bokin, Ziga et Sam ainsi que la réhabilitation de 21 autres infrastructures de sécurité.
11. L’intensification de la lutte contre la criminalité et le grand banditisme (01004) a aussi été un domaine de progrès notables ayant permis de réduire à 655, le nombre d’agressions/attaques à main armée enregistrés sur le territoire en 2023 contre 823 en 2022.
12. Au niveau de l’action réinstallation des services de l'État dans les localités libérées de l'emprise des groupes armés terroristes (01005), on note la réouverture de services de police, de brigades de gendarmerie, la construction de sièges de circonscription administrative, de collectivité territoriale (mairie de Solenzo) et de nouvelles juridictions dans une vingtaine de villes jadis sous emprise terroriste. A cela s’ajoute la réinstallation de 140 villages et la délocalisation des postes de douane de Seytenga et Galgouli, à Dori et Kampti.
13. L’amélioration de la participation des VDP dans la lutte contre le terrorisme (01007) a été un acquis palpable se traduisant par la création des cellules VDP dans toutes les communes à fort défi sécuritaire disposant (100%) et la couverture intégrale de la prise en charge financière et sanitaire des VDP et de leurs ayants droit par les ressources du Fonds de soutien patriotique. De même, avec un taux de couverture de 76,66% des juridictions par une unité spéciale judiciaire de sécurité pour une cible de 66%, la sécurisation des juridictions et établissements pénitentiaires (01013) a connu une nette avancée en 2023.
14. Les avancées notables enregistrées dans le cadre de l'assèchement des sources d'approvisionnement des GAT en ressources de tout genre (01008) ont trait à l’actualisation du répertoire de réseaux de transfert informel d'argent, le démantèlement d’une dizaine de circuits informels de commercialisation des produits pétroliers, de 7 circuits informels de commercialisation des motos pour une cible de 02 ainsi qu’à l’accroissement du nombre d’opérations de contrôle des cycles et cyclomoteurs, de produits pétroliers liquides et gazeux.
15. Dans le cadre du soutien à la diversification des partenariats en matière de défense et sécurité (01021), un nouveau partenariat en matière de défense et de sécurité a été établi entre le Burkina, le Mali et le Niger qui a donné naissance à la création de l’AES. Les avancées en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (01009) ont été matérialisées par la conduite de l’évaluation nationale des risques de FT, suivie de la conception de son plan d’action de mitigation des risques, l’élaboration des listes nationales des personnes suspectées de financement du terrorisme en vue du gel de leurs avoirs acté par les arrêtés n°2023-00239/MEFP/CAB du 28 avril 2023 et n°2023-0557/MEFP/CAB du 10 novembre 2023.
16. En revanche, les progrès sont moins fastes dans la mise en œuvre de certaines actions. Il s’agit notamment de : (i) l’adoption et l’opérationnalisation d’une stratégie nationale de sécurisation des exploitations minières et le renforcement de la résilience des sites miniers (01011) car ladite stratégie n’a pu être adoptée en 2023 ; (ii) la mise en œuvre de mesures exceptionnelles pour le rétablissement des réseaux et services de communication électronique (01018) freinée par l’insécurité, et (iii) le renforcement de la supervision de l’infrastructure et la mise à disposition de capacités de stockage et de puissance de calcul dans un datacenter normalisé (01021) freiné par la non-livraison des composants requis pour le renforcement des capacités du Cloud Gouvernemental et la mutualisation non-encore effective des datacenters existants.
17. Les principales difficultés dans la mise en œuvre des actions de ce pilier concernent l’inaccessibilité des zones d’intervention du fait de l’insécurité, les litiges avec les propriétaires terriens, l’incapacité financière de certains prestataires, les lourdeurs dans le processus de contractualisation, la complexité de la technologie adoptée et les régulations budgétaires.
    1. Pilier 2 : Répondre à la crise humanitaire
18. La consolidation de la résilience, de la sécurité, de la cohésion sociale et de la paix se fait à travers la réalisation de deux objectifs stratégiques à savoir l’OS1.1 : Renforcer la résilience des populations et des communautés au risque de basculement dans la radicalisation et l’extrémisme violent et l’OS 4.1 : Développer durablement un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché.
    * 1. Axe 1 : Consolider la résilience, la sécurité, la cohésion sociale et la paix
19. La consolidation de la résilience, de la sécurité, de la cohésion sociale et de la paix se fait à travers la réalisation de deux objectifs stratégiques à savoir l’OS 1.1 : Renforcer la résilience des populations et des communautés au risque de basculement dans la radicalisation et l’extrémisme violent et l’OS 4.1 : Développer durablement un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché.
    * + 1. Objectif stratégique 1.1 : Renforcer la résilience des populations et des communautés au risque de basculement dans la radicalisation et l’extrémisme violent
20. Le renforcement de la résilience des populations et des communautés au risque de basculement dans la radicalisation et l’extrémisme violent s’opérationnalise à travers l’implémentation de neuf (9) actions.
21. La première action porte sur le « **soutien au retour volontaire des personnes déplacées dans leurs zones d'origine et garantie de leur sécurité (02001)** » et est mise en œuvre par les secteurs TEPS, GE et PASP. Au 31 décembre 2023, sur une cible annuelle de 88 099, le nombre de PDI volontairement retournées, intégrées ou réinstallées est estimé à 76 000, soit un taux d’atteinte de la cible de 86,3%. Le bilan de la mise en œuvre des produits associés à cette action est présenté ci-dessous par CSD.
22. Le secteur TEPS contribue à la mise en œuvre de l’action 02001 à travers la réalisation de trois (03) produits dont le détail est consigné dans le tableau ci-dessous. Au 31 décembre 2023, seul l’exécution d’un (1) de ces produits est en deçà des attentes. Il s’agit de la formation de 50 PDI en gestion organisationnelle et associative qui n’a pas été réalisée. La non-tenue de la formation est due à la suspension de certaines activités des trois (03) fonds de financement (FASI, FAPE, FAIJ) du MSJE dans le cadre de la réforme desdits fonds.
23. Quant aux autres produits ayant trait au financement des projets d'entrepreneuriat et au recrutement d’animateurs communautaires au profit des PDI, les cibles visées ont été atteintes et la situation est faite dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 13**: situation des indicateurs de produits de l’action 02001 du secteur TEPS au 31 décembre 2023

| Indicateurs | Réal 2022 | Réal 2023 | Cible 2023 |
| --- | --- | --- | --- |
| Nombre de projets d'entrepreneuriat de PDI financés | 0 | 162 | 85 |
| Nombre de PDI formées à la gestion organisationnelle et associative | 0 | 0 | 50 |
| Nombre d’animateurs communautaires recrutés | 100 | 395 | 400 |

**Source** : rapport annuel de performance 2023 du CSD TEPS, février 2024

1. Le secteur GE participe à l’action (02001) par l’intermédiaire de projets majeurs de stabilisation au rang desquels le Plan de stabilisation de l’axe Ouaga-Kaya-Dori (OKD) et du Projet communautaire de relèvement et de stabilisation du Sahel (PCRSS). Au 31 décembre 2023, la mise en œuvre de cette action s’est traduite par seulement les interventions du projet PCRSS qui restent fort appréciables. En revanche, dans le cadre du Plan OKD, aucune activité n’a pu être menée sur l’axe Ouaga-Kaya-Dori du fait de la situation sécuritaire. Toutefois, la stratégie d’intervention a été refondée, matérialisée par la mise en place d’un nouveau projet dénommé « Plan Ouaga-Kaya-Dori-Djibo» (Plan OKDD) dont l’exécution sera assurée par des agences (Enabel/GIZ, Oxfam, Expertise France, Association Laboratoire citoyennetés). Relativement aux interventions du PCRSS, elles se sont soldées par l’atteinte des cibles visées en 2023 de quatre (4) des six (6) indicateurs dont le détail est récapitulé dans le tableau ci-dessous. Ainsi, les acquis majeurs ont trait à : (i) la dotation des non-vivres (Kits AME) à 38 718 bénéficiaires, (ii) l’aménagement de 275 hectares de terres agricoles ; (iii) l’octroi d’intrants agricoles au profit de 37 000 agriculteurs et à l’amélioration de l’accès aux services socioéconomiques (sanitaires, scolaires, marchandes, d’élevage) au profit de 200 000 personnes sur 138 361 prévues. En revanche, aucune avancée n’a été observée en matière de réhabilitation de routes et réalisation d’infrastructures de stockage.

**Tableau 14**: situation des indicateurs de produits de l’action « soutien au retour volontaire des personnes déplacées dans leurs zones d'origine et garantie de leur sécurité »

| Indicateurs | Réal. 2022 | Réal. 2023 | Cible 2023 |
| --- | --- | --- | --- |
| Nombre de bénéficiaires d'un meilleur accès aux services socioéconomiques dans le cadre de la mise en œuvre du PCRSS | 138 361 | 299 676 | 200 000 |
| Superficie en ha aménagée dans le cadre de la mise en œuvre du PCRSS | - | 275 | 200 |
| Nombre de bénéficiaires des non-vivres (Kits AME) dans le cadre de la mise en œuvre du PCRSS | 16 320 | 38 718 | 33 480 |
| Nombre d’agriculteurs bénéficiaires d’intrants agricoles dans le cadre de la mise en œuvre du PCRSS | 2 923 | 37 000 | 34 000 |
| Nombre de km de route réhabilitée dans le cadre de la mise en œuvre du PCRSS | - | 0 | 30 |
| Nombre d’infrastructures (magasin de stockage) réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du PCRSS | - | 0 | - |

**Source** : rapport annuel de performance 2023 du CSD-GE, février 2024

1. En termes d’engagement financier, sur une prévision financière annuelle de 26 756 288 600 FCFA au titre de l’action 02001, ce sont 2 800 000 000 FCFA qui ont été dépensés au cours du premier semestre, soit un taux d’exécution de 10,46%%.
2. Quant à la contribution du secteur PASP au soutien au retour volontaire des personnes déplacées dans leurs zones d'origine, elle s’est traduite par un bon niveau d’engagement en termes d’accompagnement des PDI en engrais, de formation et de dotation en animaux reproducteurs pour leur relèvement et de mise à disposition d’équipements/matériels de production. La situation détaillée de l’exécution des produits consignée dans le tableau ci-dessous, montre qu’excepté la mise à disposition des semences, toutes les cibles visées ont été largement dépassées au 31 décembre 2023 pour les extrants dont les données sont disponibles. Cette performance s’explique entre autres par la mise en œuvre de l’initiative présidentielle et de l’offensive agropastorale et halieutique, l’exécution du Plan de réponse et de soutien aux populations vulnérables à l’insécurité alimentaire et à la malnutrition (PRSPV), du Plan opérationnel d’appui aux activités de la campagne agricole de saison sèche 2022-2023 ainsi que par l’appui du Projet de résilience et de compétitivité agricole (PRéCA) pour le financement de microprojets agropastoraux.

**Tableau 15**: situation des indicateurs de produits dans le domaine agro-sylvo-pastoral dans les zones affectées par le terrorisme dans le cadre de la mise en œuvre de l’action 02001

| Indicateurs | Réf. 2022 | Réal. 2023 | Cible 2023 |
| --- | --- | --- | --- |
| Quantité de semences améliorées de céréales et de cultures maraichères mise à la disposition des personnes vulnérables y compris les PDI (Tonnes) | 3 095,96 | 59,44 | 400 |
| Quantité d'engrais mise à la disposition des personnes vulnérables y compris les PDI (Tonnes) | 1 786,14 | 10 772,78 | 2 500 |
| Nombre de personnes vulnérables y compris les PDI bénéficiaires d'équipements/matériels de production | 745 | ND | 2490 |
| Nombre d'équipements/matériels mis à la disposition des personnes vulnérables y compris les PDI | 745 | 600 | 166 |
| Nombre de jeunes éleveurs PDI re-capacités avec des animaux reproducteurs | 1714 | 3 015 | 490 |
| Effectif des jeunes déplacés internes / hôtes bénéficiaires de microprojets agropastoraux | 100 | 714 | 300 |

**Source** : rapport annuel de performance 2023 du CSD-PASP, février 2024

1. Sur le plan financier, la réalisation des produits a coûté 8,13 milliards FCFA sur une prévision de 2,42 milliards FCFA.
2. La deuxième action de ce pilier est relative à **la prise en charge psycho-sociale des victimes et personnes affectées par le terrorisme (02002)**. Elle est mise en œuvre par les CSD-DS et TEPS. Même si l’objectif de prendre en charge sur le plan psycho-social 4 2000 000 victimes et personnes affectées par le terrorisme n’a pas été atteint, au 31 décembre 2023, les efforts consentis par l’ensemble des acteurs sont fort appréciables.
3. Ainsi, dans le secteur DS, toutes les cibles visées dans l’exécution des produits clés ont été atteintes comme l’illustre le tableau ci-dessous. Il s’agit de la prise en charge sur le plan psycho-social de la totalité des gendarmes et policiers blessés ainsi que la prise en charge des familles de gendarmes et policiers portés disparus.
4. Relativement à la prise en charge sur le plan psycho-social de PDI et victimes des catastrophes, menée avec le concours du CSD-TEPS, les acquis sont notables. Au 31 décembre 2023, ce sont 3 327 721 personnes sur 4 200 000 dont 1 556 079 femmes et 500 apprenants qui en ont bénéficié, soit un taux de couverture de 79,24%. La non-atteinte de la cible s’explique entre autres par l’enregistrement d’un nombre réduit de sinistres mais aussi par la résilience des populations face aux catastrophes. Au total, ce sont 11 629 545 000 FCFA qui ont été dépensés pour une prévision initiale de 8 400 000 000 FCFA.

**Tableau 16**: situation des indicateurs de produits de l’action « prise en charge psycho-sociale des victimes et personnes affectées par le terrorisme »

| Indicateurs | Réal. 2022 | Réal. 2023 | Cible 2023 |
| --- | --- | --- | --- |
| Proportion des gendarmes blessés pris en charge sur le plan psycho-social | 100 | 100 | 100 |
| Proportion des familles de gendarmes portés disparus prises en charge | 100 | 100 | 100 |
| Proportion de policiers blessés pris en charge sur le plan psycho-social | 100 | 100 | 100 |
| Proportion des familles des policiers disparus prises en charge sur le plan psycho-social | 100 | 100 | 100 |
| Nombre d'agents de l'administration du territoire victimes d'actes terroristes pris en charge | 100 | 100 | PM |
| Proportion des agents des eaux et forêts blessés pris en charge sur le plan psycho-social | 100 | 100 | PM |
| Proportion des familles des agents des eaux et forêts portés disparus prises en charge sur le plan psycho social | 100 | 100 | PM |
| Nombre de PDI et victimes de catastrophes prises en charge sur le plan psycho-social | 4 200 000 | 3 327 721 | 4 200 000 |
| Nombre de femmes et filles (y compris les PDI) victimes de violences prises en charge | 6 000 | 35 442 | 2 000 |

**Source** : Rapport annuel de performance 2023 des CSD DS, février 2024

1. Les produits planifiés par le secteur TEPS et dont le détail est consigné dans le tableau ci-après, ont également atteint leur cible en termes de réalisation. Il s’agit pour l’essentiel de l’octroi de subventions aux élèves déplacés internes chefs de ménage et à la scolarisation des filles et enfants vulnérables ainsi que par la dotation des élèves en kits scolaires et des filles en kits d’hygiène.

**Tableau 17**: situation des indicateurs de produits en matière de prise en charge psychosociale des victimes et personnes affectées par le terrorisme au 31 décembre 2023

| Indicateurs | Réal 2022 | Réal 2023 | Cible 2023 |
| --- | --- | --- | --- |
| Nombre d'enfants bénéficiaires d'appui psychosocial | 0 | 500 | 500 |
| Nombre d'élèves chefs de ménage bénéficiaires de la subvention | 470 | 750 | 250 |
| Nombre de filles et enfants vulnérables déplacés bénéficiaires de la subvention | 430 | 250 | 250 |
| Nombre d'élèves bénéficiaires de kits scolaires | 51 000 | 34 000 | 34 000 |
| Nombre de filles vulnérables dotées en kits d’hygiène | 7 068 | 18 960 | 8 000 |

**Source** : rapport annuel de performance 2023 du CSD TEPS, février 2024

1. En termes d’engagement financier, les interventions en matière de prise en charge psycho-sociale ont coûté 549 715 000 FCFA pour une dotation de 230 000 000 FCFA, soit un taux d’exécution de plus de 100%.
2. Pour ce qui est de la troisième action portant sur **la prévention et la gestion des catastrophes et des crises humanitaires (02003)**, elle est implémentée par les secteurs TEPS et DS. La performance de l’année reste moyenne, traduite par une proportion des ménages victimes de catastrophes et/ou de crises humanitaires pris en charge établie à 47% au 31 décembre 2023 pour une cible de 100%. En termes d’exécution de livrables, l’acquis majeur du secteur TEP est l’élaboration effective des 10 plans de contingence aux catastrophes et crises grâce à l’appui des partenaires avec le financement de 6 plans. Sur une prévision de 62 000 000FCFA, au total 45 466 000 FCFA ont été dépensés, soit un taux d’exécution financière de 73,33%.
3. Quant à la contribution du secteur DS à cette action, elle reste appréciable traduite entre autres par la mise en place des 2 plans ORSEC prévus dans les provinces du Kourittenga et du Nahouri, l’ouverture et l’équipement d’une compagnie types d’incendie et de secours à Dédougou, chef-lieu de la région de la Boucle du Mouhoun ainsi que l’organisation de la rencontre de concertation avec les partenaires humanitaires. Toutefois, la création et l’équipement de l’unité spécialisée des sapeurs-ompiers prévus la même année n’ont pu être effectifs au 31 décembre 2023.
4. La quatrième action qui a trait à **la mise en place d'un plan de soutien aux Personnes déplacées internes, aux personnes pauvres et vulnérables et autres personnes affectées par le terrorisme (02004)**, est mise en œuvre par les secteurs EEA, TIA et PASP. Au 31 décembre 2023, la performance reste faible avec seulement 21 212 personnes sur une cible annuelle de 1 594 859 composées de PDI, de personnes pauvres et vulnérables et autres personnes affectées par le terrorisme qui sont bénéficiaires d'un soutien à leur réinstallation. Ce faible résultat est imputable à la non-mise en œuvre du Plan d’action opérationnel (PAO) de la stratégie nationale de relèvement des personnes déplacées internes et des communautés d’accueil 2023-2027. Néanmoins, des acquis notables sont engrangés dans le cadre de cette action et se présentent comme suit sur le plan sectoriel.
5. Au niveau du secteur EEA dont le détail est consigné dans le tableau ci-dessous, sept des huit produits planifiés ont atteint leurs cibles. Il s’agit pour l’essentiel de : (i) la réalisation de 99 forages équipés PMH, de 30 PEA et 6 AEPS dans les zones d'origine des PDI en matière d’eau potable ; (ii) la réalisation de 3 158 latrines familiales et 473 blocs de latrines ainsi que l’opérationnalisation effective du Secrétariat technique de gestion des urgences WASH créé par décret N°2023-0277/PRES-TRANS/PM/MEEA du 22 mars 2023 en matière d’assainissement et (iii) l’acquisition de 1 408 foyers améliorés au profit des PDI sur le plan de l’économie verte . Cette performance est tributaire entre autres de l’intervention des acteurs non étatiques dont la programmation n’avait pas été prise en compte dans le cadre de la réalisation des ouvrages hydrauliques, de celle des ONG/AD dans le cadre du WASH d’urgence au regard des besoins sur le terrain pour le volet assainissement et de l’appui de certains projets et programmes pour le segment de l’économie verte et du changement climatique. La réhabilitation de forages équipés de PMH enregistre un taux d’exécution de 68%.

**Tableau 18**: situation des indicateurs de produits relatifs à la « mise en place d'un plan de soutien à la réinstallation des PDI et autres personnes affectées par le terrorisme » au 31 décembre 2023

| Indicateurs | Réf. 2022 | Réal. 2023 | Cible 2023 |
| --- | --- | --- | --- |
| Approvisionnement en eau potable | | | |
| Nombre de forages équipés de PMH réalisés dans les zones d'origine des PDI | 62 | 99 | 83 |
| Nombre de forages équipés de PMH réhabilités dans les zones d'origine des PDI | 168 | 17 | 25 |
| Nombre de PEA réalisés dans les zones d'origine des PDI | 38 | 30 | 11 |
| Nombre de nouvelles AEPS réalisées dans les zones d'origine des PDI | 12 | 6 | 6 |
| Assainissement | | | |
| Nombre de latrines familiales réalisées dans les ménages d'accueil des PDI | 1043 | 3158 | 2500 |
| Nombre de blocs de latrines réalisés dans les sites d’accueil des PDI | 791 | 473 | 200 |
| Existence de Secrétariat technique de gestion des urgences WASH opérationnel | - | 1 | 1 |
| Economie verte et changement climatique | | | |
| Nombre de foyers améliorés acquis au profit des PDI | 350 | 1 408 | 750 |

**Source** : rapport annuel de performance 2023 du CSD-EEA, février 2024

1. Sur le plan financier, au total 4 339 000 000 FCFA ont été dépensés sur une prévision de 3 254 000 000 FCFA dans le cadre des réalisations portées par le CSD-EEA, soit un taux d’exécution financière de plus de 100%.
2. S’agissant de la contribution du secteur TIA dans le cadre du soutien aux PDI, aux personnes pauvres et vulnérables et autres affectées par le terrorisme, elle s’est matérialisée au 31 décembre 2023 essentiellement par la distribution de 400 kits solaires sur 600 prévus et l’installation de 1 600 lampadaires solaires sur 1 000 prévus au profit des PDI. En revanche, aucun des 200 kits et boutiques énergétiques sociocommunautaires n’a été installé au profit des zones abritant des PDI et à fort déficit sécuritaire, en raison de l’annulation de l’activité par l’Agence burkinabé de l’électrification rurale (ABER).
3. En termes d’exécution financière, au total 965 000 000 FCFA ont été dépensés sur une prévision initiale de 1 775 000 000 FCFA, soit un niveau moyen du taux d’exécution financière de 54,36%.
4. Quant au concours du secteur PASP à la mise en œuvre de cette action, il reste fort appréciable avec la création de 32 jardins nutritifs sur cinq (05) prévus grâce aux efforts conjugués des partenaires techniques et financiers et des acteurs non étatiques. Leurs réalisations ont coûté 365 millions FCFA sur une prévision révisée de 100 millions FCFA grâce à l’accompagnement financier du programme d’Appui à la gestion durable des ressources forestières (AGREF).
5. S’agissant de la cinquième action relative **au soutien au retour volontaire, à l’intégration locale et à la réinstallation des personnes déplacées dans leurs zones d'origine et garantie de leur sécurité, (02005)**, elle est mise en œuvre par les CSD-TEPS et EF. Même si le point exhaustif du nombre de PDI volontairement retournées intégrées ou réinstallées n’est pas encore établi pour la cible visée de 88 099 PDI, le niveau de réalisation des extrants reste appréciable.
6. Au niveau du secteur TEPS, au 31 décembre 2023, les progrès ont trait à l’apport en assistance alimentaire à 118 989 PDI dont 61 874 femmes retournées pour une cible de 88 099 et à l’octroi de transferts monétaires à 11 975 ménages PDI dont 6227 femmes pour leur autonomisation, pour une cible de 12 586, soit un taux de réalisation de 95,14%. Cette performance traduit l’effectivité des efforts conjugués de l’ensemble des intervenants pour juguler les effets de la crise humanitaire.
7. Quant au volet du secteur de l’EF, la mise en œuvre des produits relatifs à la continuité éducative est satisfaisante. Elle s’est traduite par l’atteinte au 31 décembre 2023 de toutes les cibles visées dont le détail est récapitulé dans le tableau ci-dessous. Il s’agit entre autres de : (i) la réalisation de 950 Espaces temporaires d’apprentissage (ETA) dans les zones de repli (ii) ; l’octroi de subventions à 750 élèves/apprenants déplacés internes chefs de ménage; (iii) l’octroi de kits scolaires aux 34 000 élèves bénéficiaires ; (iv) l’acquisition de 15 000 tables-bancs; (v) le renforcement des capacités de 2 014 enseignants/animateurs dont 759 femmes en Appui psychosocial (APS), approche Safe School sur les curricula ESU et l’enseignement à distance et autres approches innovantes et (iv) la sensibilisation de 6 210 jeunes sur la culture de la paix et l’extrémisme violent.
8. Cette performance s’explique entre autres par le transfert diligent des ressources aux structures déconcentrées (Directions régionale et provinciale), la capitalisation des leçons apprises des années antérieures (l’identification précoce des bénéficiaires, le recrutement à bonne date des animateurs, etc.) et l’appui en ressources supplémentaires des PTF.

**Tableau 19**: situation des indicateurs de produits relatifs à la continuité de l’éducation en situation d’urgence au 31 décembre 2023

| Indicateurs | Réal. 2022 | Réal. 2023 | Cible 2023 |
| --- | --- | --- | --- |
| Nombre de séances de sensibilisation | 4 | 3 | 3 |
| Nombre d’élèves/apprenants chefs de ménage bénéficiaires de subvention | 470 | 750 | 250 |
| Nombre d’enseignants/animateurs bénéficiaires de renforcement de capacités | 1 650 | 2 014 dont 759 femmes | 500 |
| Nombre de filles et enfants vulnérables bénéficiaires de la subvention | 430 | 250 | 250 |
| Nombre d’élèves bénéficiaires de kits scolaires | 51 000 | 34 000 | 34 000 |
| Nombre d’animateurs communautaires recrutés | 100 | 395 | 395 |
| Nombre de salles de classe louées | 299 | 84 | 84 |
| Nombre de tables-bancs acquis | 18 000 | 15 000 | 6 000 |
| Nombre d’espaces temporaires d’apprentissage (ETA) réalisés dans les zones de repli | 100 | 950 | 500 |
| Nombre de jeunes sensibilisés à la culture de la paix et l’extrémisme violent | 13 500 | 6 210 | 4 000 |

**Source** : rapport annuel de performance 2023 du CSD-EF, février 2024

1. En termes d’engagement financier, au total 3 014 337 000 FCFA ont été liquidés sur une prévision de 853 600 000 FCFA, expliqué par la capitalisation de la contribution de partenaires.
2. Au titre de **la mise en place d'un plan de soutien aux PDI, aux personnes pauvres et vulnérables et autres personnes affectées par le terrorisme » (02006)**, sixième action, impulsée par le CSD-TEPS, les efforts engagés sont satisfaisants. En effet, pour une cible visée de 1 594 859 PDI, personnes pauvres et vulnérables et autres personnes affectées par le terrorisme à soutenir, 3 066 564 personnes l’ont été effectivement à la date du 31 décembre 2023, soit un taux d’atteinte de plus de 100%. La persistance de la crise sécuritaire explique toujours ce besoin croissant d’accompagnement. Au total, 66 109 171 750 FCFA ont été exécutés sur une prévision financière de 76 751 874 000 FCFA, soit un taux d’exécution de 86,13%.
3. Comme consignés dans le tableau ci-dessous, les progrès sont également notables dans l’exécution des produits associés avec l’atteinte de toutes les cibles visées, mis à part celle relative au transfert monétaire. En effet, pour une cible de 227 837 ménages, l’octroi de transfert monétaire a été effectif pour 131 413 ménages pauvres et vulnérables, y compris des PDI, soit un taux d’atteinte de 57,67%. Cette situation s’explique par la suspension des cash transferts dans certaines régions par le Gouvernement et le retard accusé dans l’opérationnalisation du Programme d’appui aux ménages pauvres et vulnérables (PAMPV) en vue d’une meilleure articulation de l’approche.
4. Quant aux résultats palpables enregistrés au 31 décembre 2023, ils ont trait au renforcement des instruments de planification avec l’élaboration de la stratégie nationale de relèvement des personnes déplacées internes et des communautés d'accueil, du nouveau Plan d’actions national intégré de l’agenda Femmes paix et sécurité (PANI/FPS) et du programme national de filets sociaux qui ont été rendus disponibles. A cela s’ajoutent : (i) l'appui à 101 345 PDI et personnes vulnérables des communautés hôtes pour la réalisation d’AGR, (ii) l’octroi de kits d’installation à 73 208 adolescents(es) déplacé(e)s internes handicapé(es) et vulnérables, bénéficiaires de formation professionnelle dont 38 068 femmes, (iii) l’assistance alimentaire apportée à 2 073 465 PDI et communautés hôtes vulnérables dont 1 078 201 femmes ; (iv) l’octroi de 3 504 terrains aménagés aux ménages PDI et communautés hôtes et (v) l’appui au logement de 46 799 PDI sur une cible de 35 240.
5. Cependant, des difficultés ont eu des répercussions sur la réalisation des produits de l’action au rang desquelles l’insuffisance des ressources financières et la non-disponibilisation des terrains par les propriétaires terriens au profit des PDI.

**Tableau 20**: situation des indicateurs de produits relatifs à la « mise en place d'un plan de soutien aux Personnes déplacées internes, aux personnes pauvres et vulnérables et autres personnes affectées par le terrorisme »

| Indicateurs | Réal. 2022 | Réal. 2023 | Cible 2023 |
| --- | --- | --- | --- |
| Disponibilité d'une Stratégie nationale de relèvement (SNR) des personnes déplacées internes et des communautés d 'accueil | 0 | 1 | 1 |
| Un nouveau Plan d’actions national intégré de l’Agenda Femmes Paix et Sécurité (PANI/FPS) élaboré | 0 | 1 | 1 |
| Nombre de kits d’installation octroyés aux adolescents(es) déplacé(e)s internes handicapé(es) et vulnérables bénéficiaires de formation professionnelle | 0 | 73 208 dont 38 068 femmes | 55 500 |
| Nombre de PDI et communautés hôtes vulnérables bénéficiaires d'assistance alimentaire | 0 | 2 073 465 dont 1 078 201 femmes | 1 321 492 |
| Nombre de PDI et personnes vulnérables des communautés hôtes bénéficiaires d'appui pour la réalisation d’AGR | 0 | 101 345 | 79 298 |
| Nombre de ménages de PDI et communautés hôtes bénéficiaires de terrains aménagés pour exploitation économique | 0 | 3 504 | 2 775 |
| Nombre de PDI bénéficiaires d'appui au logement | 0 | 46 799 | 35 240 |
| Nombre de ménages pauvres et vulnérables, y compris des DI bénéficiaires de transfert monétaire | 202 256 | 131 413 | 227 837 |
| Disponibilité du programme national de filets sociaux | 0 | 1 | 1 |

**Source** : rapport annuel de performance 2023 du CSD-TEPS, février 2024

1. En termes d’exécution financière, au total, seulement 42,19 milliards FCFA ont été exécutés au 31 décembre 2023 sur une prévision de 238,18 milliards FCFA, soit un taux de 17,72%.
2. Quant à l’action 02007 « **mise en œuvre d'un Programme d'urbanisme de crise (PUC)** », portée par le secteur ITCH, les ambitions visées en termes de niveau de mise en œuvre du programme d’urgence de 5% ont été différées pour 2024 et 2025. A ce titre, la mise en œuvre des deux programmes initialement planifiés, notamment « le programme d’urgence de renforcement de l’urbanité des villes et localités à forte prégnance de PDI » et « celui d’urbanisation des localités accueillant des PDI » ont été abandonnés. En effet, le Conseil des ministres en date du 22 novembre 2023, sur une communication orale relative à l’état des villes à fort défi sécuritaire, a décidé de l’élaboration d’un plan stratégique de reconfiguration urbaine et pour lequel un comité interministériel est mis en place.
3. En ce qui concerne la huitième action portant sur **l’acquisition et l’approvisionnement en produits de santé, équipements et autres intrants de prise en charge sanitaire des populations affectées par le terrorisme y compris les PDI (A02008)**, elle est implémentée par le CSD Santé. La performance au 31 décembre est appréciable avec un niveau d’atteinte de la proportion de districts en besoin de kits d’urgence satisfait de 100% pour une cible visée de 95%. Les principaux acquis enregistrés dans le cadre de cette action sont l'approvisionnement effectif des zones difficiles d’accès en intrants et en médicaments essentiels et la dotation en kits d’urgence médicamenteux et matériels médicotechniques.
4. S’agissant de la neuvième action « **renforcement de la continuité de l’offre de soins et de services d’urgence, de base et de nutrition, au profit des populations affectées par le terrorisme, y compris les PDI » (02009)**, elle est mise en œuvre également par le secteur de la santé. Au 31 décembre 2023, les efforts engagés dans ce sens sont appréciables, traduits par la création de 63 postes de santé avancés sur les 65 prévus et la remise en fonction de 37% des formations sanitaires fermées dans les zones à fort défi sécuritaire sur une cible de 50%.
5. Les réalisations des livrables attendus dans le cadre de cette action ont atteint leurs cibles. En effet, 65,5% des enfants malnutris dans les zones affectées par le terrorisme ont été pris en charge pour une cible visée de 64%, notamment dans les régions de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Est, du Centre-Nord, l’Est, du Nord et du Sahel. En outre, la proportion d’agents ayant bénéficié de mesures de fidélisation a été portée à 100% pour une cible de 60% grâce aux multiples rotations réalisées au niveau des agents de santé travaillant dans les zones à fort défi sécuritaire et aux appuis alimentaires qui leur ont été octroyés.
6. En termes d’engagement financer, la situation d’exécution des 3,9 milliards FCFA dédiés à cette action n’est pas encore disponible.
7. En ce qui concerne la proportion d’agents ayant bénéficié de mesures de fidélisation, la cible a été dépassée grâce aux multiples rotations réalisées au profit des agents de santé travaillant dans les zones à fort défi sécuritaire et aux appuis alimentaires qui leur ont été octroyés.
   * 1. Axe 4 : Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois
8. Au titre de ce pilier, les interventions de l’axe 4 sont déclinées dans l’objectif stratégique 4.1 ci-dessous.
   * + 1. Objectif stratégique 4.1 : Développer durablement un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché
9. Dans le cadre la réponse à la crise humanitaire, une seule action est à cet objectif stratégique. Il s’agit de « **la prise de dispositions urgentes pour contenir la crise alimentaire et l'inflation (02010)**, portée par les secteurs GE, CSM, et PASP. Les interventions conduites dans ce sens ont généré des résultats probants à fin 2023, traduits par un niveau de l’inflation de 0,7% en moyenne annuelle pour une cible de ≤3%, la prise de onze (11) mesures sur 10 prévues pour contenir la crise alimentaire et l'inflation et le contrôle de 7 047 commerçants sur 6 000 prévus.
10. Au titre du CSD-GE, les acquis ont trait à la prise le 03 février 2023 de l’arrêté N°2023-00036/MEFP/CAB portant fixation des types d'investissements et des zones concernés par le décret N°2022-0009/PRES/PM/MEFP du 20 janvier 2022 portant allègement des mesures dans le cadre de la mise en œuvre de la tranche 2023 du PUS-BF et le taux d’exécution du PUS porté à 70% contre 75% prévus.
11. S’agissant du CSD-CSM, toutes les cibles produites planifiées ont été atteintes. Comme illustré dans le tableau ci-après, les résultats clés ont trait à l’octroi d’une subvention de 10 milliards FCFA accordée à la filière coton, au renouvellement du protocole d'accord portant cahier des charges applicable aux opérateurs de la filière coton, au contrôle de 15 313 acteurs dans le cadre de la lutte contre la fraude et les pratiques restrictives de la concurrence, au contrôle de 396 entreprises industrielles sur l'application de la réglementation en matière de commerce et d’industrie et la réalisation de 52 sorties-terrain dans le cadre du contrôle des prix de grande consommation.
12. Cette performance s’explique par : (i) un ajustement budgétaire qui a vu à la hausse la subvention accordée aux acteurs de la filière coton ; (ii) l’intérêt du Gouvernement accordé au dossier de renouvellement du protocole d’accord successeur et (iii) une volonté manifeste d’assainir davantage le marché dans ce contexte inflationniste en vue de stabiliser les prix des produits de grande consommation.

**Tableau 21**: situation des indicateurs de produits de l’action 02010 portés par le secteur CSM au 31 décembre 2023

| Indicateurs | Réal. 2022 | Réal. 2023 | Cible 2023 |
| --- | --- | --- | --- |
| Montant des subventions accordées (en millions FCFA) | 3 500 | 10 000 | 6 500 |
| Disponibilité du protocole d'accord successeur | 1 | 1 | 1 |
| Nombre d’acteurs contrôlés dans la lutte contre la fraude et les pratiques restrictives de la concurrence | 13 443 | 15 313 | 14 000 |
| Nombre d’entreprises industrielles contrôlées | 370 | 396 | 120 |
| Nombre de sorties sur le terrain | 52 | 52 | 52 |

**Source** : rapport annuel de performance 2023 du CSD-CSM, février 2024

1. En termes de réalisation financière, sur une programmation de 6 541 000 000 FCFA, ce sont 10 038 937 500 FCFA qui ont été dépensés pour la mise en œuvre de cette action.
2. Quant à la contribution du secteur PASP, la performance dont le détail est présenté dans le tableau ci-après est diversement appréciée au 31 décembre 2023. En effet, pendant que la cible assignée à la proportion des communes ayant ouvert des points de vente à prix social des vivres a été atteinte et le niveau d'exécution annuel du Plan de renforcement et de soutien aux personnes vulnérables (PRSPV) à l’insécurité alimentaire et nutritionnelle satisfaisant dans une moindre mesure, la quantité d’engrais mobilisée par la CAIMA est en deçà des attentes. Cette situation s’explique par l’impact de la crise russo-ukrainienne sur les chaînes d’approvisionnement mondiales et les difficultés fonctionnelles inhérentes à la Centrale elle-même.
3. Toutefois, la baisse des allocations budgétaires et la suspension des cash transferts dans certaines régions ont impacté la mise en œuvre des produits portés par le CSD-PASP.

**Tableau 22:** situation des indicateurs de produits relatifs à l’action 02010 portés par le secteur PASP au 31 décembre 2023

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Indicateurs | Réf. 2022 | Réal. 2023 | Cible 2023 |
| Proportion des communes bénéficiant de points de vente à prix social (%) | 20,17 | 100 | 80 |
| Quantité d’engrais mobilisée par la CAIMA (Tonnes) | 75000 | 25 785 | 73000 |
| Taux d'exécution annuel du Plan de renforcement et de soutien aux personnes vulnérables (PRSPV) à l’insécurité alimentaire et nutritionnelle (%) | 58 | 65 | 75 |

**Source** : rapport annuel de performance 2023 du CSD-PASP, février 2024

1. Le montant exécuté pour ces produits s’élève à 168,14 milliards FCFA sur une prévision de 256,75 milliards FCFA, soit un taux d’exécution de 64,5%.
   * 1. Contribution des collectivités territoriales à la réponse à la crise humanitaire
2. En réponse à la crise humaine, les collectivités territoriales ont participé en 2023 : (i) à la prise en charge psycho-sociale des victimes et personnes affectées par le terrorisme, (ii) à la prévention et gestion des catastrophes et des crises humanitaires, (iii) au soutien au retour volontaire, à l’intégration locale et à la réinstallation des personnes déplacées dans leurs zones d'origine et garantie de leur sécurité et (iv) à l’acquisition et approvisionnement en produits de santé, équipements et autres intrants de prise en charge sanitaire des populations affectées par le terrorisme, y compris les PDI.
3. Au titre de la **prise en charge psycho-sociale des victimes et personnes affectées par le terrorisme,** les CT ont contribué en 2023 à l’accompagnement sur le plan psycho-social de 1 445 026 PDI et 15 619 personnes victimes de catastrophes.
4. S’agissant de la **prévention et gestion des catastrophes et des crises humanitaires,** les efforts en 2023 des CT ont porté sur l’assistance de 193 169 personnes victimes de catastrophes et de crises humanitaires, la création de 35 jardins nutritifs, la construction de 100 latrines familiales dans les zones d'origine des personnes déplacées internes, la réalisation de 4 forages au profit des PDI et leurs hôtes et l’établissement de 7 587 CNIB et 2 220 extraits de naissance au profit de PDI.
5. Concernant le **soutien au retour volontaire, à l’intégration locale et à la réinstallation des personnes déplacées dans leurs zones d’origine et garantie de leur sécurité,** les efforts des CT ont porté sur l’octroi de 2 745 abris et 490 appuis au logement à des ménages vulnérables, victimes de catastrophes et de crises humanitaires, le transfert de cash à 12 038 ménages pauvres et personnes déplacées internes, l’assistance alimentaire à 106 749 personnes vulnérables, victimes de catastrophes et de crises humanitaires et 1 900 ménages vulnérables, victimes de catastrophes et de crises humanitaires en Articles ménagers essentiels (AME). Aussi, 42 PDI ont été formées aux Activités génératrices de revenus (AGR) et 15 projets de PDI ont été financés par les CT.
6. Par ailleurs, 70 enfants déscolarisés ont été réinsérés, 127 filles et enfants vulnérables déplacés bénéficiaires de subventions à la scolarisation, 42 Elèves déplacés internes (EDI) ont été assistés en cantine d'urgence, 8 102 EDI ont bénéficié de kits scolaires et 114 EDI ont bénéficié de bourses scolaires avec l’appui des collectivités.
7. **Pour ce qui est de l’acquisition et approvisionnement en produits de santé, équipements et autres intrants de prise en charge sanitaire,** 1 267 kits médicaux ont été acquis par les collectivités territoriales au profit des populations affectées par le terrorisme, y compris des PDI pour une cible de 1 360.
   * 1. Synthèse de la réponse à la crise humanitaire
8. Dans le cadre de la réponse à la crise humanitaire, les interventions du Gouvernement en 2023 avec l’appui de ses partenaires ont permis d’enregistrer des résultats probants dans la mise en œuvre de certaines actions mais des défis demeurent pour certaines d’entre elles. Dans l’ensemble, le niveau d’exécution physique des actions de ce pilier ressort à 86,16% pour une exécution financière de 75,47% au 31 décembre 2023.
9. Ainsi, pour ce qui de l’objectif stratégique 1.1 : Renforcer la résilience des populations et des communautés au risque de basculement dans la radicalisation et l’extrémisme violent, les progrès enregistrés concernent le soutien au retour volontaire des personnes déplacées dans leurs zones d'origine et garantie de leur sécurité (02005) avec l’octroi de kits d’installation à 73 208 adolescents(es) déplacé(e)s internes handicapé(es) et vulnérables bénéficiaires de formation professionnelle, l’octroi d’assistance alimentaire à 2 073 465 PDI et communautés hôtes vulnérables dont 1 078 201 femmes, l'appui à 101 345 PDI et personnes vulnérables des communautés hôtes pour la réalisation d’AGR, l’aménagement de 275 hectares de terres agricoles, l’amélioration de l’accès aux services socioéconomiques (sanitaires, scolaires, marchandes, d’élevage) au profit de 200 000 personnes et l’acquisition de 1 600 lampes solaires et 400 kits solaires au profit des PDI.
10. Il en est de même en matière de : (i) prise en charge psycho-sociale des victimes et personnes affectées par le terrorisme (02002) avec l’accompagnement de la totalité des gendarmes et policiers blessés ainsi que la prise en charge des familles de gendarmes et policiers portés disparus, l’accompagnement de 3 327 721 personnes dont 1 556 079 femmes et 500 apprenants ; (ii) mise en place d'un plan de soutien aux PDI (02006) avec le soutien effectif de 3 066 564 personnes pauvres et vulnérables et autres personnes affectées par le terrorisme sur 1 594 859 PDI ; (iii) acquisition et l’approvisionnement en produits de santé, équipements et autres intrants de prise en charge sanitaire des populations affectées par le terrorisme y compris les PDI (A02008) avec la couverture de 95% de districts en besoin de kits d’urgence satisfaits pour une cible visée de 100%.
11. Au titre de l’objectif stratégique 4.1 : Développer durablement un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché, les acquis enregistrés ont trait à la prise de dispositions urgentes pour contenir la crise alimentaire et l'inflation (02010), traduits par le maintien du niveau de l’inflation à 0,7% en moyenne annuelle pour une cible de ≤3% en 2023, la prise de 11 mesures sur 10 prévues pour contenir la crise alimentaire et l'inflation, l’octroi de 10 milliards FCFA de subvention aux acteurs de la filière coton et le contrôle de 7 047 commerçants sur 6 000 prévus.
12. En revanche, la performance reste en deçà des attentes dans la mise en œuvre des actions touchant : (i) la prévention et la gestion des catastrophes et des crises humanitaires (02003) avec la prise en charge de seulement 47% des ménages victimes de catastrophes et/ou de crises humanitaires pour une cible de 100% à fin décembre 2023 ; (ii) la mise en place d'un plan de soutien aux PDI, aux personnes pauvres et vulnérables et autres personnes affectées par le terrorisme (02004) avec le soutien à la réinstallation de seulement 21 212 personnes de la cible visée 1 594 859 personnes et (iii) la mise en œuvre d'un Programme d'urbanisme de crise (PUC) qui n’a pu être effective.
13. La performance aurait pu être meilleure n’eût été les difficultés suivantes ci-après qui ont contrarié les interventions en matière de réponse à la crise humanitaire. Il s’agit pour l’essentiel de : (i) la non-mise en œuvre du Plan d’action opérationnel (PAO) de la stratégie nationale de relèvement des personnes déplacées internes et des communautés d’accueil 2023-2027 ; (ii) l’impact de la crise russo-ukrainienne sur les chaînes d’approvisionnement mondiales et les difficultés fonctionnelles inhérentes à la CAIMA ; (iii) la persistance de la crise sécuritaire qui n’a pas permis de dérouler certaines activités, notamment sur l’axe Ouaga-Kaya-Dori ; (iv) la suspension des cash transferts dans certaines régions par le Gouvernement et le retard accusé dans l’opérationnalisation du Programme d’appui aux ménages pauvres et vulnérables (PAMPV) en vue d’une meilleure articulation de l’approche et la faiblesse des allocations budgétaires.
    1. Pilier 3 : Refonder l’Etat et améliorer la gouvernance
14. Ce pilier opérationnalise quatre (04) axes de la Politique nationale de développement. La situation de mise en œuvre des actions programmées se présente comme suit par axe stratégique.
    * 1. Axe 1 : Consolider la résilience, la sécurité, la cohésion sociale et la paix
15. A travers cet axe, le PA-SD met en œuvre les actions liées à l’objectif stratégique OS 1.2 : Renforcer la sécurité intérieure du pays et la défense du territoire national.
    * + 1. Objectif stratégique 1.2 : Renforcer la sécurité intérieure du pays et la défense du territoire national
16. Cet objectif stratégique est porté par trois (03) secteurs de planification, à savoir Défense et sécurité (DS), Justice et droits humains (JDH) et Commerce et services marchands (CSM) à travers la mise en œuvre de quatre (04) actions déclinées dans le PA-SD.
17. Ainsi, s’agissant de la première action « **consolidation de l'accès aux documents d'identité et aux données de l’ONI (03001)**», les cibles visées sont d’améliorer le niveau d'accès aux données de l’ONI et de délivrer de 1 580 000 documents d’identification composés de 1 500 000 CNIB et 75 000 passeports.
18. Au 31 décembre 2023, 1 450 886 CNIB et 96 796 passeports ont été délivrés. Quant à l’objectif d’améliorer l'accès aux données de l’ONI, le processus de conception et d’opérationnalisation de la plateforme technique n’est qu’au stade du recrutement d’un prestataire. Sur les six produits concourant à la réalisation de cette action, deux n’ont pas connu un début de réalisation. Il s’agit de la mise en œuvre de la carte d'identité biométrique CEDEAO au Burkina Faso et l'opérationnalisation de la plateforme technique d'accès à la base de données de l'ONI. En ce qui concerne la production des CNIB au profit des populations, son taux de réalisation est de 9%. La non-atteinte de la cible est spécifiquement liée à la rupture des teslins (matière servant à l'impression de la CNIB) en cours d'année 2023. Quant aux produits relatifs à la délivrance des passeports, le dépassement de la cible s’explique par l’organisation des pèlerinages religieux en 2023. Pour ce qui concerne les ouvertures des antennes régionales de l’ONI, les régions du Centre-Est (Tenkodogo) et du Centre-Ouest (Koudougou) ont vu l’effectivité de leurs services. Par ailleurs un système d'archivage électronique des fonds de dossiers des demandeurs de la CNIB a été conçu et mis en place.
19. Le coût de réalisation de cette action est 6 447 883 000 FCFA sur un coût prévisionnel de 6 633 134 000 FCFA, soit un taux financier de 97%.
20. La deuxième action est relative à la« **modernisation et sécurisation des documents d’état civil (03002)** ». A fin décembre 2023, la proportion des centres d'état civil informatisés et mis en réseau est ressortie à 11,29 % pour une cible de 15%.
21. Pour la mise en œuvre de cette action, trois (03) produits ont été planifiés en 2023. A fin décembre 2023, deux (02) indicateurs de produits sur trois ont atteint leurs cibles. Les acquis obtenus sont entre autres : (i) la délivrance de 76 263 actes d’état civil sur une prévision de 70 600 au moyen des audiences foraines et(ii) la formation de 70 acteurs de centres principaux d’état civil sur l’élaboration des documents d’état civil sur une cible de 19.
22. Concernant le renforcement des centres d’état civil en équipements et en infrastructures, vingt (20) centres d’état civil des régions du Centre-Est, du Nord, de la Boucle du Mouhoun et du Sud-Ouest ont été renforcés sur une cible de quarante (40). La non-atteinte de la cible s’explique par l’insuffisance des ressources financières.

**Tableau 23** : situation des indicateurs de produits au 31 décembre 2023 de l’action « modernisation et sécurisation des documents d’état civil »

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Indicateurs** | **Réal. 2022** | **Réal. 2023** | **Cible 2023** |
| Nombre de centres principaux d'état civil dont les acteurs ont bénéficié de formation | 14 | 70 | 19 |
| Nombre de centres d'état civil renforcés en équipements et infrastructures | 60 | 20 | 40 |
| Nombre d'actes délivrés lors des audiences foraines | 45 000 | 76 263 | 70 600 |

**Source** : rapports annuels de performance 2023 des CSD-JDH et DS, février 2024

1. Sur le plan budgétaire, sur une prévision 258 030 000 FCFA, au total 262 000 000 FCFA ont été dépensés, soit un taux d’exécution de plus de 100%.
2. Au titre de la troisième action relative à la « **fusion et centralisation des bases de données d’identité des personnes » (03003)**, l’ambition est de rendre effective l’interopérabilité entre toutes les bases de données d’identités existantes et à venir d’ici 2024. Au 31 décembre 2023, aucune réalisation n’a été constatée dans l’exécution des deux (02) produits engagés. En effet, l’élaboration de la stratégie d’interopérabilité suit son cours avec notamment la disponibilité des rapports provisoires de cadrage et de l’état des lieux et l’interopérabilité de 10 bases de données sera effective avec la disponibilité du système *f*ID.
3. En termes d’exécution financière, sur une prévision de 255 000 000 FCFA, seulement 4 985 000 FCFA ont été dépensés, soit un taux de 1,95%. Ce résultat est imputable à la mauvaise qualité des livrables.
4. Quant à l’action 03004 relative à « **l’accroissement de l’accès de la population aux services de base grâce à l’interopérabilité des bases de données d’identification des personnes »**, la cible visée est d’accroitre la proportion de la population qui a une preuve d’identité unique avec un accès à au moins dix (10) services de base à 30% d’ici 2024. La réalisation des extrants y relatifs est appréciable avec notamment l’entame du processus de mise en place du système Foundational ID (20%) et la pré-validation de l’avant-projet de loi sur l’identification et ses textes d’application.
5. Sur le plan financier, sur une prévision de 322 000 000 FCFA, la mise en œuvre des produits a nécessité des dépenses de 107 364 000 FCFA, soit un taux de 33,34%. Ce niveau de réalisation résulte des retards accusés dans la production des livrables intermédiaires.
6. En somme, relativement aux actions de l’axe 1 portant sur la consolidation de la résilience, la sécurité, la cohésion sociale et la paix déclinées dans le PA-SD, les avancées au premier semestre 2023 sont moyennes et imposent des défis pour améliorer la cadence pour le reste de l’année. Les avancées enregistrées ont trait à (i) la consolidation de l'accès aux documents d'identité et aux données de l’ONI à travers la production de 546 839 CNIB et la délivrance de 49 546 passeports au profit des populations et (ii) la modernisation et sécurisation des documents d’état civil par la délivrance de 12 188 actes d'état civil lors des audiences foraines. Toutefois, une attention particulière devrait être accordée à la plupart des extrants des quatre actions pour améliorer leur niveau de réalisation afin de tendre vers les cibles visées.
   * 1. Axe 2 : Approfondir les réformes institutionnelles et moderniser l’administration publique
7. L’axe 2 du Pilier 3 du PA-SD poursuit la mise en œuvre de quatre Objectifs stratégiques (OS) de la PND. La situation de mise en œuvre des actions programmées se présente comme suit par OS.
   * + 1. Objectif stratégique 2.1 : Promouvoir la démocratie et la bonne gouvernance politique
8. S’agissant de la gestion des libertés publiques et des affaires politiques, quatre (04) actions liées à cet objectif stratégique sont programmées dans le PA-SD.
9. La première action est relative à la **« révision du code électoral » (03007)**. Elle est évaluée par la disponibilité d'un nouveau code électoral ». Au 31 décembre 2023, le nouveau code n’est pas disponible. Toutefois, un avant-projet de ce code est disponible. Du fait de la suspension des activités des partis et formations politiques, ces derniers n’ont pas pu se réunir pour apporter leurs amendements afin de permettre la poursuite du processus.
10. La deuxième action porte sur **la relecture de la loi sur les libertés d’association (03010)**. Sa mise en œuvre est mesurée par la « disponibilité de la loi révisée sur les libertés d’association ». Au 31 décembre 2023, la loi révisée n’est pas disponible. Cependant, un draft de l’avant-projet de loi et cinq (05) projets de textes d’application de la loi sont disponibles.
11. Sur une prévision de 37 000 000 FCFA, un montant de 9 372 000 FCFA a été exécuté, soit un taux financier de 25,33%.
12. La troisième action concerne **le renforcement de la supervision des activités politiques et associatives (03011)**. Sa mise en œuvre est évaluée par deux (02) indicateurs que sont la « proportion d'associations suivies » et la « proportion des partis et formations politiques suivis ». Au 31 décembre 2023, les deux (02) indicateurs ont atteint leurs cibles de 100%.
13. Deux (02) produits concourent à la réalisation de l’action. Ils sont appréciés respectivement à travers le « nombre d'OBNL suivis » et le « nombre de partis et formations politiques suivis ». En fin de période, les deux (02) indicateurs ont atteint leurs cibles. En effet, la totalité des 400 OBNL à suivre l’ont été. Quant aux partis et formations politiques, 210 ont été suivis en 2023 sur une prévision de 75.
14. Sur une prévision financière de 51 000 000 FCFA, seulement 1 092 000 FCFA a été dépensé, soit un taux d’exécution financière de 1,98%.
15. La quatrième action porte sur **« la réforme du système partisan** ». Cette nouvelle action englobe les anciennes actions 03005, institution d'un plafonnement des dépenses des campagnes électorales et 03006, règlementation du financement privé des partis politiques. Sa réalisation est mesurée par la « disponibilité des textes de réformes du système partisan ». Au 31 décembre 2023, ces textes ne sont pas disponibles.
16. Un seul produit concourt à la réalisation de l’action ci-dessus à savoir la « disponibilité de la loi portant régime juridique des partis et formations politiques ». A fin décembre, la loi n’est pas disponible. Toutefois, l’avant-projet de cette loi a été élaboré.
17. La cinquième action **(03012) : « systématisation du recrutement par appel à candidatures des Directeurs généraux des entreprises et des établissements publics »** est mesurée par la proportion des postes de responsabilité des entreprises et des établissements publics promus sur appel à candidature qui ressort à 4,35% sur une prévision de 10%. Ce résultat se justifie par l’existence de deux (02) procédures de recrutement des dirigeants conformément à la réglementation actuelle, à savoir la nomination directe en Conseil des ministres et le recrutement par appel à candidature. A ce jour, le recrutement par appel à candidature n’est pas systématique. Toutefois, une relecture des textes régissant les sociétés à capitaux publics pourrait rendre cette systématisation effective. S’agissant de la réglementation sur la gouvernance des entreprises à capitaux publics, un nouveau décret[[1]](#footnote-2) portant modalités de désignation des membres des organes d’administration des sociétés à capitaux publics, des établissements publics et des structures à statut spécifique a été adopté en octobre 2023.
18. Au titre de la coopération, une seule action à savoir **la définition d’une orientation de la politique extérieure (03014)** est mise en œuvre et mesurée par la « disponibilité de la loi portant orientation de la politique extérieure ». Au 31 décembre 2023, cette loi n’est pas disponible. Cependant, un avant-projet de loi a été élaboré.
19. Sur les trois (03) produits qui concourent à la réalisation de cette action, seul le « nombre d’accords de coopération recensés » a atteint sa cible. En effet, 81 accords ont été répertoriés et numérisés sur une prévision de 80.
20. L’état de l’atteinte des indicateurs de produits est présenté dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 24**: situation des indicateurs de produits de l'action « définition d'une orientation de la politique étrangère » au 31 décembre 2023

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Indicateurs | Réal. 2022 | Réal. 2023 | Cible 2023 |
| Disponibilité de la loi sur l’orientation de la politique étrangère du Burkina Faso | ND | 0 | 1 |
| Nombre d’accords de coopération recensés | 12 | 81 | 80 |
| Nombre de séances organisées avec la CEDEAO | 7 | 2 | 4 |

**Source** : rapport annuel de performance 2023 du CSD-GAL, février 2024

1. Sur une programmation de 27 000 000 FCFA, l’exécution financière de l’action s’établit à 20 750 000 FCFA, soit un taux d’exécution de 76,85%.
2. En matière de justice et droits humains, quatre (04) actions sont déclinées dans le PA-SD.
3. La première action relative à **l’amélioration du fonctionnement des juridictions (03034)** vise à réduire le « temps moyen de traitement des affaires de flagrant délit à 55 jours ».
4. Sur les quinze (15) produits programmés dans le cadre de cette action, huit (08) ont atteint leur cible à fin décembre 2023. Les avancées obtenues concernent entre autres : (i) le renforcement des capacités opérationnelles de l’ensemble des juridictions, par la dotation de 09 véhicules à quatre roues et leur équipement en matériel informatique, péri informatique et/ou en mobilier de bureau ; (ii) l’audit-contrôle de 13 structures. Ces contrôles ont permis de déceler des insuffisances dans le fonctionnement de ces structures ; (iii) l’évaluation des performances des structures administratives du ministère en charge de la justice avec 89,18% des structures ayant obtenu la moyenne ; (iv) l’élaboration de deux (2) manuels de procédures pour les prestations de service de la justice et des droits humains et (v) la sensibilisation de 500 acteurs judiciaires et pénitentiaires sur la corruption.
5. Aussi, dans le cadre de l’amélioration des délais de délivrance des actes de justice, la plateforme de demande et de délivrance en ligne du bulletin n°3 du casier judiciaire (e-casier judiciaire) a été développée. La plateforme a été déployée dans les TGI Ouaga 1 et Ouaga 2, Bobo-Dioulasso et Tenkodogo, à la Cour d’appel de Ouaga ainsi que les juridictions situées dans les zones à fort défi sécuritaire (TGI Nouna, Tougan, Djibo, Diapaga, Dori, Kongoussi et Bogandé). Ce sont 15 933 casiers judiciaires qui ont été délivrés du 02 octobre (date de début de la délivrance) au 31 décembre 2023 dans un délai maximal de 48 heures.
6. La situation de la réalisation des produits attendus est consignée dans le tableau ci-après.

**Tableau 25**: situation des indicateurs de produits au 31 décembre 2023 de l’action « amélioration du fonctionnement des juridictions »

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Indicateurs** | **Réal. 2022** | **Réal. 2023** | **Cible 2023** |
| Taux d'exécution du programme d'équipement des juridictions (%) | 100% | 100% | 100% |
| Nombre total de bureaux d'accueil et de renseignement des juridictions fonctionnelles | 18 | 20 | 22 |
| Nombre de nouvelles applications métiers de la justice développées | 5 | 1 | 2 |
| Nombre de juridictions pilotes où le logiciel de la chaîne administrative est déployé | 3 | 0 | 1 |
| Nombre de structures (judiciaires, pénitentiaires et droits humains) contrôlées | 17 | 13 | 11 |
| Proportion des recommandations des rapports d'audit-contrôle des services judiciaires, pénitentiaires et des droits humains mises en œuvre | 48% | ND | 50% |
| Nombre d'études d’officiers publics judiciaires contrôlées | 10 | 29 | 10 |
| Taux d'exécution du programme de recrutement du personnel de la justice autorisé (%) | 100% | 89% | 100% |
| Nombre de TD/TA dont les capacités techniques ont été renforcées | 69 | 29 | 50 |
| Proportion des structures administratives du ministère de la Justice ayant obtenu la moyenne | 72,50% | 89,18% | 85% |
| Nombre de manuels de prestations de service de la justice et des droits humains élaborés | 1 | 2 | 1 |
| Nombre de structures judiciaires et des droits humains dont les archives sont organisées | 2 | 3 | 2 |
| Taux de recouvrement des amendes | 35% | 84,5% | 100% |
| Fonctionnalité de l'ANAGRASC | - | Oui | Oui |
| Nombre d'acteurs acteurs judiciaires et pénitentiaires sensibilisés à la corruption | 168 | 500 | 150 |

**Source** : rapport annuel de performance 2023 du CSD-JDH, février 2024

1. En termes d’engagements financiers, au 31 décembre 2023, sur un budget prévisionnel de 804 570 000 FCFA au titre de cette action, 420 839 000 FCFA ont été consommés, soit un taux d’exécution financière de 52,31%.
2. Pour ce qui est de la deuxième action portant sur **« l’amélioration de l’accès à la justice » (03035)**, le rayon moyen d’accès à un TGI a été réduit passant de 66,05 km à 62,98 km avec la réouverture des TGI de Dori et Kongoussi. La proportion de la population qui estime que la justice est accessible est de 60,9% contre 51,6% en 2019, soit une progression de plus de 9 points de pourcentage.
3. Pour la mise en œuvre de cette action, huit (08) produits ont été planifiés dont la situation d’exécution à fin décembre 2023 est consignée dans le tableau ci-dessous.
4. Sept (07) indicateurs de produits ont atteint leur cible sur les huit (08). Les acquis obtenus sont entre autres : (i) l’octroi de l’assistance judiciaire accordée à 1 233 personnes dont 357 femmes et 58 mineurs au 31 décembre 2023 ; (ii) la disponibilité d’un rapport de l’étude sur la prise en charge des victimes et témoins ; (iii) la disponibilité d’un rapport de l’étude sur les mécanismes de justice traditionnelle et les modes alternatifs de règlement des conflits ; (iv) la réhabilitation du palais de justice de Bobo-Dioulasso à 98% et (v) la dynamisation du fonctionnement du tribunal du travail de Fada N'Gourma, par la dotation en matériel informatique.

**Tableau 26**: situation des indicateurs de produits au 31 décembre 2023 de l’action : « amélioration de l’accès à la justice »

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Indicateurs** | **Réal. 2022** | **Réal 2023** | **Cible 2023** |
| Nombre de personnes assistées par le FAJ | 787 | 1 233 | 750 |
| Disponibilité du rapport d'étude sur la prise en charge des victimes et témoins | 0 | 1 | 1 |
| Disponibilité du rapport d’étude sur les mécanismes de justice traditionnelle et les modes alternatifs de règlement des conflits | 0 | 1 | 1 |
| Nombre d'acteurs (OSC et autorités coutumières et religieuses) sensibilisés à l'organisation et aux procédures judiciaires | - | 600 | 150 |
| Taux d'exécution des travaux de la Cour d'appel de Ouagadougou | - | 36% | 20% |
| Taux d'exécution des travaux de réhabilitation du palais de justice de Bobo-Dioulasso | 20% | 98% | 80% |
| Fonctionnalité du tribunal du travail de Fada N'Gourma | - | Oui | Oui |
| Nombre d'actions de communication sur la justice | 4 | 1 | 2 |

**Source** : rapport annuel de performance 2023 du CSD-JDH, février 2024

1. Le taux d’exécution financière de cette action est de 77,37% car sur une prévision financière de 1 767 350 000 FCFA, 1 367 327 116 FCFA ont été consommés
2. Pour ce qui est de l’action relative au **renforcement de l’indépendance de la justice (03036)**, elle vise essentiellement à poursuivre les efforts d’amélioration du cadre juridique et réglementaire. Au 31 décembre 2023, l’indicateur d’action relatif à l’adoption de deux textes a été réalisé. En effet, la loi constitutionnelle n°045/ALT du 30 décembre 2023 portant révision de la Constitution a prévu l’ouverture du Conseil supérieur de la magistrature (CSM) au personnel non magistrat. Sa mise en œuvre se réalisera par la révision de la loi organique portant organisation, composition, attributions et fonctionnement du CSM.
3. Pour la mise en œuvre de cette action, trois (03) produits ont été planifiés dont l’état d’exécution au 31 décembre 2023 est présenté dans le tableau ci-dessous.
4. Deux (02) indicateurs de produits sur trois (03) ont atteint leur cible. Les avancées concernent entre autres : (i) la tenue de toutes les sessions statutaires du CSM et (ii) la promotion de tous les postes vacants de responsabilité dans la magistrature par appel à candidature.
5. Quant à l’activité relative à la sensibilisation des magistrats sur la déontologie de la justice, elle n’a pas pu être menée car le partenaire a décidé de réorienter ses financements d’un montant de 45 000 000 FCFA vers d’autres priorités.

**Tableau 27**: : situation des indicateurs de produits au 31 décembre 2023 de l’action « renforcement de l’indépendance de la justice »

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Indicateurs | Réal. 2022 | Réal. 2023 | Cible 2023 |
| Nombre de magistrats sensibilisés à la déontologie | 91 | 0 | 55 |
| Nombre de sessions du CSM tenues | 7 | 8 | 8 |
| Proportion de postes de responsabilité dans la magistrature pourvus par appel à candidature | 100% | 100% | 100% |

**Source** : rapport annuel de performance 2023 du CSD-JDH, février 2024

1. Le taux d’exécution financière de l’action est de 52% car sur un budget prévisionnel de 171 000 000 FCFA, un montant de 88 929 240 FCFA a été dépensé.
2. Quant à la quatrième action portant sur **le renforcement de l'effectivité des droits humains (03037)**, elle vise à améliorer le taux de mise en œuvre des recommandations de l'Examen périodique universel troisième cycle (EPU). A fin décembre 2023, la valeur de l’indicateur est ressortie à 88,04% pour une cible de 85%.
3. Huit (08) produits ont été identifiés pour la mise en œuvre de cette action. Le tableau suivant présente les niveaux d’atteinte des indicateurs de produits de l’action au 31 décembre 2023.
4. L’analyse du tableau montre que sept (07) indicateurs de produits ont atteint leur cible sur les huit (08) programmés.
5. Les avancées majeures obtenues concernent entre autres : (i) la visite de 14 sites de regroupement des PDI pour s’assurer de l’effectivité du respect des droits humains ; (ii) l’élaboration et la transmission de 3 rapports dus aux organes de traités ; (iii) la sensibilisation de 15 302 acteurs sur le Droit international humanitaire (DIH), (iv) la formation de 797 FDS en droits humains et en droit international humanitaire, (v) le traitement de l’ensemble des plaintes des victimes de violation des droits humains et (vi) la visite de 50 lieux de détention pour s’assurer du respect des droits humains.
6. La proportion de cas de violations ayant fait l'objet d’investigation n’a pas atteint sa cible en raison de l’insuffisance des ressources financières.

**Tableau 28**: : situation des indicateurs de produits au 31 décembre 2023 de l’action « renforcement de l'effectivité des droits humains »

| Indicateurs | Réal. 2022 | Réal. 2023 | Cible 2023 |
| --- | --- | --- | --- |
| Nombre de sites /regroupements de déplacés internes visités | 6 | 14 | 10 |
| Nombre de FDS formées aux droits humains et au droit international humanitaire | 230 | 797 | 492 |
| Nombre de rapports transmis | 3 | 3 | 3 |
| Nombre d'acteurs (groupes socio-professionnels) sensibilisés au DIH et aux droits humains sensibilisés | 2 438 | 15 302 | 540 |
| Proportion de plaintes de victimes de violation et d'atteintes aux droits humains traitées | 100% | 100% | 100% |
| Proportion des cas de violations et d'atteintes aux droits humains traités et suivis | 100% | 100% | 100% |
| Proportion de cas de violations et d'atteintes aux droits humains ayant fait l'objet d'investigation | 100% | 5,40% | 100% |
| Nombre de lieux de détention visités pour s'assurer du respect des droits humains | 61 | 50 | 45 |

**Source** : rapport annuel de performance 2023 du CSD-JDH, février 2024

1. Le taux de réalisation financière des produits de l’action au 31 décembre 2023 est de 79,24% pour une prévision annuelle de 252 797 000 FCFA.
2. Dans le domaine de la promotion de la démocratie, des huit (08) actions déclinées dans le PA-SD, seules deux ont connu un début de mise en œuvre.
3. Pour ce qui est de la première action portant sur **l’adoption d’une nouvelle Constitution (03009)**, le principal extrant planifié pour 2023 à savoir la disponibilité d’un avant-projet de la nouvelle Constitution n’a pu être effectif au 31 décembre 2023. Cependant, une loi constitutionnelle portant révision de la Constitution a été adoptée le 30 décembre 2023.
4. Pour ce qui concerne **la stabilisation du nombre et de la nomenclature des ministères dans une loi organique et à terme dans la Constitution (03013)**, la disponibilité d'un avant-projet de la loi organique sur le nombre et la nomenclature des ministères n’a pu être effective en raison entre autres de l’insuffisance des ressources financières.
5. En matière d’accès à l’information, **le « renforcement et sécurisation des infrastructures de communication » (03082)** a pour ambition de faire passer respectivement en 2023, le taux de couverture du territoire par la télévision, la radio et la presse écrite à 98%, 95,8% et 85%. De même, il s’est agi de maintenir l’indicateur sectoriel « taux de déconcentration des médias publics » à 69,23%. La situation de ces indicateurs est traduite dans le tableau ci-après.

**Tableau 29:** situation des indicateurs de l’action 03082 du PA-SD du secteur ITCH

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Indicateurs | Réal. 2022 | Réal. 2023 | Cible 2023 |
| Taux de couverture du territoire par la télévision | 98 | 95 | 98 |
| Taux de couverture du territoire par la radio | 95,8 | 95,8 | 95,8 |
| Taux de couverture du territoire par la presse écrite | 75 | 75 | 85 |
| Taux de déconcentration des médias publics | 69,23 | 69,23 | 69,23 |

**Source** : rapport annuel de performance 2023 du CSD-ITCH, février 2024

1. Le taux de couverture du territoire par la télévision n’a pas atteint sa cible en raison de la situation sécuritaire qui a entraîné la fermeture de certains centres d’émission. Quant au taux de couverture par la presse écrite, il n’a pas connu d’évolution du fait de la non- programmation du produit y relatif (installation d’imprimerie).
2. Pour la mise en œuvre de l’action 03082, trois (03) produits essentiels ont été planifiés. Ainsi, au 31 décembre 2023, la situation des indicateurs de produits est résumée dans le tableau ci-après.

**Tableau 30:** situation des indicateurs de produits de l’action 03082 au 31 décembre 2023

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Indicateurs | Réal. 2022 | Réal. 2023 | Cible 2023 |
| Nombre de lots d'équipements acquis pour le renforcement des capacités opérationnelles de la RTB | 1 | 2 | 1 |
| Taux d'exécution physique des travaux du siège de la RTB (%) | 26 | 39,60 | 40 |
| Nombre d'imprimeries installées pour le renforcement des capacités techniques et technologiques des Editions Sidwaya | 1 | 0 | 0 |
| Nombre de stations de diffusion fonctionnelles pour le renforcement de la qualité du réseau TNT et de son exploitation en continu | 32 | 32 | 35 |

**Source** : rapport annuel de performance 2023 du CSD-ITCH, février 2024

1. Les produits devant impulser la dynamique de performance des indicateurs d’action notamment le renforcement des capacités opérationnelles de la RTB, le renforcement de la qualité du réseau TNT, ont tous atteint ou dépassé leur cible. Seul le produit relatif au renforcement des capacités techniques et technologiques des Editions Sidwaya n’a pas connu un début de démarrage. Ce résultat s’explique par le choix de rendre d’abord fonctionnelle l’imprimerie de Bobo-Dioulasso. En outre, un lot supplémentaire d’équipements a été acquis pour l’ouverture de la RTB3.
2. Sur le plan du financement de l’action, sur des prévisions de 8 481 000 000 FCFA, les dépenses ont été exécutées à hauteur de 247 589 400 FCFA, correspondant à un taux de 2,92%.
   * + 1. Objectif stratégique 2.2 : Promouvoir la bonne gouvernance administrative et moderniser l’administration publique
3. La promotion de la bonne gouvernance administrative et la modernisation de l’administration publique s’opérationnalisent à travers huit (08) actions dont sept (07) déclinées dans le PA-SD et une (01) au niveau sectoriel. L’état de mise en œuvre de ces actions au 31 décembre 2023 se présente comme suit.
4. La première de ces actions porte **sur l’accélération du processus de redécoupage administratif du territoire (03015)** dont l’état de mise en œuvre est apprécié par la « disponibilité du projet de loi sur le redécoupage du territoire ». Au 31 décembre 2023, ce projet de loi n’est pas disponible en raison du contexte sécuritaire difficile.
5. Deux (2) extrants concourent à la mise en œuvre de l’action à savoir la « disponibilité de la loi portant orientation de l’organisation générale de l’administration du territoire au Burkina Faso et de ses décrets d’application » et la « disponibilité de la loi portant institution d’un corps préfectoral et de ses textes d’application ». Au 31 décembre 2023, ces deux extrants ne sont pas disponibles. Toutefois, les avant-projets des lois et les projets de leurs décrets d’application ont été élaborés et transmis au Comité technique de vérification des avant-projets de lois (COTEVAL) pour examen.
6. Sur une prévision de 29 512 500 FCFA pour l’action, un montant de 16 350 000 FCFA a été dépensé, soit un taux d’exécution financière de 55,40%.
7. La deuxième action est relative à **la gestion efficace des ressources humaines de l’administration publique (03016)**. Elle est appréciée par la « proportion des agents publics dont l’avancement est à jour ». Au 31 décembre 2023, la valeur de l’indicateur est de 69,17% pour une cible de 90%.
8. Pour la réalisation de cette action, quatre (04) produits sont attendus en 2023. Au 31 décembre 2023, trois ont atteint leurs cibles. Les avancées concernent la disponibilité d’un document d’évaluation de la mise en œuvre de la loi n° 081-2015/CNT ; (ii) la disponibilité du texte portant gestion des ressources humaines en période de crise et (iii) la signature dans les délais des actes de carrière de 61,96% des agents de la fonction publique concernés.
9. La situation des indicateurs est consignée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 31** : situation des indicateurs de produits de l'action « gestion efficace des ressources humaines de l'administration publique » au 31 décembre 2023

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Indicateur | Réal. 2022 | Réal. 2023 | Cible 2023 |
| Disponibilité d’un document d’évaluation de la mise en œuvre de la loi n° 081-2015/CNT | 0 | 1 | 1 |
| Disponibilité du texte portant gestion des ressources humaines en période de crise | 0 | 1 | 1 |
| Proportion de concours professionnels composés en ligne (%) | 75 | 89,06 | 100 |
| Proportion des agents dont les actes de carrière (intégration, reclassement, retraite) ont été signés dans les délais (%) | 51,98 | 61,96 | 60 |

**Source** : rapport annuel de performance 2023 du CSD-GAL, février 2024

1. Le coût de réalisation de l’action est de 245 495 590 FCFA pour une prévision de 335 495 590 FCFA, soit un taux 73,17%.
2. La troisième action vise **la dépolitisation de l'administration publique et la promotion du mérite (03017)** qui est appréciée par la « disponibilité de la loi et de son décret d’application ». Au 31 décembre 2023, la cible de l’indicateur n’est pas atteinte.
3. Pour la mise en œuvre de l’action, deux (02) produits étaient attendus en 2023, à savoir l’adoption de la loi sur la dépolitisation et le décret portant conditions et modalités de nomination aux fonctions techniques. La cible de l’indicateur du premier produit est atteinte. En effet, la loi n°002-2023/ALT portant renforcement de la neutralité politique et de la méritocratie dans l’administration publique a été adoptée le 16 mars 2023. Aussi, la loi a été vulgarisée dans trois (03) régions, à savoir le Plateau central, le Centre-Sud et les Hauts-Bassins. La vulgarisation a été faite au profit des élèves des écoles et centres de formation professionnelle. En revanche, l’adoption du décret portant conditions et modalités de nomination aux fonctions techniques n’a pas été effective. Toutefois, un projet de décret est disponible.
4. Pour un coût prévisionnel de 8 427 000 FCFA, le coût de réalisation de l’action est de 8 054 000 FCFA, soit un taux de 95,57%.
5. La quatrième action est relative à **la modernisation et la performance de l’administration publique (03018)** et appréciée par le « niveau de performance de l’administration publique ».
6. Pour la mise en œuvre de cette action, quatre (04) produits étaient attendus en 2023. Au 31 décembre 2023, les indicateurs de trois (03) des quatre (04) produits ont atteint leurs cibles comme le montre le tableau ci-dessous. Les avancées concernent : (i) le développement de 2 nouveaux e-services et (ii) la disponibilité du guide d'élaboration de manuel de procédures dans l'administration publique.

**Tableau 32**: situation des indicateurs de produits de l'action « modernisation et performance de l'administration publique » au 31 décembre 2023

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Indicateurs | Réal. 2022 | Réal. 2023 | Cible 2023 |
| Nombre de nouveaux e-services développés | 14 | 2 | 2 |
| Disponibilité du guide d'élaboration de manuel de procédures dans l'administration publique | - | 1 | 1 |
| Disponibilité du référentiel de qualité propre à l'administration publique | - | 0 | 1 |
| Disponibilité du rapport d’étude du système d’évaluation de la performance des agents publics | *-* | 1 | 1 |

**Source** : rapport annuel de performance 2023 du CSD-GAL, février 2024

1. Pour une prévision financière de 48 900 000 FCFA, 54 082 000 FCFA ont été consommés, soit un taux de 110,6%. Le surplus du coût de la réalisation de l’action s’explique par la dématérialisation de dix (10) procédures métiers en plus du développement des deux (02) e-services.
2. La cinquième action concerne **la suppression des institutions non indispensables (03019)**. Au 31 décembre 2023, cinq (05) institutions ont été supprimées sur une prévision d’une seule.
3. Le seul produit programmé dans la mise en œuvre de cette action a aussi a été réalisé entièrement car sur une prévision d’un décret de suppression d’une institution non indispensable, cinq (05) décrets et /loi ont été pris.
4. La mise en œuvre de cette action n’a pas nécessité de coût financier.
5. L’action relative à la « **mise en place et au déploiement de plateformes transversales » (03020)** est mesurée par le nombre de structures publiques utilisant au moins les plateformes CIM ou SIGED. Au 31 décembre 2023, ce nombre s’établit à 29 sur une cible de 35. Cette performance s’explique par la mise en œuvre des produits dont la situation d’exécution des indicateurs est enregistrée dans le tableau ci-après.

**Tableau 33 :** situation des indicateurs de produits de l’action 03020 au 31 décembre 2023

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Indicateur | Réal. 2022 | Réal. 2023 | Cible 2023 |
| Nombre total de structures publiques utilisant le Circuit intégré des missions (CIM) | 6 | 14 | 15 |
| Nombre total de structures publiques utilisant le Système de gestion électronique et d'archivage de documents pour l'administration publique (SIGED) | 5 | 15 | 20 |
| Nombre de procédures de l’administration dématérialisées | 39 | 32[[2]](#footnote-3) | 100 |

**Source** : rapport annuel de performance 2023 du CSD-CSM, février 2024

1. Les avancées concernent l’utilisation du CIM par 14 structures publiques et du SIGED par 15. Quant aux procédures dématérialisées, 32 ont été enregistrées en 2023. Outre ces résultats, 27 procédures sont en cours de déploiement et 37 en cours de développement.
2. Au titre des réalisations financières, sur une prévision de 1 105 000 000 FCFA, seulement 84 613 192 FCFA ont été exécutés correspondant à un taux de 7,7%. Ce résultat s’explique par une faible exécution des procédures dématérialisées qui ne nécessitent pas de coût élevé.
3. La septième action a trait à **la promotion de la communication gouvernementale**. Elle vise à améliorer la proportion des activités gouvernementales et est appréciée par deux (02) indicateurs, à savoir la « proportion des activités gouvernementales médiatisées » et la « proportion de productions audiovisuelles réalisées par le SIG ». Au 31 décembre 2023, les deux (02) indicateurs ont atteint leur cible de 100%.
4. Pour la mise en œuvre de l’action, sept (07) produits sont programmés en 2023 dont les résultats sont consignés dans le tableau ci-dessous. Quatre (04) indicateurs ont atteint leurs cibles. Les avancées concernent : (i) la publication de 100% des comptes rendus des Conseils de ministres ; (ii) la publication de 200 communiqués de presse ; (iii) la tenue de 15 points/conférences de presse et (iii) la réalisation de 109 films documentaires/Gouv actions. La production massive d’éléments audiovisuels lors du FESPACO et de la SNC explique le dépassement de la cible du nombre de films documentaires/Gouv actions réalisés.
5. La non-réalisation des chroniques du Gouvernement et des conférences régionales du Gouvernement est due d’une part à la faible appropriation de ces activités par les Directions de la communication et des relations presse (DCRP) et d’autre part, au contexte de crise sécuritaire.

**Tableau 34** : situation des indicateurs de produits de l'action « promotion de la communication gouvernementale » au 31 décembre 2023

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Indicateurs | Réal. 2022 | Réal. 2023 | Cible 2023 |
| Proportion de comptes rendus publiés | 92,5 | 100 | 100 |
| Nombre de chroniques publiées | 17 | 0 | 5 |
| Nombre de communiqués de presse publiés | 443 | 200 | 200 |
| Nombre de points/conférences de presse tenus | 15 | 15 | 15 |
| Nombre de films documentaires/Gouv actions réalisés | 12 | 109 | 10 |
| Nombre de conférences régionales organisées | 0 | 0 | 2 |
| Nombre de publications sur l’action gouvernementale diffusées | 28 | 21 | 28 |

**Source :** rapport annuel de performance 2023 du CSD-GAL, février 2024

1. Sur une prévision financière de 73 000 000 FCFA, au total 57 000 000 FCFA ont été dépensés, soit un taux de 78,08%.
   * + 1. Objectif stratégique 2.3 : Promouvoir la bonne gouvernance économique, financière et les coopérations régionale et internationale
2. Quatre (04) secteurs de planification que sont les secteurs « TIA », « GE », « JDH » et « GAL » participent à la réalisation de cet OS qui s’opérationnalise à travers dix-neuf (19) actions du PA-SD.
3. Concernant la première action, elle porte sur **la valorisation de la préférence nationale en matière de commande publique et dans le secteur minier (03022)**. Même en l’absence de programmation en 2023, des extrants ont été réalisés. Il s’agit de la mise en œuvre de l’accord-cadre signé entre le Gouvernement et la CMA-BF pour la fourniture des biens et services pour lesquels les artisans burkinabè disposent d’une compétence pour leur production. Au total, douze (12) contrats ont été signés entre la CMA-BF et des structures publiques.
4. Sur le plan budgétaire, la réalisation des extrants de cette action n’a enregistré aucune exécution sur l’allocation prévisionnelle de 25 370 000 FCFA.
5. La deuxième action est relative à **l’allégement des conditions d'accès au financement des PME/PMI (03023)**. Mise en œuvre par le CSD-GE, l’indicateur de l’action a été atteinte car deux (02) mesures de facilitation des conditions d'accès au financement des PME/PMI ont été prises pour une cible d’une.
6. Le niveau d’atteinte des deux (02) indicateurs de produits programmés dans le cadre de cette action est très appréciable. En effet, deux décrets ont été adoptés. Il s’agit du décret N°2023-0537/PRES-TRANS/PM/MDICAPME/MEFP/MAECRBE portant adoption du Guide pour les négociations de traités d’investissement du Burkina Faso du 04 mai 2023 et du décret N°2023-0538/PRES-TRANS/PM/MDICAPME/MEFP/MAECRBE portant adoption du modèle national de Traité bilatéral d’investissement (TBI) du Burkina Faso du 04 mai 2023.
7. Concernant la contribution du secteur TIA à la mise en œuvre de cette action, 107 PME/PMI ont été financées à travers l’AFP/PME pour un montant total de 2 090 200 000 FCFA contre 422 entreprises en 2022 pour un montant de 1 485 259 212 FCFA. Malgré la baisse du nombre de PME bénéficiaires de financement de l’année 2023 comparativement à celui de 2022, le montant moyen de financement par bénéficiaire s’est accru considérablement passant de 3 519 572 FCFA en 2022 pour s’établir à 19 534 678 FCFA en 2023.
8. S’agissant de la troisième action relative à **l’« amélioration du climat des affaires (03024) »**, le taux de fonctionnalité du dispositif institutionnel de pilotage et de suivi de l’amélioration de l’environnement des affaires ressort à 50%. Ce niveau s’explique par la décision du Comité de pilotage de tenir une session par an au lieu de deux (02). Quant au « nombre de nouvelles entreprises créées », les réformes engagées dans le secteur ont permis de créer 21 787 entreprises sur une cible de 18 000. Cette performance s’explique par les actions de sensibilisation au profit des acteurs de l’économie informelle et les nombreuses initiatives d’accompagnement des jeunes et des femmes dans le domaine de l’entrepreneuriat. Six (06) produits concourent à la réalisation de cette action. Le tableau ci-dessous indique la situation d’évolution des indicateurs desdits produits.

**Tableau 35**: situation des indicateurs de produits relatifs à l’allégement des conditions d'accès au financement des PME/PMI au 31 décembre 2023

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Indicateurs | Réal. 2022 | Réal. 2023 | Cible 2023 |
| Taux de fonctionnalité des instances et organes du CODESP (%) | 95 | 50 | 100 |
| Nombre d’événements de promotion des investissements organisés | 5 | 4 | 3 |
| Nombre d’échantillons prélevés et analysés dans le cadre du renforcement de l’infrastructure nationale qualité | 9 771 | 9 338 | 8000 |
| Nombre d’instruments étalonnés et vérifiés dans le cadre du renforcement de l’infrastructure nationale qualité | 7 141 | 8 921 | 7200 |
| Nombre de certificats NBF octroyés dans le cadre du renforcement de l’infrastructure nationale qualité | 73 | 68 | 70 |
| Nombre de produits du terroir burkinabè labellisés | 1 | 0 | 01 |
| Nombre de labels du terroir burkinabè exploités | 02 | 02 | 02 |
| Disponibilité d’un nouveau code de bonnes pratiques de gouvernance des sociétés d’Etat | 0 | 0 | 1 |
| Disponibilité d’un rapport recensant les réformes sur les conditions de délivrance des licences d’affaires proposées | 1 | 1 | 1 |

**Source** : rapport annuel de performance 2023 du CSD-TIA, février 2024

1. Au 31 décembre 2023, sur neuf (09) indicateurs de produits, cinq ont atteint et/ou dépassé leur cible. Les avancées concernent : (i) l’organisation de quatre événements de promotion des investissements ; (ii) le prélèvement et l’analyse de 9 338 échantillons dans le cadre du renforcement de l’infrastructure nationale qualité  ; (iii) l’étalonnage et la vérification de 8 921 instruments ; (iv) l’exploitation de deux labels du territoire burkinabè ; (v) la disponibilité d’un rapport recensant les réformes sur les conditions de délivrance des licences d’affaires proposées  ; (vi) l’octroi de 68 certificats NBF dans le cadre du renforcement de l’infrastructure nationale qualité . Ces performances sont imputables à une meilleure coordination des actions de l’ABNORM et à la disponibilité d’un avant-projet de code de bonnes pratiques pré-validé. Pour la labellisation du miel, le processus est en cours.
2. Pour ce qui concerne les réalisations financières de ces produits, elles se chiffrent à 471 160 000 FCFA pour une enveloppe prévisionnelle de 822 000 000 FCFA, soit un taux d’exécution de 57,32%.
3. La quatrième action porte sur **l’informatisation du cadastre foncier national et la détermination d'une autorité unique de rattachement (03025)**. Au 31 décembre 2023, le niveau de déploiement de eCadastre est de 100 %.
4. Au 31 décembre 2023, des cinq (05) produits attendus, trois (03) ont atteint leur cible. Les acquis concernent : (i) la numérisation de 848 903 références cadastrales sur une cible de 500 000 ; (ii) l’identification de 277 875 propriétaires de parcelles dans ecadastre, (iii) le déploiement de la plateforme e-cadastre sur tous les serveurs de la DGI et (iv) la disponibilité de la base de données du cadastre foncier national et (v) la mobilisation et numérisation de tous les plans d’aménagement.

**Tableau 36**: situation des indicateurs de produits de l’action « informatisation du cadastre foncier national et détermination d'une autorité unique de rattachement »

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Indicateurs | Réal. 2022 | Réal. 2023 | Cible 2023 |
| Nombre de références cadastrales numérisées dans eCadastre | 434 274 | 848 903 | 500 000 |
| Nombre de propriétaires de parcelles identifiés dans eCadastre | 98 729 | 277 875 | 150 000 |
| Nombre de parcelles évaluées dans eCadastre | 0 | 17 327 | 150 000 |
| Nombre de rapports sur le processus de la refonte globale des textes régissant le foncier au Burkina Faso | 0 | 0 | 1 |
| Niveau de déploiement de la plateforme e-cadastre | 75% | 100% | 100% |
| Disponibilité d’une base de données du cadastre foncier national | 0 | 1 | 1 |
| Niveau de mobilisation et de numérisation des plans | 0 | 100 | 100 |

**Source** : rapport annuel de performance 2023 du CSD-GE, février 2024

1. De manière globale, les ressources utilisées pour mettre en œuvre l’action 03025 sont de 36 124 896 FCFA sur une prévision de 330 000 000 FCFA, soit un taux d’exécution de 10,95%. Ce résultat s’explique par la prise en compte dans la prévision globale des montants prévisionnels des travaux additionnels liés à l’extension de la base en vue de faciliter la jonction avec l’Observatoire urbain national.
2. La cinquième action est relative **à l’informatisation du système des marchés publics et de la comptabilité matière (03026)**. La cible de l’action pour l’année 2023 est de porter à trois (3) le nombre d’autorités contractantes où l’e-GP est déployé et à 100% la proportion des structures de l’Etat et de ses démembrements où le SIGCM est déployé.
3. Au 31 décembre, le déploiement de e-GP n’est pas encore effectif car les travaux d’adaptation ne sont pas encore réalisés. Concernant le SIGCM, il est déployé auprès de 57,06% des structures de l’Etat et de ses démembrements pour une cible annuelle de 100%.
4. Les niveaux de la réalisation des trois (03) produits programmés sont consignés dans le tableau ci-après. Tous les trois (03) indicateurs de produits ont atteint leur cible en fin 2023.
5. Les avancées sont entre autres : (i) le démarrage des travaux de conception de la plateforme de gestion des marchés publics ; (ii) l’élaboration du compte central des matières de l’Etat et (iii) le déploiement du SIGCM dans 33 EPE et 20 Collectivités territoriales.

**Tableau 37**: situation des indicateurs de produits de l’action « informatisation du système des marchés publics et de la comptabilité matière »

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Indicateurs | Réal. 2022 | Réal. 2023 | Cible 2023 |
| Niveau de conception et d'opérationnalisation de la plateforme de gestion des marchés publics (%) | 42 | 48 | 65 |
| Niveau d’exhaustivité du compte central des matières de l’Etat (%) | 50 | 100 | 65 |
| Niveau de déploiement de SIGCM dans les EPE et les Collectivités territoriales (%) | 7,62 | 15 | 15 |

**Source** : rapport annuel de performance 2023 du CSD-GE, février 2024

1. Le niveau d’exécution financière des produits de l’action ressort à 76 %. Sur une prévision de 25 000 000 FCFA, 19 000 000 FCFA ont été dépensés.
2. La sixième action porte sur **l’amélioration de la gestion budgétaire et du patrimoine de l’Etat (03027**), dont la situation de réalisation des indicateurs cibles de l’action est inscrite dans le Tableau 45. Au 31 décembre 2023, tous les trois (03) indicateurs de l’action ont atteint leur cible.

**Tableau 38** : situation des indicateurs de l’action « amélioration de la gestion budgétaire et du patrimoine »

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Indicateurs | Réal. 2022 | Réal. 2023 | Cible 2023 |
| Proportion des marchés publics exécutés selon les procédures de droit commun (%) | 75,23 | 85,45 | ≥ 85 |
| Proportion des marchés publics exécutés selon les procédures exceptionnelles (%) | 24,77 | 14,55 | ˂ 15 |
| Taux d'exécution du budget base LFI (%) | 100,80 | 108,89 | 95-105 |

**Source :**  rapport annuel de performance 2023 du CSD-GE, février 2024

1. Cinq (05) produits ont été programmés dans le cadre de la réalisation de cette action. Les états d’évolution des indicateurs de ces produits sont présentés dans le tableau ci-dessous.
2. Un seul produit a atteint sa cible sur les cinq (05). Les acquis obtenus concernent : (i) l’élaboration et la publication du budget citoyen sur le site web de la DGB ; (ii)l’accompagnement et la formation de 4 collectivités territoriales pour l'élaboration de leurs maquettes de programmes budgétaires et (iii) l’élaboration du Plan d’engagement des dépenses de l’Etat 2023 sur SI N@folo.

**Tableau 39**: situation des indicateurs de produits de l’action « amélioration de la gestion budgétaire et du patrimoine de l’Etat » au 31 décembre 2023

| Indicateurs | Réal. 2022 | Réal. 2023 | Cible 2023 |
| --- | --- | --- | --- |
| Disponibilité du budget citoyen | 0 | 1 | 1 |
| Nombre d'opérateurs (EPE, CT, SE) basculés en mode budget-programme | 0 | 2 | 4 |
| Nombre de textes relatifs à la commande publique relus | 0 | 0 | 6 |
| Nombre de textes encadrant l'achat et l'utilisation des moyens roulants de l'Etat relus | 0 | 1 | 2 |
| Niveau d’opérationnalisation de la Phase II du SI N@folo (%) | 10 | 25 | 30 |

**Source** : rapport annuel de performance 2023 du CSD-GE, février 2024

1. Sur une prévision financière de huit trente-neuf millions six cent cinquante-trois mille (830 653 000) FCFA, quatre cent cinquante-neuf millions six cent quatre-vingt-trois mille sept cent soixante-huit (459 683 768) ont été consommés, soit un taux d’exécution de 55,34%.
2. La septième action à savoir : **diligence d'une enquête sur les flux financiers illicites dans le domaine minier (03028)** est portée par le CSD-GE. Sa mise en œuvre en 2023 est appréciée à travers la disponibilité du rapport d’enquête sur les flux financiers illicites dans le domaine minier. A fin décembre 2023, le rapport est disponible.
3. Il est attendu un seul produit de la mise en œuvre de cette action. Il s’agit de la réalisation d’une enquête sur les flux financiers illicites dans le domaine minier. A fin décembre 2023, le processus d’exécution du seul produit a été entièrement réalisé.
4. Le taux d’exécution financière est de plus de 100%. En effet, sur une prévision de 38 417 500 FCFA, au total 43 315 800 FCFA, ont été dépensés.
5. La huitième action porte sur **l’assainissement du marché intérieur (03029)** et a pour cible de porter à 315 le nombre de cas de fraude, d’usage de faux réprimés. A fin décembre 2023, la cible n’a pas été atteinte car seulement 307 cas ont été réprimés.
6. A fin décembre 2023, des huit (08) produits concourant à la réalisation de l’action, seuls trois (03) ont atteint leur cible. Les avancées obtenues concernent entre autres : (i) la répression de 307cas de fraude et d’usage de faux, dans les domaines de la contrebande, de l’importation sans déclaration de douanes, de l’importation sans titre, de la fraude à la TVA, etc. ; (ii) le contrôle de 167 entreprises sur l'application de la règlementation douanière et fiscale et (iii) la réalisation de deux (02) spots publicitaires télévisuels en matière de lutte contre la fraude douanière, fiscale, commerciale et environnementale et la diffusion de deux (02) spots publicitaires télévisuels en matière de lutte contre la fraude douanière, fiscale, commerciale et environnementale.
7. En revanche, le système informatisé de lutte contre la fraude, la loi portant création, composition, attributions et fonctionnement de la CNLF et la stratégie globale de lutte contre la fraude ainsi que la diffusion des spots publicitaires n’ont pu être disponibilisés.

**Tableau 40**: situation des indicateurs de produits de l’action « assainissement du marché intérieur » au 31 décembre 2023

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Indicateurs | Réal. 2022 | Réal. 2023 | Cible 2023 |
| Nombre de cas de fraude, d'usage de faux réprimés | 558 | 307 | 315 |
| Nombre d'entreprises contrôlées sur l'application de la réglementation en matière douanière, fiscale, commerciale et environnementale | 114 | 167 | 150 |
| Nombre de sorties-terrain pour le contrôle de la régularité, de la détention et de la destination des marchandises en circulation ou en transit effectuées | 300 | 779 | 520 |
| Nombre de spots publicitaires radiophoniques ou télévisuels en matière douanière, fiscale, commerciale et environnementale produits | 0 | 2 | 2 |
| Nombre de spots publicitaires radiophoniques ou télévisuels en matière douanière, fiscale, commerciale et environnementale diffusés | 0 | 2 | 6 |
| Disponibilité d’un système informatisé de lutte contre la fraude | 0 | 0 | 1 |
| Disponibilité de la loi portant création, composition, attributions et fonctionnement de la CNLF | 0 | 0 | 1 |
| Disponibilité de stratégie globale de lutte contre la fraude | 0 | 0 | 1 |

**Source** : rapport annuel de performance 2023 du CSD-GE, février 2024

1. Le taux de mise en œuvre des produits de cette action est de 34,19%. Sur une prévision de 153 000 000 FCFA, seulement 52 322 670 FCFA ont été dépensés.
2. La neuvième action porte sur **l’élaboration d’une nouvelle Etude nationale prospective (03030)**. L’objectif pour 2023 est de poursuivre le processus de réalisation de cette étude attendue en 2025.
3. Pour la mise en œuvre de cette action, cinq produits ont été programmés dont quatre ont atteint leur cible. Les acquis concernent entre autres la validation et l’élaboration du : (i) rapport de l’étude rétrospective macroéconomique ; (ii) rapport de l’étude rétrospective sociale. (iii) rapport de l'étude rétrospective politique et (iv) rapport de diagnostic stratégique.

**Tableau 41**: situation des indicateurs de produits de l’action « élaboration d’une nouvelle Etude nationale prospective » au 31 décembre 2023

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Indicateurs | Réal. 2022 | Réal. 2023 | Cible 2023 |
| Disponibilité du rapport de l’étude rétrospective macroéconomique pour l’ENP post-2025 | 0 | 1 | 1 |
| Disponibilité du rapport de l’étude rétrospective sociale pour l’ENP post-2025 | 0 | 1 | 1 |
| Disponibilité du rapport de l’étude rétrospective sécuritaire pour l’ENP post-2025 | 0 | 0 | 1 |
| Disponibilité du rapport de l'étude rétrospective politique pour l'ENP post-2025 | 0 | 1 | 1 |
| Disponibilité du rapport du diagnostic stratégique pour l'ENP post-2025 | 0 | 1 | 1 |

**Source** : rapport annuel de performance 2023 du CSD-GE, février 2024

1. Sur le plan budgétaire, le niveau d’exécution des produits de l’action s’élève à 55,03 %. Sur une prévision de 90 466 358 FCFA, au total 49 781 423 FCFA ont été dépensés.
2. La dixième action porte sur **la production de rapports thématiques (03031)** dans le cadre du suivi des Objectif du développement durable (ODD). En 2023, il est attendu la disponibilité du rapport national volontaire. Au 31 décembre 2023, ledit rapport est disponible.
3. Trois (03) produits ont été programmés au titre de cette action en 2023. Au 31 décembre 2023, deux (02) produits ont été réalisés. Il s’agit de la disponibilité : (i) du rapport national volontaire de suivi de la mise en œuvre des ODD et (ii) du rapport régional sur la mise en œuvre des ODD.
4. Le troisième produit relatif à l’élaboration du projet de renforcement du cadre de planification et d’études prospectives n’est pas disponible. Cependant, un PRODOC provisoire du projet de renforcement du cadre de planification et d’études prospectives est disponible.
5. Sur le plan financier, le taux d’exécution financière de l’action est ressorti à 69,81%. En effet, sur une prévision annuelle de 101 054 174 FCFA, au total 70 550 810 FCFA ont été dépensés.
6. La onzième action concerne **l’audit des ministères et Institutions (03032).** Cette action est appréciée à travers deux indicateurs d’actions, à savoir (i) le taux de mise en œuvre des recommandations des audits et (ii) le nombre de missions de suivi des recommandations. Au 31 décembre 2023, sept missions de suivi des recommandations ont été réalisées sur les sept prévues.
7. Les indicateurs des produits programmés pour la réalisation de cette action ont connu des évolutions importantes. La situation est faite dans le tableau ci-dessous. Trois (03) indicateurs de produits sur cinq (05) ont atteint leur cible à fin décembre 2023. Les avancées obtenues concernent l’audit de douze (12) ministères, six (06) entreprises publiques et dix (10) établissements publics.

**Tableau 42**: situation des indicateurs de produits de l’action « audit des ministères et Institutions » au 31 décembre 2023

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Indicateurs | Réal. 2022 | Réal. 2023 | Cible 2023 |
| Nombre de ministères et institutions audités |  | 12 | 10 |
| Nombre d’entreprises publiques auditées | 8 | 6 | 5 |
| Nombre d’établissements publics audités | 10 | 10 | 10 |
| Nombre de projets et programmes audités | 10 | 21 | 40 |
| Disponibilité du rapport d’audit | 0 | 0 | 1 |

**Source** : rapport annuel de performance 2023 du CSD-GE, février 2024

1. Sur une prévision financière de 53 250 000 FCFA, les dépenses exécutées pour l’obtention des produits s’élèvent à 50 951 000 FCFA, soit un taux d’exécution financière de 95,68%.
2. **Le renforcement du fonctionnement des pôles judiciaires spécialisés (03033)** est la douzième action en matière de promotion de la gouvernance économique avec pour cible l’enrôlement de 75 dossiers ECOFI en 2023.
3. Pour la mise en œuvre de cette action, un seul produit est programmé en 2023. Il s’agit de l’élaboration d’un rapport sur le fonctionnement des pôles ECOFI. En fin d’année 2023, ce rapport n’est pas disponible. Un nouveau consultant a été recruté à cet effet en remplacement du premier qui avait désisté.
4. Quant à la treizième action relative à **l’optimisation de la mobilisation des ressources**, elle vise à porter à 100% le taux de réalisation des recouvrements de recettes intérieures et d’améliorer le taux de pression fiscale. Au 31 décembre le « taux de réalisation des recouvrements de recettes intérieures » est de 99,23% pour une cible annuelle de 100%. Quant au « taux de pression fiscale », il s’est établi à 17,8% pour une cible d’au moins 20%. La situation de mise en œuvre des produits de l’action est présentée dans le tableau ci-dessous.
5. Sur les sept (07) indicateurs de produits qui concourent à la réalisation de cette action, six (06) ont atteint leur cible à fin décembre 2023.
6. Les acquis obtenus sont entre autres : (i) la tenue de deux (02) sessions de la cellule technique de gestion de la facture normalisée ; (ii) la formation des agents des impôts sur la nouvelle version du logiciel CERTITRACK et l’organisation de contrôles sur l’application de la facture normalisée ; (iii) l’opérationnalisation à plus de 85,89% de la facture normalisée au niveau du RNI ; (iv)l’opérationnalisation à hauteur de 57,06 % de la facture normalisée au niveau du RSI et (v) l’opérationnalisations de la plateforme e-douanes.

**Tableau 43**: situation des indicateurs de produits de l’action « optimisation de la mobilisation des ressources » au 31 décembre 2023

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Indicateurs | Réal. 2022 | Réal. 2023 | Cible 2023 |
| Niveau de mise en œuvre de la facture normalisée au niveau du RNI | 83,48% | 85,89% | 85% |
| Niveau de mise en œuvre de la facture normalisée au niveau du RSI | 18% | 57,06% | 25% |
| Niveau de mise en œuvre de la facture normalisée au niveau de la CME | 18% | 28,66% | 25% |
| Disponibilité d’un système de facture normalisée électronique certifié | 0 | 0 | 1 |
| Disponibilité d’un dispositif juridique et d’un mécanisme de délivrance de quitus fiscal | Non | Oui | Oui |
| Nombre de quitus délivrés/nombre de personnes soumises à l’obligation du quitus fiscal | 0% | 100% | 100% |
| Fonctionnalité de la plateforme e-douanes | Non | Oui | Oui |

**Source** : rapport annuel de performance 2023 du CSD-GE, février 2024

1. Le taux d’exécution financière des produits de l’action est de 69,62%%. En effet, sur une prévision financière de 532 343 588 FCFA, ce sont 370 600 000 FCFA qui ont été dépensés.
2. Concernant la quatorzième action 03038 relative à la **« mise en place d’un mécanisme de financement de la planification, de l’aménagement urbain et du logement »**, elle a pour cible annuelle de porter le « taux de mise en place des organes du Fonds national pour les aménagements urbains et le logement (FONAUL) » à 80% en 2023. Ce niveau est atteint au 31 décembre. Les résultats enregistrés sont la disponibilité des projets de décret de création du FONAUL et de ses statuts, de même que les équipements prévus pour son opérationnalisation. Cette performance a été rendue possible grâce à l’opérationnalisation du FONAUL.
3. Sur le plan financier, l’action a nécessité des dépenses de l’ordre de 75 000 000 FCFA sur une prévision de 100 000 000 FCFA, soit un taux d’exécution financière de 75%.
4. Relativement à la quinzième action **03039 « réforme des textes régissant le foncier et de la prévention des dérives en matière de construction et de foncier** », mesurée par le « nombre de lois adoptées », l’ambition affichée est d’adopter deux lois en 2023. A fin décembre 2023, une seule loi a été adoptée. Pour la mise en œuvre de l’action, quatre (04) produits sont programmés dont les niveaux de réalisation sont enregistrés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 44**: situation des indicateurs de produits de l’action 03039 au 31 décembre 2023

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Indicateur | Réal. 2022 | Réal. 2023 | Cible 2023 |
| Adoption de la loi portant code de l’urbanisme et de la construction | 0 | 0 | 1 |
| Adoption de la loi sur la promotion immobilière | 0 | 1 | 1 |
| Nombre d’aménagements et de constructions contrôlés | 750 | 2 950 | 1 000 |
| Disponibilité du rapport de l’étude en vue du plafonnement des prix de parcelles à usage d’habitation | 0 | 0 | 1 |

**Source** : rapport annuel de performance 2023 du CSD-ITCH, février 2024

1. Deux (02) indicateurs sur quatre (04) ont atteint leur cible, notamment l’adoption de la loi sur la promotion immobilière et le contrôle de 200 aménagements et de 2 750 constructions. Pour ce qui est de la loi, elle a été adoptée avec quatre (04) décrets d’application[[3]](#footnote-4). Quant aux opérations de contrôle des aménagements et des constructions, le niveau atteint est la résultante de la pleine opérationnalisation de l’Office national du contrôle des aménagements et des constructions ainsi que le concours des Directions régionales en charge de l’urbanisme.
2. La loi portant code de l’urbanisme et de la construction rencontre quelques difficultés, notamment les changements institutionnels et les problèmes de coordination y relatifs. En dépit de ces difficultés, le processus est engagé avec la rencontre de cadrage, la formation sur la légistique et l’élaboration du premier draft.
3. Sur le plan des ressources financières, un montant de 275 246 096 FCFA a été engagé sur une prévision de 1 140 000 000 FCFA, soit un taux d’exécution de 24,14%. Ce niveau de réalisation s’explique par l’implication d’un grand nombre de parties prenantes (relativement à la Loi) d’une part et le retard dans le déblocage des ressources allouées aux opérations de contrôle des aménagements et des constructions, d’autre part.
4. S’agissant de la seizième action relative **au renforcement et élargissement des liens d’amitié et de coopération du Burkina Faso (03040),** elle est mesurée par deux (02) indicateurs, à savoir le « nombre de sessions de commissions mixtes organisées » et le « nombre de missions diplomatiques et postes consulaires ouverts ».
5. A fin décembre 2023, le « nombre de sessions de commissions mixtes organisées » a atteint sa cible avec l’organisation de cinq (05) sessions de commissions mixtes de coopération sur une prévision de quatre (04). Le nombre de missions diplomatiques et postes consulaires ouverts est d’un (01) sur une cible de deux (02) avec l’ouverture de l’ambassade du Burkina Faso en République islamique d’Iran.
6. Sur les quatre (04) indicateurs de produits qui concourent à la réalisation de l’action, deux 02) ont atteint leur cible en 2023. Il s’agit de la disponibilité du nouveau décret portant définition des juridictions des missions diplomatiques et postes consulaires et du nombre de sessions de commissions mixtes de coopération et de comités de suivi participés.
7. En effet, le décret n°2023-1159 /PRES-TRANS/PM/MAECRBE/MEFP portant définition des juridictions des missions diplomatiques du Burkina Faso a été signé le 19 septembre 2023 et le Burkina Faso a participé aux sessions de commissions mixtes de coopération avec la République de Guinée, le Royaume du Maroc, le Royaume de Belgique, la République du Mali et la République islamique d’Iran.
8. La situation d’atteinte des indicateurs des produits se présente comme suit.

**Tableau 45**: situation des indicateurs de produits de l'action « renforcement et élargissement des liens d'amitié et de coopération du Burkina Faso » au 31 décembre 2023

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Indicateurs | Réal. 2022 | Réal. 2023 | Cible 2023 |
| Disponibilité du nouveau décret portant définition des juridictions des missions diplomatiques et postes consulaires | 0 | 1 | 1 |
| Nombre de commissions mixtes et de sessions de suivi participées | 3 | 5 | 4 |
| Nombre de conclaves internationaux auxquels le Burkina Faso a pris part | - | 3 | 4 |
| Nombre de nouvelles missions diplomatiques et de nouveaux postes consulaires | 0 | 1 | 2 |

**Source** : rapport annuel de performance 2023 du CSD-GAL, février 2024

1. Sur une programmation de 34 000°000 FCFA, l’exécution financière de l’action s’établit à 23 636°000 FCFA au 31 décembre 2023, soit un taux d’exécution de 69,52%.
2. La dix-septième action porte sur **la consolidation de la présence du Burkina Faso dans les instances internationales (03041)** et est évaluée par : le « nombre total de Burkinabè dans les instances statutaires des organisations régionales et internationales » et le « nombre de Burkinabè placés dans les instances statutaires des organisations régionales et internationales » qui ressort à cinq (05) pour une cible de dix (10).
3. S’agissant du niveau d’atteinte des indicateurs de produits de l’action au 31 décembre 2023, aucun n’a atteint sa cible. Le taux de participation du Burkina Faso aux instances des organisations internationales est de 50% pour une cible annuelle de 60%.
4. Sur une prévision de 23 500°000 FCFA, l’exécution financière s’est établie à 22 170°000 FCFA, soit un taux d’exécution de 94,34%.
5. La dix-huitième action concerne **l’amélioration de la participation des Burkinabè de l’extérieur au processus de développement socio-économique et politique du Burkina Faso (03042)**. Les indicateurs de produits programmés dans le cadre de la réalisation de cette action ont connu des évolutions diverses.
6. Au 31 décembre 2023, aucun indicateur de produits n’a atteint sa cible, même si deux ont connu des progrès. Ces avancées sont relatives à : (i) l’organisation de quatre (04) missions consulaires respectivement au Mali, en Guinée, en Côte d'Ivoire et au Bénin, ce qui a permis la délivrance de 507 passeports ordinaires, de 2 349 CNIB, de 1 579 certificats de nationalité, de 182 jugements supplétifs d’acte de naissance et de 23 carnets de voyage CEDEAO ; (ii) l’élaboration d’un (01) projet de décret et deux (02) projets d'arrêtés concernant la création du haut conseil des Burkinabè de l’extérieur et (iii) l’organisation de soixante-quatre (64) activités de promotion économique et commerciale dans les missions diplomatiques et postes consulaires.

**Tableau 46**: situation des indicateurs de produits de l’action « amélioration de la participation des Burkinabè de l’extérieur au processus de développement socio-économique et politique du Burkina Faso »

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Indicateurs | Réal. 2020 | Réal. 2023 | Cible 2023 |
| Nombre de missions consulaires organisées | 3 | 4 | 8 |
| Existence de décret de création | 0 | 0 | 1 |
| Nombre de documents des stratégies sur les Burkinabè de l’extérieur adoptés | 0 | 0 | 2 |
| Nombre d’activités économiques organisées | 71 | 64 | 89 |

**Source** : rapport annuel de performance 2023 du CSD-GE, février 2024

1. Sur le plan financier, le taux d’exécution des produits de l’action est 16,44 % car sur une prévision de 530 775°000 FCFA, ce sont 87 267°164 FCFA qui ont été consommés.
2. La dix-neuvième action a trait à **l’amélioration de la gestion des réfugiés et des apatrides (03043**). Elle est évaluée par la « proportion des demandes d’asile accordées ». La cible de l’indicateur est atteinte au 31 décembre 2023 avec une réalisation de 80% pour une cible de la même valeur.
3. Pour la mise en œuvre de cette action, deux (02) produits sont attendus à savoir « les sessions d’éligibilité et de recours au statut de réfugiés sont organisées » et « les sessions d’enregistrement des demandes d’asile sont tenues ».
4. Au 31 décembre 2023, les indicateurs ont atteint leurs cibles. En effet, quatre (04) sessions d’éligibilité et de recours au statut de réfugiés ont été organisées pour une cible de trois (03) et sept (07) sessions d’enregistrement de demandes d’asile ont été tenues sur une cible de quatre (04). Ces sessions ont permis d’enregistrer 1146 demandeurs d’asile.
5. Sur une prévision de 10 500°000 FCFA, l’exécution financière de l’action s’est établie à 7 870 000 FCFA, soit un taux d’exécution de 74,95%.
   * + 1. Objectif stratégique 2.4 : Renforcer la décentralisation et la bonne gouvernance locale
6. Le renforcement de la décentralisation et de la bonne gouvernance locale s’opérationnalise à travers six (06) actions dont la situation de mise en œuvre au 31 décembre 2023 se présente comme suit.
7. La première action est relative à **la poursuite du développement des économies locales (03046)**. Elle a pour cible de porter à 10% en 2023, la part des ressources propres dans le budget des Collectivités territoriales (CT). A fin décembre 2023, cette part est de 20,96%. Ce dépassement de la cible s’explique par l’apport de la Taxe sur les véhicules à moteur.
8. Plusieurs produits ont été programmés dans le cadre de la réalisation de cette action et la situation d’exécution de ces produits est consignée dans le tableau ci-après.
9. Seuls neuf (09) indicateurs de produits sur les vingt et un (21) programmés ont atteint leur cible. Les acquis obtenus concernent entre autres : (i) la réalisation de 300 infrastructures dans le cadre du PADEL ; (ii) la construction de 30 Km de caniveaux d’évacuation d’eau pluviale dans le cadre de la mise en œuvre du PUDTR ; (iii) la construction de 100 salles de classe dans le cadre de la mise en œuvre du PUDTR ; (iv) la normalisation de 22 formations sanitaires dans le cadre de la mise en œuvre du PUDTR ; (v) le bitumage de de 25 km de linéaire de routes à Bagré (Bagrépole) (Km) ; (vi) l’octroi de cash transfert à 29°132 bénéficiaires dans le cadre de la mise en œuvre du PUDTR ; (vii) la réalisation de 41 forages positifs et d’AEPS dans le cadre de la mise en œuvre du PRISE et (viii) l’élaboration du rapport de suivi de l’élaboration et de la mise en œuvre des PLD.

**Tableau 47**: situation des indicateurs de produits de l’action « poursuite du développement des économies locales »

| Indicateurs | Réal. 2022 | Réal. 2023 | Cible 2023 |
| --- | --- | --- | --- |
| Nombre de rapports du profil socio-économique des régions | 1 | 0 | 1 |
| Nombre de rapport de suivi de l’élaboration et de la mise en œuvre des PLD | 1 | 1 | 1 |
| Nombre d'infrastructures entièrement réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du PADEL | 300 | 300 | 300 |
| Nombre d'infrastructures réalisées à 75% dans le cadre de la mise en œuvre du PADEL | 200 | 200 | 200 |
| Nombre de marchés construits dans le cadre de la mise en œuvre du PUDTR | 0 | 0 | 4 |
| Nombre de boutiques construites dans le cadre de la mise en œuvre du PUDTR | 125 | 0 | 50 |
| Nombre de gares routières construites dans le cadre de la mise en œuvre du PUDTR | 0 | 0 | 3 |
| Nombre de Km de pistes rurales aménagées dans le cadre de la mise en œuvre du PUDTR | 0 | 36 | 250 |
| Nombre de Km de caniveaux d’évacuation d’eau pluviale construits dans le cadre de la mise en œuvre du PUDTR | 0 | 43 | 30 |
| Linéaire couvert par l'éclairage public (Km) dans le cadre de la mise en œuvre du PUDTR | 0 | 40 | 30 |
| Nombre d'ha de bas-fonds aménagés dans le cadre de la mise en œuvre du PUDTR | 0 | 43 | 420 |
| Nombre d'ha de périmètres maraichers aménagés dans le cadre de la mise en œuvre du PUDTR | 0 | 4 | 35 |
| Nombre d'infrastructures d’eau potable réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du PUDTR | 54 | 37 | 43 |
| Nombre de salles de classe construites dans le cadre de la mise en œuvre du PUDTR | 165 | 100 | 100 |
| Nombre de formations sanitaires normalisées dans le cadre de la mise en œuvre du PUDTR | 4 | 22 | 10 |
| Nombre de complexes scolaires construits dans le cadre de la mise en œuvre du PUDTR | 0 | 0 | 2 |
| Nombre de CSPS construits dans le cadre de la mise en œuvre du PUDTR | 0 | 1 | 15 |
| Linéaire de routes bitumées à Bagré (Bagrépole) (Km) | 0 | 25 | 25 |
| Nombre de bénéficiaires de cash transfert dans le cadre de la mise en œuvre du PUDTR | 29 136 | 29 132 | 35 000 |
| Nombre de complexes scolaires construits et équipés dans le cadre de la mise en œuvre du PRISE | 6 | 18 | 19 |
| Nombre de CSPS construits et équipés dans le cadre de la mise en œuvre du PRISE | 12 | 1 | 2 |
| Nombre de forages positifs et d’AEPS réalisés dans le cadre de la mise en œuvre du PRISE | 38 | 41 | 40 |

**Source** : rapport annuel de performance 2023 du CSD-GE, février 2024

1. Le taux d’exécution financière des produits de l’action au 31 décembre 2023 est de 74,14%. En effet, sur une prévision de 57°062 303°245 FCFA, au total 42 305°233 570 FCFA ont été dépensés.
2. La deuxième action concerne **l’accélération de la construction des Pôles de croissance et de compétitivité (03047)**. Cette action vise à rendre fonctionnel l’un des pôles de croissance et de compétitivité (PC) en 2024.
3. Un seul produit a été programmé dans le cadre de la mise en œuvre de cette action, à savoir l’accélération de la mise en œuvre du pôle de croissance de Samandeni. Dans ce sens, il était prévu de rendre fonctionnel le dispositif institutionnel et de conduire neuf (09) études dans le cadre de la formulation du document-cadre de l'agropole de Samandéni. A fin décembre, quatre sessions ordinaires et deux sessions extraordinaires du Groupe technique de suivi de la préparation de l'agropole de Samendeni ont été tenues. En outre, sept (07) études sont entièrement réalisées. Deux études sont en cours notamment l’élaboration du Schéma directeur d’aménagement (SDA) de l’agropole et l’établissement de la situation de référence environnementale de l’agropole.
4. Sur le plan budgétaire, le taux d’exécution financière est de 100% car tous les 43 300°000 FCFA ont été entièrement dépensés.
5. La troisième action est relative à **la réforme du dispositif de financement de la décentralisation (03048)** avec pour cible de porter la part du budget de l’Etat transférée aux collectivités territoriales à 15%. A fin décembre 2023, cette cible a été atteinte, car la valeur de l’indicateur est ressortie à 15,45%.
6. Trois (03) indicateurs de produits sur quatre (04) ont atteint leur cible à fin décembre 2023.Les avancées concernent entre autres : (i) l'adhésion de l’ADCT au réseau des institutions africaines du financement des CT (RIAFCO) et (ii) la disponibilité du guide sur les techniques de négociation et de mobilisation des ressources extérieures au profit des collectivités territoriales.

**Tableau 48**: situation des indicateurs de produits de l’action « réforme du dispositif de financement de la décentralisation »

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Indicateurs | Réal. 2020 | Réal. 2023 | Cible 2023 |
| Disponibilité d’un arrêté conjoint de répartition des ressources au profit des CT | 1 | 1 | 1 |
| Adhésion de l’Agence nationale d’appui au développement des collectivités territoriales (ADCT) aux réseaux internationaux de financement | Non | Oui | Oui |
| Disponibilité d’un guide sur les techniques de négociation et de mobilisation des ressources extérieures au profit des collectivités territoriales | 0 | 1 | 1 |
| Disponibilité d’une plateforme de diffusion des outils au profit des collectivités territoriales (une banque d'outils). | 0 | 0 | 1 |

**Source** : rapport annuel de performance 2023 du CSD-GE, février 2024

1. Le taux d’exécution financière de l’action est ressorti à 65,67%. En effet, sur une prévision de vingt-huit millions cent quarante-huit mille (28 148 000) FCFA, les dépenses exécutées s’élèvent à dix-huit millions quatre cent quatre-vingt-six mille (18 486 000) FCFA.
2. La quatrième action a trait à **l’amélioration de la gouvernance des collectivités territoriales (03044)** et appréciée par le niveau de satisfaction des populations sur la gestion des délégations spéciales » qui est non disponible au 31 décembre 2023.
3. Concernant l’exécution des extrants, seul le plan de communication de soutien à la décentralisation a été disponibilisé. Néanmoins, deux (02) ateliers de réflexion sur l’opérationnalisation de l’initiative commune modèle ont été tenus. Les ateliers ont permis d’examiner, de caractériser et de stabiliser les indicateurs de suivi de l’initiative. Aussi, les projets de la SND et de son plan d’actions triennal sont disponibles et ont été transmis à la Commission nationale de la planification du développement pour examen.
4. La situation de mise en œuvre des produits de l’action est consignée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 49**: situation des indicateurs de produits de l'action « amélioration de la gouvernance des collectivités territoriales » au 31 décembre 2023

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Indicateurs | Réal. 2022 | Réal. 2023 | Cible 2023 |
| Niveau de mise en œuvre du programme | - | 20% | 100 |
| Nombre de membres des délégations spéciales formés | 6079 | 87 | 550 |
| Disponibilité de la loi de programmation financière des ressources à transférer aux CT | 0 | 0 | 1 |
| Disponibilité du guide unique d'évaluation des performances des CT | 0 | 0 | 1 |
| Disponibilité de la Stratégie nationale de décentralisation et son plan d'actions triennal | 0 | 0 | 2 |
| Disponibilité du plan de communication de soutien à la décentralisation | 0 | 1 | 1 |

**Source** : rapport annuel de performance 2023 du CSD-GE, février 2024

1. Sur une prévision financière de 240 000 000 FCFA, un montant de 63 021 899 F CFA a été dépensé, soit un taux d’exécution financière de 26,25%.
2. La cinquième action concerne **la réforme du code des collectivités territoriales (03045)**. L’action est mesurée par la « disponibilité du nouveau code des CT ». Au 31 décembre 2023, ce nouveau code n’est pas disponible. Cependant, un avant-projet de la loi est disponible et est en attente de transmission à la commission technique de validation des lois pour examen.
3. Pour la mise en œuvre de l’action, deux (02) indicateurs de produits sont attendus à savoir la « disponibilité de l’avant-projet du Code général des collectivités territoriales » et le « nombre de textes d'application adoptés ». Ces deux indicateurs n’ont pas atteint leurs cibles. Cependant, trois (03) rencontres avec les acteurs ont été tenues. Ces concertations ont permis de s’accorder sur l’élection des présidents des conseils de collectivité territoriale au suffrage universel direct. L’avant-projet du CGCT a été finalisé et transmis au COTEVAL pour examen. Aussi, Aussi, l’avant-projet du CGCT et vingt-deux (22) projets de décrets y relatifs ont été élaborés.
4. Sur une prévision financière de 36 986 400 FCFA, un montant de 39 972 800 FCFA a été dépensé, soit un taux de 108,07%. Le processus a bénéficié d’un appui financier à hauteur de 15 000 000 F CFA du programme d’appui au Système national de décentralisation (SYNAD).
5. La sixième action, sectorielle, porte sur **l’accroissement des ressources mobilisées au profit des CT** et est évaluée par le « taux d’accroissement des ressources des collectivités ». Les ressources financières prises en compte concernent les contributions et appuis des PTF, les droits de tirage, les dotations globales de fonctionnement et d’équipement et les taxes sur les produits pétroliers.
6. Au 31 décembre 2023, le taux d’accroissement des ressources est de 19,75%. En effet, le montant est passé de 21°123 296°426 FCFA en 2022 à 25°294 405°035 FCFA en 2023. Le dépassement de la cible s’explique d’une part, par la mobilisation des contributions de l’Agence française de développement (AFD) et des nouvelles contributions provenant de la Coopération Suisse et d’autre part, par la prise en charge par l’Agence nationale d’appui au développement des collectivités territoriales (ADCT) de la répartition des ressources provenant des Dotations globales de fonctionnement et d’équipement (DGF/DGE) ainsi que les Taxes sur les produits pétroliers (TPP).
7. Au 31 décembre 2023, sur les cinq (05) indicateurs des produits, quatre (04) ont atteint leurs cibles.
8. S’agissant de la « disponibilité de la plate-forme de diffusion » d’outils au profit des CT», celle-ci n’a pu être disponibilisée du fait de la mobilisation en fin d’année du consultant. Cependant, la plate-forme a été conçue et des tests ont été réalisés. L’ADCT est en attente de la réception provisoire de la plate-forme.
9. La situation des indicateurs de produits de l’action est consignée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 50**: situation des indicateurs de produits de l'action « accroissement des ressources mobilisées au profit des CT » au 31 décembre 2023

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Indicateurs | Réal. 2022 | Réal. 2023 | Cible 2023 |
| Nombre de projets de CT financés | 364 | 364 | 364 |
| Nombre de sessions de cadre de concertation tenues | - | 1 | 1 |
| Disponibilité du guide sur les techniques de négociation et de mobilisation de ressources extérieures au profit des CT |  | 1 | 1 |
| Disponibilité de la stratégie de résilience des CT face au défi sécuritaire | - | 1 | 1 |
| Disponibilité de la plate-forme de diffusion d’outils au profit des CT | - | 0 | 1 |

**Source**: rapport annuel de performance 2023 du CSD-GE, février 2024

1. Concernant l’exécution financière, sur une prévision de 3 138°036 000 FCFA, 3 138°487°000 FCFA ont été dépensés, soit un taux de 100,01%.
   * + 1. Synthèse de l’approfondissement des réformes institutionnelles et modernisation de l’administration publique
2. En matière d’approfondissement des réformes institutionnelles et modernisation de l’administration publique (axe 2 de la PND), des acquis importants ont été engrangés dans la réalisation des actions ci-après présentées par objectif stratégique concerné de la PND.
3. Ainsi, pour ce qui est l’objectif stratégique 2.1 : promouvoir la démocratie et la bonne gouvernance politique, les principaux acquis concernent (i) l’amélioration du fonctionnement des juridictions (03034) avec l'exécution à 100% du programme d'équipement des juridictions et le recouvrement à 84,5% des amendes pénales ; (ii) l’amélioration de l’accès à la justice (03035) avec la réduction du rayon moyen d’accès à un TGI à 62,98 km grâce la réouverture des TGI de Dori et Kongoussi, l’octroi de l’assistance judiciaire à 1 233 personnes, la formation et la sensibilisation de 600 acteurs d’OSC, d’autorités coutumières et religieuses à l'organisation et aux procédures judiciaires ainsi que la réhabilitation à 98% du palais de justice de Bobo-Dioulasso et (iii) le renforcement de l'effectivité des droits humains (03037) par la formation de 797 FDS et la sensibilisation de 15 302 acteurs socio-professionnels aux droits humains et au droit international humanitaire ainsi que le traitement de 100% des plaintes des victimes de violation des droits humains.
4. Au titre de l’objectif stratégique 2.2 : promouvoir la bonne gouvernance administrative et moderniser l’administration publique, les principaux résultats enregistrés ont trait entre autres à : (i) la gestion efficace des ressources humaines de l’administration publique (03016) avec la disponibilité d’un document d’évaluation de la mise en œuvre de la loi n° 081-2015/CNT, la réception en ligne des candidatures de tous les concours directs et professionnels, la composition en ligne de 89,06% des concours professionnels et la signature dans les délais des actes de carrière (intégration, reclassement, retraite) de 61,8% des agents de la fonction publique ; (ii) la dépolitisation de l'administration publique et promotion du mérite (03017) avec l’adoption de la loi n°002-2023/ALT du 16 mars 2023 portant renforcement de la neutralité politique et de la méritocratie dans l’administration publique et (iii) la promotion de la communication gouvernementale avec la publication des comptes rendus des Conseils des ministres, des communiqués de presse, la tenue de 15 points/conférences de presse et la réalisation de 109 films documentaires/Gouv actions.
5. Concernant l’objectif stratégique 2.3 : promouvoir la bonne gouvernance économique, financière et les coopérations régionale et internationale, les avancées majeures enregistrées portent entre autres sur : (i) l’informatisation du cadastre foncier national et la détermination d'une autorité unique de rattachement (03025) avec la numérisation de 848 903 et le déploiement de la plateforme e-cadastre ; (ii) l’informatisation du système des marchés publics et de la comptabilité matière (03026) avec la conception et l'opérationnalisation à 48% et le déploiement du SIGCM dans 33 EPE et 20 collectivités territoriales ; (iii) l’assainissement du marché intérieur (03029) par la répression de 307 cas de fraude et d'usage de faux, le contrôle de 167 entreprises sur l'application de la réglementation en matière douanière, fiscale, commerciale et environnementale et la réalisation de 779 sorties-terrain pour le contrôle de la régularité et de la détention et de la destination des marchandises en circulation ou en transit ; (iv) l’audit des ministères et institutions (03032) avec la réalisation des audits de 12 ministères, 6 entreprises publiques, 10 établissements publics et 21 projets et programmes ; (vi) le renforcement et élargissement des liens d’amitié et de coopération du Burkina Faso (03040) avec la participation du Burkina Faso à 5 commissions mixtes de coopération et l’ouverture de l’ambassade du Burkina Faso en République islamique d’Iran et (vii) l’optimisation de la mobilisation des ressources financières avec un taux de réalisation du recouvrement des recettes intérieures de 99,23%.
6. Pour ce qui est de l’objectif stratégique 2.4 : renforcer la décentralisation et la bonne gouvernance locale, les principaux résultats ont trait à la poursuite du développement des économies locales (03046) avec entre autres la réalisation 300 d'infrastructures à 100%, l’aménagement de 36 Km de pistes rurales, la construction de 100 salles de classe, le cash transfert à 29 132 et la réalisation de 41 forages positifs et d’AEPS.
7. D’autres acquis enregistrés ont porté sur : (i) la création de 21 787 nouvelles entreprises ; (ii) la création du Fonds National pour les Aménagements Urbains et le Logement (FONAUL) ; (ii) l’adoption de la loi N°008-2023/ALT du 20 juin 2023 portant promotion immobilière au Burkina Faso ; (iii) la mobilisation et la numérisation des plans d’aménagement et (iv) la disponibilité d’une base de données spatiales et des métadonnées sur les lotissements des treize régions du Burkina Faso
8. En revanche, des défis importants restent à être relevés en matière d’approfondissement des réformes institutionnelles et de la modernisation de l’administration publique et ont trait à : (i) la révision du code électoral ; (ii) la réforme du système partisan ; (iii) la systématisation du recrutement par appel à candidatures des Directeurs généraux des entreprises et des établissements publics , (iv) la stabilisation du nombre et de la nomenclature des ministères dans une loi organique et à terme, dans la Constitution ; (v) l’accélération du processus de redécoupage administratif du territoire ; (vi) l’opérationnalisation de la dépolitisation de l'administration publique et la promotion du mérite.
9. Dans l’optique d’accélérer la mise en œuvre de toutes ces réformes importantes, il est nécessaire que des solutions idoines soient trouvées.
   * 1. Axe 3 : Consolider le développement du capital humain et la solidarité nationale
10. Six (06) objectifs stratégiques contribuent à la réalisation de cet axe 3 du Pilier 3.
    * + 1. Objectif stratégique 3.1 : Promouvoir la santé de la population et accélérer la transition démographique
11. La promotion de la santé de la population et l’accélération de la transition démographique s’opérationnalisent à travers trois (03) actions dont l’état de mise en œuvre au 31 décembre 2023 se présente comme suit.
12. Relativement à la première action portant sur **la poursuite des réformes en matière de santé (03049)**, elle est mesurée par le nombre de contacts par habitant et par an dans la population générale et par le nombre de contacts par habitant et par an pour les enfants de moins de 05 ans. Les initiatives engagées ont permis d’atteindre respectivement les taux de 1,12 pour une prévision annuelle de plus de 1,5 et de 2,14 pour un taux attendu de 2,5 en 2023.
13. Le tableau ci-dessous donne la situation des indicateurs des produits de l’action au 31 décembre 2023.

**Tableau 51**: situation des indicateurs de produits de la poursuite des réformes en matière de santé (03049) au 31 décembre 2023

| Indicateurs | Réal. 2022 | Réal. 2023 | Cible 2023 |
| --- | --- | --- | --- |
| Nombre de prestations gratuites offertes aux enfants de moins de 05 ans | 9 857 875 | 10 306 739 | 13 286 126 |
| Nombre de prestations gratuites offertes aux femmes | 7 142 208 | 9 228 233 | 13 800 216 |
| Nombre de prestations gratuites offertes aux personnes âgées | 0 | 0 | 1 129 458 |
| Nombre de prestations gratuites offertes aux personnes affectées par le VIH | 52 381 | 81767 | 89 782 |
| Niveau de fonctionnalité du centre d’appel d’urgence du SAMU de Ouagadougou (%) | 10 | 95 | 100 |
| Niveau de fonctionnalité du centre d’appel d’urgence du SAMU de Bobo-Dioulasso (%) | 0 | 25 | 100 |
| Proportion des formations sanitaires certifiées | NA | CHR/CHU : 100 | CHR/CHU : 100 |
| CMA : 100 | CMA : 100 |
| CSPS/CM : ND | CSPS/CM : 100 |
| Pourcentage d'enfants âgés de 9 ans ayant reçu une dose de vaccin HPV au niveau national | 70 | 95,6 | 100 |
| Pourcentage d'enfants ayant reçu une dose de vaccin hépatite B à la naissance (%) | 62,4 | 95,18 | 90 |
| Nombre de séances de sport pour tous organisées | 16 438 | 33 395 | 15 000 |

**Source** : rapport annuel de performance 2023 du CSD santé, février 2024

1. Au niveau de la gratuité des soins offerts, la cible relative aux prestations gratuites de soins au profit des enfants de moins de 5 ans n’est pas atteinte en 2023. Cette situation s’explique par le déplacement des populations consécutif aux attaques terroristes. Toutefois, le montant dépensé est supérieur au montant prévisionnel et serait imputable à une surestimation de la cible, une sous-estimation du montant prévisionnel et à la flambée des coûts des examens complémentaires.
2. Les prestations à l’endroit des femmes ont concerné les accouchements, les interventions obstétricales, les dépistages des lésions précancéreuses, les soins pendant la grossesse et la planification familiale. Quant aux prestations gratuites offertes aux personnes âgées, elles ne sont pas encore effectives.
3. Pour ce qui est des SAMU, celui de Ouagadougou est fonctionnel depuis fin 2023 et assure les transports secondaires, la couverture sanitaire des évènements, la régulation et participe à la gestion des catastrophes. En revanche, le SAMU de Bobo-Dioulasso n’est pas encore fonctionnel.
4. Concernant la pharmacie hospitalière, au 31 décembre 2023, le niveau de mise en œuvre de la Dispensation individuelle nominative (DIN) au lit du malade est de 93,23 %. Cette performance est due à une allocation conséquente des ressources financières au profit des structures de mise en œuvre.
5. A la même période, tous les 15 CHU/CHR, les 8 polycliniques et les 3 hôpitaux privés ont été certifiés ainsi que tous les 46 Centres médicaux avec antenne chirurgicale (CMA) publics et les 4 CMA privés. La certification des CM/CSPS, commencée en 2023, est prévue pour être finalisée en 2024.
6. Pour ce qui est de la lutte contre le cancer du col de l'utérus, le pourcentage d’enfants âgés de 9 à 13 ans ayant reçu une dose de vaccin HPV est de 95,6%.
7. Pour la pratique du « sport pour tous », la cible est atteinte. Cette performance s'explique par l'ouverture de nouveaux sites de pratique. Sur le plan financier, sur une prévision de 288 568 000 FCFA, 154 372 000 FCFA ont été dépensés, soit un taux d’exécution financière de 54,49%.
8. Concernant la deuxième action relative à **la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de santé communautaire (03050)**, au 31 décembre 2023, la proportion des villages disposant d’au moins deux (02) ASBC fonctionnels est de 94,42% pour une cible de 100%. Cette situation s’explique par la faible motivation des ASBC et les retards dans leur paiement. Par ailleurs, les villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso qui ne disposaient pas d’ASBC ont été couvertes par le recrutement de 15 000 Volontaires nationaux ASBC (VN-ASBC). Les Zones à défi sécuritaire (ZADS) ont également été renforcées par ces mêmes volontaires dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations du forum sur la santé communautaire.

**Tableau 52**: situation des indicateurs de produits de la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de santé communautaire (03050) au 31 décembre 2023

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Indicateurs | Réal. 2022 | Réal. 2023 | Cible 2023 |
| Proportion d’ASBC ayant bénéficié de l’intégralité de leur motivation financière (%) | 97,5 | 96,5 | 100 |
| Proportion de districts couverts par la délégation des tâches en planification familiale (PF) | 20 | 47,14 | 52,85 |
| Proportion des VN/ASBC disposant de kits (%) | NA | 100 | 60 |

**Source** : rapport annuel de performance 2023 du CSD santé, février 2024

1. Un seul produit de l’action « poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de santé communautaire » (03050) a atteint sa cible. La non-disponibilité du réseau téléphonique dans certaines localités, l’expiration de certaines CNIB, la perte de puces par certains ASBC expliquent le niveau de couverture des ASBC ayant bénéficié de l’intégralité de leur motivation financière. La proportion de districts couverts par la délégation des tâches en planification familiale est en hausse mais reste en deçà de la cible. Cet état de fait est lié à l’insuffisance des ressources financières pour l’opérationnalisation de cette stratégie.
2. Quant à **l’action relative à la poursuite des investissements en matière de santé (03051)**, les effets sont appréciés à travers l’évolution du rayon moyen d’action théorique y compris le privé. En 2023, l’indicateur s’est amélioré avec l’ouverture de 50 CSPS. La poursuite des constructions et l’opérationnalisation de nouvelles formations sanitaires de base contribuent à l’amélioration du niveau de cet indicateur.

**Tableau 53**: situation des indicateurs de produits en matière de poursuite des investissements en matière de santé (A3051) au 31 décembre

| Indicateurs | Réal. 2022 | Réal. 2023 | Cible 2023 |
| --- | --- | --- | --- |
| Nombre de nouveaux CSPS construits et équipés | 27 | 50 | 64 |
| Nombre de nouveaux CSPS transformés en CM | 44 | 16 | 16 |
| Niveau de réalisation des CMA normalisés (%) | Po: 50 | Po: 100 | Po: 100 |
| Diébougou: 50 | Diébougou: 62 | Diébougou: 100 |
| Niveau de réalisation de nouveaux CMA (%) | Léna: 5 | Léna: 12,59 | Léna: 20 |
| K-igué: 5 | Kvigué: 31,60 | K vigué: 20 |
| Kampti: 45 | Kampti: 69,72 | Kampti: 60 |
| N’Dorola : 58 | N’Dorola : 58 | N’Dorola : 60 |
| Mani: 95 | Mani: 95 | Mani: 100 |
| Niveau de réalisation de la première phase du centre de cancérologie de Tengandogo (%) | 75 | 98 | 100 |
| Niveau de réalisation du nouveau CHU de Bobo-Dioulasso (%) | 15 | 75 | 50 |
| Niveau de réalisation du centre de radiothérapie de Bobo-Dioulasso (%) | 1 | 65 | 100 |
| Niveau de réalisation du CHU de Bassinko (%) | 7 | 8 | 10 |
| Niveau de réalisation du CHR de Manga (%) | 70,75 | 95,54 | 100 |
| Niveau de réalisation du pool mère enfant du nouveau CHR-U de Dédougou (%) | 70 | 70 | 100 |
| Niveau de réalisation du CHR-U de Fada (%) | 0 | 0 | 15 |
| Niveau de réalisation du CHR-U de Gaoua (%) | 0 | 15 | 15 |
| Niveau de réalisation du centre de neurochirurgie spécialisé de Tengandogo (%) | 75 | 79 | 80 |
| Niveau de réalisation du centre de gériatrie de Ouagadougou (%) | 44 | 60 | 100 |
| Niveau de réalisation du centre de gériatrie de Bobo-Dioulasso (%) | 0 | 0 | 10 |
| Niveau de réalisation du CHR de Fada (%) | 31,69 | 31,69 | 60 |
| Niveau de réalisation du centre régional de transfusion de Dori (%) | 0 | 0 | 0 |
| Taux de réalisation des hôpitaux de districts | Zorgho: 5% | Zorgho: 9,09 | Zorgho: 20 |
| Boromo: 0% | Boromo: 0 | Boromo: 10 |
| Sindou: 0% | Sindou: 0 | Sindou:10 |
| Do: | Do: 0 | Do: 10 |
| Nombre de manifestations sportives couvertes médicalement | 44 | 30 | 40 |

**Source** : rapport annuel de performance 2023 du CSD santé, février 2024

1. Sur un total de 19 produits devant contribuer à l’atteinte de l’action, le niveau d’atteinte des cibles est moyen à fin 2023.
2. En ce qui concerne les infrastructures prévues pour être livrées ou rendues fonctionnelles à 100% en 2023, sur 5 produits programmés aucun n’est fonctionnel.
3. Concernant la normalisation des CMA de Pô et de Diébougou, celui de Pô a pu l’être et celui de Diébougou est à un taux de 62%. La première phase du centre de cancérologie de Tengandogo est à 98 % et la construction du centre de radiothérapie de Bobo se situe à 65%. La construction du CHR de Manga est presque achevée et se situe à 95,54%. Le pool mère enfant du nouveau CHR de Dédougou n’est pas encore fonctionnel à cause de l’absence d’allocation budgétaire et les travaux sont à l’arrêt. Le niveau d’exécution des travaux du centre de gériatrie de Ouagadougou est de 60% avec un coût prévisionnel de 3 185°405 000 FCFA.
4. Concernant les autres produits prévus pour se poursuivre en 2023, la construction du nouveau CHU de Bobo a dépassé la cible qui était prévue. Elle se situe à 75% de réalisation pour une cible de 50%.
5. Les autres produits n’ont pas atteint leurs cibles pour des raisons d’insuffisance de ressources financières et l’inaccessibilité de certains sites du fait de la situation sécuritaire.
6. Trois produits n’ont pas encore connu de démarrage. Il s’agit notamment du centre de gériatrie de Bobo-Dioulasso, du CHR de Fada pour cause d’absence d’allocation budgétaire et du Centre régional de transfusion sanguine de Dori qui est à l’arrêt pour cause d’insécurité.
7. Quant à la fonctionnalité du Centre national médico-sportif, 30 manifestations sportives ont été médicalement couvertes sur une prévision de 40.
   * + 1. Objectif stratégique 3.2 : Accroître l’offre et améliorer la qualité de l’éducation, de l’enseignement supérieur et de la formation en adéquation avec les besoins de l’économie
8. Cet objectif stratégique est mis en œuvre à travers cinq (05) actions du PA-SD dont les niveaux de réalisation au 31 décembre 2023 se présentent comme suit :
9. En ce qui concerne l’action 03052 portant sur **la poursuite de la réforme du système éducatif (intégration de valeurs socioculturelles, républicaines, renforcement de la professionnalisation, etc.)**, entre 2021-2022 et 2022-2023, le taux d'accroissement annuel des effectifs de l'EFTP s’est établi à 18,77% pour une cible de 9%, soit un écart positif de 9,77 points de pourcentage, expliqué par l’augmentation des effectifs de l’EFTP due à la sensibilisation et à l’ouverture de spécialités d’EFTP dans les établissements d’enseignement général.
10. Au 31 décembre 2023, les deux (02) produits de l’action qui portent sur l’élaboration et la validation de référentiels de l’EFTP et de 3 curricula des TIC connaissent des réalisations satisfaisantes avec 12 des 17 référentiels de l’EFTP et 6 curricula des TIC élaborés.
11. Au titre de l’action 03069 relative à **l’amélioration de la qualité et l'accès au système éducatif**, entre 2022 et 2023, les TBS au primaire et au secondaire qui sont les deux indicateurs retenus pour la mesurer ont connu une baisse, 11,4 points pour le primaire et 0,9 point pour le secondaire entre les années scolaires 2021-2022 et 2022-2023, justifiée par les déperditions scolaires liées essentiellement à la fermeture de certaines structures éducatives du fait de la crise sécuritaire.
12. La situation de réalisation des indicateurs des 09 produits inscrits au PA-SD global au 31 décembre 2023 est présentée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 54**: situation des indicateurs de produits de l’action « amélioration de la qualité et accès au système éducatif » au 31 décembre 2023

| Indicateurs | Réal. 2022 | Réal. 2023 | Cible 2023 |
| --- | --- | --- | --- |
| Nombre de salles de classe construites pour la résorption des paillotes | 45 | 30 | 72 |
| Nombre de nouvelles salles de classe construites pour la résorption des CEG dans les salles d'emprunt | 24 | 16 | 40 |
| Nombre de nouvelles salles de classe construites pour le préscolaire | 21 | 5 | 25 |
| Nombre de nouvelles salles de classe construites pour l’expansion et la normalisation des écoles incomplètes | 96 | 15 | 30 |
| Nombre de nouvelles salles de classe construites pour le post-primaire et le secondaire général | 136 | 28 | 57 |
| Nombre d’établissements d’EFTP bénéficiaires de nouvelles infrastructures complémentaires | 0 | 0 | 7 |
| Nombre d’ateliers équipés dans les établissements d’EFTP | 4 | 1 | 3 |
| Nombre de lycées scientifiques construits | 1 | 5 | 6 |
| Effectif des apprenants formés dans les Centres de formation professionnelle | 8 048 | 5 847 | 5 730 |

**Source** : rapport annuel de performance 2023 du CSD-EF, février 2024

1. En ce qui concerne la mise en œuvre de cette action, les principaux acquis au 31 décembre 2023 portent sur : (i) l’achèvement de cinq (05) lycées scientifiques régionaux (Ziniaré, Gaoua, Manga, Fada N’Gourma et Ouagadougou) et celui de Banfora en cours ; (ii) la construction de 30 salles de classe pour la résorption des paillotes sur 72 prévues ; (iii) la formation de 5 847 apprenants dans les Centres de formation professionnelle sur une prévision de 5 730 ; (iv) la construction de 28 nouvelles salles de classe pour le post-primaire et le secondaire général sur une prévision de 57 ; (v) la construction de 16 nouvelles salles de classe sur 40 prévues pour la résorption des CEG dans les salles d'emprunt et (vi) la construction de 15 nouvelles salles de classe sur 30 prévues pour l’expansion et la normalisation des écoles incomplètes.
2. De faibles performances sont enregistrées dans la construction des nouvelles salles de classe pour le préscolaire avec 5 salles de classe construites sur 25 prévues ; la non-réalisation de nouvelles infrastructures complémentaires dans les établissements d’EFTP est due entre autres à l’approbation tardive des plans d’exécution et aux retards accusés dans le contrôle qualité des prestations.
3. A la date du 31 décembre 2023, les taux d’exécution physique et financière de l’action 03069 sont respectivement de 67,75% et 63,96%.
4. S’agissant de l’action relative à **la mise en œuvre du fichier national des élèves, de l’inscription en ligne des élèves et de la production des cartes d’identité scolaires au Burkina Faso (03054)**, l’indicateur retenu pour mesurer son atteinte est la proportion d'élèves des classes d'examen des provinces pilotes disposant d'une Carte d'identité scolaire (CIS).
5. A l’issue de la phase pilote, 5 463 cartes d’identité scolaires ont été produites sur un total de 29 309 élèves des classes d’examen enrôlés, soit un taux de 18,64% dû aux difficultés logistiques (insuffisance d’encre pour l’impression des CIS, nombre insuffisant d’imprimantes de cartes (2)).
6. La mise en œuvre du seul produit de cette action qui vise l’expérimentation de la plateforme intégrée a consacré au 31 décembre 2023, l’expérimentation de toutes les étapes de mise en œuvre du « Fichier d’identification unique des élèves du Burkina Faso » durant la phase pilote qui a par ailleurs permis de relever les insuffisances de cette plateforme et de la stabiliser en vue de sa généralisation prévue pour 2024.
7. Sur un budget prévisionnel de 132 045°000 FCFA destiné à la mise en œuvre de ce projet en 2023, un montant de 132 180° 573 FCFA a été exécuté. Ce montant se compose de la contribution de la Coopération luxembourgeoise à hauteur de 96 611°415 FCFA et du budget général qui est de 35 569°158 FCFA. Pour l’ensemble de cette action 03070, les taux d’exécution physique et financière sont de 100%.
8. Pour ce qui est de l’action portant sur **le renforcement de la gouvernance de l'enseignement supérieur (03055)**, la cible annuelle de porter à 53% la proportion de filières ayant normalisé leurs années académiques en 2023, s’est établie à 48,1% au 31 décembre 2023, soit un écart négatif de 4,9 points de pourcentage.
9. Au 31 décembre 2023, la situation des indicateurs des quatre (04) produits rattachés à l’action est consignée dans le tableau ci-après.

**Tableau 55**: situation des indicateurs de produits de l’action **«** renforcement de la gouvernance de l'enseignement supérieur »

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Indicateurs | Réal. 2022 | Réal. 2023 | Cible 2023 |
| Proportion des filières ayant achevé les semestres dans les délais | 45 | 60,4 | 60 |
| Livre blanc élaboré | 0 | 1 | 1 |
| Nombre de textes de base indispensables à la désignation des présidents et directeurs généraux d’institutions d’enseignement supérieur et de recherche et du CNRST élaborés | 0 | 0 | 3 |
| Nombre d’assistants, assistants hospitalo-universitaires et attachés de recherche recrutés | 158 | 187 | 288 |

**Source** : Rapport annuel de performance 2023 du CSD-EF, février 2024

1. Au 31 décembre 2023, les acquis majeurs enregistrés dans le cadre de cette action ont trait à l’achèvement des semestres dans les délais pour 60,4% des filières académiques et à la validation du livre blanc de l’enseignement supérieur qui ont été exécutés à 100%.
2. Par ailleurs, 187 assistants, assistants hospitalo-universitaires et attachés de recherche ont été recrutés sur une prévision de 288, soit un taux de réalisation physique de 64,93%, expliqué entre autres par le manque de vivier dans certaines spécialités et la non-ouverture du concours de recrutement des 30 assistants hospitalo-universitaires du fait de la non-création des postes de travail dans les centres hospitalo-universitaires et centres hospitalo-régionaux.
3. Les taux d’exécution globale physique et financière de l’action 03071 au 31 décembre 2023 sont respectivement de 83,73% et 29,90%.
4. S’agissant de l’action relative à **l’amélioration de l’offre et de la qualité de l’enseignement supérieur (03056)**, au 31 décembre 2023, sur les trois indicateurs, seul le nombre d'étudiants et étudiantes pour 100 000 habitants n’a pas atteint sa cible avec 992 étudiants et étudiantes pour 100 000 habitants sur une cible de 1 056, soit un taux de 93,93%.
5. Les cibles qui visent à accroître en 2023 la proportion d'étudiants et étudiantes ayant achevé un cycle et la proportion des étudiants inscrits dans les filières de l’EFTP au public respectivement à 70% et 11,3% s'établissent respectivement à 74,5% et à 11,4%.
6. La situation des indicateurs de produits de l’action est présentée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 56**: situation des indicateurs de produits de l’action « amélioration de l’offre et de la qualité de l’enseignement supérieur »

| Indicateurs | Réal. 2022 | Réal. 2023 | Cible 2023 |
| --- | --- | --- | --- |
| Nombre de cités et résidences universitaires construites/réhabilitées | 0 | 0 | 1 |
| Nombre d’étudiants bénéficiaires des aides et prêts par an | 97 630 | 98 467 dont 38 711 filles | 80 000 |
| Nombre d’étudiants bénéficiaires de bourses | 9 617 | 8 630 dont 3340 filles | 9 300 |
| Nombre d’étudiants demandeurs de logement hébergés | 7 562 | 7 812 dont 3 701 filles | 8 099 |
| Nombre de plats servis par an dans les restaurants universitaires | 11  000  000 | 12 139 668 | 11  600  000 |
| Nombre de bâtiments pédagogiques construits | 1 | 1 | 2 |
| Nombre d'amphithéâtres construits | 2 | 2 | 2 |
| Nombre d’espaces numériques ouverts construits | 0 | 1 | 1 |
| Nombre d’ordinateurs livrés aux étudiants à prix subventionnés | 8 279 | 10 294 | 20 000 |

**Source** : rapport annuel de performance 2023 du CSD-EF, février 2024

1. Au 31 décembre 2023, sur les dix (10) indicateurs de produits que compte cette action, quatre (04) ont atteint leurs cibles.
2. Le dépassement de la cible de l’indicateur relatif au nombre de plats servis s’explique par l’obtention du coût du plat à 550 F par rapport au coût prévisionnel du plat (600 F) grâce au jeu de la concurrence lors des passations des marchés, ce qui a permis de servir 539 668 plats supplémentaires.
3. Pour ce qui est de l’indicateur du nombre d’étudiants bénéficiaires des aides et prêts par an, le dépassement de sa cible s’explique par la prise en compte des bénéficiaires de prêts et aides de la session de 2022 payés par le budget de 2023.
4. Quatre (4) autres indicateurs, bien que n’ayant pas atteint leurs cibles, présentent des niveaux de réalisation satisfaisants (taux compris entre 77% et 96%) et deux autres enregistrent des taux de réalisation moyens avec respectivement 51,47% et 57%.
5. En ce qui concerne le nombre d’ordinateurs livrés, le taux de réalisation de 51,47% s’explique par les retards d’inscriptions pédagogiques des nouveaux bacheliers. Ces inscriptions sont en effet indispensables pour l’accès à la plateforme du programme. Aussi, bien que la subvention de l’Etat ait connu une hausse, la quotité n’a pas connu de baisse. Elle a même connu une légère hausse du fait de l’augmentation du coût des ordinateurs sur le marché ; toute chose qui constitue également une difficulté supplémentaire pour l’étudiant. Pour l’atteinte de l’objectif du programme « un étudiant un ordinateur », il est impérieux d’intensifier des actions de communication et de sensibilisation au sein des universités afin de susciter l’engouement des étudiants au programme.
6. Les travaux de finition du siège de l'Université virtuelle sont suspendus pour raison de non-paiement des décomptes en instance au Trésor public.
7. Les taux de réalisation de l’action 03072 au 31 décembre 2023 sont de 86,47% pour l’exécution physique et 90% pour l’exécution financière.
   * + 1. Objectif stratégique 3.3 : Promouvoir la recherche et l’innovation et renforcer leur utilisation en faveur de la transformation de l’économie
8. La promotion de la recherche et l’innovation et le renforcement de leur utilisation en faveur de la transformation structurelle de l’économie sont mis en œuvre à travers deux (02) actions dont l’état de mise en œuvre au 31 décembre 2023 est présenté comme suit.
9. Concernant **la promotion de la recherche et de l’innovation (03057)**, deux indicateurs permettent de mesurer l’action. Pour le nombre de chercheurs pour 1 000 000 d’habitants, l’ambition affichée pour 2023 qui était de porter à 111 est ressortie à 95. Cette situation pourrait se justifier par l’accroissement rapide de la population par rapport à l’évolution du nombre de chercheurs et le manque de vivier dans certaines spécialités. S’agissant du nombre moyen d’articles scientifiques produits par chercheur, il s'est affiché à 0,71 pour une cible de 1,25. Cet écart s’explique principalement par les difficultés de collecte des informations au niveau de certaines IESR, l’insuffisance de financement et l’absence d’un dispositif de suivi des publications.
10. Le niveau d’atteinte de ces indicateurs a été possible grâce à la réalisation de plusieurs produits sectoriels dont le niveau de réalisation de ceux du PASD est présenté dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 57**: situation des indicateurs de produits de l’action 03073 « promotion de la recherche et de l’innovation »

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Indicateurs | Réal. 2022 | Réal. 2023 | Cible 2023 |
| Nombre total de technologies, procédés, méthodes et innovations générés par an | 47 | 59 | 50 |
| Station spatiale satellitaire Burkina SAT opérationnelle | 0 | 1 | 1 |
| Taux d’exécution des travaux de construction du technopole pharmaceutique à Kokologho (%) | 0 | 0,5 | 1,2 |

**Source** : rapport annuel de performance 2023 du CSD-RI, février 2024

1. Du tableau ci-dessus, il ressort au terme de l’année 2023, que deux (02) produits sur un total de trois (03) ont atteint ou dépassé leurs cibles. Le nombre de technologies, procédés, méthodes et innovations générés en 2023 est ressorti à 59 pour une prévision de 50. Quant à la station spatiale satellitaire Burkina SAT, elle a pu être opérationnelle en 2023.
2. Les travaux de construction du technopole pharmaceutique à Kokologho (%) n’ont pas connu une avancée significative. Le taux d’exécution a été évalué à 0,5% sur une programmation de 1,2% en 2023. Ce niveau d’exécution s’explique principalement par un retard dans le processus d’indemnisation des personnes affectées par le projet, de lotissement et de bornage du site.
3. L’exécution financière de l’action 03073 ressort à 2,19 milliards FCFA pour une programmation financière révisée à mi-parcours de 4,24 milliards FCFA, soit un taux d’exécution de 51,57%.
4. S’agissant de l’action « **promotion de l’utilisation des résultats de la recherche, des inventions et des innovations », (A3074)**, elle est évaluée à travers un seul indicateur qui est le nombre de nouveaux résultats de recherche et d’innovation vulgarisés. A fin décembre 2023, 22 nouveaux résultats de recherche et d'innovation ont été effectivement vulgarisés sur une prévision de 15, soit un écart positif de sept (7) nouveaux résultats. Cette performance a été obtenue grâce à la mise en œuvre de l’initiative présidentielle et de l’offensive agropastorale et halieutique 2023-2025 qui ont permis de valoriser un certain nombre de spéculations (variétés) et des technologies de mécanisation et de transformation. Elle a été également soutenue par les appuis techniques de l’IRSAT dans le domaine de la transformation de la patate douce à chaire orange.
5. La situation des indicateurs de produits de l’action sectorielle est présentée dans le tableau ci-après :

**Tableau 58**: situation des indicateurs de produits de l’action « promotion de l’utilisation des résultats de la recherche, des inventions et des innovations »

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Indicateurs | Réal. 2022 | Réal. 2023 | Cible 2023 |
| Nombre de technologies, innovations et inventions incubées | 10 | 10 | 10 |
| Nombre de vitrines d’exposition de technologies, inventions et innovations construites | 1 | 1 | 1 |
| Stratégie nationale de valorisation revisitée/réajustée | 0 | 0 | 1 |

**Source** : rapport annuel de performance 2023 du CSD-RI, février 2024

1. Au 31 décembre 2023, deux (02) produits sur trois (03) du PASD ont atteint leurs cibles. Dix (10) inventions et technologies, innovations et inventions ont été incubées et une vitrine d’exposition a été construite.
2. Concernant la révision de la stratégie nationale de valorisation, un projet de document a été élaboré. Il reste sa validation qui n’a pu se réaliser à la suite des réaménagements budgétaires. Au 31 décembre 2023, le taux de réalisation des activités a été estimé à 90%.
3. L’action 0311724 « promotion de l’utilisation des résultats de la recherche, des inventions et des innovations » a été exécutée en 2023 pour un montant de 61,88 millions FCFA contre une programmation financière révisée à mi-parcours de 75 millions FCFA, soit un taux d’exécution budgétaire de 82,51%.
   * + 1. Objectif stratégique 3.4 : Promouvoir l’emploi décent et la protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes
4. La promotion de l’emploi décent et de la protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes, est opérationnalisée à travers huit (8) actions du PA-SD dont l’état de mise en œuvre au 31 décembre 2023 se présente comme suit.
5. Concernant l’action **« poursuite de l’opérationnalisation du RAMU » (03059)**, la cible visée est de porter en 2023, le taux de couverture de l’assurance maladie universelle à 1%. Au 31 décembre 2023, cet indicateur n’a pas évolué et demeure celui de 2021 qui est de 0,09%.
6. Au terme de l’année 2023, la mise en œuvre des trois (03) produits attendus de l’action enregistre une performance moyenne. En effet, même si l’adoption des décrets d’application de la loi portant sur le RAMU affiche un taux de 83,33% du fait de l’adoption de cinq (5) des six (6) décrets prévus, la non-adoption du décret relatif au taux d’appel à cotisation n’a pas permis d’assurer l’octroi de carte d’assurés CNAMU et de garantir les prestations du RAMU aux bénéficiaires. Ces deux indicateurs ont un niveau de réalisation physique et financière de 0%.
7. Pour ce qui est de l’action **« renforcement du cadre juridique du marché du travail » (03060)**, dont la cible visée est de porter à 29,4% en 2023 la proportion des textes d’application du code du travail et des codes de sécurité sociale adoptés, elle enregistre un taux d’exécution physique de 23,53% expliqué par l’adoption des textes d’application des deux (02) lois.
8. Au 31 décembre 2023, le niveau de réalisation des trois (03) produits attendus est relativement satisfaisant, excepté l’adoption effective des 10 textes d'application de la loi n°004/2021 portant régime de sécurité sociale applicable aux travailleurs salariés et assimilés.
9. Dans le cadre de la « **promotion du dialogue social en milieu de travail » (03061)**, la cible qui est de porter à 100% la proportion des cadres de concertation tenus, affiche au 31 décembre 2023, un taux d’exécution physique de 72,72%. Seule la rencontre Gouvernement/Syndicats n'a pu se tenir du fait du report demandé par la partie syndicale.
10. Pour ce qui est de l’action portant sur **la « réduction des pires formes de travail des enfants » (03062)**, elle visait à réduire à 30% en 2023, la prévalence des enfants impliqués dans les activités économiques. Cette prévalence est passée de 41,1% en 2006 à 40,3% en 2023 selon les résultats de l’enquête nationale sur le travail des enfants réalisée en 2022, soit une baisse de l’ordre de 0,8%. Ce taux est en deçà des attentes (30%) malgré les efforts consentis. Par ailleurs, les trois (03) produits planifiés en 2023 ont été entièrement réalisés.
11. Concernant **la réinsertion socioprofessionnelle des travailleurs déflatés et retraités (03063)**, elle a pour ambition d’accroitre à 80% la proportion des travailleurs déflatés et retraités ayant bénéficié d'un accompagnement. Au 31 décembre 2023, cette proportion est de 54,67%, consécutive au faible taux de recouvrement dû au contexte sécuritaire qui impacte négativement le financement des micro-projets des déflatés et retraités et au fait que le financement des nouveaux projets est assuré par le recouvrement des créances.
12. Pour la mise en œuvre de cette action, les deux (02) produits programmés connaissent des évolutions diverses au 31 décembre 2023. Ainsi, 76 projets de travailleurs retraités et déflatés dont 18 projets de femmes ont été financés pour une cible de 190 et 338 travailleurs déflatés et retraités dont 65 femmes ont bénéficié de formation en production agro-sylvo-pastorale et halieutique pour une cible de 392.
13. S’agissant de la sixième action relative à **la promotion de la mutualité sociale (03064)**, dont l’objectif visé en 2023 est de porter à 47% la proportion de communes disposant de mutuelles, elle n’a pas évolué au 31 décembre 2023, par rapport à sa valeur de référence 2022 (45,58%). Cependant, les deux produits associés à cette action enregistrent des performances appréciables, dépassant leur cible prévisionnelle en 2023. Le taux d’exécution financière de mise en œuvre des produits de l’action est de 31,10%.
14. Pour ce qui est de l’action relative au « **renforcement de la protection des enfants en difficulté » (03065)**, dont l’ambition pour l’année 2023 est de porter à 85% la proportion des enfants victimes de violences pris en charge, elle enregistre au 31 décembre 2023, des dépassements des cibles visées des produits associés à la réalisation de cette action. Leur taux est de plus de 100% avec 8 857 enfants victimes de violences pris en charge dont 5°187 filles sur 4°000 prévues et 21 073 enfants victimes de violences et d'abus divers dont 8°256 filles pris en charge sur une prévision de 6°369 enfants et 1°215 bourses accordées aux orphelins des pensionnés de la CARFO et CNSS sur une prévision de 1°115.
15. Enfin, quant à l’action portant sur « **l’amélioration de l'employabilité des jeunes » (03066)** à travers la création d’au moins 50 000 emplois en 2023, sa situation n’est pas encore disponible due à la non-disponibilité de l’annuaire statistique du MFPTPS.
16. La situation des quatre (04) extrants planifiés en 2023 est présentée dans le tableau ci-après avec des niveaux d’exécution satisfaisants au 31 décembre 2023.

**Tableau 59**: situation des indicateurs de produits de l’action « amélioration de l'employabilité des jeunes »

| Indicateurs | Réal 2022 | Réal 2023 | Cible 2023 |
| --- | --- | --- | --- |
| Nombre de projets financés | 2 511 | 3 096 dont 1274 femmes | 2 700 |
| Nombre de jeunes formés aux TRE, TIC. | 3 856 | 4 708 dont 2423 femmes | 4 895 |
| Nombre de demandeurs d'emploi dotés de projets bancables | 124 | 71 | 124 |
| Nombre de bénéficiaires de prêts suivis et accompagnés | 1200 | 4 881 dont 1718 femmes | 5 000 |

**Source** : rapport annuel de performance 2023 du CSD-TEPS, février 2024

1. Dans l’ensemble, les contre-performances observées dans la mise en œuvre de ces actions de promotion de l’emploi décent et de la protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes s’expliquent par le retard dans le déblocage des ressources affectées aux structures de mise en œuvre des produits, la restructuration institutionnelle engagée au sein du ministère en charge de la jeunesse et de l’emploi en 2023 et la faiblesse des demandes de montage de plans d’affaires due à la faible connaissance de l’offre par le public cible et au coût lié à la prestation.
   * + 1. Objectif stratégique 3.5 : Promouvoir l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes et des filles
2. Une seule action visant **le renforcement de l’autonomisation des femmes et des filles (03067)** dont la cible pour l’année 2023 est d’accompagner 149 513 femmes/filles en appuis pour leur autonomisation, déclinée dans le PA-SD concourt à la promotion de l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes et des filles. Sa réalisation physique au 31 décembre 2023 est de 95,07% et celle financière est 96,42%.
3. Au 31 décembre 2023, la situation d’exécution des trois produits associés à cette action est consignée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 60:** situation des indicateurs de produits en lien avec l’autonomisation des femmes et des filles

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Indicateurs | Réal 2022 | Réal 2023 | Cible 2023 |
| Nombre de femmes bénéficiaires de technologies de production, de transformation et de conservation | 200 | 211 | 200 |
| Nombre de femmes bénéficiaires de crédits octroyés par les fonds nationaux de financement | 127 460 | 100 457 | 117 886 |
| Nombre de femmes bénéficiaires de crédits formées | 4388 | 4800 | 4750 |

**Source** : rapport annuel de performance 2023 du CSD-TEPS, février 2024

1. Au 31 décembre 2023, l’état de mise en œuvre de ces produits est satisfaisant avec des niveaux d’exécution de 100% de la cible en termes d’octroi de technologies de production, de transformation et de conservation à des femmes, de 85,21% pour l’octroi de crédits par les fonds nationaux de financement et de 100% en termes de formation des femmes bénéficiaires de crédits.
   * + 1. Objectif stratégique 3.6 : Améliorer le cadre de vie, l’accès à l’eau potable, à l’assainissement et aux services énergétiques de qualité
2. L’amélioration du cadre de vie et de l’accès à l’eau potable, à l’assainissement et aux services énergétiques de qualité s’opérationnalise à travers trois (03) actions dont l’état de mise en œuvre au 31 décembre 2023 se présente comme suit.
3. Concernant la première action portant sur **l’accès des populations à l’eau potable et à l’assainissement (03068)**, quatre (04) indicateurs permettent de mesurer l’atteinte de ces cibles comme l’illustre le tableau ci-dessous.

**Tableau 61**: situation des indicateurs de l’action A03068

| Indicateurs | Réf. 2022 | Réal 2023 | Cible 2023 |
| --- | --- | --- | --- |
| Approvisionnement en eau potable | | | |
| Taux d'accès national à l'eau potable (%) | 76,3 | 78,3 | 77,2 |
| Taux d'accès à l'eau potable en milieu rural (%) | 69,6 | 71,3 | 70,4 |
| Taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain (%) | 92,0 | 92,4 | 95,9 |
| Assainissement | | | |
| Taux d'accès à l'assainissement (%) | 27,5 | 28,0 | 28 |
| Taux d'accès à l’assainissement en milieu rural (%) | 21,9 | 22,7 | 22,5 |
| Taux d'accès à l'assainissement en milieu urbain (%) | 40,8 | 40,5 | 41 |
| Proportion de communes urbaines disposant d'un système fonctionnel de gestion des déchets solides (%) | 24,5 | 16,3 | 30,6 |
| Proportion de la population satisfaite de la qualité du cadre de vie dans les trois plus grandes villes du Burkina Faso (%) | 12,7  (2020) | 13,9 | 14,5 |

**Source** : rapport annuel de performance 2023 du CSD-EEA, février 2024

1. Au 31 décembre 2023, le taux d’accès à l’assainissement et le taux d’accès national à l’eau potable ont connu une évolution appréciable grâce aux efforts d’amélioration de l’approvisionnement des populations en l’eau potable et la réalisation d’ouvrages d’assainissement notamment en milieu rural. Les autres indicateurs relatifs à la gestion des déchets solides urbains et à l’amélioration de la qualité du cadre de vie n’ont pas atteint leur cible. Aussi, en comparaison avec l’année 2022, la proportion des communes urbaines disposant d'un système fonctionnel de gestion des déchets solides a connu un repli dû à l’arrivée à l’échéance des schémas simplifiés de 04 communes et à l’absence de nouveaux schémas élaborés.
2. Relativement à l’accès à l’eau potable, les niveaux de réalisation des produits programmés ressortent dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 62**: situation des indicateurs de produits relatifs à l’approvisionnement en eau potable au 31 décembre 2023

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Indicateurs | Réal. 2022 | Réal 2023 | Cible 2023 |
| Nombre de forages équipés de PMH réalisés | 1 893 | 1 566 | 1 100 |
| Nombre de PEA réalisés | 352 | 181 | 115 |
| Nombre d'AEPS neuves réalisées | 304 | 389 | 203 |
| Nombre d’AEPS réhabilitées | 27 | 17 | 44 |
| Nombre de forages équipés de PMH réhabilités | 494 | 582 | 725 |
| Longueur de réseau de distribution d’eau réalisée | 156 | 197,4 | 1 000 |
| Volume en m3 de la capacité de stockage d’eau | - | 8 000 | 12 716 |
| Volume en m3/j de la capacité de production d’eau | 3 896 | 3 890 | 19 860 |

**Source** : rapport annuel de performance 2023 du CSD-EEA, Février 2024

1. Au terme de l’année 2023, trois (03) produits du volet eau potable ont enregistré des niveaux d’exécution de plus de 100%. Les autres produits n’ont pas atteint leur cible. La non-atteinte des cibles s’explique entre autres, par l’inaccessibilité de certaines zones pour cause d’insécurité, la suspension des financements de certains partenaires et la suspension des travaux du Programme d’approvisionnement en eau et d’assainissement (PAEA).
2. Concernant le volet assainissement de l’action 03068, les huit (08) produits programmés en 2023 ont connu des évolutions diverses. Le bilan de ces évolutions ressort dans le tableau ci-après.

**Tableau 63**: situation des indicateurs de produits en lien avec l’assainissement au 31 décembre 2023

| Indicateurs | Réal 2022 | Réal 2023 | Cible 2023 |
| --- | --- | --- | --- |
| Linéaire de caniveaux réalisé (m) | 18 330 | 18 753 | 24 835 |
| Nombre de STBV construites | 0 | 0 | 1 |
| Nombre de latrines communautaires et institutionnelles réalisées | 1109 | 1 262 | 700 |
| Nombre de schémas simplifiés de gestion des déchets solides élaborés au profit des centres urbains | 0 | 0 | 1 |
| Existence d'une loi portant interdiction totale des emballages et sachets plastiques au Burkina Faso adoptée et diffusée | - | 0 | 1 |
| Existence de textes sur les conditions de gestion des produits chimiques et des déchets dangereux adoptés et diffusés | - | 2 | 3 |
| Superficie d'espaces verts reboisée (ha) | 27 | 26,7 | 15 |
| Nombre de plans de gestion environnementale et sociale suivis | 90 | 109 | 100 |

**Source** : rapport annuel de performance 2023 du CSD-EEA, février 2024

1. Sur les huit (08) produits, trois (03) ont enregistré une belle performance avec des niveaux d’exécution de plus de 100% en 2023.
2. La Station de traitement des boues de vidange (STBV) de Dano n’est pas disponible. Mais le niveau de réalisation (75%) et celui des linéaires de caniveaux (75,51%) sont appréciables.
3. En revanche, l’élaboration du schéma simplifié de gestion des déchets solides et l’adoption des textes portant interdiction totale des emballages et sachets plastiques sont en souffrance. Le non-démarrage des activités d’élaboration du schéma simplifié est lié à la régulation budgétaire. Quant à la loi sur les emballages et les sachets plastiques, un projet est disponible et doit davantage faire l’objet de concertation.
4. Le coût global des produits se rapportant à l’assainissement ressort à 8,39 milliards FCFA sur une prévision de 18,66 milliards FCFA, soit un taux d’exécution financière de 45%.
5. Pour ce qui est de l’action en lien avec **l'accès des populations à l'énergie de qualité (03069)**, son appréciation est faite à travers trois (03) indicateurs d’action relatifs à l'électrification rurale, à la couverture électrique nationale et la proportion de la population ayant accès à l'électricité. Au terme de l’année 2023, les niveaux de réalisation desdits indicateurs sont non disponibles au regard de leurs modes de calcul qui nécessitent la collecte d’une large gamme d’informations.
6. Les quatre (04) extrants planifiés pour améliorer l’accès des populations à l’énergie sont consignés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 64**: situation des indicateurs de produits en lien avec l’accès des populations à l’énergie de qualité

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Indicateurs | Réal. 2022 | Réal. 2023 | Cible. 2023 |
| Nombre de km de lignes construites | 1 616 | 1 435,6 | 6 733 |
| Nombre de nouvelles localités électrifiées | 472 | 131 | 488 |
| Nombre de ménages raccordés à l'électricité | 1 052 869 | 1 200 547 | 1 335 073 |
| Nombre de lampadaires déployés pour l’éclairage public | 2 158 | 1 509 | 2 700 |

**Source** : rapport annuel de performance 2023 du CSD-TIA, février 2024

1. A la date du 31 décembre 2023, les quatre (04) indicateurs de produits n’ont pas atteint leur cible. En termes d’exécution financière, le montant engagé pour la mise en œuvre des produits de l’action (03069) est de 37°804 242°335 FCFA sur une prévision initiale de 178°780 988°000 FCFA.
2. De façon générale, les difficultés liées à la mise en œuvre des produits de l’action sont, entre autres, l’inaccessibilité de certaines localités du fait de la situation sécuritaire, la suspension de l’appui financier et la complexité des conditions de décaissement de certains Partenaires techniques et financiers (PTF).
3. S’agissant de l’action portant sur **l’amélioration de l'accès des ménages aux logements décents (03070)**, l’ambition qui était de porter au terme de l’année 2023, le nombre de logements décents à 9°783 n’a pas été atteinte. En effet, 904 logements décents ont été réalisés au cours de l’année 2023 portant à 7 987 le cumul des logements réalisés. Cette situation est imputable à la contreperformance enregistrée dans la réalisation des nouveaux logements comme l’indique le tableau ci-dessous.

**Tableau 65**: situation des indicateurs de produits relatifs à l’accès des ménages aux logements décents

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Indicateurs | Réal 2022 | Réal 2023 | Cible 2023 |
| Nombre de nouveaux logements construits | 652 | 260 | 1 500 |
| Nombre de logements sociaux construits en faveur des PDI | 0 | 312 | 322 |
| Nombre de logements économiques construits | 180 | 332 | 300 |

**Source** : rapport annuel de performance 2023 du CSD-ITCH, février 2024

1. Au terme de l’année 2023, 904 logements ont été construits sur une prévision de 2 122 logements, soit un taux de réalisation de 42,60%. Au niveau des trois (03) indicateurs, le nombre de logements économiques construits a enregistré une performance de plus de 100% grâce aux réalisations du Centre de gestion des cités (CEGECI) et des promoteurs immobiliers sous convention, le nombre de logements sociaux construits en faveur des PDI a connu un niveau de réalisation satisfaisant de 96,9%, et enfin le nombre de nouveaux logements construits a enregistré un faible taux de réalisation de 17,33% expliqué par l’achèvement du Programme national de construction de logements (PNCL) au 31 décembre 2022.
   * + 1. Synthèse de la consolidation du développement du capital humain et de la solidarité nationale
2. Le bilan de l’exécution de l’axe 3 du Pilier 3 par objectif stratégique se présente comme suit.
3. Au titre de l’objectif stratégique 3.1 : promouvoir la santé de la population et accélérer la transition démographique, les principales avancées concernent : (i) la poursuite des réformes en matière de santé (03049), avec l’octroi de prestations gratuites de santé à 10 306 739 enfants de moins de 05 ans et à 9 228 233 femmes, l’administration à 95,18% des enfants de doses de vaccin contre l’hépatite B et à 95,6% des enfants de doses contre le Human papillomavirus (HPV) et l’organisation de 33 395 séances de sport pour tous ; (ii) la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de santé communautaire (03050) avec la disponibilité des ressources humaines en santé communautaire et l’offre d’interventions de service de santé de qualité à la population ; (iii) la poursuite des investissements en matière de santé (03051) avec la construction de 50 nouveaux CSPS et les avancées enregistrées dans la construction du centre de cancérologie de Tengandogo avec un taux de réalisation physique de la première phase de 98 %, du centre de radiothérapie de bobo avec un taux de 65 % et du CHR de Manga avec un taux de 95,54%.
4. Au titre de l’objectif stratégique 3.2 : accroître l’offre et améliorer la qualité de l’éducation, de l’enseignement supérieur et de la formation en adéquation avec les besoins de l’économie, les principales avancées portent sur (i) l’amélioration de la qualité et l'accès au système éducatif (03053) avec la formation de 5 847 dont 1 573 femmes dans les centres de formation professionnelle ; la mise en œuvre du fichier national des élèves, l’inscription en ligne des élèves et la production des cartes d’identité scolaires au Burkina Faso dans deux (02) provinces pilotes (Boulgou et Kourwéogo); (ii) le renforcement de la gouvernance de l'enseignement supérieur (03055) avec le recrutement de 187 assistants, assistants hospitalo-universitaires et attachés de recherche ; (iii) l’amélioration de l’offre et de la qualité de l’enseignement supérieur (03056) avec l’accord des aides et des prêts à 98 467 étudiants, des bourses à 8 630 étudiants, l’hébergement de 7 812 étudiants, la fourniture de 12 139 668 de plats par les restaurants universitaires et la subvention de 10 294 ordinateurs au profit des étudiants.
5. S’agissant de l’objectif stratégique 3.3 : promouvoir la recherche et l’innovation et renforcer leur utilisation en faveur de la transformation de l’économie, les principaux résultats portent, entre autres sur la génération de 59 technologies, procédés, méthodes et innovations, l’opérationnalisation de la station spatiale Burkina SAT, l’incubation de 10 technologies, innovations et inventions et la construction d’une vitrine d’exposition de technologies, inventions et innovations.
6. Pour ce qui est de l’objectif stratégique 3.4 : promouvoir l’emploi décent et la protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes, les résultats notables portent sur la (i) promotion du dialogue social en milieu de travail avec 72,7% de la proportion des cadres de concertation tenus ; (ii) le renforcement de la protection des enfants en difficulté avec 8 857 enfants victimes de violences pris en charge dont 5 187 filles, la prise en charge de 21 073 enfants victimes de violences et d'abus divers dont 8 256 filles et l’octroi de bourses a 1 215 orphelins des pensionnés de la CARFO et CNSS ; (iii) l’adoption de 5 des 6 décrets d’application de la loi portant sur le RAMU.
7. Concernant l’objectif stratégique 3.5 : promouvoir l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes et des filles, le taux de réalisation physique est de 86,4% pour une réalisation financière de 94,6%. Les principales avancées concernent la mise à disposition de technologies de production, de transformation et de conservation à 211 femmes, l’octroi de crédits par les fonds nationaux de financement à 100 457 femmes et la formation de 4 800 femmes bénéficiaires de crédits.
8. Pour ce qui est de l’objectif stratégique 3.6 : améliorer le cadre de vie, l’accès à l’eau potable, à l’assainissement et aux services énergétiques de qualité, le taux de réalisations physique se chiffre à 59,2% pour une réalisation financière de 38,9%. Les principaux résultats obtenus concernent : (i) l’accès des populations à l’eau potable et à l’assainissement avec la réalisation de 1 566 forages équipés de PMH et 181 PEA, la réalisation de 389 AEPS, 1 262 latrines communautaires et institutionnelles ainsi que 26,7 hectares de superficie reboisée, le suivi de 109 plans de gestion environnementale et sociale ; (ii) l'accès des populations à l'énergie de qualité avec le raccordement à l’électricité de 1 200 547ménages ; (ii) l’amélioration de l'accès des ménages aux logements décents avec la construction de 904 logements tout type confondus.
9. En revanche, les progrès sont moins nets dans certaines actions notamment : (i) la poursuite des investissements en matière de santé (03051), avec une faible avancée dans la quasi-totalité des investissements en santé et (ii) l’amélioration de la qualité et l'accès au système éducatif, avec de faibles avancées dans la construction et l’équipement de nouvelles salles de classes.
10. Les principales difficultés ont trait notamment à l’insuffisance des ressources financières et à la persistance de l’insécurité.
    * 1. Axe 4 : Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois
11. A travers le Pilier 3, le PA-SD opérationnalise les cinq (05) objectifs stratégiques de l’axe 4 de la PND. Les performances atteintes dans la mise en œuvre des actions concourant à la réalisation de chacun de ces objectifs stratégiques se présentent comme suit.
    * + 1. Objectif stratégique 4.1 : Développer durablement un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché
12. Neuf (09) actions portées par le CSD-PASP concourent à l’atteinte de l’OS 4.1. Ces actions sont par ailleurs distribuées dans les domaines de la production végétale, de la production animale, de la production forestière, de la sécurisation foncière et de l’accès aux marchés.
13. Ainsi, en matière de production végétale, les actions à mener concernent: (i) le développement de la production agricole sous maitrise d'eau (03071) où la cible de l'action était d’aménager 2 617,9 ha de superficie de bas-fonds et plaines en 2023 ; (ii) l’amélioration de l'accès des ménages aux intrants et équipements de qualité (03072), avec comme ambition de porter à 25%, la proportion des ménages utilisant les intrants (semences améliorées, NPK, Urée) et à 3,5%, le taux d’utilisation des équipements agricoles motorisés ; (iii) l’opérationnalisation des réformes du secteur agro-sylvo-pastoral (03075) qui participe de l’accroissement de la production végétale, avec comme cibles annuelles d’action, la mise en place de cinq (5) nouvelles unités de production de compost et l’installation d’au moins un (01) promoteur privé rizicole.
14. Au terme de l’année 2023, la situation de la réalisation des produits attendus relatifs aux actions d’amélioration de la production végétale se présente comme suit.

**Tableau 66**: situation des indicateurs de produits du domaine de la production végétale au 31 décembre 2023

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Indicateurs | Réf. 2022 | Réal. 2023 | Cible 2023 |
| Action 03071 : Développement de la production agricole sous maitrise d'eau | | | |
| Nombre de modèles AIRP réalisés | 82 | 24 | 79 |
| Superficie de bas-fonds aménagés (Ha) | 2 476,1 | 1 624,5 | 1 965,4 |
| Superficie de périmètres irrigués aménagés (Ha) | 490 | 374,6 | 652,50 |
| Nombre d’équipements d’irrigation mis à la disposition des producteurs | 4379 | 710 | 555 |
| Action 03072 : Amélioration de l'accès des ménages aux intrants et équipements de qualité | | | |
| Quantité d’engrais mise à la disposition des producteurs à prix subventionné (Tonnes) | 30 772,9 | 32 687,6 | 39 851 |
| Quantité de semences mise à la disposition des producteurs à prix subventionné (Tonnes) | 3 998,84 | 7 078,57 | 6 451 |
| Nombre d’équipements (motorisés ou à traction animale) mis à la disposition des producteurs | 2 395 | 139 | 1 613,00 |
| Action 03075 : Opérationnalisation des réformes du secteur agro-sylvo-pastoral | | | |
| Superficie couverte par l’assurance agricole (Ha) | 17 920 | 42 000 | 32 000 |
| Nombre de promoteurs privés installés | NA | 1 | 5 |
| Nombre de promoteurs privés rizicoles installés | NA | 0 | 1 |

**Source** : rapport annuel de performance 2023 du CSD-PASP, février 2024

1. Concernant **l’action 03071 relative au développement de la production agricole sous maîtrise d'eau,** les cibles des produits attendus en termes d’aménagements de bas-fonds et de mise à disposition d’équipements d’irrigation ont été amplement atteintes. En revanche celles des produits relatifs au modèle AIRP et à l’aménagement des périmètres irrigués n’ont pas été atteintes en raison principalement de la défaillance de certaines entreprises prestataires, du retard accusé dans la passation des marchés et des difficultés d’accès aux sites du fait de l’insécurité.
2. S’agissant **de l’action 03072 portant sur l’amélioration de l'accès des ménages aux intrants et équipements de qualité**, au regard des niveaux d’atteinte des cibles des produits attendus, l’acquis le plus net concerne la mise à disposition des producteurs, des semences améliorées à prix subventionné. Il est suivi de la mise à disposition des mêmes acteurs, d’engrais à prix subventionné, notamment dans le cadre l’initiative présidentielle et de l’offensive agro-pastorale et halieutique qui appuie les producteurs dans les filières ciblées. En revanche, dû à la faible capacité financière de la SONATER et aux difficultés des recouvrements auxquelles elle fait face, le nombre d’équipements (motorisés ou à traction animale) mis à la disposition des producteurs a été en retrait par rapport à sa cible 2023.
3. Quant **à l’action 03075**, à l’exception de l’assurance agricole qui est effective depuis 2022 et où la superficie couverte se hisse au niveau de la cible annuelle, les autres produits peinent à livrer des résultats du fait de la non-effectivité des projets qui devraient accompagner leurs mises en œuvre. Toutefois, dans le cadre de l’offensive agro-pastorale et halieutique, des échanges ont eu lieu avec des investisseurs nationaux et l’installation des promoteurs privés rizicoles devra connaître un début de concrétisation avec les aménagements et la mise en valeur de la plaine de Samendéni.
4. Sur le plan financier, au 31 décembre 2023, les ressources ont été exécutées à hauteur de 10, 86 milliards FCFA (49,3%) pour le développement de la production agricole sous maitrise d'eau (03071), de 29,39 milliards FCFA sur une prévision de 25, 01 milliards FCFA pour l’amélioration de l'accès des ménages aux intrants et équipements de qualité (03072) et de 310,13 millions FCFA (57,97%) pour ce qui est de l’opérationnalisation des réformes du secteur agro-sylvo-pastoral (03075).
5. Pour ce qui est du **domaine de l’accroissement et de l’amélioration de la production animale**, elle se réalise, essentiellement, à travers l’action **03076 « amélioration de la santé animale et la gestion durable des ressources animales »**. Elle est appréciée par trois indicateurs, à savoir le taux de couverture vaccinale contre la Maladie de Newcastle (MNC), qu’il fallait porter de 40,6% en 2022 à 70% en 2023, le taux de couverture vaccinale contre la Peste des petits ruminants (PPR) dont la cible 2023 était de 30% contre 8,5% en 2022 et le taux de couverture vaccinale contre la Péripneumonie contagieuse bovine (PPCB) dont la cible visée en 2023 était de 70% contre 26% en 2022. Au 31 décembre 2023, ces taux de couverture vaccinale contre les principales maladies du programme vaccinal des animaux s’affichent largement en retrait par rapport aux cibles annuelles, particulièrement pour la PPR (6,91 % pour une cible de 30%).
6. Concernant les produits devant impulser les niveaux des indicateurs de l’action (Tableau ci-dessous), en raison des mesures prises dans le cadre de la mise en œuvre de l'offensive agro-pastorale et halieutique, la quantité de semences fourragères mise à la disposition des acteurs, la quantité d'aliments concentrés mise à la disposition des acteurs et le nombre de kits distribués pour la production fourragère ont nettement excédé leur cible annuelle. En revanche, en raison à la fois des contraintes financières et surtout de la situation sécuritaire dans certaines zones de production et de l’augmentation de la transhumance du bétail vers les pays voisins, le résultat de la campagne de vaccination de la volaille contre la MNC et des bétails contre la PPR et la PPCB n’a pas atteint la performance attendue. Les produits relatifs à l’aménagement de pêcheries et à l’empoissonnement des plans d’eau n’ont pas non plus atteint les cibles escomptées en 2023.

Tableau 67: situation des indicateurs de produits du domaine de la production animale

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Indicateurs | Réf. 2022 | Réal. 2023 | Cible 2023 |
| Effectif de volailles vaccinées contre la MNC (En millions) | 15 | 18,53 | 25,7 |
| Effectif de bovins vaccinés contre la PPCB (en milliers) | 2 197 | 2 271,39 | 3 449,13 |
| Effectif de petits ruminants vaccinés contre la PPR (En milliers) | 1 602 | 1 672,57 | 1 829 |
| Nombre de pêcheries aménagées annuellement | 1 | 0 | 9 |
| Quantité d'aliments concentrés mise à la disposition des acteurs (Tonnes) | 1 308,68 | 6 716,65 | 2 500 |
| Quantité de semences fourragères mise à la disposition des acteurs (Tonnes) | 85,38 | 607,026 | 100 |
| Nombre de kits distribués pour la production fourragère | 328 | 250 | 60 |
| Nombre de plans d'eau empoissonnés annuellement | 119 | 51 | 100 |

**Source** : rapport annuel de performance 2023 du CSD-PASP, février 2024

1. Sur le plan budgétaire, sur une prévision globale de 4,77 milliards FCFA, le montant dépensé dans le cadre de l’action 03076 s’élève à 2,12 milliards FCFA, soit un taux d’exécution de 44,42%.
2. **Dans le domaine de la production forestière**, deux actions ont été programmées en vue de générer les progrès escomptés en la matière. Il s’agit de l’accroissement de la production des ressources forestières et fauniques (03078), à propos duquel, l’ambition était de produire en 2023, respectivement 300 000 stères de bois de chauffe dans les chantiers d'aménagements forestiers et de collecter 750 000 tonnes de Produits forestiers non-ligneux (PFNL). Il s’agit aussi du renforcement de la transformation des PFNL (03079), où l’ambition était de porter le taux de transformation des PFNL à 75% en 2023.
3. La situation de réalisation des produits attendus relatifs à la mise en œuvre des deux actions figure dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 68:** situation des indicateurs de produits du domaine de la production forestière au 31 décembre 2023

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Indicateurs | Réf. 2022 | Réal. 2023 | Cible 2023 |
| Action 03078 : Accroissement de la production des ressources forestières et fauniques | | | |
| Nombre de jardins nutritifs créés | 112 | 153 | 30 |
| Nombre de forages réalisés dans les aires de protection faunique | 0 | 03 | 15 |
| Nombre de barrages réalisés dans les aires de protection faunique | 0 | 0 | 5 |
| Nombre de barrages réhabilités dans les aires de protection faunique | 0 | 0 | 5 |
| Action 03079 : Renforcement de la transformation des produits forestiers non-ligneux | | | |
| Nombre de lots d'équipements de transformation de PFNL acquis | NA | 0 | 40 |
| Nombre d'unités de transformation de PFNL mises en place | 11 | 9 | 4 |

**Source** : rapport annuel de performance 2023 du CSD-PASP, février 2024

1. Le tableau 68 montre qu’à l’exception du « nombre de jardins nutritifs créés » et du « nombre d'unités de transformation de PFNL mises en place » qui ont dépassé les cibles annuelles, les autres produits n’ont pas connu d’avancées majeures. La raison tient principalement à la situation sécuritaire et à la contrainte financière.
2. Au 31 décembre 2023, sur des prévisions budgétaires globales de 680 000°000 FCFA pour les actions 03078 « accroissement de la production des ressources forestières et fauniques » et 03079 « renforcement de la transformation des produits forestiers non-ligneux », le montant effectivement dépensé s’élève à 408 493°150 FCFA, soit un taux d’exécution financière de 60,7%.
3. **Dans le domaine de la sécurisation foncière**, les actions définies dans le PA-SD sont relatives à la sécurisation foncière des aménagements et des exploitations (03073) et au renforcement de la professionnalisation des acteurs des filières ASPHF (03077). En 2023, l’ambition était de porter la proportion des terres agro-pastorales sécurisées avec un acte foncier rural de 2,9% en 2022 à 30% pour ce qui est de la première action. Concernant la seconde action, il s’agissait de porter la proportion des organisations professionnelles agricoles immatriculées dans le registre des sociétés coopératives à 27%, et d’accompagner la mise en place de 1°250 entreprises ASPHF contre 329 en 2022.
4. Au terme de l’année 2023, il s’avère que la proportion des OPA immatriculées dans le registre des sociétés coopératives s’établit à 85%. De même, la cible en matière de mise en place des entreprises ASPHF a été réalisée à hauteur de 85,2%. Quant aux niveaux de réalisation des produits attendus des deux (02) actions, leur situation d’exécution est consignée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 69**: situation des indicateurs de produits des actions du domaine de la sécurisation foncière au 31 décembre 2023

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Indicateurs | Réf. 2022 | Réal. 2023 | Cible 2023 |
| Action 03073 : Sécurisation foncière des aménagements et des exploitations | | | |
| Superficie de plaines et bas-fonds immatriculés (Ha) | 6 859,45 | 919 | 738 |
| Superficie des espaces pastoraux balisés annuellement (Ha) | 1 990,47 | 11 567, 23 | 762 |
| Superficie des zones pastorales immatriculées (Ha) | 0 | 10 796 | 0 |
| Superficie des terres sous pratique de gestion durable de paysage (Ha) | NA | ND | 200 000 |
| Action 03077 : Renforcement de la professionnalisation des acteurs des filières ASPHF | | | |
| Nombre de fermiers agricoles sortis des Centres de formation professionnelle agricole (CFPA) | 1 433 | 937 | 1 143 |
| Nombre de fermiers agricoles sortant des CFPA installés | NA | 357 | 150 |
| Nombre d’organisations des producteurs immatriculées dans les registres des sociétés coopératives | 4 735 | 2 332 | 5 000 |
| Nombre d’interprofessions des filières ASPHF mises en place | 1 | 3 | 2 |
| Nombre de coopératives dans le domaine des PFNL mises en place | 345 | 99 | 100 |

**Source** : rapport annuel de performance 2023 du CSD-PASP, février 2024

1. Le tableau ci-dessus montre qu’à l’exception du nombre de fermiers agricoles sortis des Centres de formation professionnelle agricole (CFPA) et du nombre d’organisations des producteurs immatriculées dans les registres des sociétés coopératives qui s’affichent en retrait par rapport à leurs cibles annuelles, les cinq (05) autres indicateurs de produits renseignés dans le domaine de la sécurisation foncière ont quasiment atteint ou excédé leurs cibles annuelles.
2. Par ailleurs, l’indicateur en lien avec les superficies des zones pastorales immatriculées, qui n’était pas programmé en 2023, a connu des réalisations avec 10 796 ha de zone pastorale immatriculés, grâce aux actions conduites dans le cadre de l’OAPH.
3. Sur le plan financier, la réalisation des produits du domaine de la sécurisation foncière a nécessité la mobilisation de 19 026 316°667 FCFA sur une prévision financière de 13 760 231°311 FCFA, soit un taux de plus de 100%.
4. L’amélioration de l’accès au marché, est poursuivie à travers l’action relative **au renforcement de l'accès à un marché sécurisé (03074)**. Les niveaux des indicateurs, à savoir le taux de commercialisation des produits agricoles et le taux d'approvisionnement de l'agro-industrie n’ont pu être renseignés. Aussi, au titre des produits, le seul indicateur de produit « nombre de comptoirs d’achat et/ou mini marchés mis en place » s’établit à un pour une cible de 4.
5. Sur le plan financier, le montant exécuté dans le cadre du produit s’élève à 48 925 000 FCFA sur une prévision de 195 700 000 FCFA, soit un taux d’exécution de 25%.
   * + 1. Objectif stratégique 4.2 : Développer un secteur industriel et artisanal compétitif, à forte valeur ajoutée et créateur d'emplois décents
6. L’OS 4.2 est mis en œuvre à travers des actions du PA-SD pouvant être regroupées dans trois (03) domaines, à savoir : (i) le développement de l’industrie manufacturière, (ii) la promotion de l’artisanat et (iii) l’amélioration de l’impact de l’industrie minière dans l’économie.
7. Ainsi, en ce qui concerne le domaine du développement de l’industrie manufacturière, quatre (04) actions ont été programmées en 2023.
8. S’agissant de la première action portant sur **l’« opérationnalisation de la stratégie nationale de la culture et du tourisme » (03080),** la valeur de l’indicateur « taux d’accroissement des titres édités » au terme de l’année 2023 est de 29,06% sur une cible de 69%. Cette contreperformance est due à la réduction de la subvention accordée aux acteurs pour l’aide à l’édition. Toutefois, l’exécution des quatre (04) livrables associés à cette action est satisfaisante. En effet, excepté la formation des jeunes en techniques éditoriales qui n’a pu être effective, 07 manifestations de promotion du livre sur 5 prévues ont été soutenues, 64 jeunes formés aux techniques d’écriture pour une cible de 15 et 333 œuvres littéraires éditées sur 250 prévues.
9. Au 31 décembre 2023, 12 000 000 FCFA ont été décaissés sur une prévision de 17 500 000 FCFA, en raison de la régulation budgétaire.
10. Au terme de l’année 2023, les niveaux de réalisation des deux (02) indicateurs de l’action 03083 « relance des travaux d’infrastructures industrielles » ont été les suivants. La part de l’industrie manufacturière dans le PIB a été portée à 7,4% pour une cible de 7,3%. Le taux de croissance des exportations des produits industriels agréés sous le schéma UEMOA-CEDEAO (%) n’a été que de 1% pour une croissance attendue de 7%. L’augmentation de la part de la valeur ajoutée manufacturière découle mécaniquement de la baisse de la valeur du PIB nominal qui n’a atteint que 12 587,3 milliards FCFA comparativement à une valeur projetée de 13 530,5 milliards FCFA. La contreperformance enregistrée au niveau du second indicateur d’action est liée au nombre élevé d’acteurs industriels qui exportent en dehors du régime d’agrément UEMOA-CEDEAO par manque d’information des avantages y relatifs.
11. Pour ce qui est de la « **relance des travaux d’infrastructures industrielles** » (03083), notamment l’aménagement des zones industrielles, la délimitation des zones économiques spéciales et la mise en place d’un parc industriel à Ziniaré, même si aucune infrastructure n’est encore rendue disponible, la dynamique s’est poursuivie. Ainsi, au 31 décembre 2023, les efforts se sont traduits par l’obtention de l’arrêté conjoint de lotissement de la zone industrielle de Samendeni, ce qui a permis la finalisation de l’étude de lotissement ainsi que l’étude technique de voiries et d’assainissement. Les difficultés enregistrées sont relatives à l’insuffisance des ressources pour les actions d’information/sensibilisation des acteurs en vue de leur pleine adhésion au projet de délimitation des zones industrielles et zone économique spéciale.
12. En termes d’exécution financière, aucun montant n’a été décaissé au 31 décembre 2023 sur une prévision de 450 000 000 FCFA. Le décaissement se fera après les ateliers de validation des différents rapports provisoires d’études.
13. Au titre de l’action **03084 « relance des unités industrielles »**, l’ambition affichée pour 2023 étant de relancer une unité industrielle, à savoir la réouverture de l’usine Faso Fani. Malheureusement, la cible n’a pas été atteinte pour insuffisance de ressources financières devant permettre d’actualiser l’étude de faisabilité. Toutefois des actions de relance de la Société de transformation des fruits ont été menées courant l’année 2023. De même, pour la mise en œuvre de cette action, trois (03) produits ont été programmés. Il s’agit de : « les entreprises en difficulté sont restructurées et mises à niveau », « l’incubateur Burkina textile est opérationnel » et « l'usine de Faso Fani est réouverte ». Toutefois, le tableau ci-dessous qui fournit la situation d’exécution des produits programmés montre que pour une cible annuelle fixée de 32, 40 entreprises en difficulté dont 15 du secteur de l’énergie solaire et 25 du domaine de l’huile ont été mises à niveau. De même, les 15 entreprises prévues pour être accompagnées par l’incubateur Burkina textile l’ont été.

**Tableau 70** : situation des indicateurs de produits de l’action 03084 au 31 décembre 2023

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Indicateurs | Réal. 2022 | Réal. 2023 | Cible 2023 |
| Nombre d’entreprises en difficulté restructurées et mises à niveau | 21 | 40 | 32 |
| Nombre d’incubés accompagnés par l’incubateur Burkina textile | 0 | 15 | 15 |
| Rapport de suivi de la réouverture de l'usine de Faso Fani | 1 | 1 | 1 |

**Source** : rapport annuel de performance 2023 du CSD-TIA, février 2024

1. Sur le plan financier, 975 467°257 FCFA ont été débloqués sur une prévision de 1 525 000 000 FCFA pour la restructuration des entreprises au cours de l’année 2023.
2. La quatrième action programmée en matière de développement de l’industrie manufacturière est la **« promotion de l'activité industrielle (03085)** ». A travers cette action, au terme de l’année, 40 unités industrielles ont été implantées pour une prévision d’une unité. De même, 40 constats de démarrage d’unités industrielles ont été signés pour une cible de 15. Cette performance est le résultat des sensibilisations et des sanctions à la suite des différents contrôles ayant entraîné l’adhésion de promoteurs industriels aux dispositions de la règlementation en vigueur. Cinq (05) produits ont été programmés en 2023 pour la réalisation de cette action. Le tableau ci-dessous présente la situation de ces indicateurs de produits.
3. Au 31 décembre 2023, une partie des cibles de deux (02) indicateurs produits a été atteinte. Il s’agit de la réhabilitation de l’abattoir frigorifique de Bobo-Dioulasso et de la dotation en kits de production à 162 unités de transformation des produits locaux dont 42 unités en équipements de production et 120 PDI et associations de PDI en kits de production. S’agissant de l’abattoir de Bobo-Dioulasso, les activités menées au cours de l’année 2023 concernent la tenue d’un symposium national sur les abattoirs et l’élaboration d’un plan d’action pour la mise en œuvre des recommandations issues dudit symposium. Pour ce qui est des centres semi-industriels, il faut noter que le processus est en cours.

**Tableau 71**: situation des indicateurs de produits de l’action 03085 au 31 décembre 2023

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Indicateurs | Réal. 2022 | Réal. 2023 | Cible 2023 |
| Nombre de rapports produits de l’opérationnalisation de l’Observatoire national sur l’industrie | 1 | 1 | 3 |
| Nombre de centres construits et équipés dans le cadre de l’accompagnement du processus de construction et d'équipement de deux centres semi-industriels de transformation du coton | 0 | 0 | Mobilisation des financements et démarrage des travaux de construction |
| Existence de l’abattoir frigorifique de Bobo | 1 | 1 | 1 |
| Nombre d’unités de transformation des produits locaux bénéficiaires de kits de production | 0 | 162 | 30 |

**Source** : rapport annuel de performance 2023 du CSD-TIA, février 2024

1. En termes d’exécution financière, un montant de 270 000°000 FCFA a été dépensé au 31 décembre 2023 sur une prévision de 16 836 600°000 FCFA. Il convient donc de poursuivre la mobilisation des ressources pour le financement des investissements.
2. **Concernant le domaine de la promotion de l’artisanat**, deux (02) actions contribuent à sa mise en œuvre. Il s’agit du financement et la promotion commerciale des produits de l’artisanat (03086) et de l’opérationnalisation de la stratégie nationale de la culture et du tourisme (03080).
3. Au terme de l’exécution de l’action portant sur le **financement et la promotion commerciale des produits de l’artisanat (03086)** en 2023, la proportion des artisans ayant bénéficié d’un financement a pu être portée à 1,05% pour une cible annuelle de 0,32%. En revanche, ce sont 2,29% des artisans qui ont eu accès aux commandes publiques pour une cible annuelle fixée 2,37%. Pour ce qui est de la mise en œuvre de l’action 03080, au terme de l’année, il n’a été possible de porter le taux d’accroissement du nombre d’œuvres d’arts plastiques déclarées que de 20,08 pour une cible de 49. Quant au niveau du second indicateur de cette action, à savoir le taux d’accroissement des titres édités, il a été porté à 29,06 pour une cible de 69%.
4. La situation d’exécution des produits attendus relatifs aux deux (02) actions est présentée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 72**: situation des indicateurs de produits de l’action 03086 au 31 décembre 2023

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Indicateurs | Réal. 2022 | Réal. 2023 | Cible 2023 |
| Action 03080 : Opérationnalisation de la stratégie nationale de la culture et du tourisme | | | |
| Nombre d’objets culturels exportés | 155 237 | 156 841 | 160 000 |
| Nombre d’artistes formés aux arts plastiques | 265 | 6 063 | 400 |
| Nombre de manifestations de promotion du livre soutenues | 7 | 7 | 5 |
| Nombre d’œuvres littéraires éditées | 258 | 333 | 250 |
| Nombre de jeunes formés à la technique d’écriture | 18 | 64 | 15 |
| Nombre de jeunes formés à la technique éditoriale | 15 | 0 | 10 |
| Action 03086 : Financement et promotion commerciale des produits de l’artisanat | | | |
| Nombre de manifestations promotionnelles de l’artisanat organisées | 2 | 2 | 2 |
| Volume de crédits octroyés aux artisans (En millions FCFA) | 351 | 943, 79 | 375 |
| Nombre d’infrastructures de promotion de l’artisanat construites | 16 | 2 | 11 |
| Nombre d’institutions (établissements scolaires, casernes militaires, hôtels…) ayant adopté le Faso dan fani comme uniforme | 0 | 2 | 2 |

**Source** : rapport annuel de performance 2023 du CSD-TIA, février 2024

1. Relativement à l’exécution des produits attendus, excepté le fait que la cible du nombre d'infrastructures de promotion de l’artisanat à construire n’a pas été atteinte, les cibles de réalisation des trois (03) autres extrants ont été réalisées. La non-atteinte du nombre d’infrastructures de promotion de l’artisanat construites s’explique par la non-réalisation des infrastructures du CNATAC à la suite de l’obtention tardive des Avis de non-objection (ANO) des résultats de la commission d’attribution des marchés. Toutefois, l’approbation des contrats des entreprises et de la notification des ordres de services sont intervenues en décembre 2023.
2. Sur le plan financier, les quatre produits de l’action 03086 ont été exécutés à hauteur de 1 903 720°000 FCFA sur une prévision de 2°392 700°000 FCFA.
3. Concernant l’action (**03080) « opérationnalisation de la stratégie nationale de la culture et du tourisme »**, le nombre d’objets culturels exportés n’a pas atteint sa cible annuelle fixée tandis que la cible du nombre d’artistes formés a été largement dépassée. Cette performance a été rendue possible grâce aux subventions accordées par l’Etat à travers les fonds et l’intensification des formations à l’endroit des PDI.
4. En termes d’exécution financière, au 31 décembre 2023, le montant engagé pour la réalisation des deux produits de l’action s’élève à 284 003°000 FCFA sur une prévision de 47 000°000 FCFA.
5. **S’agissant du domaine du développement de l’industrie minière**, il est mis en œuvre par dix (10) actions du PA-SD portées par le secteur TIA.
6. Au titre de la première des 10 actions, à savoir, « **promotion de la fourniture locale des biens et services miniers et la responsabilité sociale des entreprises (03088)** », il a été possible de porter le niveau de son indicateur, la part des entreprises nationales bénéficiaires dans la commande du secteur minier à la cible annuelle projetée de 26%. Aussi, la situation d’exécution des produits programmés a été la suivante. La loi sur le contenu local a effectivement été adoptée en 2023, tandis que la situation d’exécution des textes sur la fourniture locale des mines, appréciée par la proportion des sociétés minières respectant les quotas d’approvisionnement dédiés aux entreprises burkinabè, les données pour son suivi ne sont pas disponibles. L’enveloppe financière prévisionnelle de 18 340 000 FCFA destinée à l’action a été entièrement consommée.
7. A travers **l’action (03090) « promotion de l’exploitation minière industrielle et de l’investissement national**, l’exécution du PA-SD en 2023 n’a permis que de porter le taux d’accroissement des recettes minières à 12,9% pour une cible de 35%. La situation d’exécution de trois (03) produits contribuant à la réalisation de cette action figure dans le tableau ci-après.

**Tableau 73**: situation des indicateurs de produits de l’action 03090 au 31 décembre 2023

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Indicateurs | Réal. 2022 | Réal. 2023 | Cible 2023 |
| Nombre de nouveaux projets miniers à petites échelles en exploitation | 5 | 10 | 5 |
| Nombre d’actifs miniers opérationnalisés | 0 | 3 | 1 |
| Nombre de projets de recherche géologique et minière avancés détenus par des locaux | 0 | 3 | 3 |

**Source** : rapport annuel de performance 2023 du CSD TIA, février 2024

1. Les cibles des indicateurs annuelles des trois (03) produits ont été entièrement atteintes. Pour les projets miniers à petites échelles, sept (07) d’entre eux ont été cédés en Conseil des ministres à la Société nationale de substances précieuses (SONASP) pour exploitation. Quant aux actifs miniers, trois (03) titres miniers (Inata, Tambao et Poura) précédemment comptabilisés dans le portefeuille des actifs miniers de l’Etat ont eux aussi été cédés en Conseil des ministres. En ce qui concerne les projets de recherche géologique et minière, trois (03) permis (Labola, Batiara et Kougni) sont détenus par des locaux.
2. La réalisation financière de cette action est de 12 000 000 FCFA sur une prévision de 19 000 000 FCFA, soit un taux d’exécution de 63,2%.
3. A travers la 3è action du domaine, **la mise en place d'une stratégie nationale de lutte contre la fraude, le faux, le blanchiment des capitaux et financement du terrorisme dans le secteur des mines (03091)**, la Stratégie nationale de lutte contre la fraude de l’or, le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme dans le secteur des mines (SNLFO-BC/LT 2024-2028) et son plan d’action ont été validés le 13 décembre 2023 par la Commission nationale de planification du développement (CNPD). Dans le cadre de l’opérationnalisation de cette action, les acquis sont la saisie de 10 075,63 grammes d’or sur une prévision de 30 000 grammes pour le compte du produit attendu « la lutte contre la fraude de l'or est renforcée » et l’élaboration d’un texte juridique de réforme pour encadrer l’activité minière au titre du produit « des textes juridiques pour encadrer l'activité minière sont élaborés ».
4. Pour y arriver, des ressources financières ont été déployées à hauteur de 41 250 000 FCFA sur une prévision de 71 250 000 FCFA, soit un taux d’exécution de 57,89%.
5. Au titre de l’action **(03092) « assainissement du cadastre minier »,** l’indicateur « Disponibilité d'une base de données intégrée sur le cadastre minier fonctionnel » n’a pas évolué. Toutefois, en termes de produits réalisés en 2023, des textes législatifs et règlementaires ont été pris, encadrant le processus d'octroi des titres miniers et l’interconnexion en cours de la base de données du Cadastre minier, le SIG du BUMIGEB et l'infocentre de la DGI.
6. Sur le plan financier, la réalisation en fin 2023 de l’action 03092 a nécessité des dépenses d’un montant de 10 000 000 FCFA sur des prévisions de 25 000 000 FCFA, soit un taux d’exécution de 40%.
7. Concernant l’action (**03093) « promotion de l’expertise nationale et des emplois locaux dans le domaine des mines »** le niveau de réalisation en fin d’année de l’indicateur « Proportion d’emplois occupés par les nationaux dans les mines » est de 95% sur une prévision de 100%. En termes de produits réalisés, sur la prévision de l’adoption de trois (03) textes encadrant l'emploi décent dans le secteur minier industriel, un (01) texte a été adopté en 2023. En termes de réalisation financière, le taux est ressorti à 100%, soit l’utilisation complète de l’enveloppe prévisionnelle qui est de 5 000 000 FCFA.
8. S’agissant de l’action (**03094) « développement de la recherche des substances stratégiques et énergétiques »**, en fin 2023 sur une prévision de 510 gîtes et indices minéraux mis en évidence, ce sont 600 qui l’ont été. Aussi, les niveaux de réalisation des (02) produits qui participent à la réalisation de l’action 03094 ont été de 60% pour ce qui est de la réalisation de l’étude de faisabilité sur la prospection des hydrocarbures dans les bassins sédimentaires de l'Ouest et du Nord du pays et de 70% en ce qui concerne la conduite des études géophysiques, géologiques et géochimiques réalisées. En termes financiers, ce sont 510 000 000 FCFA qui ont été exécutés sur une prévision de 700 000 000 FCFA, représentant 72,85%.
9. Relativement à l’action **(03095) « mise en place d'une raffinerie d'or »**, elle a connu la pose de la première pierre intervenue le 23 novembre 2023 sous la présidence de Son Excellence le Président du Faso. Pour booster ledit projet impulsé par le Gouvernement, en partenariat avec un promoteur privé africain, un comité interministériel de suivi du projet a été mis en place suivi des signatures le 29 décembre 2023 d’un protocole d’accord entre l’Etat du Burkina Faso et Marena gold Mali et du pacte d’actionnaire entre Marena gold Burkina SA et la SONASP. L’action (03095) est réalisée à travers trois (03) produits dont les niveaux de de réalisation sont indiqués dans le tableau suivant.

**Tableau 74**: situation des indicateurs de produits de l’action 03095 au 31 décembre 2023

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Indicateurs | Réal. 2022 | Réal. 2023 | Cible 2023 |
| Disponibilité des rapports d’études de faisabilité et d’étude d’impact environnemental | 0 | 2 | 2 |
| Disponibilité du terrain d’implantation de l’unité | 0 | 1 | 1 |
| Raffinerie d’or construite et équipée | 0 | 0 | 0 |

**Source** : rapport annuel de performance 2023 du CSD-TIA, février 2024

1. Sur une prévision financière de 7 000 000 000 FCFA, seule l’étude de faisabilité a été exécutée à fin décembre à hauteur de 50 000 000 FCFA.
2. En vue de la réalisation de l’action **(03096) « mise en place d'une unité de traitement des rejets des mines »,** les extrants réalisés concernent notamment l’adoption du décret portant conditions d’octroi et de renouvellement de l’agrément pour le traitement des résidus miniers au Burkina Faso comme le charbon fin, suivie de la délivrance d’un agrément à un promoteur privé burkinabè. L’unité de traitement des rejets miniers est installée et son opérationnalisation est en cours. Son objectif est de traiter le charbon fin et créer de l’emploi à quelques centaines de jeunes et de femmes. La situation d’exécution des produits attendus relatifs à l’action indique que les cibles des indicateurs des produits portant sur le « nombre d’inventaires quantitatifs des rejets des mines réalisés » et la « disponibilité du terrain pour l’implantation de l’unité » ont été entièrement réalisées. Sur une prévision globale de 220 000 000 FCFA, seul le produit relatif à la réalisation de l’inventaire quantitatif des rejets des mines a connu une exécution financière de 20 000 000 FCFA. La réalisation financière ne prend pas en compte la contribution du partenaire privé.
3. Pour ce qui est de l’action **03097 relative à la « création d'une unité de production industrielle d'or**», il s’agissait, en 2023, de rendre disponibles les documents des études de faisabilité et d’impact environnemental ainsi que le site d'installation de l'unité. Au terme de l’année, aucune cible n’a été atteinte. Aussi l’enveloppe financière de 60 000 000 000 FCFA prévue à cet effet n’a pas été consommée.
4. Au titre de l’action **03098 « création d'une unité de production semi mécanisé d'or** », aucun extrant n’a été programmé pour 2023, de sorte que la prévision budgétaire de 1 500 000 000 FCFA n’a pas non plus été exécutée.
5. D’une manière générale dans le domaine de la promotion des mines, les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des actions portent entre autres sur : (i) la situation sécuritaire nationale, (ii) l’insuffisance de mobilisation des ressources financières pour la mise en place des unités industrielles.
6. **En matière de promotion des industries culturelles touristiques et sportives compétitives et à forte valeur ajoutée**, le PA-SD a mis l’accent sur deux (02) actions suivantes portées par le secteur de planification Culture, Tourisme, Sport et Loisir (CTSL). Il s’agit de **l’opérationnalisation de la stratégie nationale de la culture et du tourisme (03080)** dont les cibles d’action 2023 étaient de faire progresser de 12%, les emplois culturels et touristiques, de porter la proportion des entreprises culturelles et touristiques formelles à 13% et de tenir au moins 5[[4]](#footnote-5) manifestations culturelles et touristiques d’envergure. Quant à la deuxième action portant sur **l’amélioration de l'offre et de la qualité des infrastructures sportives (03099)**, l’ambition était de construire ou de réhabiliter 02 nouvelles infrastructures. Au terme de l’année 2023, les cinq 05) manifestations culturelles et touristiques d'envergure ont toutes été tenues. En revanche, aucune nouvelle infrastructure sportive n’a été livrée. Le tableau ci-dessous fournit la situation d’exécution des produits attendus relevant des deux actions ci-dessus présentées.

**Tableau 75**: situation des indicateurs de produits des actions relatives aux industries culturelles, touristiques et sportives au 31 décembre 2023

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Indicateurs | Réal. 2022 | Réal. 2023 | Cible 2023 |
| Action 03080 « opérationnalisation de la stratégie nationale de la culture et du tourisme | | | |
| Nombre d’opérateurs culturels et touristiques (femmes/hommes) soutenus | 200 (dont 47 femmes) | 33 (dont 05 femmes) | 75 |
| Nombre d'initiatives de développement de tourisme mises en œuvre | 13 | 13 | 13 |
| Nombre de manifestations majeures de promotion culturelle et touristique organisées | 2 | 5 | 5 |
| Action 03099 « Amélioration de l'offre et de la qualité des infrastructures sportives » | | | |
| Disponibilité du stade du 4-Août (taux d’exécution physique) | Non (57%) | Non (79%) | Oui |
| Nombre d’infrastructures de sports construites/normalisées | 2 | 0 | 1 |

**Source** : rapport annuel de performance 2023 du CSD-CTSL, février 2024

1. L’analyse du tableau ci-dessus montre que les cibles annuelles des produits de l’action 03080 sont atteintes pour deux (02) indicateurs de produit, à savoir le nombre d'initiatives de développement de tourisme mises en œuvre et le nombre de manifestations majeures de promotion culturelle et touristique organisées. En revanche, la cible en termes de nombre d’opérateurs culturels et touristiques à soutenir par le FDCT n’a pas été atteinte. Ce résultat s’explique par les régulations budgétaires intervenues au cours de l’année.
2. Au titre de l’action 03099 relative à l’amélioration de l'offre et de la qualité des infrastructures sportives, l’exécution du produit relatif à la réhabilitation et la mise aux normes du stade du 4-Août affiche un taux d’exécution physique des travaux de 79% au 31 décembre 2023 contre 57% en 2022, en raison de l’installation des projecteurs et l’implantation des chaises. En ce qui concerne les investissements infrastructurels dans les régions, les travaux de réalisation de la seule infrastructure inscrite dans le PA-SD, à savoir le stade provincial de Zorgho, n’ont pas connu de progression en raison de la suspension des festivités du 11-Décembre. Cependant, les efforts consentis ont permis de réaliser quatre (04) plateaux omnisports respectivement à Koudougou, Boussé, Ziniaré et Zorgho.
3. S’agissant de l’exécution financière des actions, les ressources prévues pour l’action 03080 ont été exécutées à hauteur de 1,3 milliard FCFA sur une prévision de 2,26 milliards FCFA, soit un taux d’exécution de 57,3%. Quant à l’action 03099, le taux d’exécution financière s’établit à 46,04%, soit 3,5 milliards FCFA exécutés sur une prévision de 7,6 milliards FCFA.
4. La contribution du secteur Gouvernance économique à la réalisation de cet objectif se fait à travers l’augmentation du taux des royalties matérialisée par la relecture du décret sur les taxes et redevances minières (03087). A fin juin 2023, le décret n’est pas disponible. La réalisation du produit est sans incidence financière.
   * + 1. Objectif stratégique 4.3 : Promouvoir le commerce et l'expansion des industries de services à forte valeur ajoutée et créatrices d'emplois décents
5. La promotion du commerce et l’expansion des industries de services à forte valeur ajoutée passent par la réalisation de cinq (05) actions dont une action du PA-SD du secteur CSM. Ces actions couvrent les domaines suivants : les services de commerce, des postes et télécommunications, de communication, de transport et des services financiers.
6. En matière de développement des services de commerce, l’exécution de l’action 03100 « promotion du commerce intérieur » a permis de contenir la part des produits alimentaires de consommation dans les importations de biens à 12% pour une cible à 12,4%. En revanche, le taux de couverture des importations par les exportations qui atteignait 80,7% en 2022 n’a été que de 75,8% pour une cible de 84.
7. Le niveau atteint par ces indicateurs est rendu possible grâce à la mise en œuvre des produits dont la situation est consignée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 76**: situation des indicateurs de produits de l’action 03100 au 31 décembre 2023

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Indicateurs | Réal. 2022 | Réal. 2023 | Cible 2023 |
| Nombre d’entreprises du e-commerce certifiées | - | 0 | 3 |
| Nombre de projets montés et financés dans le cadre de la mise en œuvre du programme Cadre intégré renforcé | 1 | 1 | 1 |
| Coût (en milliards FCFA) des achats publics des produits locaux | 35,440 | 90,493 | 30 |
| Nombre d’acteurs économiques informés et sensibilisés dans le cadre de l’organisation des marchés des filières agricoles | 12 443 | 1 277 | 12 500 |
| Nombre de commerçants contrôlés sur la qualité, les prix des produits de grande consommation et la lutte contre la fraude | 13 282 | 15 313 | 14 000 |

**Source** : rapport annuel de performance 2023 du CSD-CSM, février 2024

1. L’analyse du tableau montre que si les acquis sont appréciables au niveau de l’achat des produits locaux par l’administration et de répression du faux et de la fraude économique, le nombre d’acteurs économiques informés et sensibilisés dans le cadre de l’organisation des marchés des filières agricoles s’établit largement en dessous de l’objectif annuel en raison des contraintes financières. En outre, des efforts restent à fournir en vue d’accroître le nombre d’entreprises du e-commerce, certifiées.
2. Sur le plan financier, sur des prévisions de 442 350 000 FCFA, la mise en œuvre de l’action a coûté 438 590 555 FCFA correspondant à un taux d’exécution de 99,15%. Cette performance enregistrée s’explique par la mise en place de deux (02) comités « orientation et technique de normalisation du commerce électronique », l’élaboration d’une norme sur le commerce électronique, la tenue de deux (02) ateliers de sensibilisation sur les normes relatives au commerce électronique.
3. Concernant le développement des services des postes et télécommunications, l’action 03103 « élaboration de la loi d'orientation du numérique et relecture de la loi postale », il n’a pas été possible de rendre disponible la loi d’orientation sur le numérique et ses textes d’application ainsi que la nouvelle loi postale. Néanmoins, pour ce qui concerne la loi d’orientation du numérique, des activités ont été menées, notamment la contractualisation en cours avec un cabinet. Quant à la relecture de la loi postale, l’avant-projet de loi postale et ses trois (03) décrets d’application ont été validés.
4. Le coût global de réalisation des activités est de 6 917 000 FCFA sur une prévision de 138 000 000 FCFA, soit un taux de 6,12%. Ce niveau est le résultat du changement des modalités de mise en œuvre des produits.
5. **En matière de développement des services de communication**, l’action **03081 « amélioration des services de communication »** la situation de la réalisation des cibles de l’action se présente comme suit : (i) la création de 259 emplois supplémentaires dans les médias pour une cible de 100 et (ii) l’accès de 102 médias sur 112 escomptés aux subventions du Fonds d’appui à la presse privée.
6. Outre ces réalisations, d’autres produits ont été livrés en soutien aux médias à l’image des actions de renforcement des capacités des professionnels des médias et la promotion du professionnalisme dans les médias.
7. Les dépenses totales de l’action y compris les produits supplémentaires sont de 693 951 640 FCFA pour une prévision de 1 229 435 500 FCFA, soit un taux d’exécution financière de 56,44%.
8. **Concernant le domaine des transports**, une seule action est définie dans le PA-SD, à savoir, l’action **(03102), « amélioration des services de transport routier, ferroviaire et aérien et promotion de la mobilité urbaine »**. A ce niveau, l’action publique en 2023 a permis de porter à 1% la contribution du secteur des transports au PIB pour une cible de 1,8%, de faire passer le nombre de passagers aux aéroports du Burkina Faso de 698 512 pour un objectif de 746 661 contre 602 000 en 2022 et enfin, de hisser à 745 077 tonnes pour une cible de 1 million, la capacité du transport ferroviaire.
9. La situation de mise en œuvre des produits attendus relatifs à l’action est fournie dans le tableau ci-dessous :

**Tableau 77**: situation des indicateurs de produits de l’action 03102 au 31 décembre 2023

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Indicateurs | Réal. 2022 | Réal. 2023 | Cible 2023 |
| Nombre de permis de conduire délivrés | 95 400 | 44 101 | 126 667 |
| Nombre de cartes grises délivrées | 528 057 | 87 098 | 916 858 |
| Nombre de textes adoptés | 3 | 7 | 4 |
| La compagnie Air Burkina est dynamisée | | | |
| Nombre d’aéronefs fonctionnels | 1 | 1 | 3 |
| Nombre de nouvelles lignes ouvertes | 0 | 0 | 1 |
| Nombre d’accords de services aériens (ASA) ou/et de mémorandums d’entente (MOU) signés | 0 | 5 | 1 |
| Volume de marchandises importées | 6 283 459 | 6 438 404 | 6 669 923 |
| Volume de marchandises exportées | 913 437 | 887 089 | 1 398 867 |

**Source** : rapport annuel de performance 2023 du CSD-CSM, février 2024

1. Sur huit (08) indicateurs de produits, seuls deux (02 indicateurs ont atteint leur cible. Il s’agit de l’adoption de sept (07) textes sur le cadre règlementaire et législatif sur une prévision de quatre (04) et de la signature de cinq (05) Accords de services aériens (ASA) ou/et de mémorandums d’entente (MOU) sur une prévision d’un accord. Pour les autres indicateurs, les difficultés ayant freiné l’atteinte des cibles portent sur : (i) l’interruption du système de production des titres de transport et l’interdiction d’immatriculation des motos de type Aloba et assimilées ; (ii) la difficile situation financière de la Compagnie Air Burkina.
2. Les ressources financières engagées pour la mise en œuvre de cette action sont de 5 046 405 934° FCFA sur une prévision de 5 073 925 934 °FCFA, correspondant à un taux d’exécution de 99,5%.
3. En matière de promotion de l’inclusion financière, l’ambition poursuivie était d’accroître le taux de bancarisation élargie et le taux d’utilisation des services financiers. En fin d’année, les données définitives y relatives ne sont pas encore disponibles. Cependant, des produits ont été réalisés et leur état d’avancement est présenté dans le tableau ci-contre.

**Tableau 78** : situation des indicateurs de produits de la promotion de l’inclusion financière au 31 décembre 2023

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Indicateurs | Réal. 2022 | Réal. 2023 | Cible 2023 |
| Nombre de personnes formées à l’éducation financière | 7 276 | 9 234 | 15 000 |
| Niveau d’opérationnalisation de l’Observatoire de la qualité des services financiers (OQSF) | 0 | 90 | 80 |
| Disponibilité du document de stratégie de la finance inclusive | 0 | 0 | 1 |

**Source** : rapport annuel de performance 2023 du CSD-CSM, février 2024

1. Au 31 décembre, les résultats sont peu satisfaisants. Il convient de retenir quelques acquis : l’opérationnalisation de l’Observatoire de la qualité des services financiers à travers l’adoption des textes d’application de son décret de création, du plan d’action 2023-2025, la nomination de quatre médiateurs financiers, la formation à la base en éducation financière de 9 234 personnes.
2. En termes financiers, ce sont 199 467 420 FCFA qui ont été dépensés sur une programmation prévisionnelle de 475 500 000 FCFA, soit un taux d’exécution de 49,95%.
   * + 1. Objectif stratégique 4.4 : Développer des infrastructures de qualité et résilientes, pour favoriser la transformation structurelle de l'économie
3. L’OS 4.4, Développer des infrastructures de qualité et résilientes, pour favoriser la transformation structurelle de l’économie, est mis en œuvre à travers le PA-SD au moyen de dix (10) actions regroupées dans 4 domaines et dont les situations d’exécution sont présentées ci-dessous par domaine.
4. **Concernant le domaine des infrastructures hydrauliques**, les actions programmées concernent la relance des travaux des infrastructures hydrauliques (03109), l’entretien et maintenance des ouvrages de mobilisation et de valorisation des ressources en eau (03110) et la poursuite de la protection et de la gestion des ressources en eau (03111). La situation de réalisation des cibles 2023 des indicateurs de ces actions est fournie par le tableau ci-dessous qui montre que les niveaux de l’ensemble des indicateurs des 3 actions sont quasiment alignés sur leur cible annuelle 2023.

**Tableau 79**: situation des indicateurs des actions du domaine des infrastructures hydrauliques

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Indicateurs | Réf. 2022 | Réal. 2023 | Cible 2023 |
| Action 03109 : Relance des travaux des infrastructures hydrauliques | | | |
| Capacité de stockage en eau de surface (Millions de m3) | 6 150,96 | 6 153,88 | 6 154,71 |
| Action 03110 : Entretien et maintenance des ouvrages de mobilisation et de valorisation des ressources en eau | | | |
| Taux de fonctionnalité des barrages | 57,2 | 57,2 | 57,3 |
| Action 03111 : Poursuite de la protection et de la gestion des ressources en eau | | | |
| Proportion des retenues d'eau de surface de plus de 500 000 m3 avec protection des berges (%) | 22 | 24,7 | 23 |

**Source** : rapport annuel de performance 2023 du CSD-PASP, février 2024

1. Les performances consignées dans le tableau ci-dessus reflètent la réalisation des produits dont la situation des indicateurs au regard des cibles annuelles est présentée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 80**: situation des indicateurs de produits en lien avec le domaine des infrastructures hydrauliques

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Indicateurs | Réf. 2022 | Réal. 2023 | Cible 2023 |
| Action 03109 « relance des travaux des infrastructures hydrauliques » | | | |
| Nombre de nouveaux barrages construits | 2 | 3 | 04 |
| Action 03110 « entretien et maintenance des ouvrages de mobilisation et de valorisation des ressources en eau » | | | |
| Nombre de barrages entretenus | 10 | 17 | 15 |
| Nombre de barrages sécurisés | 3 | 2 | 4 |
| Action 03111 « poursuite de la protection et de la gestion des ressources en eau » | | | |
| Nombre de berges de barrages/retenues d’eau protégées | 7 | 12 | 10 |
| Nombre de barrages/retenues d’eau dont les plantes envahissantes sont éliminées | 10 | 8 | 10 |
| Nombre d'acteurs de bassins d’eau formés à la prévention et à la gestion des conflits | 23 | 56 | 10 |
| Nombre de services de police de l'eau fonctionnels | 13 | 13 | 13 |
| Nombre d'agences de l'eau disposant de SDAGE | 2 | 3 | 5 |

**Source** : à partir du rapport annuel de performance 2023 du CSD-PASP, février 2024

1. Mis à part l’ extrant relatif au nombre de barrages sécurisés qui relève de l’action 03110, entretien et maintenance des ouvrages de mobilisation des ressources et ceux relatifs au nombre de retenues d’eau desquelles les plantes envahissantes ont été éliminées et au nombre d’agences de l’eau disposant de SDAGE et qui relèvent tous de l’action 03111, poursuite de la protection et de la gestion des ressources en eau, les données du tableau ci-dessus indiquent que les niveaux de réalisation des extrants programmés sont appréciables. Les performances enregistrées au niveau de l’exécution de l’action 03111, en matière de protection de berges de retenues d’eau, de formation des acteurs des bassins d’eau en prévention et gestion des conflits, de mise en service de polices de l’eau résultent du bon fonctionnement des Comités locaux de l’eau (CLE) et l’implication des ONG/AD dans les activités de protection des berges particulièrement dans l’Agence de l’eau du Mouhoun.
2. Concernant la relance des infrastructures hydrauliques (action 03109), des trois nouveaux barrages réalisés, deux ont été réceptionnés, à savoir, les barrages de Nanou (Boucle du Mouhoun) et de Niangdo (Centre-Ouest). La réception provisoire du 3e barrage, celui de de Niou dans le Plateau central, se fera en 2024. Le taux d’exécution des travaux du quatrième barrage, celui de Dawélgué (Centre-Sud) est estimé à 90% au 31 décembre 2023.
3. Sur le plan financier, les ressources ont été dépensées à hauteur de 4,18 milliards FCFA (91,5%) pour la « relance des travaux des infrastructures hydrauliques », 610,39 millions FCFA (76,3%) pour l’«entretien et maintenance des ouvrages de mobilisation et de valorisation des ressources en eau » et 733,17 milliards FCFA (plus de 100%) pour la « Poursuite de la protection et de la gestion des ressources en eau ».
4. **Relativement au développement des infrastructures énergétiques**, la principale action programmée dans le PA-SD « **relance des travaux des infrastructures énergétiques** (03103) » s’opérationnalise à travers deux (02) indicateurs d’action. Les ambitions affichées sont de réduire de 89 heures à 82 heures en 2023 l’« indice de durée moyenne d’interruption de système » et de porter à 837 MW en 2023 contre 739 MW, la « puissance électrique disponible ». En fin 2023, les résultats ont porté sur la réalisation à 87 heures pour l’indice d’interruption et 588 MW pour la puissance électrique. Le produit contribuant à la réalisation de cette action, à savoir le renforcement de la capacité de production électrique dont l’indicateur « puissance nominale additionnelle », affiche une réalisation de 92 MWc sur une prévision de 106,1 MWc. Ce résultat s’explique par la mise en service des centrales solaires de Pa et Kodéni. La non-atteinte de la cible résulte des difficultés que sont la suspension des opérations de certains partenaires techniques et financiers, la complexité des conditions de décaissement de certains bailleurs de fonds et la situation sécuritaire. En réponse, il serait judicieux de se tourner vers le financement endogène des projets nationaux et la diversification des partenaires au développement.
5. **Concernant les infrastructures routières**, le PA-SD est opérationnalisé à travers trois (03) actions que sont la « sauvegarde du patrimoine routier, ferroviaire, aéroportuaire et cartographie » (03104), la « relance des travaux d’infrastructures routières » (03105) et la « réduction de la surcharge sur les axes routiers » (03107). La situation des indicateurs d’action au regard de leur cible est consignée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 81**: situation des indicateurs des actions du domaine des infrastructures routières au 31 décembre 2023

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Indicateurs | Réal. 2002 | Réal. 2023 | Cible 2023 |
| Action 03104 : Sauvegarde du patrimoine routier, ferroviaire, aéroportuaire et cartographique | | | |
| Proportion des routes en bon état (%) | 23 | 28,7 | 30 |
| Action 03105 : Relance des travaux des infrastructures routières | | | |
| Proportion de pistes rurales aménagées (%) | 36,43 | 37,10 | 37,36 |
| Proportion de routes bitumées (%) | 28,77 | 28,96 | 28,9 |
| Proportion de voiries urbaines prévues et aménagées (%) | 53,39 | 78,33 | 82,16 |
| Taux de renforcement/réhabilitation des routes bitumées (%) | 4,71 | 5,58 | 6,33 |
| Action 03107 : Réduction de la surcharge sur les axes routiers | | | |
| Taux de véhicules en surcharge sur les axes routiers (%) | 67,27 | 74,78 | 50 |

**Source** : rapport annuel de performance 2023 du CSD-ITCH, février 2024

1. En matière de sauvegarde du patrimoine routier, ferroviaire, aéroportuaire et cartographique, sans être entièrement alignée sur la cible 2023 de 30%, la proportion des routes en bon état est en progrès. Pour l’action 03105, tous les quatre indicateurs enregistrent des évolutions satisfaisantes allant de 88% à 100% des cibles annuelles fixées. Quant à l’action 03107, son indicateur, taux de véhicules en surcharge sur les axes routiers, en s’établissant à 74,78% contre 67,27% en 2022 et une cible 2023 de 50%, a enregistré une dégradation comparativement à 2022 (67,27).
2. S’agissant de l’action 03104 « sauvegarde du patrimoine routier, ferroviaire, aéroportuaire et cartographique », les indicateurs de produits au 31 décembre affichent de très bonnes réalisations avec des taux de plus de 100%.

**Tableau 82**: situation des indicateurs de produits de l’action 03104 au 31 décembre 2023

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Indicateurs | Réal. 2022 | Réal. 2023 | Cible 2023 |
| Linéaire du réseau routier classé entretenu par entretien courant (km) | 5 969 | 7 500 | 6 000 |
| Linéaire du réseau routier classé entretenu par entretien périodique (km) | 0 | 10 | 10 |
| Linéaire de voiries entretenues par entretien courant (km) | 0 | 10 | 10 |
| Linéaire du réseau de pistes rurales entretenues par entretien courant (km) | 719 | 1 350 | 800 |

**Source** : rapport annuel de performance 2023 du CSD-ITCH, février 2024

1. La performance affichée pour l’indicateur « linéaire du réseau routier classé entretenu » est le résultat de l’augmentation du nombre de régions couvertes qui est passé de 7 à 13. Concernant le « linéaire du réseau des pistes rurales entretenues par entretien courant », le dépassement s’explique par le transfert des travaux de l’entretien du réseau routier classé au réseau des pistes rurales, du fait de l’inaccessibilité des sites.
2. En matière financière, les ressources dépensées au 31 décembre 2023 pour la mise en œuvre de l’action de sauvegarde sont de 6 061 207°122 FCFA sur des prévisions de 23 760 200 000 FCFA, soit un taux d’exécution de 25,5%. Ce faible niveau du taux d’exécution s’explique entre autres par le retard dans le processus d’obtention des ANO, la suspension ou la délocalisation de certains travaux pour fait d’insécurité, la redéfinition des priorités du Fonds spécial routier du Burkina (FSR-B) qui a entraîné le report en 2024 des travaux de l’entretien de la voirie par entretien courant.
3. Au titre de l’action 03105 « relance des travaux des infrastructures routières », les niveaux de réalisation des produits au nombre de 10 varient de 0% à 100% (tableau 83).

**Tableau 83** : situation des indicateurs de produits de l’action 03105 au 31 décembre 2023

| Indicateur | Réal. 2022 | Réal. 2023 | Cible 2023 |
| --- | --- | --- | --- |
| Linéaire de nouvelles voiries bitumées (km) | 34,1 | 80,58 | 69,88 |
| Nombre d'études de la voirie urbaine | 5 | 0 | 4 |
| Linéaire de nouvelles pistes rurales aménagées (km) | 413 | 182 | 430 |
| Linéaire de nouvelles routes bitumées (km) | 108,1 | 0 | 20 |
| Nombre d'études de nouvelles routes à bitumer | 2 | 1 | 1 |
| Linéaire de routes bitumées renforcées/réhabilitées (km) | 8,275 | 7,2 | 30 |
| Nombre de postes de péage modernisés | 0 | 0 | 3 |
| Nombre d’ouvrages construits | 0 | 1 | 1 |
| Taux de couverture du territoire national en cartes topographiques à l'échelle 1/50 000 e | 55 | 58 | 58 |
| Taux de couverture du territoire national en réseaux (points géodésiques au sol, les stations GPS, réseau de nivellement et réseau de gravimétrie) | 44,75 | 48 | 47 |

**Source** : rapport annuel de performance 2023 du secteur ITCH, février 2024

1. Au 31 décembre 2023, sur dix indicateurs de produits, cinq (05) n’ont pas atteint leur cible annuelle. S’agissant du linéaire de routes bitumées, de routes renforcées/réhabilitées et de pistes rurales aménagées ainsi que du nombre d’études de voiries à bitumer, la faible performance s’explique essentiellement par la situation sécuritaire, la non-libération des emprises, les longs délais dans le processus d’obtention des ANO, le retard dans le déplacement de réseau par les concessionnaires (SONABEL, ONEA, ONATEL), la réalisation d’études ayant un impact sur l’exécution des projets, la non-qualification de certaines entreprises. Ces résultats auraient été meilleurs si des diligences sont faites dans l’approbation des contrats, la sécurisation des zones d’intervention, la diligence dans l’obtention des ANO et l’accélération du déplacement des différents réseaux par les concessionnaires. Concernant le produit relatif aux péages modernes, les travaux BTP sont achevés et la mise en service est prévue au cours de l’année 2024. Le taux d’exécution global des travaux au 31 décembre est évalué à 58,38%.
2. Les ressources totales mobilisées pour la mise en œuvre de l’action de relance des infrastructures routières sont de 168 584 680 000 FCFA. Les dépenses effectives se sont élevées à 71 707 818 049 FCFA, soit un taux d’exécution de 42,54%.
3. En sus des produits du PA-SD, le secteur ITCH a contribué à l’aménagement de 0,850 km de voierie urbaine, l’ouverture et le rechargement de 43 km de voieries urbaines qui ont coûté 1,255 milliard FCFA.
4. Concernant l’action 03107 « **réduction de la surcharge sur les axes routiers** », malgré la dégradation de son indicateur d’action, les cibles des indicateurs des deux produits ont été atteintes. En effet, le nombre de véhicules contrôlés est de 276 842 pour une cible de 250 000 et les 10 inspections prévues ont été effectuées.
5. En termes financiers, le montant dépensé pour l’exécution des produits de l’action est de 198 298 190 FCFA « soit 197 649 095 FCFA au titre des véhicules contrôlés et 649 095 FCFA au titre des inspections réalisées » sur une prévision de 168 500 000 FCFA « soit 167 000 000 FCFA de dépenses pour les véhicules contrôlés et 1 500 000 FCFA pour le compte des inspections ». Au total, le taux d’exécution est de plus de 100%. Cette performance trouve sa justification dans le réaménagement budgétaire réalisé.
6. S’agissant du **développement des infrastructures ferroviaires et aéroportuaires, porté par l’action 03108,** des avancées sont enregistrées dans le volet aéroportuaire avec un taux de réalisation des travaux de Donsin de 68,8%. En dépit de l’amélioration du niveau de l’indicateur des infrastructures aéroportuaires, des difficultés apparaissent avec la suspension des travaux à la suite de l’incident survenu sur le chantier en décembre 2022, la défaillance de certaines entreprises, les retards de contractualisation de certains avenants. Contrairement au volet ferroviaire où aucune programmation n’a été inscrite puisque conditionnée par la finalisation de la contractualisation et la libération des emprises. Ce retard s’explique par la nécessité de rectification du tracé initial et la conduite des études de faisabilité.
7. Sur le plan financier, les travaux de construction de l’aéroport de Donsin ont coûté 33 838 909 497 FCFA sur des prévisions de 56 741 923 231 FCFA, soit 59,64% ; niveau expliqué par la suspension de certains travaux. Quant à la phase 1 de la liaison d’interconnexion ferroviaire BF-Ghana, sur des prévisions de 10 198 116 000 FCFA, aucune réalisation n’a été faite.
8. Pour ce qui est du développement des infrastructures électroniques, la principale action programmée 03106 est relative à la modernisation, à la mise à niveau et à l’extension du Réseau informatique national de l’administration (RESINA). Elle est mesurée par deux indicateurs « taux de renouvellement des équipements » qui est de 45% pour une cible de 60% et « taux de couverture du RESINA » qui est de 25,71% pour une cible de 30%.
9. Les situations d’exécution des produits attendus relatifs à l’action 03106 sont résumées dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 84** : situation des indicateurs de produits de l’action 03106 au 31 décembre 2023

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Indicateur s | Réal. 2022 | Réal. 2023 | Cible 2023 |
| Taux de maintenance annuelle des infrastructures du réseau de l’administration (%) | 100 | 100 | 100 |
| Nombre de nouveaux réseaux locaux des bâtiments administratifs renforcés | 542 | 47 | 100 |
| Proportion d’équipements vétustes remplacés (%) | 100 | 30 | 40 |
| Nombre de stations de base renforcées | 0 | 0 | 50 |
| Nombre de stations de base créées | 0 | 1 | 10 |
| Nombre de réseaux locaux des bâtiments mis en place | 150 | 20 | 50 |
| Nombre de bâtiments interconnectés au RESINA | 2 697 | 116 | 100 |

**Source** : rapport annuel de performance 2023 du secteur ITCH, février 2024

1. A fin décembre 2023, seuls deux indicateurs sur sept ont atteint leur cible. Il s’agit du taux de maintenance annuelle des infrastructures du réseau et du nombre de bâtiments interconnectés au RESINA réalisé à 116 pour une cible de 100. Ces performances résultent de l’utilisation des équipements de 2022 acquis par le Projet d’appui au développement des TIC (PADTIC).
2. Sur le plan financier, sur des prévisions globales de 5 031 000 000 FCFA, un montant de 1 159 879 440 FCFA a été dépensé pour mettre en œuvre l’action 03106 soit un taux d’exécution de 23,05%. Ce résultat trouve sa justification dans le retard réalisé en terme de mobilisation des ressources et l’utilisation d’équipements de 2022 entre autres.
   * + 1. Objectif stratégique 4.5 : Inverser la tendance de la dégradation de l’environnement et des ressources naturelles pour favoriser la résilience climatique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre
3. Deux (02 actions contribuent à l’atteinte de l’OS 4.5. Il s’agit du renforcement de la résilience climatique des secteurs et domaines prioritaires (03112) et la récupération des terres dégradées (03113).
4. Les principales cibles de **l’action 03112**, sont de porter le taux d’adoption des technologies d’adaptation aux changements climatiques vulgarisées à plus de 95% en 2023 et de porter la quantité de Carbonne séquestrées, en millions de tonnes à 10 contre 5,2 en 2021. Quant à la **récupération des terres dégradées (03113)**, la principale cible de l’action est de porter la proportion de terres dégradées récupérées à 11,56% en 2023 contre 5,69% en 2022.
5. A 31 décembre 2023, aucune cible des indicateurs d’actions n’a été atteinte. Cela s’explique par la prise en compte des données relevant des zones d’intervention du Programme d’investissement forestier (PIF) d’une part et par l’inaccessibilité des sites à récupérer ainsi que l’insuffisance des ressources tant matérielles que financières, d’autre part. Le tableau ci-dessous fournit les situations de réalisation des produits associés au 31 décembre 2023.

**Tableau 85**: situation des indicateurs de produits des actions 03112 et 03113 au 31 décembre 2023

| Indicateurs | Réf. 2022 | Réal. 2023 | Cible 2023 |
| --- | --- | --- | --- |
| Action 03112 « Renforcement de la résilience climatique des secteurs et domaines Prioritaires | | | |
| Nombre de Plans de développement intégrés communaux (PDIC) mis en œuvre | - | 21 | 22 |
| Nombre de villages en transformation en écovillages | 71 | 73 | 73 |
| Action 03113 : Récupération des terres dégradées | | | |
| Superficie des terres dégradées récupérée dans les espaces agro-pastoraux (ha) | 14 336,67 | 22 246,26 | 19 221 |
| Superficie des terres dégradées, récupérée dans les écosystèmes forestiers | 4 630,6 | 3 872,5 | 5 000 |

**Source** : rapport annuel de performance 2023 du CSD-PASP, février 2024

1. Ainsi, en matière **de renforcement de la résilience climatique des secteurs et domaines prioritaires (03112)**, les performances au 31 décembre 2023 sont satisfaisantes. Des conventions de financement ont été signées entre l’Etat et les 21 communes ayant mis en œuvre leurs PDIC/REDD+ et la première tranche d’un montant de 1,260 milliard FCFA virée dans leurs comptes. Quant aux écovillages, ce sont 15 villages sur 73 en cours de transformation qui ont bénéficié d’investissements d’un montant de 112,53 millions FCFA. La réalisation financière de cette action s’affiche à 1,37 milliard FCFA sur une prévision de 7,5 milliards FCFA, soit un taux d’exécution de 18,30%.
2. En matière de récupération des terres dégradées **(Action 03113), la superficie récupérée dans les espaces agro-pastoraux** affiche un niveau satisfaisant en s’élevant au-dessus de la cible annuelle au 31 décembre 2023. Quant à la superficie récupérée dans les écosystèmes forestiers, elle s’affiche à 3 872,5 ha, en retrait aussi bien par rapport à sa cible (5000 ha) qu’à son niveau d’il y a un an.
3. En termes financiers, le montant global de la mise en œuvre de l’action 03113 est de 5,030 milliards FCFA sur une prévision de 4,594 milliards FCFA, représentant un taux d’exécution financière de plus de 100%.
   * + 1. Synthèse de la dynamisation des secteurs porteurs pour l'économie et des emplois
4. En matière de dynamisation des secteurs porteurs pour l'économie et les emplois (axe 4 de la PND), des acquis importants ont été engrangés dans la réalisation des actions ci-après présentées par objectif stratégique concerné de la PND.
5. Ainsi, à travers l’objectif stratégique 4.1, développer durablement un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, orienté vers le marché, les principaux acquis se situent d’abord au niveau du développement de la production agricole sous maîtrise d'eau (03071), de l’amélioration de l’accès des ménages aux intrants et équipements de qualité (03002) et de l’amélioration de la santé animale et de la gestion durables des ressources animales (03006).
6. En faveur de ces trois actions, près de 2 000 ha de bas-fonds et de périmètres irrigués ont été aménagés et 710 équipements d’irrigation, 32 688 tonnes d’engrais et 7 079 tonnes de semences améliorées ont été mis à la disposition des producteurs. De même, 6 717 tonnes d'aliments concentrés, 607 tonnes de semences fourragères ainsi que 250 kits pour la production fourragère ont été distribués aux acteurs. A cela s’ajoute la vaccination de 18,53 millions de volailles contre la MNC, de 2 271,3 9 milliers de bovins contre la PPCB et de 1 673 milliers de petits ruminants contre la PPR.
7. Ensuite, des avancées considérables ont également été enregistrées dans la réalisation des actions que sont, le renforcement de la professionnalisation des acteurs des filières ASPHF (action 03007), l’opérationnalisation des réformes du secteur agro-sylvo-pastoral (03005) et la sécurisation foncière des aménagements et des exploitations (03003). A travers ces actions, 919 ha de plaines et bas-fonds ont été immatriculés, 11 567 ha des espaces pastoraux ont été balisés, 357 de fermiers agricoles ont été installés et 99 coopératives dans le domaine des PFNL ont été mises en place. On note aussi le fait que 937 fermiers agricoles ont été formés dans les centres de formation professionnelle agricole (CFPA). L’assurance agricole couvre désormais une superficie totale de cultures de 42 000ha.
8. Au titre de la dynamisation de l’industrie manufacturière, objectif stratégique 4.2 de la PND, les progrès les plus importants se situent au niveau : (i) de la relance des unités industrielles (action 03084) avec la restructuration de 40 entreprises en difficulté relevant des branches énergie solaire, huilerie, coton et dérivés ainsi que l’incubation de 15 unités industrielles ; (ii) la promotion de l'activité industrielle (action 03085) avec l’appui en kits de production donné à 162 unités de production et de transformation des produits locaux et à 120 PDI producteurs et associations de PDI, le lancement des travaux de construction de l’unité de transformation de tomate à Bobo-Dioulasso dans le cadre des activités de l’APEC.
9. Dans le domaine de la promotion de la culture, du tourisme, des arts et de l’artisanat, qui relève également de l’objectif stratégique 4.2 de la PND, les principaux acquis portent sur :(i) la formation de 6 063 artistes et l’exportation de 156 841 objets culturels ; (ii) le soutien à sept (07) manifestations de promotion du livre ; (iii) l’organisation de la 16e édition du Salon international de l’artisanat de Ouagadougou (SIAO) et de la 4e édition du Salon régional de l’artisanat (SARA) ; (iv) l’octroi de 943,8 millions FCFA de crédit aux artisans; (v) la mise en œuvre de 13 initiatives de développement du tourisme dans les régions et (vi) l’appui financier à 33 opérateurs culturels et touristiques d’une valeur de 325,4 millions FCFA et (vii) la tenue de cinq manifestations majeures de promotion culturelle et touristique (FESPACO, SNC, FILO, PNET et SITHO/VITHRO).
10. Pour ce qui est du sous-secteur de l’industrie minière, les acquis majeurs portent d’abord sur l’amélioration de l’assainissement du cadastre minier (03064) et la lutte contre le faux, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme dans le secteur (03063). A ce double niveau, plus de 10 075 grammes d’or ont été saisis en 2023 et le code minier a été relu et de nouveaux textes législatifs et réglementaires dans le processus d'octroi des titres miniers ont été adoptés. On note également le lancement des travaux de construction de la raffinerie d’or de Ouagadougou (03068) et l’achèvement de la construction de l’unité de traitement des rejets des mines (03069).
11. En matière de promotion du commerce et d’expansion des services à forte valeur ajoutée, (objectif stratégique 4.3 de la PND), les principaux acquis enregistrés en 2023 sont notamment : (i) le financement de 102 médias ; (ii) la création de 259 emplois supplémentaires dans les médias ; (iii) la signature de cinq (05) accords de services aériens (ASA) ou/et de mémorandums d’entente (MOU) ; (iv) l’opérationnalisation de l’Observatoire de la qualité des services financiers à travers l’adoption des textes d’application du décret de création du plan d’action 2023-2025, la nomination de quatre médiateurs financiers ainsi que la formation de 9 234 personnes en éducation financière. En ce qui concerne la promotion du commerce, les principales réalisations portent sur le contrôle de 15 313 commerçants sur les prix, la qualité et la lutte contre la fraude.
12. Dans le domaine des infrastructures hydrauliques, énergétiques, routières, aéroportuaires et sportives, objectif stratégique 4.4 de la PND, les acquis majeurs par action concernée se présentent comme suit: (i) la réalisation de trois (03) nouveaux barrages, l’entretien de 17 barrages et la sécurisation de deux (02) dans le cadre de la relance des travaux d’infrastructures hydrauliques (03036) et de l’entretien et maintenance des ouvrages de mobilisation des ressources en eau (03037) ; (ii) l’accroissement de la puissance installée de 92 MWc avec la mise en service des centrales solaires de Pa et de Kodéni pour ce qui est de la relance des travaux d’infrastructure énergétiques (03059). Concernant les acquis majeurs au titre de la relance des infrastructures routières (03084) et de la modernisation et de la mise à niveau du RESINA (03101), on note : (i) le bitumage de 80,58 km de nouvelles voiries, l’aménagement de 182 km de nouvelles pistes rurales, le renforcement/réhabilitation de 7,2 km de routes bitumées ainsi que l’entretien courant de 7 500 km de routes classées et de 1 350 km de pistes rurales ; (ii) la maintenance annuelle de l’ensemble de l’infrastructure du RESINA et l’interconnexion de 112 nouveaux bâtiments à ce réseau.
13. En matière d’inversion de la tendance de la dégradation de l’environnement, les principaux acquis ont porté sur la récupération de 22 246,26 ha de terres dégradées (03042) dans les espaces agro-pastoraux.
14. Les principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des actions en matière de dynamisation des secteurs porteurs pour l’économie et les emplois portent notamment sur : (i) la situation sécuritaire ayant entraîné la délocalisation des travaux routiers et les difficultés d’accès aux sites ; (ii) la défaillance de certaines entreprises prestataires ; (iii) le retard dans la contractualisation des contrats ; (iv) la non-libération des emprises ; (v) les longs délais d’obtention des Avis de non objection ; (vi) les difficultés de lotissement de la zone industrielle de Samendeni ; (vii) l’interruption du système de production des titres de transport ; (viii) la redéfinition des priorités du Fonds spécial routier (FSR-B) ; (ix) les difficultés de mobilisation des ressources financières et (x) les régulations budgétaires.
15. Pour lever ces obstacles, la recherche de financement endogène, la diversification des partenaires au développement, la diligence dans l’obtention des ANO et les efforts de sécurisation des sites devront renforcer.
16. En somme, le taux d’exécution physique de l’ensemble des produits du Pilier 3 ressort à 67,54% pour une exécution financière de 55,47%. La bonne exécution physique des produits de ce pilier résulte principalement de celle des objectifs stratégiques 2.2, 3.3, 3.5 et 4.5 avec des taux supérieurs à 80%.
    * 1. Contribution des collectivités territoriales à l’atteinte du pilier 3
17. En matière de poursuite du développement des économies locales, plusieurs réalisations ont été faites par les collectivités territoriales dont la construction de 7 marchés, 233 hangars de marchés, 868 boutiques de rue et 11 gares routières.
18. Concernant la poursuite des investissements en infrastructures de santé, 25 CSPS, 21 dispensaires, 26 maternités, 6 salles de mise en observation ,9 salles d’hospitalisation, 10 dépôts MEG et 42 logements de CSPS ont été construits par les collectivités territoriales. Elles ont également réhabilité 41 CSPS, 1 dispensaire et 5 maternités.
19. S’agissant de l’amélioration de la qualité et de l'accès au système éducatif, les réalisations des collectivités territoriales ont porté sur la construction de 46 écoles, 676 salles de classe dans les établissements primaires existants, 226 salles de classe pour le post-primaire et le secondaire, 26 complexes scolaires, 29 CEG et 14 salles de classe dans les lycées. Elles ont également réhabilité 56 écoles, 89 salles de classe pour le primaire et 3 lycées. Par ailleurs, elles ont acquis plus de 2000 tables-bancs pour les établissements scolaires.
20. Dans le cadre du renforcement de la protection des enfants en difficulté, 5°356 enfants victimes de violences et d'abus divers ont été pris en charge et 1°732 enfants vulnérables y compris ceux porteurs de handicap ont été scolarisés.
21. Pour améliorer l’employabilité des jeunes, 2°416 jeunes ont été formés à l’entrepreneuriat, 297 jeunes ont bénéficié de financements pour des micro-projets et 667 jeunes ont bénéficié de kits d’installation.
22. En matière d’autonomisation des femmes, plus de 15°000 femmes ont bénéficié de crédits octroyés par les fonds nationaux de financement et 9°512 femmes ont été accompagnées dans l’entrepreneuriat.
23. En ce qui concerne l’amélioration de l'accès des populations à l'eau potable et à l’assainissement, plusieurs produits ont été réalisés. Il s’agit entre autres de 807 forages (tout type), 72 AEPS/PEA dans le domaine de l’eau potable. Dans le domaine de l’assainissement, 7 081 latrines (publiques, familiales et institutionnelles) ont été réalisées par les collectivités territoriales.
24. Afin de renforcer l'accès à un marché sécurisé, 9 aires d’abattage et 4 marchés de bétail ont été construits.

En matière d’amélioration de la santé animale et de la gestion durable des ressources animales, les collectivités territoriales ont réalisé 2 boulis et construit 45 parcs de vaccination.

* 1. Pilier 4 : Œuvrer à la réconciliation nationale et à la cohésion sociale

1. Le Pilier 4 du PASD concerne la mise en œuvre du processus de la réconciliation nationale et la cohésion sociale. Elle se fait à travers deux axes de la PND à savoir l’Axe 1 : Consolider la résilience, la sécurité, la cohésion sociale et la paix et l’Axe 2 : Approfondir les réformes institutionnelles et moderniser l’administration publique
   * 1. Axe 1 : Consolider la résilience, la sécurité, la cohésion sociale et la paix
2. Un seul objectif stratégique de l’axe 1 de la PND concourt à la réalisation du Pilier 4 du PA-SD. Il s’agit de l’OS. 1.3 : renforcer la cohésion sociale et la paix.
   * + 1. Objectif stratégique 1.3 : Renforcer la cohésion sociale et la paix
3. Le renforcement de la cohésion sociale s’opérationnalise à travers la mise en œuvre de sept (07) actions.
4. Relativement à la première action, **la promotion des initiatives de dialogue interreligieux et interculturel (04002)**, portée par le CSD-GAL, aucune initiative de dialogue interreligieux et interculturel n’a été menée. Les produits de cette action n’ont pas aussi connu de début de mise en œuvre en 2023. Cette situation s’explique essentiellement par le retard dans l’opérationnalisation de la Direction générale des affaires religieuses, coutumières et traditionnelles (DGARCT), structure ayant désormais en charge la réalisation desdits produits.
5. Le taux d’exécution financière des produits de l’action est de 00%.
6. Concernant la deuxième action relative à **la prévention et la gestion des conflits communautaires et intercommunautaires (04004)** et portée par les CSD-JDH et DS, l’ambition chiffrée était de résoudre au cours de l’année 2023, dix (10) conflits intra et interreligieux.
7. A fin décembre 2023, deux indicateurs de produits sur trois ont atteint leur cible : (i) la formation de membres des démembrements de l'ONAPREGECC, et (ii) la sensibilisation de membres des différentes catégories socio-professionnelles sur les thématiques liées à la prévention et à la gestion des conflits communautaires.

**Tableau 86** : situation des indicateurs de produits au 31 décembre de l’action « prévention et gestion des conflits communautaires et intercommunautaires »

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Indicateurs** | **Réal. 2022** | **Réal. 2023** | **Cible 2023** |
| **Proportion des autorités traditionnelles, coutumières et religieuses impliquées dans la prévention et gestion des conflits locaux** | - | ND | 30% |
| **Nombre de membres des démembrements de l'ONAPREGECC formés** | 458 | 1 492 | 400 |
| **Nombre d'acteurs sensibilisés aux thématiques liées à la prévention et à la gestion des conflits** | 0 | 180 000 | 100 000 |

**Source** : rapport annuel de performance 2023 du CSD-JDH, février 2024.

1. Sur une prévision budgétaire de 104 560 000 FCFA, ce sont 197 470 000 FCFA qui ont été consommés, soit un taux d’exécution financière de plus de 100%.
2. Pour ce qui est de la troisième action relative à **la systématisation de la répression contre les discours haineux et la stigmatisation des communautés (04005)** portée par le CSD-JDH et mesurée par la proportion des cas identifiés et poursuivis, au 31 décembre 2023, la cible d’engager des poursuites judiciaires contre tous les auteurs (100% des cas) de discours haineux et de stigmatisation des communautés identifiés a été atteinte.
3. Au 31 décembre 2023, des deux produits programmés, seul celui relatif à la poursuite des cas de discours haineux et de stigmatisation des communautés signalés a été réalisé. En effet, le parquet du TGI Ouaga I a engagé 03 poursuites judiciaires contre 12 personnes suspectées de propos stigmatisants. A l’issue des audiences, 09 personnes ont été condamnées et les 03 autres relaxées au bénéfice du doute. En revanche, la cellule de veille et d’alerte contre les discours haineux et la stigmatisation des communautés programmée n’a pu être créée et rendue fonctionnelle.
4. La quatrième action est relative à **la finalisation et mise en œuvre de la stratégie de communication gouvernementale en temps de crise (04006)**. Portée par le CSD-GAL, elle est mesurée par 03 indicateurs à savoir le « taux d'exécution de la stratégie de communication de crise gouvernementale », le « nombre de productions audiovisuelles de sensibilisation produites et diffusées » et le « nombre de personnes sensibilisées et formées ». Au 31 décembre 2023, les trois (03) indicateurs ont atteint leurs cibles. En effet, les réalisations sont respectivement de 16,15% pour une cible de 13,13%, de 822 pour une cible de 720 et de 2 319 606 pour une cible de 2 319 606.
5. Les indicateurs des trois (03) produits programmés ont tous atteint leurs cibles. Le contexte sécuritaire national recommande la production massive des capsules audiovisuelles de sensibilisation, ce qui a entrainé le dépassement de la cible de l’indicateur « nombre de productions audiovisuelles réalisées et diffusées ».
6. La situation des indicateurs de produits de l’action est présentée dans le tableau ci-après.

**Tableau 87**: situation des indicateurs de produits de l'action « finalisation et mise en œuvre de la stratégie de communication gouvernementale en temps de crise » au 31 décembre 2023

| Indicateurs | Réal. 2022 | Réal. 2023 | Cible 2023 |
| --- | --- | --- | --- |
| Taux d’exécution de la stratégie de communication gouvernementale | ND | 16,15 | 13,3 |
| Nombre de conférences publiques sur l’extrémisme violent organisées | 04 | 03 | 03 |
| Nombre de productions audiovisuelles réalisées et diffusées | 230 | 822 | 720 |

**Source** : rapport annuel de performance 2023 du CSD-GAL, février 2024.

1. Sur une prévision de 439 003 000 FCA, 416 536 000 FCA ont été dépensés, soit un taux de 95%.
2. Pour la cinquième action concernant **la promotion du civisme, du dialogue et de l'engagement citoyen (04007)** qui est portée par le CSD-JDH, au 31 décembre 2023, l’indicateur de l’action a atteint sa cible car 150 000 personnes ont été sensibilisés au civisme sur une prévision de 100 000 personnes.
3. Deux indicateurs de produits concourent à la réalisation de cette action. Il s’agit du nombre de personnes sensibilisées lors de la SENAC et du nombre de personnes sensibilisées et formées au civisme en milieu scolaire. En fin décembre 2023, tous les deux (02) indicateurs de produits ont atteint leur cible. En effet, sur une prévision de 100 000 personnes, 150 000 personnes ont été sensibilisées au civisme lors de la SENAC tenue du 23 au 27 octobre autour du thème : «Citoyenneté en action pour la reconquête de l’intégrité du territoire national ». Aussi, sur une prévision de 1 120 élèves à sensibiliser en milieu scolaire, 2 150 élèves de la région du Centre et 97 membres d’organisations scolaires des régions du Centre-Ouest, de la Boucle du Mouhoun et du Centre-Est ont été sensibilisés à la culture du civisme.
4. Pour ce qui est de la sixième action relative à **la poursuite du processus de la réconciliation nationale (04008)**, il vise notamment à faire indemniser les victimes ayant subi des préjudices des crises sociopolitiques de 1960 à 2015. Les produits programmés à ce titre n’ont pas connu un début de mise en œuvre. Pour l’année 2023, il s’agit d’organiser quatre (04) séances de formation des acteurs sur les formes de justice, de désarmer et réintégrer 1 000 ex-combattants des groupes armés terroristes dans leur communauté, d’indemniser 10 000 victimes des crises socio-politiques et de vulgariser et mettre en œuvre trois (03) outils sur les valeurs endogènes et traditionnelles du pacte de vivre-ensemble.
5. L’action relative au **renforcement de la citoyenneté et l'insertion socio-économique des jeunes et des femmes exposés au risque de basculement dans l'extrémisme violent dans les zones à fort défi sécuritaire** est mise en œuvre par le CSD-JDH. Au 31 décembre 2023, l’indicateur l’action a atteint sa cible car, 114 630 jeunes et femmes ont été formés à la citoyenneté et à l'insertion socio-économique pour une cible 62°239.
6. Aussi, en fin décembre 2023, tous les indicateurs de produits ont atteint leur cible. Il s’agit de : (i) la sensibilisation de 794 jeunes à la vie associative ; (ii) la sensibilisation de 44°088 jeunes sur l’engagement citoyen ; (iii) la sensibilisation de 58 630 jeunes au civisme, la culture de la paix, la lutte contre les conduites addictives et l’extrémisme violent et (iv) du recrutement et le placement de 44°088 jeunes volontaires sur les chantiers de développement.

**Tableau 88**: situation des indicateurs de produits au 31 décembre de l’action « renforcement de la citoyenneté et l'insertion socio-économique des jeunes et des femmes exposés au risque de basculement dans l'extrémisme violent dans les zones à fort défi sécuritaire »

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Indicateurs** | **Réal. 2022** | **Réal. 2023** | **Cible 2023** |
| **Nombre de jeunes sensibilisés à la vie associative** | 262 | 794 | 770 |
| **Effectif des jeunes sensibilisés à l'engagement citoyen** | 330 | 44 088 | 1 469 |
| **Effectif des jeunes sensibilisés au civisme, la culture de la paix, la lutte contre les conduites addictives et l’extrémisme violent** | 26 927 | 58 630 | 40 000 |
| **Effectif de volontaires recrutés et placés sur les chantiers de développement** | 1 020 | 44 088 | 20 000 |

**Source** : rapport annuel de performance 2023 du CSD-JDH, février 2024

1. Le taux de réalisation financière des produits de cette action est de plus de 100% car sur une prévision financière de 198 millions FCFA, plus de 505 millions ont été dépensés. Cela s’explique par un appui exceptionnel des PTF dans le cadre du recrutement et du placement des volontaires sur les chantiers de développement.
   * 1. Axe 2 : Approfondir les réformes institutionnelles et moderniser l’administration publique
2. Le Pilier 4 du PA-SD est également mis en œuvre au moyen d’actions inscrites dans l’Objectif stratégique 2.1 de la PND, à savoir, promouvoir la démocratie et la bonne gouvernance politique
   * + 1. Objectif stratégique 2.1 : Promouvoir la démocratie et la bonne gouvernance politique
3. L’OS 2.1 contribution à l’opérationnalisation du Pilier 4 du PA-SD à travers l’action « **accélération du traitement des dossiers pendants en justice (04009) »** portée par le secteur JDH. L’objectif chiffré de cette action en 2023 était de traiter au moins 240 dossiers pendants en justice traités. Au terme de l’année, 336 dossiers de ce type ont été traités, comprenant, des dossiers emblématiques, les dossiers jugés par les pôles spécialisés et les dossiers des chambres criminelles des Cours d’appels.
4. Le bilan de la mise en œuvre des indicateurs des produits se présente dans le tableau ci-dessous. Sur les quatorze (14) indicateurs de produits, douze (12) ont atteint leurs cibles.
5. Les avancées concernent entre autres : (i) le jugement de 04 dossiers emblématiques en 2023, à savoir ceux relatifs au détournement de deniers publics par l’ex « Directeur général de la LONAB » dont le jugement a été effectif en mars 2023, à l’« Appel à incendier le Palais du Mogho Naba », au détournement de derniers publics par le « NTD ou Vincent DABILGOU » et à celui opposant l’Etat à une société minière ou « charbon fin » ; (ii) la tenue de 54 audiences foraines, soit 13 en matière correctionnelle et 40 en matière civile, commerciale, administrative et sociale par les TGI, les 03 Cours d’appel, la Cour administrative d’appel et le Tribunal du travail de Ouagadougou ; (iii) la tenue de 12 audiences par les chambres criminelles des Cours d’appel dont 03 à Bobo-Dioulasso, 03 à Fada N’Gourma et 06 à Ouagadougou. Au cours de ces audiences, 184 décisions ont été rendues ; (iv) la tenue de 03 sessions de jugement du pôle anti terrorisme qui ont permis le jugement de 61 dossiers ayant impliqué 83 présumés terroristes dont 09 mineurs ; (v) le jugement de 87 décisions par les pôles spécialisés dans la répression des infractions économiques et financières au cours de l’année. En effet, le pôle ECOFI du TGI Ouaga I a rendu 31 jugements et celui de Bobo-Dioulasso 56 décisions ; (vi) l’élaboration de 08 projets de textes sur 04 programmés. Il s’agit des avant-projets des lois portant modification du code de procédure pénale et organisation judiciaire au Burkina Faso, relecture de la loi portant administration du travail d'intérêt général, de la loi organique sur la Cour des comptes et ses 03 projets de décret d’application et de la loi portant relecture du statut des greffiers. L’avant-projet de loi portant relecture du code des personnes et de la famille a été finalisé et transmis au Secrétariat général du gouvernement et du Conseil des ministres pour adoption et (vii) l’adoption de 04 décrets. Il s’agit du décret n°2023-0154/PRES-TRANS/PM/MEFP/MJDHRI du 28 février 2023 portant création d’une agence nationale de gestion et de recouvrement des avoirs saisis ou confisqués ; du décret n°2023-0263/PRES-TRANS/PM/MEFP/MJDHRI du 21 mars 2023 portant approbation des statuts de l’ANAGRASC, du décret n°2023-040/PRES-TRANS/PM/MEFP/MJDHRI du 22 juin 2023 relatif au casier judiciaire central et du décret n°2023-0843/PRES-TRANS/PM/MEFP/MJDHRI du 12 juillet 2023 portant approbation des statuts particuliers du Fonds d’assistance judiciaire.
6. D’autres acquis concernent la formation de 290 acteurs (magistrats, greffiers et personnel d’appui technique) de la Cour de cassation (39 dont 8 femmes) et du Conseil d’Etat (70 dont 30 femmes) sur diverses thématiques afin de les doter de compétences appropriées pour un traitement diligent, efficient et efficace des dossiers dans les juridictions. Pour ce qui concerne la formation des acteurs de la chaine pénale, 557 acteurs (magistrats, greffiers, OPJ, médecins légistes) ont été formés à diverses thématiques. Il s’agit notamment de la mobilisation de la médecine légale, de la police technique et scientifique dans les enquêtes judiciaires, de l’utilisation du logiciel de suivi de l’exécution des peines, de la fonction de partie civile et des modalités d’indemnisation devant les juridictions répressives, des poursuites, de l’instruction et du jugement des affaires ECOFI, du respect des dispositions du Code de procédure pénale et du guide pour l’efficacité de la chaîne pénale, des procédures spéciales et la tenue des audiences en matière pénale, du recours à l’entraide judiciaire en matière pénale, des mesures alternatives à l’emprisonnement et sur l’établissement des pièces d’exécution.
7. Aussi, 150 enfants en danger (abandonnés, dans la rue) ont bénéficié de mesures de protection judiciaire, sous forme de placement dans les centres de réinsertion.
8. La non-atteinte des cibles de certains indicateurs de produits s’explique entre autres par (i) l’insuffisance des ressources financières due à la régulation budgétaire, (ii) le contexte sécuritaire qui a entravé la mise en œuvre des produits et (iii) l’insuffisance des effectifs du personnel de vérification.

**Tableau 89**: situation des indicateurs de produits de l’action « accélération du traitement des dossiers pendants en justice » au 31 décembre 2023

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Indicateur** | **Réal. 2022** | **Réal 2023** | **Cible 2023** |
| **Nombre de dossiers pendants en justice dont le procès a débuté** | 2 | 4 | 1 |
| **Nombre d’audiences foraines tenues** | 22 | 54 | 50 |
| **Nombre d'audiences criminelles tenues** | 25 | 12 | 8 |
| **Nombre de sessions du pôle anti-terro tenues** | 0 | 3 | 2 |
| **Nombre de dossiers jugés par les pôles ECOFI** | 80 | 87 | 75 |
| **Nombre d’arrêts rendus** | 762 (2021) | 711 | 600 |
| **Proportion de comptes jugés** | - | 86,46 | 100% |
| **Nombre de textes élaborés** | 6 | 8 | 2 |
| **Nombre de textes adoptés** | 1 | 4 | 2 |
| **Nombre d'acteurs formés** | 142 | 290 | 140 |
| **Nombre d'acteurs formés** | 330 | 557 | 284 |
| **Nombre de lieux de détention et de centres pour mineurs visités** | 40 | 40 | 30 |
| **Nombre d’enfants bénéficiaires de mesures de protection judiciaire** | - | 150 | 100 |
| **Nombre de participations aux instances statutaires de l'OHADA** | 2 | 2 | 2 |

**Source** : rapport annuel de performance 2023 du CSD-JDH, février 2024

1. Le taux d’exécution financière de l’action est de 69,94%, car sur une prévision de 716 257°000 FCFA, un montant de 500 968°255 FCFA a été consommé. Ce taux peut être expliqué entre autres par les difficultés de collecte des informations financières auprès de certaines structures et aussi par la difficulté d’obtenir les coûts réels liés aux jugements des dossiers dits emblématiques.
   * 1. Contribution des collectivités territoriales à l’atteinte du Pilier 4
2. Pour œuvrer à la réconciliation nationale et à la cohésion sociale, les collectivités territoriales ont entrepris une vingtaine d’initiatives de dialogue interreligieux et interculturel.
3. Elles ont également organisé des conférences sur la responsabilisation des jeunes et des femmes dans la construction de la paix en vue de prévenir et de gérer les conflits communautaires et intercommunautaires.
4. Au total, comme illustré dans le tableau ci-dessous, le taux d’exécution physique des PA-SD régionaux est de 63,6% en moyenne. Les plus faibles taux sont enregistrés dans les régions du Centre-Sud (33,0%), du Sahel (47,8%), du Centre-Ouest (51,2%), du Centre-Nord (56,2%) et de la Boucle du Mouhoun (63,0%) avec des niveaux inférieurs au taux moyen. Les régions des Cascades avec 85,4% et du Sud-Ouest avec 83,5% affichent les niveaux d’exécution les plus élevés du PA-SD.

**Tableau 90:** situation des exécutions physiques des PA-SD régionaux en 2023

|  |  |
| --- | --- |
| CRD | Taux d'exécution physique (%) |
| Boucle du Mouhoun | 63,0 |
| Cascades | 85,4 |
| Centre | 72,1 |
| Centre-Est | 67,7 |
| Centre-Nord | 56,2 |
| Centre-Ouest | 51,2 |
| Centre-Sud | 33,0 |
| Est | 66,0 |
| Haut-Bassins | 69,0 |
| Nord | 66,0 |
| Plateau-Central | 65,6 |
| Sahel | 47,8 |
| Sud-Ouest | 83,5 |
| Total | **63,6** |

**Source** : conçu à partir des 13 rapports régionaux de performance 2023, SEN-PND

* + 1. Synthèse de la conduite du processus de réconciliation nationale et de la cohésion sociale

1. Le bilan de l’exécution physique des actions du Pilier 4 au 31 décembre 2023 se chiffre à 90,97% pour une exécution financière de 57,99%. Les principaux acquis par objectif stratégique de ce pilier se résument comme suit.
2. Concernant l’objectif 1.3, renforcer la cohésion sociale et la paix, on note des acquis au niveau de la systématisation de la répression contre les discours haineux et la stigmatisation des communautés (04005), avec la poursuite en justice de tous les cas identifiés, la formation de 1 492 membres de l’ONAPREGECC. Le renforcement de la citoyenneté et de l'insertion socio-économique des jeunes et des femmes exposés au risque de basculement dans l'extrémisme violent dans les zones à fort défi sécuritaire a aussi été une action où les acquis en termes de formation à l'engagement citoyen des jeunes, de sensibilisation à la vie associative de responsables des mouvements et associations des jeunes au civisme et à la culture de la paix ont été importants. Les acquis de cette action se mesurent également à l’aune du recrutement et du placement de plus de 44 088 jeunes volontaires dans des chantiers de développement.
3. Au titre de l’objectif 2.1, promouvoir la démocratie et la bonne gouvernance politique, les principaux acquis concernent le traitement des dossiers pendants en justice (action 04008). A ce niveau, ce sont 336 dossiers pendants en justice dont 04 dits emblématiques qui ont été jugés. Les dossiers jugés comprennent 61 dossiers du pôle judiciaire anti-terrorisme et 87 dossiers du pôle ECOFI.
4. En termes de réformes accomplies, on note l’élaboration des avant-projets de lois modifiant respectivement, la procédure pénale, l’organisation judiciaire, l’administration du travail d’intérêt général, le rôle et l’organisation de la Cour des comptes, le code des personnes et de la famille. Outre, ces avant-projets de lois, les décrets portant création et statuts de l’Agence nationale de gestion et de recouvrement des avoirs saisis ou confisqués (ANAGRASC) ont été adoptés, de même que le décret instituant le casier judiciaire central et celui approuvant les statuts de particuliers du Fonds d’assistance judiciaire.
5. Enfin, le renforcement des capacités des acteurs judiciaires a été conséquent et a concerné la formation de magistrats et non-magistrats sur des thématiques diverses et variées et qui sont entre autres : la technique de cassation, la gestion du contentieux administratif, l’archivage, la mobilisation de la médecine légale, de la police technique et scientifique, l’utilisation du logiciel d’exécution des peines.

En revanche, les progrès sont moins fastes dans la mise en œuvre de l’action relative au processus de la réconciliation nationale (04008) avec la non-réalisation des livrables en lien avec la formation des acteurs aux formes de justice, le désarmement et réintégration des ex-combattants des groupes armés terroristes dans leur communauté, l’indemnisation des victimes des crises socio-politiques ainsi que la vulgarisation et la mise en œuvre des outils sur les valeurs endogènes et traditionnelles du pacte de vivre-ensemble.

1. Dispositions de mise en œuvre, du suivi et d’évaluation de la politique nationale de développement en 2023
   1. Fonctionnement des organes et instance du dispositif
2. Tous les quatorze Cadres sectoriels de dialogue (CSD) ainsi que les treize Cadres régionaux de dialogue (CRD) se sont réunis lors de la revue annuelle des rapports sectoriels et régionaux de performance 2023 de la Politique nationale de développement.
3. Dans le cadre de la préparation de ces revues sectorielles et régionales, les secrétariats techniques ont organisé des collectes d’informations auprès des structures de mise en œuvre des actions. Ces informations ont servi de base à l’élaboration des vingt-sept rapports sectoriels et régionaux de performance annuels 2023.
4. Dans l’ensemble, les sessions des revues annuelles au niveau des 14 secteurs de planification se sont déroulées sous la présidence effective des ministres-présidents et/ou vice-présidents de ces cadres de dialogue. Le tableau ci-dessous présente l’état de fonctionnement des cadres sectoriels de dialogue en 2023. Les groupes thématiques ont bien fonctionné dans l’ensemble à l'exception de ceux des CSD Défense et sécurité, Justice-droits humains et Santé.
5. S’agissant de la participation des OSC, des PTF et du secteur privé aux sessions des revues annuelles, on note une bonne représentation de ces institutions et organisations lors de la tenue de la revue annuelle des CSD.
6. Les principales difficultés rencontrées dans le fonctionnement des CSD restent la tenue irrégulière des réunions des groupes thématiques, la non-disponibilité de certaines informations statistiques due au retard enregistré dans la collecte des données sur le terrain et les délais relativement courts impartis à l’élaboration des documents et la tenue des revues.

**Tableau 91**: état du fonctionnement des CSD en 2023

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| CSD | Date revue | Présidence des travaux | OSC | PTF | SP | GT |
| Gouvernance économique | 27 février 2024 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Défense et sécurité | 29 février | 1 | 1 |  | 1 | 0 |
| Gouvernance administrative et locale | 29 février 2024 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Justice-droits humains | 27 février 2024 | 1 | 1 | 1 | 1 | 0 |
| Education et formation | 27 février 2024 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Environnement, eau et assainissement | 26 février 2024 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Recherche et innovation | 23 février 2024 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Santé | 01 mars 2024 | 1 | 1 | 1 | 0 | 0 |
| Travail, emploi et protection sociale | 22 février 2024 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Commerce et services marchands | 04 mars 2024 | 1 | 1 | 0 | 1 | 0 |
| Culture, sport et loisirs | 22 février 2024 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Infrastructures de transport, communication et habitat | 27 février 2024 | 1 | 1 | 1 | 1 | 0 |
| Production agro-sylvo-pastorale | 27 février 2024 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Transformations industrielles et artisanales | 26 février 2024 | 1 | 1 | 1 | 1 | 0 |

**Source** : conçu à partir des 14 rapports sectoriels de performance 2023, SEN-PND

NB : Présidence (1, si la session est présidée par un ministre, 0 sinon). OSC (1 en cas de participation des OSC à la session du CSD, 0 sinon). PTF (1 si les PTF sont représentés, 0 sinon). SP (1 en cas de participation du secteur privé, 0 sinon) GT (1 si les groupes thématiques fonctionnent, 0 sinon).

1. Concernant les revues régionales, comme l’illustre le tableau ci-dessous, l’ensemble des CRD ont tenus leurs revues annuelles 2023 courant février et mars 2023. A l’image des groupes thématiques au niveau des CSD, les commissions thématiques des CRD sont faiblement fonctionnelles.
2. Les principales difficultés dans le fonctionnement des CRD sont entre autres : (i) la non-disponibilité de certaines informations statistiques due à l’insécurité dans certaines zones et (ii) la faiblesse du financement pour la prise en charge des activités des secrétariats techniques.

**Tableau 92** : état du fonctionnement des CRD en 2023

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| CRD | Date revue | Présidence des travaux | OSC | PTF | SP | CT |
| Centre | 23/02/2024 | 1 | 1 | 1 | 1 | 0 |
| Hauts Bassins | 18/03/2024 | 1 | 1 | 1 | 1 | 0 |
| Plateau central | 05/03/2024 | 0 | 1 | 0 | 1 | 0 |
| Est | 05/03/2024 | 1 | 1 | 1 | 0 | 0 |
| Centre-Est | 29/02/2024 | 1 | 1 | 1 | 1 | 0 |
| Boucle du Mouhoun | 05/03/2024 | 1 | 1 | 1 | 1 | 0 |
| Centre-Sud | 26/02/2024 | 1 | 1 | 0 | 1 | 0 |
| Cascades | 20/02/2024 | 1 | 1 | 1 | 1 | 0 |
| Sud-Ouest | 05/03/2024 | 1 | 1 | 1 | 1 | 0 |
| Nord | 26/02/2024 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Sahel | 13/03/2024 | 1 | 1 | 1 | 1 | 0 |
| Centre-Nord | 27/02/2024 | 1 | 1 | 1 | 1 | 0 |
| Centre-Ouest | 26/03/2024 | 1 | 1 | 1 | 1 | 0 |

**Source** : conçu à partir des 13 rapports régionaux de performance 2023, SEN-PND

NB : Présidence (1, si la session est présidée par un gouverneur, 0 sinon). OSC (1 en cas de participation des OSC à la session du CRD, 0 sinon). PTF (1 si les PTF sont représentés, 0 sinon). SP (1 en cas de participation du secteur privé, 0 sinon) CT (1 si les commissions thématiques fonctionnent, 0 sinon).

* 1. Financement de la Politique nationale de développement au 31 décembre 2023

1. Le financement de la PND par des ressources endogènes se renforce d’année en année en 2023.
2. Les ressources propres mobilisées et les décaissements des appuis des partenaires pour la conduite des actions du PA-SD s’élèvent à 3 010,50 milliards FCFA en 2023 contre 2 696,92 milliards FCFA en 2022, soit un accroissement de 15,3%. Cette progression reste soutenue par la bonne dynamique du recouvrement des ressources propres (103%), induisant un accroissement de 13,4% par rapport au niveau de 2022. Quant aux décaissements des partenaires, ils ont connu un rebond de 24,8% en 2023 après un fléchissement de 14,8% enregistré un an plus tôt. Cependant, ces décaissements restent dominés par la composante appuis projets (87,9%) en hausse de 25,4%. Aussi, depuis 2021, aucun appui budgétaire dans sa composante dons n’a été enregistré et le niveau de sa composante projet demeure en deçà des attentes avec le seul décaissement du FMI.
3. L’accroissement des ressources propres enregistrées en 2023 est tributaire de la progression continue des recettes fiscales (+10,2%) et un relèvement du niveau des autres recettes de 46,1% après le fléchissement de 9,0% enregistré en 2022. Le taux de pression fiscale est ressorti à 17.

**Tableau 93**: décaissement et exécution des ressources budgétaires au 31 décembre 2023

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Année** | **2020** | **2021** | **2022** | **2023** | | |
| **Réal** | **Réal** | **Réal** | **Prév** | **Réal** | **Taux (en %)** |
| **Ressources propres** | **1 636,01** | **1 928,84** | **2 242,59** | **2 469,04** | **2 543,39** | 103,0% |
| **Recettes courantes** | **1 636,01** | **1 928,84** | **2 242,59** | **2 469,04** | **2 543,39** | 103,0% |
| Recettes fiscales | 1 370,33 | 1 705,79 | 2 038,99 | 2 180,09 | 2 245,95 | 103,0% |
| Autres recettes | 265,69 | 223,05 | 203,60 | 288,95 | 297,43 | 102,9% |
| **Ressources extérieures** | **586,37** | **533,23** | **454,33** | **554,16** | **567,11** | 102,3% |
| **Appuis budgétaires** | **300,98** | **62,35** | **56,74** | **98,87** | **68,53** | 69,3% |
| Dons | 161,37 | 0,00 | 0,00 | 43,87 | 0,00 | 0,0% |
| Prêts | 139,61 | 62,35 | 56,74 | 55,00 | 68,53 | 124,6% |
| **Appuis projets** | **285,39** | **470,88** | **397,59** | **455,29** | **498,58** | 109,5% |
| Dons | 141,93 | 179,30 | 202,80 | 239,59 | 203,50 | 84,9% |
| Prêts | 143,46 | 291,57 | 194,79 | 215,70 | 295,08 | 136,8% |
| **Total des ressources** | **2 222,38** | **2 462,07** | **2 696,92** | **3 023,20** | **3 110,50** | 102,9% |

**Source** : conçu à partir des données du tableau des opérations financières de l’Etat (TOFE), février 2024, Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique (DGTCP)

* 1. Analyse de l'efficacité de la coopération au développement

1. L’efficacité de la coopération au développement est appréciée à l’aune d’une part, du niveau de décaissement et d’exécution des appuis projets et des appuis budgétaires mobilisés et d’autre de la contribution financière des CT. En fin décembre 2023, sur un total de 1 058,09 milliards FCFA d’appuis prévus par 13 des 14 CSD, seulement 645,87 milliards FCFA ont été décaissés, soit un taux de décaissement relativement moyen de 61,0%. Toutefois, le niveau d’absorption reste satisfaisant avec un taux moyen estimé à 80,5%. Sur les 645,87 milliards FCFA décaissés, 519,70 milliards FCFA ont été dépensés.
2. Le Tableau 97 donne pour l'ensemble des 14 CSD, le niveau de décaissement et d'absorption des ressources des projets et programmes en 2023.
3. Il ressort du tableau que le taux d’absorption des ressources est compris entre 42,2% pour le CSD- ITCH et 111,9% pour le CSD-CSM. A l’exception du CSD-JDH qui enregistre moins de 50% et dans une moindre mesure les CSD-JDH, EF et TEPS avec des taux respectifs de 62,5%, 71,79% et 74,29%, tous les autres CSD affichent au moins un taux d’absorption des ressources supérieur au taux moyen.
4. S’agissant du taux de décaissement, les taux varient entre 35,6% pour le CSD-TEPS et 99% pour les CSD-DS et CTSL. En plus du CSD-TEPS, trois (03) CSD ont un niveau de décaissement inférieur au taux moyen de 61%. Il s’agit des CSD-santé (43,0%), ITCH (44,5%) et du CSD-TIA (50,4%).

**Tableau 94**: décaissement et exécution des ressources des projets et programmes en 2023

| Intitulé du projet | Programmation (en milliards FCFA) | Décaissement (en milliards FCFA) | Dépenses (en milliards FCFA) | Taux de décaissement (%) | Taux d'absorption (%) |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| CSD-CSM | 3,07 | 2,18 | 2,44 | 71,01 | 111,93 |
| CSD-CTSL | 3,09 | 3,06 | 2,71 | 99,03 | 88,56 |
| CSD-DS | 32,5 | 32,2 | 26,3 | 99,08 | 81,68 |
| CSD-EF | 54,35 | 47,44 | 34,06 | 87,30 | 71,79 |
| CSD-EEA | 93,15 | 62,95 | 50,71 | 67,58 | 80,55 |
| CSD-GAL | 11,1 | 9 | 7,6 | 81,08 | 84,44 |
| CSD-GE | 196,9 | 158,7 | 145,6 | 80,60 | 91,75 |
| CSD-ITCH | 247,08 | 109,94 | 47,49 | 44,50 | 43,20 |
| CSD-JDH | 3,15 | 2,4 | 1,5 | 76,19 | 62,50 |
| CSD-PASP | 156,72 | 102,74 | 92,14 | 65,56 | 89,68 |
| CSD-RI | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| CSD-Santé | 174,57 | 75,09 | 73,74 | 43,01 | 98,21 |
| CSD-TIA | 73,39 | 36,95 | 33,027 | 50,35 | 89,38 |
| CSD-TEPS | 9,03 | 3,22 | 2,39 | 35,64 | 74,29 |
| Total | **1 058,09** | **645,87** | **519,70** | **61,04** | **80,47** |

**Source** : conçu à partir des 14 rapports sectoriels de performance 2023, SEN-PND

1. En somme, il ressort que le niveau de décaissement des ressources des projets et programmes reste moyen voire en deçà du niveau repère de 70% avec tout de même un taux d'exécution satisfaisant. Les faibles niveaux des taux pour certains CSD sont expliqués, entre autres, par le retard dans la mobilisation des ressources financières auprès de certains bailleurs, voire la suspension et/ou l’arrêt des activités par certains partenaires techniques et financiers à la suite de l’instabilité institutionnelle, les délais relativement longs de traitement des demandes des avis de non-objection, la persistance de certaines difficultés de terrain telles que les défaillances des prestataires de services et l’inaccessibilité de certaines zones pour fait d’insécurité pour la réalisation de certains chantiers.
2. Quant à la contribution des CT au financement du développement dont le détail est consigné dans le tableau ci-dessous, il ressort qu’au 31 décembre 2023, sur une programmation de 574,74 milliards FCFA par les 13 CRD, seulement 251,77 milliards FCFA ont été dépensés, soit un taux d’exécution moyen de 53,2%.
3. L’analyse suivant les 13 CRD révèle que le niveau d’exécution financière des PA-SD régionaux est compris entre 24,3% pour la région de Centre-Nord et 85,0% pour la région du Nord. Près de la moitié des régions (06 au total) enregistre un taux d’exécution financière de moins de 50%. Il s’agit de la région du Centre-nord (24,3%), de la Boucle du Mouhoun (25,0%), de l’Est (28,5%), du Plateau-Central (30,5%), du Centre-Sud (40,0%) et du Centre (44,6%). Les trois premières régions avec des taux inférieurs à 30% font toutes parties des zones à fort défi sécuritaire. Quant aux régions du Sud-Ouest (80,0%), des Cascades (80,6%) et du Nord (85,0%), elles affichent des taux d’exécution financière les plus élevés des PA-SD régionaux. Ces régions sont suivies de celles du Centre-Ouest (54,9%), du Sahel (54,4%), des Haut-Bassins (70,7%) et du Centre-Est (73,8%).

**Tableau 95**: contribution financière des CT au développement en 2023

| CRD | Programmation (en milliards FCFA) | Dépenses (en milliards FCFA) | Taux d'exécution financière (%) |
| --- | --- | --- | --- |
| Boucle du Mouhoun | 112,98 | 28,22 | 25,0 |
| Cascades | 24,85 | 20,03 | 80,6 |
| Centre | 75,38 | 33,63 | 44,6 |
| Centre-Est | 19,34 | 14,27 | 73,8 |
| Centre-Nord | 31,22 | 7,59 | 24,3 |
| Centre-Ouest | 14,47 | 7,93 | 54,9 |
| Centre-Sud | 11,60 | 4,63 | 40,0 |
| Est | 140,77 | 40,11 | 28,5 |
| Haut-Bassins | 63,29 | 44,73 | 70,7 |
| Nord | 21,56 | 18,33 | 85,0 |
| Plateau-Central | 18,37 | 5,61 | 30,5 |
| Sahel | 24,03 | 13,07 | 54,4 |
| Sud-Ouest | 16,90 | 13,52 | 80,0 |
| Total | **574,74** | **251,67** | **53,2** |

**Source** : conçu à partir des 13 rapports régionaux de performance 2023, SEN-PND

1. Les difficultés rencontrées par les CT dans la mise en œuvre des PA-SD régionaux sont, entre autres, (i) la crise sécuritaire marquée par la persistance des attaques terroristes ayant pour corollaire l’inaccessibilité de certains sites pour la réalisation des infrastructures, (ii) le manque de ressources financières, (iii) la circulaire (N°2023-01795/MEFP/MATDS du 15 juin 2023) interdisant les investissements sur fonds propres des collectivités territoriales, (iv) la défaillance de certains prestataires de services et le faible niveau de recouvrement des ressources propres.

# Conclusion

1. La mise en œuvre du Plan d’action pour la stabilisation et le développement (PA-SD), instrument principal d’opérationnalisation de la PND, s’est faite en 2023 dans un environnement difficile marqué par un contexte sécuritaire préoccupant sur le plan national et sous régional ainsi que la persistance de chocs exogènes résultant du conflit russo-ukrainien.
2. Toutefois, grâce aux efforts en cours dans la dynamique de reconquête du territoire et la campagne agro-sylvo-pastorale jugée favorable, des résultats importants ont été enregistrés tant sur le plan économique que dans la mise en œuvre du PA-SD.
3. Ainsi, sur le plan économique, l’activité s’est reprise progressivement en 2023 avec un taux de croissance du PIB réel de 3,6% en 2023 contre 1,8% en 2022, du fait de la croissance de la valeur ajoutée des secteurs tertiaire (4,9%), secondaire (3,7%) et primaire (1,8%). Aussi, l’inflation, en moyenne annuelle, a été maitrisée à 0,7% en 2023 contre 14,1% une année plus tôt.
4. Quant au niveau global de mise en œuvre du PA-SD, eu égard au contexte relativement peu favorable, il est jugé satisfaisant en 2023 avec un niveau d’exécution physique de 73,39% et une réalisation financière de 59,21%. Les acquis majeurs enregistrés sont présentés suivant les piliers du Plan.
5. En matière de lutte contre le terrorisme et la restauration de l’intégrité territoriale (Pilier 1), les principaux résultats obtenus ont concerné : (i) le renforcement des capacités opérationnelles des Forces de défense et de sécurité, (ii) la consolidation de la réorganisation de l’armée avec la création d’unités spéciales, notamment les BIR dans l’armée, les GUMI à la Police nationale et une unité spéciale des eaux et forêts, (iii) le renforcement en équipements adaptés composés de moyens volants, roulants et tactiques, (iv) la diversification des partenariats en matière de défense et sécurité par la conclusion d’un nouveau partenariat en matière de défense et de sécurité spécifiquement dans la lutte contre le terrorisme dans le cadre de l’AES.
6. Concernant la réponse à la crise humanitaire (Pilier 2), les acquis observés en 2023 ont trait (i) au soutien au retour volontaire des personnes déplacées dans leurs zones d'origine et garantie de leur sécurité avec l’accompagnement effectif de 76°000 PDI volontairement retournées, intégrées ou réinstallées, (ii) la prise en charge psycho-sociale des victimes et personnes affectées par le terrorisme avec l’accompagnement de la totalité des gendarmes et policiers blessés ainsi que la prise en charge des familles de gendarmes et policiers portés disparus, l’accompagnement de 3°327°721 personnes, (iii) le maintien du niveau de l’inflation à 0,7% en moyenne annuelle pour une cible annuelle de ≤3% en 2023 contre 14,1 en 2022.
7. Pour ce qui est de la refondation de l’Etat et l’amélioration de la gouvernance (Pilier 3), on note des acquis notables en matière de réformes institutionnelles et de modernisation de l’administration publique, de développement du capital humain, ou encore de la dynamisation des secteurs porteurs pour l’économie et les emplois.
8. S’agissant de réformes institutionnelles et de modernisation de l’administration publique, on enregistre comme acquis, (i) l’amélioration du fonctionnement des juridictions avec l'exécution à 100% du programme d'équipement des juridictions et le recouvrement à 84,5% des amendes pénales ; (ii) la dépolitisation de l'administration publique et promotion du mérite avec l’adoption de la loi n°002-2023/ALT du 16 mars 2023 portant renforcement de la neutralité politique et de la méritocratie dans l’administration publique,(iii) l’optimisation de la mobilisation des ressources financières avec un taux de réalisation du recouvrement des recettes intérieures de 99,23%.
9. Quant au développement du capital humain, les efforts se sont traduits entre autres dans le domaine de la santé par (i) la poursuite des réformes en matière de santé (03049), avec notamment l’octroi de prestations gratuites de santé à 10 306 739 enfants de moins de 05 ans et à 9 228 233 femmes, (ii) la poursuite des investissements en matière de santé (03051) avec la construction de 50 nouveaux CSPS, la réalisation de la première phase du centre de cancérologie de Tengandogo à 98% et du CHR de Manga à 95,53%.
10. Dans le domaine de l’enseignement, la formation et l’enseignement supérieur, les acquis sont observés dans la formation de 5 847 apprenants issus des centres de formation professionnelle, le recrutement de 187 assistants, assistants hospitalo-universitaires et attachés de recherche, l’accord des aides et des prêts à 98 467 étudiants, des bourses à 8 630 étudiants, l’hébergement de 7 812 étudiants, la fourniture de 12 139 668 plats par les restaurants universitaires et la subvention de 10 294 ordinateurs au profit des étudiants.
11. S’agissant du développement des secteurs de production et de soutien à la production, les progrès se sont traduits entre l’aménagement de 1°624,5 ha de bas-fonds et de 374,6 ha de périmètres irrigués au profit des producteurs, la subvention 39°766 tonnes d’intrants agricoles (engrais et semences) accordée aux producteurs.
12. Du côté du développement de l’industrie minière, on note le démarrage des travaux d’importance d’unités stratégiques telles que la mise en place d’une raffinerie d’or et d'une unité de traitement des rejets des mines.
13. S’agissant de la réconciliation nationale et de la cohésion sociale (Pilier 4), les acquis enregistrés portent sur la prévention et la gestion des conflits communautaires et intercommunautaires (04004) avec la formation de 1 492 membres des démembrements de l'ONAPREGECC, (ii) la sensibilisation de 180°000 membres des différentes catégories socio-professionnelles sur les thématiques liées à la prévention et à la gestion des conflits communautaires et sur le traitement des dossiers pendants en justice (action 04008) avec le jugement de 336 dossiers pendants en justice dont 04 dits emblématiques.
14. Malgré ces acquis énumérés ci-dessus, de nombreuses difficultés ont entravé la mise en œuvre du PA-SD en 2023. Il s’agit essentiellement :

* de l’insécurité qui freine la réalisation de certains chantiers ;
* des litiges avec les propriétaires terriens ;
* de l’inaccessibilité de certaines localités ;
* de l’insuffisance des crédits budgétaires et des régulations budgétaires ;
* des retards dans les passations de marchés ;
* des lourdeurs dans le processus de contractualisation ;
* des longs délais de livraison des infrastructures ;
* de la viabilité et l’exploitation des investissements ;
* de la faiblesse des capacités techniques de certaines entreprises ou les MOD pour exécuter les chantiers à eux confiés ;
* de la faiblesse du financement pour la relance de l’activité économique ;
* de la flambée des coûts des matières premières qui impacte l’exécution de certains chantiers ;
* de la mobilisation et la sécurisation du foncier pour la réalisation des investissements socioéconomiques ;
* de la lenteur dans le transfert effectif des ressources aux collectivités territoriales dans les délais convenus ;
* de la faiblesse du financement pour le fonctionnement des secrétariats techniques des CSD&CRD et les groupes thématiques.

1. Aussi, afin de mitiger ces difficultés ci-dessus présentées, il est impérieux de mettre en œuvre les recommandations suivantes :

* poursuivre les efforts de sécurisation du territoire, de réinstallation des populations et des services de l’Etat ;
* poursuivre les interventions de développement au profit des communautés des zones à fort défi sécuritaire ;
* renforcer la sécurisation des investissements ;
* systématiser le nexus HDP dans la définition et la mise en œuvre des actions de développement ;
* maintenir l’élan de la relance économique à travers le renforcement du tissu industriel, la réalisation des infrastructures de soutien et la dynamisation des secteurs de production tout en visant l’amélioration du bien-être des populations ;
* accélérer la mise en œuvre des réformes engagées visant le renforcement de la gouvernance sur toutes ces dimensions ;
* maintenir la dynamique de dématérialisation des procédures afin d’améliorer la productivité de l’administration et la compétitivité des services ;
* améliorer le financement du PA-SD pour combler le gap à travers l’accompagnement des PTF, du secteur privé et la mise en place d’un mécanisme de suivi concerté avec les partenaires, des délais de réaction aux demandes d’avis de non-objection, en soutien aux efforts d’accroissement de la mobilisation des ressources domestiques ;
* poursuivre les efforts d’apurement de la dette intérieure ;
* restructurer la dette publique en vue de dégager un espace budgétaire favorable à l’investissement ;
* accélérer la mise en œuvre des actions qui rencontrent des difficultés ;
* améliorer les progrès dans la réalisation de certaines actions ;
* consolider le processus de la décentralisation ;
* renforcer la contribution des CT dans la mise en œuvre du PA-SD à travers l’amélioration des ressources transférées pour le financement de la décentralisation et le renforcement des capacités des délégations spéciales en vue d’exécuter efficacement les investissements sous leur maîtrise d’ouvrage ;
* poursuivre les efforts de renforcement du dispositif de suivi-évaluation à travers l’opérationnalisation des groupes thématiques, l’amélioration de la production statistique et le financement conséquent des organes du dispositif de suivi.

Table des matières

[Sommaire i](#_Toc163141198)

[Liste des tableaux ii](#_Toc163141199)

[Sigles et abréviations vii](#_Toc163141200)

[Résumé x](#_Toc163141201)

[Introduction 1](#_Toc163141202)

[I. Evolution de l’économie burkinabè en 2023 2](#_Toc163141203)

[II. Performances au 31 décembre 2023 de la mise en œuvre du PA-SD par pilier 4](#_Toc163141204)

[II.1. Pilier 1 : Lutter contre le terrorisme et restaurer l’intégrité territoriale 4](#_Toc163141205)

[II.1.1. Axe 1 : Consolider la résilience, la sécurité, la cohésion sociale et la paix 4](#_Toc163141206)

[II.1.1.1. Objectif stratégique 1.2 : Renforcer la sécurité intérieure du pays et la défense du territoire national 4](#_Toc163141207)

[II.1.2. Axe 4 : Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois 18](#_Toc163141208)

[II.1.2.1. OS 4.1 : Développer durablement un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché 18](#_Toc163141209)

[II.1.3. Contribution des collectivités territoriales au renforcement de la sécurité intérieure et à la lutte contre le terrorisme 19](#_Toc163141210)

[II.1.4. Synthèse du Pilier 1 : Lutter contre le terrorisme et restaurer l’intégrité territoriale 20](#_Toc163141211)

[II.2. Pilier 2 : Répondre à la crise humanitaire 22](#_Toc163141212)

[II.2.1. Axe 1 : Consolider la résilience, la sécurité, la cohésion sociale et la paix 22](#_Toc163141213)

[II.2.1.1. Objectif stratégique 1.1 : Renforcer la résilience des populations et des communautés au risque de basculement dans la radicalisation et l’extrémisme violent 22](#_Toc163141214)

[II.2.2. Axe 4 : Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois 32](#_Toc163141215)

[II.2.2.1. Objectif stratégique 4.1 : Développer durablement un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché 32](#_Toc163141216)

[II.2.3. Contribution des collectivités territoriales à la réponse à la crise humanitaire 34](#_Toc163141217)

[II.2.4. Synthèse de la réponse à la crise humanitaire 35](#_Toc163141218)

[II.3. Pilier 3 : Refonder l’Etat et améliorer la gouvernance 37](#_Toc163141219)

[II.3.1. Axe 1 : Consolider la résilience, la sécurité, la cohésion sociale et la paix 37](#_Toc163141220)

[II.3.1.1. Objectif stratégique 1.2 : Renforcer la sécurité intérieure du pays et la défense du territoire national 37](#_Toc163141221)

[II.3.2. Axe 2 : Approfondir les réformes institutionnelles et moderniser l’administration publique 39](#_Toc163141222)

[II.3.2.1. Objectif stratégique 2.1 : Promouvoir la démocratie et la bonne gouvernance politique 39](#_Toc163141223)

[II.3.2.2. Objectif stratégique 2.2 : Promouvoir la bonne gouvernance administrative et moderniser l’administration publique 47](#_Toc163141224)

[II.3.2.3. Objectif stratégique 2.3 : Promouvoir la bonne gouvernance économique, financière et les coopérations régionale et internationale 51](#_Toc163141225)

[II.3.2.4. Objectif stratégique 2.4 : Renforcer la décentralisation et la bonne gouvernance locale 63](#_Toc163141226)

[II.3.2.5. Synthèse de l’approfondissement des réformes institutionnelles et modernisation de l’administration publique 67](#_Toc163141227)

[II.3.3. Axe 3 : Consolider le développement du capital humain et la solidarité nationale 69](#_Toc163141228)

[II.3.3.1. Objectif stratégique 3.1 : Promouvoir la santé de la population et accélérer la transition démographique 69](#_Toc163141229)

[II.3.3.2. Objectif stratégique 3.2 : Accroître l’offre et améliorer la qualité de l’éducation, de l’enseignement supérieur et de la formation en adéquation avec les besoins de l’économie 73](#_Toc163141230)

[II.3.3.3. Objectif stratégique 3.3 : Promouvoir la recherche et l’innovation et renforcer leur utilisation en faveur de la transformation de l’économie 78](#_Toc163141231)

[II.3.3.4. Objectif stratégique 3.4 : Promouvoir l’emploi décent et la protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes 80](#_Toc163141232)

[II.3.3.5. Objectif stratégique 3.5 : Promouvoir l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes et des filles 82](#_Toc163141233)

[II.3.3.6. Objectif stratégique 3.6 : Améliorer le cadre de vie, l’accès à l’eau potable, à l’assainissement et aux services énergétiques de qualité 83](#_Toc163141234)

[II.3.3.7. Synthèse de la consolidation du développement du capital humain et de la solidarité nationale 86](#_Toc163141235)

[II.3.4. Axe 4 : Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois 88](#_Toc163141236)

[II.3.4.1. Objectif stratégique 4.1 : Développer durablement un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché 88](#_Toc163141237)

[II.3.4.2. Objectif stratégique 4.2 : Développer un secteur industriel et artisanal compétitif, à forte valeur ajoutée et créateur d'emplois décents 94](#_Toc163141238)

[II.3.4.3. Objectif stratégique 4.3 : Promouvoir le commerce et l'expansion des industries de services à forte valeur ajoutée et créatrices d'emplois décents 102](#_Toc163141239)

[II.3.4.4. Objectif stratégique 4.4 : Développer des infrastructures de qualité et résilientes, pour favoriser la transformation structurelle de l'économie 105](#_Toc163141240)

[II.3.4.5. Objectif stratégique 4.5 : Inverser la tendance de la dégradation de l’environnement et des ressources naturelles pour favoriser la résilience climatique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre 111](#_Toc163141241)

[II.3.4.6. Synthèse de la dynamisation des secteurs porteurs pour l'économie et des emplois 112](#_Toc163141242)

[II.3.5. Contribution des collectivités territoriales à l’atteinte du pilier 3 115](#_Toc163141243)

[II.4. Pilier 4 : Œuvrer à la réconciliation nationale et à la cohésion sociale 117](#_Toc163141244)

[II.4.1. Axe 1 : Consolider la résilience, la sécurité, la cohésion sociale et la paix 117](#_Toc163141245)

[II.4.1.1. Objectif stratégique 1.3 : Renforcer la cohésion sociale et la paix 117](#_Toc163141246)

[II.4.2. Axe 2 : Approfondir les réformes institutionnelles et moderniser l’administration publique 120](#_Toc163141247)

[II.4.2.1. Objectif stratégique 2.1 : Promouvoir la démocratie et la bonne gouvernance politique 120](#_Toc163141248)

[II.4.3. Contribution des collectivités territoriales à l’atteinte du Pilier 4 123](#_Toc163141249)

[II.4.4. Synthèse de la conduite du processus de réconciliation nationale et de la cohésion sociale 124](#_Toc163141250)

[III. Dispositions de mise en œuvre, du suivi et d’évaluation de la politique nationale de développement en 2023 125](#_Toc163141251)

[III.1. Fonctionnement des organes et instance du dispositif 125](#_Toc163141252)

[III.2. Financement de la Politique nationale de développement au 31 décembre 2023 127](#_Toc163141253)

[III.3. Analyse de l'efficacité de la coopération au développement 129](#_Toc163141254)

[Conclusion 132](#_Toc163141255)

1. Décret n°2023-1276/PRES-TRANS/PM/MDICAPME/MEFP du 05 octobre 2023 [↑](#footnote-ref-2)
2. Il s'agit entre autres de la plateforme de gestion électronique des audiences,Système de gestion des contrats d'objectifs et d'évaluation des ministres, eTimbre, ecadastre, etitre, SyLEP, eBulletin, GIM-UEOMA, Magri ,Autorisation d'Enseigner, Equivalence des Titres et Diplômes, FIB, Plateforme SI-ODM, eCasier judiciaire, Système de gestion des personnes placées sous-main de justice, Gestion des agréments techniques en matière informatique, Evaluation de la maturité numérique, Système d’Archivage électronique des Documents, Dashboard Multisectoriel de nutrition du Burkina Faso (DMN-BF), eFLUXFINANCIER, eSMT, Facture individuelle de soins (FIS), MFL, NetSIGL 2, REDOP (Répertoire des données du paludisme), eConcours, expertise-publique, Plateforme d'enrôlement biométrique des PDI, Application de Gestion des stocks de vivres et non-vivres, SIGED, eVisa, eContravention. [↑](#footnote-ref-3)
3. Loi n°008-2023/ALT du 20 juin 2023 portant promotion immobilière au Burkina Faso ;

   Décret N°2023-1483/PRES-TRANS/PM/MUAFH/MATDS/MEFP portant cahier des charges générales applicable aux zones de promotion immobilière au Burkina Faso ;

   Décret N°2023-1482/PRES-TRANS/PM/MUAFH/MATDS/MEFP portant conditions d’obtention, de renouvellement, de suspension et de retrait des agréments de promotion immobilière et de coopérative de logement social ;

   Décret N°2023-1484/PRES-TRANS/PM/MUAFH/MATDS/MEFP portant contenu et procédure d’approbation et de réalisation du projet ou du programme immobilier ;

   Décret N°2023-1520/PRES-TRANS/PM/MUAFH/MATDS/MEFP portant modalités d’attribution des avantages particuliers et spécifiques aux promoteurs immobiliers et à la coopérative de logement social.  [↑](#footnote-ref-4)
4. Il s’agit de la 28e édition du Festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou (FESPACO), la 20e édition de la Semaine nationale de la culture (SNC), la 17e édition de la Foire internationale du livre de Ouagadougou (FILO), la 5e édition du Prix national de l'entrepreneur touristique (PNET) et la 13e édition du Salon international du tourisme et de l'hôtellerie de Ouagadougou (SITHO) couplée à la 5e édition de la Vitrine internationale du tourisme et de l’hôtellerie (VITHRO) [↑](#footnote-ref-5)